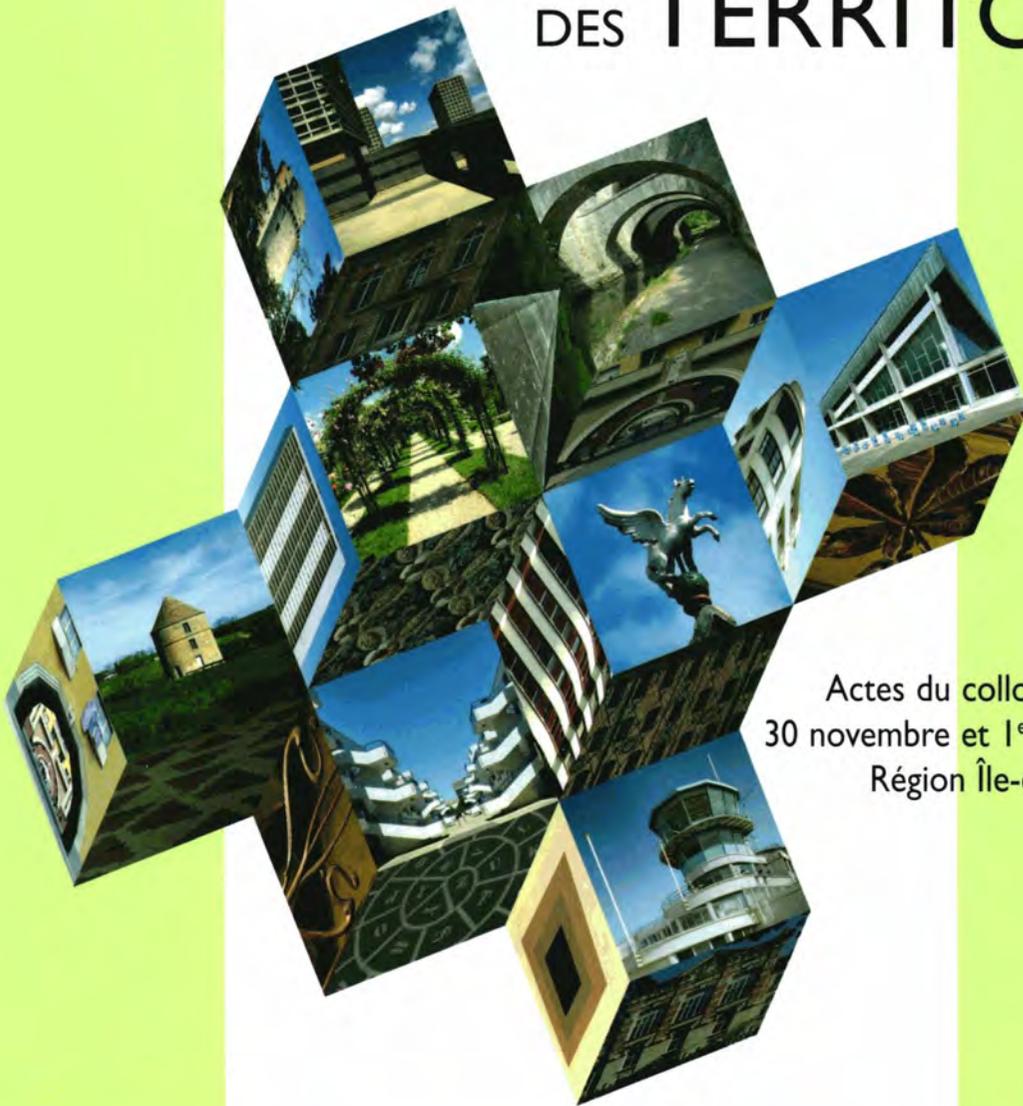


PATRIMOINES ET DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES



Actes du colloque régional
30 novembre et 1^{er} décembre 2009
Région Île-de-France

la Région  île de France

Patrimoines et développement des territoires

Comité d'organisation

Arlette Auduc, conservateur régional, chef du service Patrimoines et Inventaire, Région Île-de-France

Roselyne Bussière, conservatrice en chef du patrimoine, service Patrimoines et Inventaire, Région Île-de-France

Julie Faure, conservatrice du patrimoine, service Patrimoines et Inventaire, Région Île-de-France

Laurent Kruszyk, photographe, service Patrimoines et Inventaire, Région Île-de-France

Antoine Le Bas, conservateur en chef du patrimoine, service Patrimoines et Inventaire, Région Île-de-France

Brigitte Blanc, conservatrice en chef du patrimoine, service Patrimoines et Inventaire, Région Île-de-France

Sophie de Moustier, chargée de la valorisation du patrimoine, service Patrimoines et Inventaire, Région Île-de-France

Martine Meisel, chargée de mission, service Tourisme-Loisirs, Région Île-de-France

Jérôme Maunoury, chef du service Tourisme-Loisirs, Région Île-de-France

Patrick Aracil, vice-président du Conseil économique et social de la Région Île-de-France

Delphine Douellou, chargée de mission, Conseil économique et social de la Région Île-de-France

Pascale Kalfon, responsable de la communication, Conseil économique et social de la Région Île-de-France

Agnès Henry, chargée de mission PNR, service Aménagement et Développement territorial, Région Île-de-France

Jean-Claude Pierre, conseiller auprès du directeur général adjoint de l'unité Aménagement durable, Région Île-de-France

Bernard Pipino, chargé de mission au service Aménagement et Développement territorial, Région Île-de-France

Philippe Montillet, mission Patrimoine à l'Institut d'aménagement et d'urbanisme de la Région Île-de-France

Coordination : Arlette Auduc, chef du service Patrimoines et Inventaire, Région Île-de-France

Remerciements : Philippe Ayrault, photographe, Brigitte Blanc, Sophie Cueille, Judith Forstel, Julie Faure, Sophie de Moustier, Françoise Vidal-Moustier, service Patrimoines et Inventaire, Région Île-de-France, Elsa Cohen, service Cinéma, Région Île-de-France

© Somogy éditions d'art, Paris, 2010

© Région Île-de-France, service Patrimoines et inventaire, Paris, 2010

© Adagp, Paris, 2010 pour les photographies de Philippe Ayrault, Jean-Bernard Vialles, Stéphane Asseline, Laurent Kruszyk, Danni Karavan

ISBN 978-2-7572-0374-3

Dépôt légal : juin 2010

Imprimé en Italie (Union européenne)

Patrimoines et développement des territoires

Actes du colloque régional
30 novembre et 1^{er} décembre 2009
Région Île-de-France

*sous la direction d'Arlette Auduc,
service Patrimoines et Inventaire, Région Île-de-France*



SOMOGY
ÉDITIONS
D'ART

sommaire

Préface	7
Ouverture du colloque	11
Françoise Patrigeon	11
Philippe Camo	12
Jean-Claude Boucherat	15
Journée du 30 novembre 2009 – matin	
Patrimoine et développement : une même logique ?	19
Histoires de territoires	21
François Barré	
Le patrimoine, un outil de développement économique et social ?	37
Hervé Passamar	
Les métiers d'art en Île-de-France	47
Alain Boulard	
Débat animé par Françoise Patrigeon	56
Journée du 30 novembre 2009 – après-midi	
Inventer un nouveau territoire : le Grand Pari(s) de l'Île-de-France	69
Le patrimoine dans les dix projets de la consultation sur le « Grand Pari(s) d'Île-de-France »	69
Étienne Achille	
Débat animé par Arnaud Laporte	84
Patrimoine et développement durable : consensus ou contradiction ?	95
Fleuve et tourisme en Île-de-France	95
Emmanuel Blum	
La politique de valorisation des parcs et jardins en Essonne	105
Éric Cochard	

Journée du 1^{er} décembre 2009 – matin

Histoires de patrimoine, histoires de populations	111
Un réaménagement au service des populations locales : la Plage bleue de Valenton	113
Véronique Lathière	
Le patrimoine au regard de la mosaïque urbaine. Une enquête pour fonder un projet de développement territorial à Melun	123
Nassima Dris	
Débat animé par Arlette Auduc	136
Les associations et la revivification du patrimoine industriel, un enjeu citoyen : « La Fabrique » à Meudon	141
Antoine Monnet	
Mémoire et identité dans les projets de réaménagement : l'exemple du quartier Cristino Garcia-Landy à Saint-Denis et Aubervilliers	155
François-Régis Cypriani	
Débat animé par Arlette Auduc	170

Journée du 1^{er} décembre 2009 – après-midi

Au cœur des projets de territoires : patrimoine et développement urbain	175
La place du patrimoine dans le projet de développement du quartier des murs à pêches à Montreuil	175
Catherine Pilon	
La reconversion du patrimoine industriel dans un projet de développement territorial : l'ensemble du patrimoine Menier à Noisiel (Seine-Saint-Denis)	187
Anne Barbara-Lacroix	
Débat animé par Emmanuel Laurentin	192
Au cœur des projets de territoires : patrimoine et création	199
Patrimoine et création pour le logement social : l'opération Turenne Saint-Antoine à Paris	199
Thomas Corbasson	
Les créateurs et le territoire : l'Axe majeur de Cergy-Pontoise	209
Michel Jaouën	
Débat animé par Emmanuel Laurentin	220
Clôture du colloque	229



Préface

Depuis le transfert de compétence de l'Inventaire du patrimoine à la Région Île-de-France en 2004, le rapport de notre jeune institution à l'histoire de son territoire s'est modifié. Habités en tant qu'aménageurs à nous projeter dans l'avenir, nous avons également appris à inscrire nos actions dans un temps plus long. Ce complément à notre regard est fructueux car les collectivités territoriales, et tout particulièrement les Régions, ont le devoir d'ancrer leurs politiques dans la mémoire des territoires.

Le patrimoine donc. Cet axe de recherche s'est rapidement enrichi : ainsi, après avoir consacré en décembre 2007 son premier colloque réussi à la « Rencontre des histoires, des populations et des territoires », la Région a choisi pour son second colloque en 2009, à nouveau en partenariat avec le Conseil économique et social régional, de proposer à la réflexion l'enjeu du patrimoine comme facteur du développement du territoire francilien. Enjeu d'abord interne à la Région car il interroge les diverses politiques régionales ; pour preuve, le comité d'organisation du colloque a intégré en son sein les services chargés de l'aménagement durable, du tourisme, mais aussi de l'Institut d'aménagement et d'urbanisme d'Île-de-France. Enjeu externe, plus encore, car il participe clairement à la construction partagée d'une lecture nécessairement renouvelée du territoire francilien.

La ligne directrice de ce colloque 2009 a le mérite de la clarté : elle montre ainsi, à travers des exemples précis, que loin d'être un frein au développement, le patrimoine peut non seulement être intégré dans les projets d'aménagement, mais il peut même en être un élément moteur. Cette lecture peu fréquente du développement francilien s'articule pleinement aux choix stratégiques du conseil régional. Ainsi, le SDRIF adopté en 2008 a-t-il déjà souligné avec force la nécessité de construire la ville sur la ville et d'inscrire le patrimoine urbain et son réaménagement dans une volonté contemporaine de prise en compte des nouveaux besoins et des nouveaux modes de vie. En résumé : assurer plus que jamais une douce continuité entre mémoire et projet, comme le préconise avec beaucoup de justesse François Barré dans sa très belle intervention.

Cette éthique de l'aménagement est porteuse de développement. Le refus de la table rase et de l'urbanisme « dur » des décennies passées fait aujourd'hui consensus, même si le rejet de cette période ne s'accompagne pas toujours de la réflexion nécessaire et que sont parfois voués aux gémonies des architectures et projets urbains qui ont eu leurs qualités et qui ne sont en rien responsables des évolutions politiques, économiques et sociales porteuses de relégation, de misère et d'exclusion. Pour autant, au-delà des slogans, ce colloque a permis de s'interroger explicitement : comment irriguer aujourd'hui les projets d'aménagement franciliens de davantage de sensible, de qualitatif, plus globalement de culture ? Comment construire, transformer, bouleverser les territoires – et ce, trop souvent, dans l'urgence – en les respectant et en respectant les vies de ceux qui s'y enracinent, faisant ainsi culture en ces lieux ? Comment inventer de nouveaux modes de transports, renforcer les services publics, créer des emplois en tenant compte de l'histoire, des identités et des cultures des territoires franciliens ?

Ces interrogations bousculent la règle de l'arrachement au passé qui a longtemps servi de méthode d'aménagement. On le sait : tenir compte des mémoires dans leur pluralité a toujours résisté aux plannings serrés ; pire encore, le « court-termisme » sert encore trop souvent d'unique catégorie de compréhension du monde. Ce colloque a heureusement permis de battre en brèche cette caricature de l'aménagement urbain. Loin d'être un couple antithétique, patrimoine et aménagement peuvent, au contraire, fonctionner ensemble, en pleine harmonie. Le patrimoine est une force pour l'Île-de-France. Refouler son empreinte ne peut être un objectif. Il ne doit pas pour autant se transformer en mausolée car il est si facile de se réfugier dans le passé face aux questions du présent et de demain. Cette contradiction – préserver et en même temps bâtir – peut emprisonner. Elle peut également aider à progresser. Surtout si elle est au service des Franciliennes et des Franciliens. Le patrimoine a une dimension citoyenne essentielle comme le montrent les nombreuses associations qui se mobilisent non seulement pour sauver tel ou tel élément du patrimoine quotidien de proximité, mais aussi pour bâtir des projets de restructuration, de réaménagement et de mise en valeur de plus grande échelle. Il faut ici le rappeler : les derniers éléments du patrimoine industriel francilien n'ont souvent dû leur sauvegarde qu'à cette mobilisation lorsqu'ils n'ont pas été réinvestis par et pour de nouvelles entreprises.

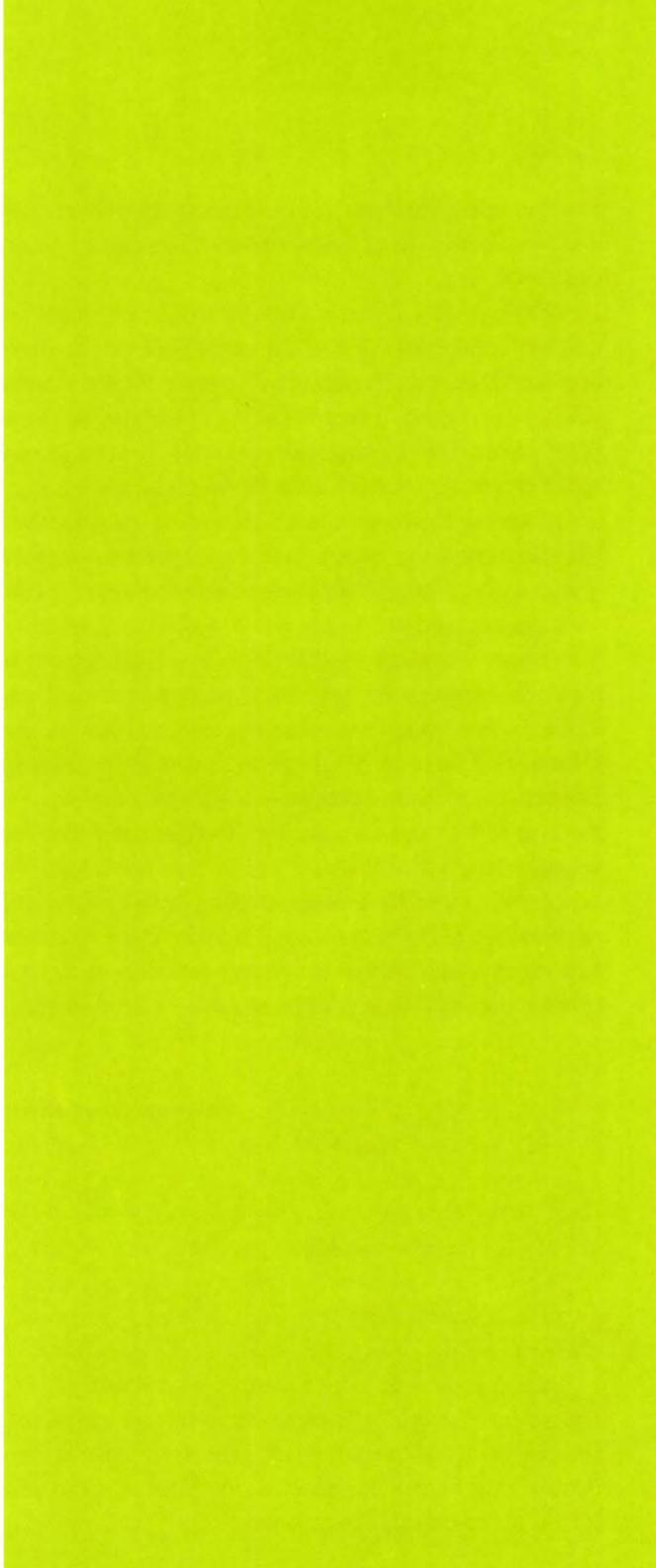
Le colloque a ainsi souligné la variété et le nombre de projets dans lesquels la démarche culturelle n'est plus le « supplément d'âme » des projets urbains. Au contraire, elle est un cadre conceptuel et irrigue aujourd'hui l'ensemble des projets d'aménagement en renversant les points de vue habituels : les territoires les plus défavorisés doivent plus encore que les autres être abordés dans toutes leurs dimensions, en tenant compte de leurs identités complexes, des cultures

diverses de leurs habitants, de leurs mémoires et de leur vie quotidienne. Perdre de vue cet objectif, c'est assurément faire naître davantage de déracinement et d'exclusion sociale.

Cette question dépasse à l'évidence le strict cadre de ce colloque. C'est une question éminemment actuelle et stratégique : les concepts d'aménagement des années 1960 et 1970 peuvent-ils encore inspirer l'avenir ? L'Île-de-France de demain va-t-elle être inventée sans ses habitants, ou pire encore contre eux ? Le SDRIF a fixé un cadre protecteur à ces interrogations. Et les dix équipes d'architectes et urbanistes internationaux de renom consultées sur le « Grand Paris » ont unanimement conclu à l'impératif de sortir d'une approche trop souvent fragmentée et technique des questions urbaines, par une vision globale, culturelle de cet enjeu, qui fasse sa véritable place au sensible et à l'humain.

Là réside probablement la grande leçon de ce colloque 2009 : le risque de la « métropole-nécropole » est un fantasme. Personne n'a vocation à vivre dans un mémorial. Véhiculer la transmission ne signifie pas enchantement mécanique du passé. Comme les différents contributeurs du colloque, je crois que patrimoine et création ne s'opposent pas. Ils se prolongent et se complètent dans cette féconde interaction. La création de qualité a ainsi plus que jamais sa place dans le logement, et dans le logement social d'abord pour lequel la Région s'est si fortement engagée depuis plus de douze années. Les plasticiens et créateurs, célèbres ou non, doivent s'inscrire dans le territoire pour le renouveler. La création contemporaine et celle, plus ancienne, qui « fait patrimoine » ne sont en rien des obstacles à l'aménagement. C'est au contraire la condition de son inscription dans les territoires et dans le cœur des habitants pour « faire métropole ».

Jean-Paul HUCHON
Président du Conseil régional d'Île-de-France



Journée du 30 novembre 2009

Ouverture du colloque

Françoise Patrigeon

*directrice de la Culture, du Tourisme, du Sport et des Loisirs,
Région Île-de-France*

Par la loi du 3 août 2004, la Région s'est enrichie d'un nouveau service aujourd'hui nommé « Patrimoines et Inventaire ». C'est un outil de connaissance du patrimoine régional par le travail de ses chercheurs et de ses photographes. C'est également un outil de valorisation du patrimoine par les publications destinées à transmettre au public francilien, et plus largement à l'ensemble du public, la richesse patrimoniale qui émaille le territoire. Une belle illustration figure d'ailleurs sur les murs de notre institution où est exposée une sélection de photographies du patrimoine industriel. Forte du succès de la première édition qui traitait de la « rencontre des histoires, des populations et des territoires », la Région, et notamment le service Patrimoines et Inventaire, vous retrouve donc ici pour le second colloque.

Ces colloques, qui sont des éditions biennales, sont ponctués par des journées d'étude tout aussi riches. L'an dernier, il a été ainsi traité du rôle de la photographie et du regard du photographe dans la connaissance du patrimoine. Pour cette édition, nous avons décidé d'évoquer avec vous la question du lien entre les patrimoines et le développement des territoires. Beaucoup de personnes semblent a priori opposer ces deux termes : nous vous proposons aujourd'hui d'interroger cet a priori et d'examiner en quoi ces termes peuvent au contraire se compléter et se nourrir l'un de l'autre. La Région dispose de compétences sur les questions d'aménagement, ainsi que sur celle de l'étude et de la connaissance du patrimoine. Il nous a donc semblé légitime d'étudier ce lien entre les territoires en développement et les questions du patrimoine.

Cette matinée se déroulera en plusieurs temps : après l'ouverture du colloque, trois interventions permettront de situer le cadre de nos réflexions. Puis ces interventions seront suivies d'un moment d'échanges avec la salle.

Voici donc le temps de l'ouverture du colloque par Philippe Camo, conseiller régional et membre de la commission Culture qui représente le vice-président Francis Parny, empêché. Nous passerons ensuite la parole à Jean-Claude Boucherat, président du Conseil économique et social de la Région Île-de-France (CESR) qui co-organise ce colloque.

Philippe Camo

conseiller régional, membre de la commission Culture

Mesdames et messieurs, bonjour. Je voudrais d'abord saluer la présence et la participation de Monsieur Jean-Claude Boucherat, président du Conseil économique et social régional, de Messieurs Patrick Aracil et Alain Boulard, vice-présidents du CESR ; saluer également mesdames et messieurs les élus, ainsi que Monsieur François Barré, président du Fonds régional d'art contemporain d'Île-de-France, Monsieur Hervé Passamar, directeur de l'Agence régionale du patrimoine de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, et enfin Madame Arlette Auduc, chef du service Patrimoines et Inventaire. Je voudrais aussi excuser Francis Parny, vice-président à la Culture et aux Nouvelles Technologies, qui ne peut ouvrir les travaux de notre colloque et m'a demandé de le représenter.

Ce second colloque régional fait suite à celui de 2007, qui s'intitulait « Rencontre des histoires, des populations et des territoires ». Il se fixe comme tâche d'approfondir et de développer la thématique du patrimoine et du développement du territoire. Comme ce fut le cas pour le premier colloque, je me félicite du partenariat avec le CESR. Notre collaboration s'installe donc dans la durée. C'est un signe, un bon signe, me semble-t-il, de bonne gouvernance entre les deux institutions de notre région.

À première vue, le patrimoine et le développement, qui font aujourd'hui consensus, participent de la même logique. Il s'agit de mieux articuler le temps présent des sociétés avec leur passé, mais aussi avec leur avenir, dans une logique de transmission et de solidarité entre les générations. La nécessité de protéger et de transmettre le patrimoine, héritage culturel défini comme un bien commun, est aujourd'hui une idée largement répandue. Tout responsable public qui agit sur l'urbain, élu ou technicien, se doit d'être désormais persuadé qu'une ville, qui valorise ses héritages architecturaux et urbanistiques, se donne les moyens de mieux préparer son avenir. Et la pensée urbanistique actuelle, à la différence de certaines périodes heureusement révolues, fait une grande place au rejet de la table rase en privilégiant l'intégration des héritages urbains par la reconstruction permanente de la ville.

Vecteur d'identité et support mémoriel, le patrimoine bâti est considéré comme un moyen privilégié d'assurer la continuité des sociétés urbaines. Pourtant, rappelons-nous, faire converger préoccupations patrimoniales et objectifs de développement durable ne va pas de soi. Depuis les années 1970, la notion de patrimoine tend ainsi à couvrir des espaces de plus en plus vastes, relevant à la fois du monumental et du quotidien, de l'exceptionnel et de l'ordinaire. Sans oublier la valorisation de la notion de mémoire au travers de l'histoire des quartiers, des grands ensembles, du monde ouvrier et de l'immigration en laissant une part de plus en plus grande à la prise en compte du vécu, élément si important pour la reconstitution de l'appropriation collective et la naissance de la notion d'appartenance régionale.

Ainsi, les Journées du patrimoine sont de plus en plus l'occasion de présenter des circuits dans les quartiers, notamment les quartiers d'habitat social, sous l'angle du patrimoine local et de la mémoire. Cet élargissement du champ patrimonial a inévitablement tendance à rentrer en contradiction avec d'autres utilisations du territoire, avec des projets de développement, de requalification, de réutilisation d'espaces, de lieux et de bâtiments qui tendent à être reconnus comme patrimoine par certains acteurs sociaux. Dès lors, nous vous proposons de décliner et d'approfondir cette thématique essentielle que sont les rapports entre la préservation du patrimoine et le développement des territoires. Il s'agira, à travers des projets concrets, d'articuler et de mettre en perspective deux notions apparemment consensuelles mais qui méritent d'être réinterrogées.

Ressource symbolique, le patrimoine n'en est pas moins aussi une ressource économique, notamment touristique. On sait cependant qu'un tourisme mal maîtrisé risque de détruire son objet même. Et la réflexion devra porter sur la structuration d'un tourisme durable, respectueux de tout ce qui le fonde, mais aussi véritablement profitable aux populations concernées. Loin des grands monuments, les nouveaux patrimoines peuvent en être l'occasion. De plus, le patrimoine est souvent intégré par les élus dans une stratégie de valorisation du cadre de vie afin d'attirer de nouvelles populations ou de nouvelles entreprises. La mise en avant d'un passé valorisant, le soin apporté à le faire revivre, l'attention aux paysages, la rénovation des quartiers anciens, voire des ensembles plus récents très vite « patrimonialisés », bref la mise en valeur du cadre de vie, sont autant d'aménités recherchées par les entreprises, notamment de services, que l'on cherche à attirer.

En Île-de-France, le SDRIF – Schéma directeur de la Région Île-de-France – affirme la nécessité de densifier la ville et de la rendre vivable pour tous. Il nous oblige à regarder dans nos bourgs anciens, les alignements urbains, la mixité des quartiers avec leurs imbrications de logements et d'activités, de bâtis et de jardins, de places et de rues, bref ce qui fait une ville. La question du Grand Paris rend cette réflexion d'autant plus nécessaire. Les dix projets issus du concours initié par l'État abordent la question patrimoniale, et plusieurs d'entre eux la mettent au

cœur de leur réflexion. Mais nous pensons aussi que l'urbanisme et les grands projets d'aménagement qui façonnent pour des décennies le quotidien de nos concitoyens ne peuvent plus se faire de manière autoritaire ou technocratique : la prise en compte de l'ordinaire et de l'expérience des populations est indispensable. Contrairement à ce que l'on pouvait penser, ce n'est pas ajouter de la complexité à de la complexité. Et qui mieux que les élus de proximité peuvent porter ces paroles ? Nous ne saurions être absents de ces débats qui engagent l'avenir du territoire francilien.

Ce colloque nous permettra d'enrichir aussi une approche trop souvent fragmentée, trop souvent technique, des questions urbaines. Il doit contribuer à construire une vision globale et culturelle qui laisse une grande place au sensible, à l'humain. Il s'insère ainsi pleinement dans la démarche du SDRIF et de la politique régionale qui vise un niveau de développement des territoires plus équilibré géographiquement, mais aussi plus attentif au bien-être des populations, notamment par la qualité de leur cadre de vie.

Ce champ nouveau de la compétence régionale montre ainsi pleinement l'apport qui peut être le sien dans le développement de ses politiques. C'est qu'il nous appartient de nous inscrire de manière privilégiée dans un registre qualitatif : comment préserver les traces d'un patrimoine de plus en plus large sans pour autant empêcher le territoire et la ville de « fonctionner » ? Comment ne pas « muséifier » les centres-villes et ne pas rejeter les populations les plus modestes à la périphérie ? Comment ne pas sacrifier l'avenir à une présentation stérile du passé ?

Le colloque va présenter des exemples précis où sont en jeu des notions comme la requalification urbaine, les espaces publics, la création et donc la qualité de vie pour nos territoires, celle-ci ne pouvant s'apprécier qu'à l'aune de l'ensemble du projet où le patrimoine doit avoir toute sa place, sans préjudice de la création et du réaménagement. Dans cette optique, nous nous intéresserons à des projets concrets de mise en valeur d'héritages urbains, en privilégiant ceux qui ont été portés ou soutenus par l'engagement de la population. Mais nous interrogerons aussi chercheurs, historiens, photographes et sociologues sur cette préoccupation nouvelle. Et parce que le patrimoine ne doit pas être un frein mais un levier pour la création, des artistes, des architectes et des plasticiens pourront témoigner de l'inscription de leurs œuvres dans cette continuité historique comme territoriale.

En conclusion, je voudrais rendre hommage à toutes celles et ceux qui ont contribué à la réussite de ces journées. Je vous souhaite donc pour ces deux jours qui viennent des échanges fructueux.

Jean-Claude Boucherat

président du Conseil économique et social de la Région Île-de-France

Je tiens tout d'abord à saluer le vice-président à la Culture et aux Nouvelles Technologies, Francis Parny ; le vice-président du CESR, Patrick Aracil ; le président de la commission Culture et Communication du CESR, Jean-Paul Rueff ; les organisateurs [en particulier Madame Arlette Auduc, conservatrice régionale, chef de service Patrimoines et Inventaire] ; mesdames et messieurs les participants.

Je me réjouis de la tenue de ce colloque.

Je m'en réjouis pour de nombreuses raisons et en premier lieu parce qu'il s'inscrit pleinement dans les préoccupations qui sont celles de la société civile.

Dans un récent rapport intitulé « Une nouvelle dynamique pour les politiques de conservation du patrimoine monumental », le Conseil économique, social et environnemental soulignait en effet, sous la plume de Jean-Jacques Aillagon, « l'importance de la place qu'occupe le patrimoine monumental dans l'espace culturel, professionnel et économique de notre pays » [rapport du CESE, 22 octobre 2008].

Lorsqu'il évoque ce patrimoine monumental, le Conseil économique, social et environnemental parle également de « responsabilité collective ». Je crois personnellement que cette responsabilité concerne beaucoup plus largement ce que nous appelons dorénavant LES patrimoines, ceux qui vont « de la petite cuillère à la cathédrale », comme le disait Malraux.

Et cette responsabilité collective, le Conseil économique et social d'Île-de-France y prend part. Alors que le thème de notre colloque peut sembler porter sur un sujet spécifique, il est en fait très transversal. Au sein du CESR, ce thème « Patrimoines et développement des territoires » est en effet pris en compte par quasiment toutes les commissions. Il concerne aussi bien les commissions en charge de la culture que de l'aménagement du territoire, du tourisme ou des loisirs, du développement économique, de la ville ou du cadre de vie.

Je me réjouis également de constater que depuis le premier colloque consacré aux patrimoines organisé en décembre 2007, il est fait référence aux patrimoines au pluriel.



Or cette pluralité d'approche correspond bien à l'idée que nous nous faisons au Conseil économique et social d'Île-de-France de notre richesse patrimoniale. Et cette diversité des patrimoines a parfaitement été prise en compte dans les différents travaux menés par notre assemblée.

Deux de nos vice-présidents auront d'ailleurs l'occasion de vous présenter certains de ces travaux au cours de ces deux jours :

- Alain Boulard pour le rapport qu'il a conduit en 2006 intitulé « Les métiers d'art : un atout pour le développement économique, social et culturel de l'Île-de-France » ;
- Patrick Aracil pour les travaux pilotés en 2004 sur le thème de « La valorisation et la protection du patrimoine en Île-de-France ».

Plus récemment, un autre rapport nous a à nouveau permis de nous plonger au cœur de cette problématique des patrimoines et du développement des territoires. Le 7 octobre dernier, le professeur Guy Atlan a en effet présenté dans cet hémicycle le fruit de ses travaux conduits dans le cadre de la commission Culture et Communication sur le thème « Culture et territoire : les conditions d'émergence des espaces culturels en Île-de-France ».

Je me réjouis également de l'organisation de ce colloque car il fait écho à une récente interview du ministre de la Culture et de la Communication.

Début octobre, Frédéric Mitterrand était interrogé sur ses priorités à la tête du ministère de la Culture et de la Communication et expliquait que la première de ses priorités concernait... le patrimoine : « J'attache la plus grande importance à la notion de patrimoine. Tout ce qui s'est créé et se crée est patrimoine. Il doit être préservé, restauré, vu et assimilé. » (*Le Figaro*, 5 octobre 2009.)

Cette déclaration conforte s'il en était besoin l'acuité du colloque qui s'ouvre aujourd'hui.

Je me réjouis aussi en pensant à l'évolution de la perception que nous avons des patrimoines.

Sur le site Internet de la Région, Madame Arlette Auduc, vous avez indiqué : « Les patrimoines ne sont pas un frein mais un moteur pour le réaménagement du territoire. » Et je me demande si l'on ne pourrait pas aller encore plus loin. Ne pourrait-on pas considérer que les patrimoines, non seulement ne sont plus un frein, non seulement peuvent être un moteur, mais que les patrimoines pourraient aussi être des éléments déclencheurs du réaménagement du territoire.

Les patrimoines dont il est question aujourd'hui me semblent avoir acquis une légitimité suffisante pour passer du statut de frein, puis de moteur, au statut d'éléments déclencheurs du réaménagement de notre territoire francilien.

C'est cette ambition que je me permets de vous offrir Madame Arlette Auduc en guise de cadeau d'anniversaire pour le service de l'Inventaire, puisque cela fera trois ans, jour pour jour, demain 1^{er} décembre, que ce service que vous dirigez a rejoint l'institution régionale.

Enfin, je me réjouis de l'évolution de la politique régionale en faveur des patrimoines.

Ainsi que le rappelait le vice-président Francis Parny dans son introduction il y a deux ans : « Avant la décentralisation et le transfert [...] aux Régions du service de l'Inventaire (loi du 13 août 2004), le conseil régional intervenait dans le domaine patrimonial [...] un peu au coup par coup, en fonction des relations avec les collectivités territoriales et sans approche globale véritable; [...] et [cette intervention était] limitée à la question du financement complémentaire d'une démarche plus locale. »

Or force est de constater qu'aujourd'hui l'approche patrimoniale se fait dans une véritable relation de partenariat avec les collectivités.

Dans ce domaine comme dans d'autres, la Région ne cesse de se bonifier : elle est passée d'un rôle de cofinanceur à un rôle de « partenaire territorial ».

Et c'est vers ce « partenaire territorial » qu'est le conseil régional que je me tourne pour conclure, et en particulier vers son président Jean-Paul Huchon et son vice-président Francis Parny pour les remercier à nouveau d'avoir été à l'initiative de l'organisation de ce colloque et de nous le faire partager.



Carton préparatoire de l'un des carreaux de faïence ornant la « Villa des mouettes » à Maisons-Laffitte (Yvelines). Dessin de l'architecte Louis Granet, 1896, Institut français d'architecture.

Intervenants

François BARRÉ, président d'Arc-en-Rêve,
président du Frac Île-de-France,
ancien directeur de l'Architecture et du Patrimoine
(ministère de la Culture et de la Communication)
Hervé PASSAMAR, directeur de l'Agence régionale
du patrimoine, Région Paca
Alain BOULARD, vice-président du Conseil
économique et social de la Région Île-de-France

Journée du 30 novembre 2009 – matin

Patrimoine et développement : une même logique ?

Histoires de territoires <i>François Barré</i>	21
Le patrimoine, un outil de développement économique et social ? <i>Hervé Passamar</i>	37
Les métiers d'art en Île-de-France <i>Alain Boulard</i>	47
<i>Débat animé par Françoise Patrigeon</i>	55



Histoires de territoires

François Barré

*président d'Arc-en-Rêve, président du Frac Île-de-France,
ancien directeur de l'Architecture et du Patrimoine
(ministère de la Culture et de la Communication)*

Mémoire et projet

Il n'existe pas de patrimoine définitivement arrêté. Tout espace continue de vivre ne serait-ce que comme une attente, comme une virtualité à accomplir. Être fidèle au patrimoine qui fut à la pointe de la création de son temps, c'est vouloir continuer de changer. Pour rester fidèles à nous-mêmes, il faut changer tout le temps, disait le prince Giuseppe Tomasi di Lampedusa. Dans la quadrilogie de Baudelaire « l'époque, la mode, la morale, la passion », il faut inlassablement essayer d'oublier la mode qui se démode.

Paul Ricœur écrivait dans *Cultures, du deuil à la traduction* : « Je voudrais introduire l'idée de variations d'horizon : à l'intérieur même d'une culture donnée, les horizons de valeur varient en rythme, ils n'avancent pas ou ne reculent pas de toutes pièces, mais ils sont échelonnés. Je prendrai la métaphore du paysage vu d'un train en mouvement : il y a des horizons courts, qui se déplacent rapidement, des horizons moyens, qui évoluent plus lentement, et enfin l'horizon ultime du paysage, qui est quasi immuable. Donc nous ne sommes pas face à une alternative entre l'immuable et le mouvant : l'idée d'horizon implique l'idée de variation des horizons en rythme d'évolution. La conjonction du patrimonial et du contemporain exprime parfaitement cette relation des rythmes d'évolution et leur empathie qui nous permet de percevoir dans un horizon où joue la profondeur de champ, l'immuable qui embrasse le fond du paysage et le mouvant qui advient et n'est pas encore fixé. Il faut apprendre à respecter l'avenir, il vient à nous. Deux patrimoines s'entrevoient dans la rencontre de l'immuable et du mouvant. L'un ne

peut exclure l'autre. Leur indissociabilité signe leur sociabilité. » « Le retour vers le passé est toujours un signe de détresse, une ressource extrême qu'emploient les intelligences lorsqu'elles désespèrent du présent », proclamait Viollet-le-Duc, qu'on ne peut guère soupçonner d'un présentisme militant.

Les hôtes sont beaux ou les plaisirs de la co-visibilité

« Deux maladies sont pareillement mortelles : se souvenir de tout et tout oublier. L'oubli est l'indispensable étau de la mémoire », disait Borges. Quant à l'amnésie, elle nous prive de tout repère et nous fait battre la campagne à la recherche de nos marques. Il faut vivre notre modernité comme une alliance de la mémoire et du projet. On ne sait pas où l'on va si l'on ne sait pas d'où l'on vient. La table rase n'est pas hospitalière ; mais à chaque hôte, la table doit être ouverte, puis dressée, comme une invite, un changement et une continuité. N'aimer que ce qui est passé est tout aussi mortel que de n'aimer – selon l'expression de Walter Benjamin – que « la menue monnaie de l'actualité ».

« Plus le soir avance, plus les hôtes sont beaux », dit un vieil adage prussien. Les hôtes sont, dans la double acception du mot, ceux qui reçoivent et ceux qui sont reçus. L'accueil du patrimoine donne une dignité à ses jeunes hôtes. Il les irradie et les légitime. Mais la jeunesse qui côtoie les anciens donne à ceux-ci un regain de verdeur et un goût du présent. L'union des contraires peut les faire se rejoindre en complicité.

L'un des concepts juridiques les plus troublants est celui de la co-visibilité considérée en matière de protection comme une menace pouvant porter atteinte à l'intégrité de l'œuvre patrimoniale. J'y vois l'inverse : une affectueuse familiarité. L'art d'être grand-père est un éloge de la co-visibilité, alors que le refus du voisinage du beau est bien rejet de l'autre, exclusion, isolationnisme stérile ou pis encore communautarisme de la monumentalité. Ce qui est beau et prometteur, c'est l'enfant et le vieillard côte à côte dans une réassurance mutuelle. Craint-on que le clocher puisse souffrir de la coexistence de la ville dont il se veut le protecteur. Un chien regarde bien un évêque ! Aujourd'hui, lorsque de très bons architectes travaillent dans la relation au monument, ils sont le plus souvent dans le double embarras de croire encore qu'ils vont durer et que, pour y parvenir, ils doivent – dans ce voisinage de respectabilité – ne pas être complètement eux-mêmes et s'habiller « en dimanche », comme lorsqu'on va à un enterrement ou à une réception officielle. Ainsi engoncés, ils ne sont jamais au meilleur de leur forme. Ils devraient au contraire se sentir libres d'être eux-mêmes et, plus encore, tenter de se surpasser dans l'excellence d'une invention. Le grand respect, le véritable hommage aux créateurs, c'est la création même dans le vif de son temps. La ville se construit sur la ville et ce n'est pas la rencontre perpétuée du même et du même qui en fait la qualité. On trouvait dans *Le Monde* du 28 novembre un article intitulé « Malraux et Corbu face au stade Jean Bouin ». On y lisait que « le futur stade Jean Bouin, haut

de 32 mètres, fera la ola aux premières loges de l'immeuble classé MH » (en l'occurrence, la maison de Malraux à Boulogne), mais aussi que le Parc des Princes était tout proche, dans ce triangle d'or de l'architecture moderne réunissant notamment Le Corbusier (rue Nungesser et Coli), Perret, Mallet-Stevens Pingusson et Patout. « Ce deuxième ovni [le stade Jean Bouin] jouxtant le Parc des Princes est-il opportun ? » s'interrogeait le journaliste, oubliant d'ailleurs de citer le nom de l'architecte Rudy Ricciotti, Grand Prix national d'architecture. Jean-Marc Blanchecotte, chef du service départemental de l'Architecture et du Patrimoine de Paris, a demandé à la ville de Paris que soit engagée une réflexion globale sur l'urbanisme du secteur car, dit-il, « c'est un lieu exposé qui déjà souffre. Deux "objets" importants, cela fait peut-être un peu beaucoup pour ce secteur. » La fameuse mixité tant recherchée est ici congédiée. Il y a dans cette vue étroite (n'est-ce pas ce qu'on appelle un cône de visibilité ?) une façon de refuser la diversité culturelle et temporelle en un même espace de vie. On s'interrogera sur la juste mesure de ce « un peu beaucoup » relevant sans doute d'une finesse d'évaluation échappant au sens commun.

La « Maison Renaissance »
devant les arcades de l'aqueduc
de la Vanne, Cachan
(Val-de-Marne).



Mixité, diversité, identité

Chaque ville, chaque région, chaque pays est plus grand que son territoire. Il recèle à la fois la présence de l'absence (les figures du passé et celles qui sont à venir) et du présent. La mémoire et l'identité donnent la véritable dimension de nos espaces réels et imaginaires. Le prince Giuseppe Tomasi di Lampedusa écrivait : « Un palais dont on connaît toutes les pièces n'est pas digne d'être habité. » À cette aune, la ville, la région, le territoire sont des palais. La mixité essentielle au vivre ensemble, si souvent invoquée et si peu mise en œuvre, doit être l'expression même d'une identité faite de diversité, de temps, d'espaces, d'architectures et de paysages ; une mixité sociale, ethnique, culturelle qui outrepassse les limites géographiques et temporelles. On lit à ce propos dans le *Journal* de Gombrowicz un bel hommage à notre identité : « Un Français qui ne prend rien en considération en dehors de la France est-il plus français ? ou moins français ? » En fait, être français, c'est justement prendre en considération autre chose que la France. Pour en débattre, on est passé de l'agora à la préfecture.

Mémoire, histoire, territoires

Il y a dans le souci de la trace patrimoniale l'affirmation de l'intangible, presque un au-delà. La ruine – l'esthétique de la ruine – en est peut-être l'expression la plus éloquente, une forme moderne de laïcisation du sublime, un surplomb qui nous domine dans nos replis ordinaires et quotidiens.

On pourrait dire que le patrimoine est davantage présent et reconnu lorsqu'il est loin de nous. Tout d'abord, loin de nous dans le temps. Plus les siècles passent, plus les édifices sont honorés, c'est-à-dire qu'ils sont vus. Sur près de 45 000 édifices protégés, 34 % sont du Moyen Âge, 50 % des ^{xvi}^e, ^{xvii}^e et ^{xviii}^e siècles, 11 % du ^{xix}^e siècle et moins de 5 % du ^{xx}^e siècle.

Mais aussi loin de nous dans l'exercice de l'autorité : plus l'architecture représente le pouvoir et les valeurs dominantes, plus elle est célébrée. Cette mémoire sans volatilité qui s'écrit dans le marbre dresse des colonnes et s'orne de couronnements, raconte une histoire du pouvoir et de la domination. Elle ne pérennise pas la maison de l'homme mais les palais de ses maîtres, les demeures de ses princes, les églises de ses prélats et les espaces de leurs auxiliaires, soldats, magistrats, ministres et clercs. En France, près de 90 % du patrimoine protégé appartient à ce gotha, réunit châteaux, églises, cathédrales, parlements, monastères, forteresses... et laisse peu de place à la quasi-totalité de ce que sont les environnements bâtis de notre longue histoire.



L'hôtel de Marsilly, ^{xviii}^e siècle,
418, rue du Cherche-Midi,
Paris (6^e arrondissement).



Maison, 18, avenue Jean-Jaurès,
 Athis-Mons (Essonne).

Enfin, loin de nous dans la ville historique minoritaire : ce patrimoine qui raconte presque exclusivement l'histoire du pouvoir plutôt que celle de la majorité se situe à 95 % dans les parties anciennes des villes, là où ne vivent que 5 % des populations urbaines. Ceci est vrai pour toute l'Europe. Les villes européennes sont donc – contrairement à leur image centrale et touristique – des déserts patrimoniaux, des zones de non-mémoire institutionnelle et d'indifférenciation. D'un côté la révérence faite aux époques anciennes et de l'autre la méconnaissance des siècles (les derniers) qui virent l'explosion urbaine. (Le xx^e siècle aura été le siècle le plus constructeur mais aussi le plus destructeur de l'histoire de l'humanité. En France, les 4/5 de nos logements ont été construits après 1914 et plus de la moitié depuis 1950. En trente années, après la guerre, on construira davantage que pendant les trois siècles précédents.) Quand dans le centre-ville historique on détruit un bâtiment pour en construire un autre, il n'y a pas de problème car dans ce centre-ville on sait ce qui doit être protégé. Partout ailleurs, dans les 95 % restants, on détruit des bâtiments qui ne se distinguent en rien de leurs voisins. La plus grande partie des Français habitent dans un tissu urbain où il n'existe aucun signe de distinction attirant l'attention sur la qualité et l'architecture d'un bâti et valorisant l'image de tout un quartier et de ses habitants. Cette absence de signe de distinction est perçue comme une absence de considération. Et les destructions [pudiquement rangées sous le vocable de « renouvellement urbain »] sont souvent vécues comme une blessure, une atteinte à l'intégrité des êtres, l'éradication violente des traces de vie, la perte commandée des souvenirs et des mémoires. La



Les Courtilières, vue des tours en étoile, Pantin (Seine-Saint-Denis).
Émile Aillaud architecte, 1954.

question de la mémoire collective et des signes de distinction est primordiale. La ville-musée ne rend pas compte à elle seule de l'épaisseur des choses et de la nécessité de repères partagés. Elle est seule cependant à témoigner de la distinction patrimoniale. C'est la raison pour laquelle lorsque j'étais à la direction de l'Architecture et du Patrimoine, avec toutes les équipes concernées, Michel Rebut-Sardat, Michel Melot, Jean-Marie Vincent, Bernard Toulhier, Arlette Auduc, nous avons notamment inventé le label du patrimoine du xx^e siècle.

La question majeure est celle de la décision patrimoniale. Comment dire ce qui à jamais demeurera et comment croire que rien ne nous a échappé de ce qui aurait mérité d'être protégé ?

La métamorphose

La « métamorphose », selon Malraux, n'est pas comme on l'a cru celle du créateur qui transforme, mais celle de l'époque qui voit ou ne voit plus. « Pour que l'œuvre soit inventoriée, il faut qu'elle soit devenue visible. Et qu'elle n'échappe pas à la nuit par la lumière qui l'éclaire comme elle éclaire les roches, mais par les valeurs qui l'éclaireraient comme elles ont toujours éclairé les formes délivrées de la confusion universelle. Tout inventaire artistique est ordonné par des valeurs, il n'est pas le résultat d'une énumération mais d'un filtrage. » Ce texte d'avril 1964 annonçait la création du service de l'Inventaire, c'est-à-dire d'une mémoire qui ne prétendait plus voir et sélectionner mais recenser et retenir... Et Malraux ajoutait : « L'homme s'apercevra que l'intemporel n'est plus éternel... L'œuvre d'art survivante nous atteint dans un double temps qui n'appartient qu'à elle : celui de son auteur et le nôtre. »

La rencontre du patrimoine et de l'œuvre contemporaine est celle de l'œuvre d'art survivante et de l'œuvre d'art vivante, sachant que chacune vit dans un sur-sis de jugement et dans le risque du changement de regard. À cet égard, l'apparente stabilité du patrimoine peut rejoindre la relative précarité du contemporain. « Les œuvres gothiques n'étaient point inconnues : elles n'étaient qu'invisibles. Les hommes qui recouvrirent le tympan d'Autun ne le voyaient pas, du moins en tant qu'œuvre d'art », ajoute André Malraux. Cette réversibilité des valeurs et de la visibilité obéirait à des cycles d'éclairement et à des fuseaux séculaires qui d'ombres en lumières cacheraient ou révéleraient des figures et des œuvres qui pourtant n'auraient pas bougé.

Cette analyse d'André Malraux, remarquablement commentée quelques années plus tard par Michel Melot, met en lumière la relativité du regard contemporain sur sa propre époque et l'évaluation patrimoniale des temps passés autant que sur la difficulté à voir et à vouloir distinguer les éléments du haut patrimoine historique de ceux de la chronique des jours et des récits de vie. « Il faut un temps long de regard et de culture pour déciller les yeux. Ces quartiers n'ont pas été assez regardés pour être devenus visibles », écrivait ainsi Franz Hessel en évoquant Berlin.

L'architecture est un art du temps, un art lent et de sédimentation, un art de la métamorphose. Elle est le « livre de pierre » qui fixe le temps, mais encore l'expression changeante de l'âge et des usages. Aussi est-elle, de tous les arts, le seul à admettre l'addition, la transformation, l'extension, une capacité à vivre encore, au-delà de sa fonction originelle. Un livre, une composition musicale, une œuvre plastique sont finis à jamais. Pas la ville, pas l'architecture. Des abattoirs peuvent devenir musées, une base sous-marine cinéma, un palais commerce... Cette situation de mutabilité et de flexibilité relativise la vision de l'architecture et de la ville, en interdit l'autonomie et les inscrit dans un mouvement qui n'a pas de terme et dans une nécessaire relation de voisinage. Ils sont insérés dans un texte en cours d'écriture, dans un contexte. « On entre dans une conversation », dit Michel Corajoud.

Une étude menée en 1997 par l'Association des architectes américains prévoit que, dans les cinquante ans à venir, 90 % des interventions d'architectes se feront sur du « déjà-là ». Nous sommes entrés dans une société « post » – post-conscription (le patrimoine des casernes), post-industrielle, post-culturelle, post-champs de betteraves... et, pourrait-on dire avec le développement durable, « compost ». Cela ne signifie pas que le monde soit fini mais que nous devons nous interroger sur cette réalité faite majoritairement d'établissements humains constitués. La création, aujourd'hui, c'est la transformation.

Publicité pour le toffee Kréma,
 « la folie des gourmets », création
 Vercasson d'après Jean d'Ylen.
 Carte postale pour la confiserie
 Kréma alors située à Montreuil
 (Seine-Saint-Denis). Musée
 d'Histoire vivante.



Face à ces mutabilités et relativités, l'Inventaire s'est toujours défié des octrois et du perpétualisme patrimonial. À l'encontre des conservateurs de musées et des institutions de la distinction patrimoniale, mais en accord avec les bibliothécaires, les spécialistes de l'Inventaire ont toujours considéré, fidèles en cela à Malraux, que tout fait trace et mémoire ; que l'ordinaire raconte et accompagne souvent mieux que l'exceptionnel ; que la métamorphose sans cesse est à l'œuvre.

L'Inventaire dresse cette mémoire d'attente qui sait donner du temps au temps.

Le développement des territoires d'urbanité

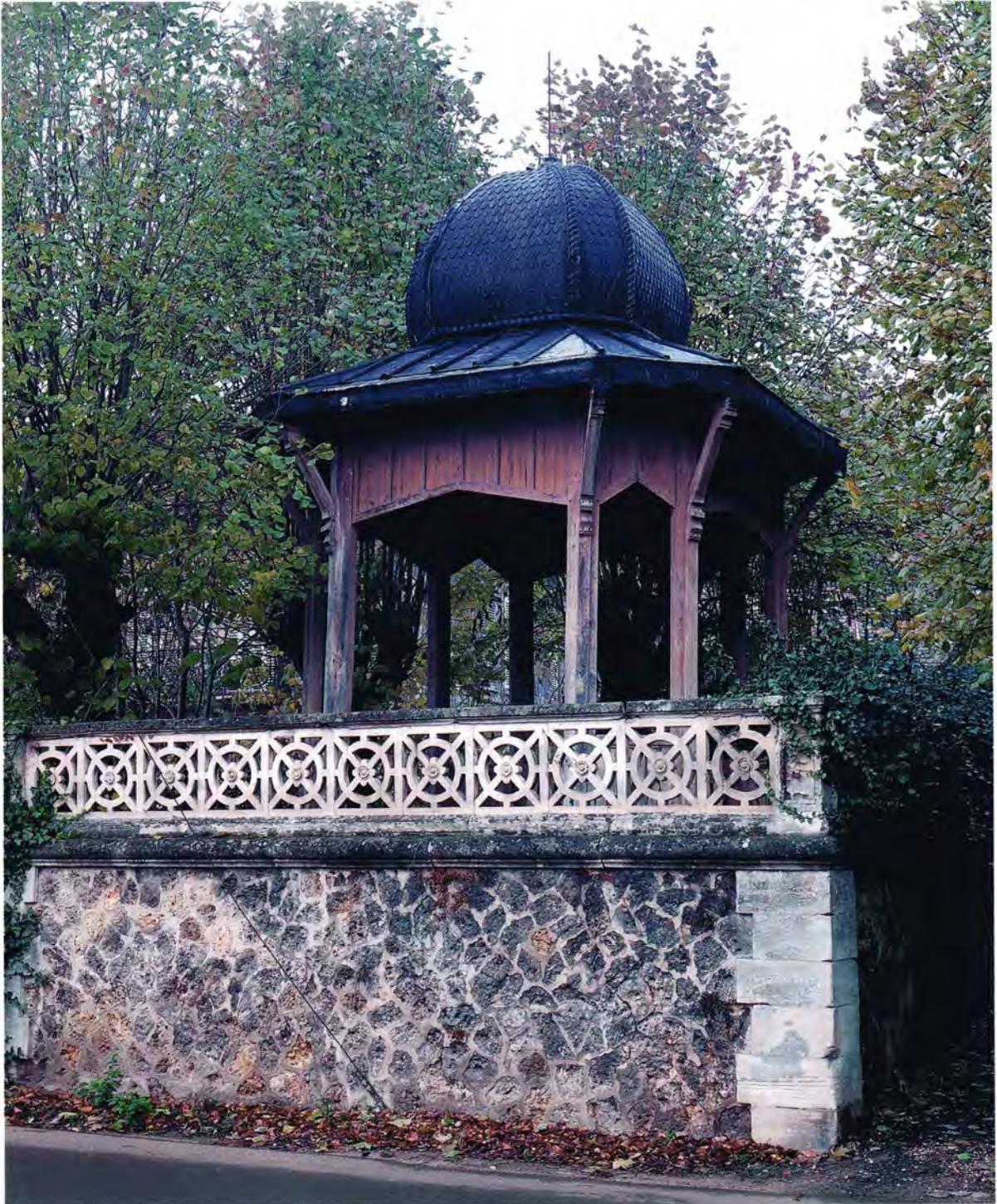
Nos régions, nos territoires portent témoignage d'une réalité qui n'est pas forcément ancrée dans une histoire monumentale mais faite de solidarité, d'hospitalité, de conflits qui s'inscrivent dans une mémoire souvent plus accueillante que la noblesse des centres historiques. La Région Île de France n'est pas l'écrin d'une centralité patrimoniale parisienne mais le grand territoire divers d'une contiguïté de communes et de pays.

Comment faire pour créer les éléments symboliques, les jalons mémoriels qui marqueront l'histoire de la ville majoritaire de ses valeurs et de ses habitants ? Loin des grands hommes à qui la patrie est toujours reconnaissante, comment parler à tous, faire des projets non pas « pour » les gens mais « avec » les gens ?

Le temps présent, la chronique, l'événement

Porter attention au présent n'exprime pas obligatoirement l'oubli du temps long de l'histoire, mais peut-être la conscience d'une vie et d'un passage qui ne serait plus seulement dévolus aux promesses de grands récits estompés, aux devoirs du legs et aux seules urgences du développement durable mais à une chronique de notre temps vivant. Nous vivons dans une contraction du temps perçu et dans une disjonction de l'enchaînement passé, présent, futur. L'absence de grand récit faisant histoire a mis en majesté un présent continu que l'historien François Hartog, étudiant les régimes d'historicité, a nommé le présentisme. Les trois temps de Fernand Braudel, le temps long de l'histoire, le temps moyen de la conjoncture et le temps court de l'actualité, se confondent ou entretiennent des relations nouvelles qui modifient aussi la relation à l'espace. Ce changement de régime d'historicité touche également les matériaux de notre mémoire et les scissions de l'occupation de l'espace.

L'école des annales a montré que nous passions d'une Histoire des Grands Hommes, des dates et des événements à une histoire des histoires, des récits et des personnes. Carlos Argan parle du passage de l'Histoire à la chronique. Plus près de nous, Marc Ferro propose la constitution d'une histoire des anonymes, de ceux



« qui font l'histoire mais ne le savent pas », ainsi que l'écrivait Marx. A-t-on tiré les conclusions d'un tel changement ? Sait-on reconnaître, dans le mouvement de l'Histoire, des histoires et des personnes et sait-on voir leurs « monuments » ou pour le dire autrement leurs repères, leurs symboles et leurs objets ? Sait-on reconnaître la « parole errante » du « petit homme » qu'Alvar Aalto plaçait au centre de toute réflexion architecturale ou urbaine. La trace des lieux de sociabilité, des cafés, des places, des rues et des maisons, des lieux de travail et de plaisir est inexistante dans l'énumération patrimoniale. Entouré de nombreux auteurs, Pierre Nora a étudié ces différents endroits dans *Les Lieux de mémoire*. Il ne concluait certes pas à la nécessité de créer une nouvelle catégorie d'objets du patrimoine, mais pointait une désérence significative qui empêche de mieux connaître l'histoire du plus grand nombre. Jack Ralite, maire d'une ville sans grand patrimoine, avait coutume de dire : « À Aubervilliers, les monuments ce sont les habitants. Nous méritons tous le classement. » Mais au-delà de ce rappel à l'ordre tonique, se pose la question de savoir quels sont les éléments matériels et les personnes qui font mémoire et histoire dans une société de masse.

L'événement

Dans ce contexte privé de lointain mais de plus grand partage, le temps s'est raccourci en s'intensifiant. L'événement y est devenu la mesure battante du quotidien et la forme programmatique de nos aspirations, privées de grands récits. En parlant d'un urbanisme de prétexte ou de circonstance, Bernard Reichen a très bien analysé les effets de ce phénomène sur l'urbanisme. Des événements planétaires ou de fort retentissement ont provoqué de vastes changements dans l'organisation des villes. Les jeux Olympiques – Montréal, Barcelone, Pékin, Londres bientôt –, les expositions internationales (Shanghai s'y prépare), la coupe du monde de football et autres America's Cup ont davantage présidé aux grandes évolutions urbaines que la délibération commune ou l'affirmation par le politique d'évolutions à long terme. Le temps, l'usage, l'espace public se confondent dans cet embrasement ritualisé du quotidien plus empli que jamais de fêtes, de nuits blanches, de folles journées...

Nous ne sommes pourtant pas passés en un tour de main de la ville éternelle à Instant City, mais souhaitons tenir davantage de place dans nos vies et dans nos villes, y être plus présents dans le temps et dans l'habiter.



Usine Decauville, Corbeil-Essone (Essone), fonds photographique de l'entreprise, vers 1950-1960.

Ainsi trouve-t-on aujourd'hui des fêtes et des attentions urbanistiques qui sont éphémères par rapport au temps long des grands projets urbains et qui permettent de donner aux espaces en longue mutation – les projets peuvent s'échelonner sur vingt ou trente ans – des occupations et des usages temporaires. Un urbanisme transitionnel de « petites formes urbaines » selon la pratique et l'expression de Jean-Pierre Charbonneau ou de « chantiers publics » selon le projet développé notamment par Claire Petetin à la périphérie parisienne (Les Courtilières à Pantin) introduit dans l'œuvre urbaine un temps intermédiaire qui permet à l'attente de ne pas être un désert.

L'espace des sujets : le texte, le contexte, la situation

La ville, le territoire pour tous, sera négociée dans le cadre d'une pratique de démocratie urbaine. Une nouvelle instance y apparaîtra à côté de la maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'œuvre, la maîtrise d'usage. L'habitant et le citoyen deviendront acteurs et porteurs du projet. Ils seront les nouveaux commanditaires. Nos systèmes de représentation et de symbolisation au travers de l'architecture et de l'urbanisme sont souvent oubliés des habitants et empreints d'un formalisme désuet. Il faut inventer des scénographies urbaines qui ne reproduiraient plus les modèles de la ville historique classique ou moderne, il faut créer dans le territoire redensifié du développement durable de nouveaux espaces publics et un ailleurs de proximité fait des parts éparses de la *citta diffusa*. Trouver de « grands architectes » pour construire des arcs de triomphe est facile, maîtriser l'architecture du quotidien est beaucoup plus difficile. On ne sait plus faire la ville ordinaire qui donne une civilité, une urbanité à un quotidien qui ne soit plus celui, ironique et nostalgique, de la célébration. « Ce que peut la vertu d'un homme ne doit pas se mesurer par ses efforts mais par son ordinaire », pensait Pascal. Réapprenons à habiter poétiquement la ville fragmentée. Réapprenons à prendre en compte l'ordinaire de la dépense quotidienne.

Les urbanistes et les architectes doivent penser à l'échelle d'un territoire recomposé, aux appartenances partagées entre l'intime, le proche (le quartier, la cité) et le grand tout d'une communauté territoriale multipolaire, et ne jamais oublier que les habitants sont déjà là, porteurs d'une histoire et d'un patrimoine de souvenirs et de projets. Il faut qu'une architecture empathique puisse répondre à la multiplicité des demandes et apprendre à les interpréter sans haut-le-cœur, ni arrogance, ni dédain esthétique.

L'architecture est un art situé dans le temps et dans l'espace qui donne à ressentir les différences de cultures et d'époques. Si nous pouvons encore dire le temps de nos architectures et les dater, nous ne savons plus les localiser. Aujourd'hui, elles ont perdu leurs singularités de lieux et leur arsenal symbolique pour se fondre dans une forme universelle. L'ornement, la décoration, la symbolique donnent du sens à notre façon d'habiter le monde, davantage sans doute que

la façade et la peau. Notre multi-dimensionnalité s'accommode de singularités venues de l'intérieur de la maison, de son confort et de son agrément. Mais le pouvoir a peur des signes du pouvoir, et l'ordinaire de l'usage et de la demande est sans pouvoir prescriptif. L'architecture doit avancer en prenant comme matières des situations émouvantes, plus que des formes émouvantes, réclamait Guy Debord. Alors qu'Alexandre Chémétoff parle de « situations construites ». Fabriquer de l'intériorité dans l'architecture et dans la ville, c'est aussi répondre à une demande, ainsi que le propose Andrea Branzi, l'un des premiers à s'être intéressé au développement durable afin, dit-il, d'annuler la distinction entre monde métropolitain et monde domestique. Aussi considère-t-il la ville (après Walter Benjamin, Louis Kahn ou Yona Friedmann) comme un intérieur qu'il s'agit de meubler et d'habiter.

Le goût des autres : images, fétiches, bricoles

« J'aimais les peintures idiotes, dessus de portes, décors, toiles de saltimbanques, enseignes, enluminures populaires ; la littérature démodée, latin d'église, livres érotiques sans orthographe, romans de nos aïeules, contes de fées, petits livres de l'enfance, opéras vieux, refrains naïfs, rythmes naïfs. » [Arthur Rimbaud, *Une saison en enfer*.]

« Un cahier de mauvaises romances, usé pour avoir trop servi, doit nous toucher comme un cimetière, ou comme un village. Qu'importe que les maisons n'aient pas de style, que les tombes disparaissent sous les inscriptions et les ornements de mauvais goût : de cette poussière peut s'envoler, devant une imagination assez sympathique et respectueuse pour taire un moment ses dédains esthétiques, la nuée des âmes tenant au bec le rêve encore vert qui leur faisait pressentir l'autre monde, et jouir ou pleurer dans celui-ci. » [Marcel Proust, *Les Plaisirs et les Jours*.]

La convenance ne récuse pas l'expression de l'autre ni parfois son mauvais goût. Il y a davantage de diversité dans les lotissements pavillonnaires et dans les maisons individuelles qui mitent le territoire et ne sont guère satisfaisantes du point de vue de la création architecturale que dans les architectures exemplaires présentées sans habitants dans les revues d'architecture.

Comment emporter un lieu par les sens

Le compositeur Nicolas Frize relate ainsi l'expérience qu'il a vécue avec l'École du paysage de Versailles. « L'année dernière, on se demandait comment faire pour emporter un lieu ; un architecte ou un urbaniste fait ce qu'on appelle un repérage,



Peinture murale en trompe l'œil, Montreuil (Seine-Saint-Denis).

Enseigne Lefèvre représentant deux forgerons autour d'une enclume, située à l'entrée de l'ancienne usine de serrurerie, 1, rue des Écoles à Bois-le-Roi (Seine-et-Marne).





cela passe par des relevés topographiques. Mais peut-on relever ses sons, ses odeurs, ses lumières ? Les matières, les tissus, les textures ? Et l'ensemble de ces relevés a donné lieu à une nécessité de nouvelles écritures, de traces sonores, de traces lumineuses, de perception de cet espace, de ses usages, de la façon dont ces traces témoignent de certains usages... Si l'architecte ne sent pas cela avant de construire, son acte est absurde, et il ne comprend rien aux lieux. » Cette façon d'emporter le lieu est une belle image de la manière dont on se rappelle les choses. On se les remémore à partir d'indices ni quantitatifs ni rationnels, mais immatériels, réellement affectifs, esthétiques, qui font entrer en jeu une interdisciplinarité sensorielle, une conjonction de tout cela que nous mettons en œuvre à partir d'un petit traumatisme, un agacement, une jubilation, une excitation, une indifférence... Cette façon d'emporter les lieux par les sens est un facteur essentiel déterminant de la mémoire.

La ville de Saint-Germain-en-Laye depuis les terrasses du Château-Vieux (Yvelines).

Notre sensorialité ne doit pas rester sous le seul empire du visuel, mais doit donc s'incarner aussi dans le « *sound landscape* » de Murray Schaeffer ou dans les variations de chaleur, de tactilité, de kinesthésie.

L'Inventaire est le gardien d'une mémoire bientôt à l'œuvre et d'une connaissance démocratique des tourments et des bonheurs de tous. Là est le vrai matériau pour fonder le développement des territoires dans la diversité et la conversation. Loin des vétilles et tromperies des politiques d'image et de communication qui au nom de la compétitivité rendent les villes et les territoires identiques. J'en veux pour témoignage le relevé fait par l'association « Ne pas Plier » qui anime par ailleurs un « Observatoire de la ville » à Ivry-sur-Seine. Ainsi, au hasard de la cueillette de cette association sur la « logotomie des villes » : Angers la Qualité ! Arcachon, il n'y a pas une minute à perdre ! Aubenas avec l'avenir ! Beauvais tisse son avenir ! Besançon, une ville capitale ! Dole, génération performance ! Fontenay-sous-Bois, une ville à vivre ! À Fougères on est comme ça ! Gap, capitale douce ! Gardanne, terre d'énergie ! Gonesse, pays de France ! Joinville-le-Pont, une ville à suivre ! Marseille, ville capitale ! Orléans, le sens de l'action ! Périgueux, la ville en action ! Plomeur, terre d'avenir ! Rambouillet, le renom ! Rodez, un art de vivre ! Sallanches, la qualité de ville ! Tourcoing la créative ! À Tours, la matière grise prend des couleurs !... sans oublier Montpellier la surdouée ! et Brest, une ville du tonnerre !

Que garder ? Comment faire trace des usages, des émotions, du passage de l'objet à l'espace, du raccourcissement du temps, des icônes de l'ordinaire, du grand territoire, des mobilités et des affinités, des solidarités du réel et du virtuel et permettre les métamorphoses du regard ? Tels sont les défis et les enjeux d'une grande politique de l'Inventaire.

Nietzsche, dans les *Secondes Considérations inactuelles*, nous avertissait : « Des peuples peuvent mourir d'avoir trop d'histoire et il convient d'éviter que les enfants ne naissent avec des cheveux gris. » L'équilibre est fragile entre ce précoce vieillissement et l'oubli des traces d'un temps, la non-transmission, le trou de mémoire, le déni de filiation qui ferait affront aux futures générations en même temps qu'à celle du siècle oublié. Et Le Corbusier notait : « Les villes anciennes ont été des villes futures. » Veillons à ne pas faire des villes futures qui soient déjà des villes anciennes.



Le patrimoine, un outil de développement économique et social ?

Hervé Passamar

*directeur de l'Agence régionale du patrimoine,
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur*

J'é voudrais, avant de vous donner des chiffres et entrer dans la méthode [une méthode socio-économique un peu complexe qu'il a fallu adapter au champ du patrimoine protégé], vous expliquer dans quel contexte et pour quelles raisons l'Agence régionale du patrimoine en Provence-Alpes-Côte d'Azur a été conduite à se mobiliser sur cette question de l'économie du patrimoine. Ce n'était ni dans nos compétences et encore moins dans nos missions. Les missions de l'Agence régionale du patrimoine étaient plus orientées vers un travail sur l'animation du plan de patrimoine antique, important dispositif créé entre 2000 et 2007, prévoyant à peu près 100 millions d'euros de travaux de restauration sur les principaux sites du patrimoine antique de la Région. Nous assurions la coordination, l'animation et la communication de ce plan.

Parallèlement, l'Agence a d'autres missions en direction des différents acteurs du patrimoine, qui sont aujourd'hui dans une situation un peu délicate en raison de la décentralisation, de la restriction des différents budgets, de la redéfinition d'un travail beaucoup plus territorial, de la transversalité des actions... L'Agence essaye de venir en appui sur certaines opérations, notamment sur des opérations de professionnalisation. Nous avons entamé tout un processus d'étude et de recherche sur la question des publics : notre entrée en termes d'observation et d'étude étant centrée, comme cela se fait dans le domaine de la culture, autour des différentes typologies et des quantifications des publics qui se rendent sur les sites du patrimoine protégé dans notre région.

Plafond de la chapelle haute
du palais épiscopal de Meaux
(Seine-et-Marne), aujourd'hui
musée Bossuet.



Façade sud-est du Panthéon,
Paris (5^e arrondissement).

Le contexte de Paca est un peu particulier, comme en témoigne le plan du patrimoine antique lancé en 2000-2001 par le président Vauzelle et Lionel Jospin. En plus des financements traditionnellement attribués par le conseil régional Paca et la Drac, il prévoyait 100 millions d'euros exceptionnels. Ce dernier chiffre, trop abondamment commenté par la presse, a paradoxalement eu un effet quelque peu contre-productif. Divers propos faisaient alors le constat que dans une période de décentralisation et de restriction d'un certain nombre de budgets culturels, ces 100 millions étaient considérables, voire excessifs. On s'interrogeait aussi sur la légitimité de la destination de cette somme : « Pour faire quoi ? », « S'occuper d'une dizaine de sites et de monuments, qui de toute façon fonctionnent très bien, puisque l'on est dans la logique de la rente, c'est la poule aux œufs d'or. Les gens viennent quoi qu'il en soit. Pourquoi consacrer autant d'argent ? » Quasi politiquement, mais aussi socialement, il nous a paru intéressant et important de répondre à cet effet d'annonce par la production de données précises, scientifiques et fiables afin de valoriser justement ce dont on ne parle pas : les gains et les bénéfices liés directement ou indirectement à la présence d'un site patrimonial. Ainsi, il a été mis en place un dispositif à la fois complexe et simple avec la création de l'Observatoire des retombées économiques et sociales du patrimoine qui associait plusieurs chercheurs : Xavier Greffe qui, depuis une vingtaine d'années, travaille sur ces questions relatives à l'économie du patrimoine, l'économiste Maurice Parodi ainsi que des sociologues, des géographes et des historiens. Philippe Joutard, président de l'Agence du patrimoine, a aussi apporté

sa contribution. Ce comité scientifique, pluridisciplinaire, a apporté sa contribution dans la mise en place d'un système d'observation dont l'ambition était d'embrasser très largement la question de la valorisation économique du patrimoine, l'impact économique mais aussi l'impact social, c'est-à-dire les emplois. Impact direct, mais aussi impact indirect : ceci pose la question de l'existence des éléments sur lesquels on va s'appuyer pour la constitution des données. La réflexion portait sur l'homogénéisation d'un certain nombre de données rencontrées, la mise en relation de toutes les études disponibles sur ce sujet, le croisement de données économiques, sociales, de données liées à l'économie du territoire, à l'économie du tourisme ou à l'économie de la restauration.

Il faut souligner que cette complexité méthodologique, relativement fréquente dans ce type d'étude, se rattachait à un champ particulier, celui de la culture. Immédiatement, le souhait a été formulé de mettre en avant ce qui paraissait très important, à savoir le recours à ces instruments, à ces outils, à la mise en place de ce système d'observation. Mais ceci n'est qu'un moyen permettant une meilleure visibilité et une valorisation d'actions conduites par des acteurs de ce champ du patrimoine. En aucune manière, l'idée était d'attribuer une « qualité » à des sites ou à des monuments qui génèrent ou qui produiraient des retours avec un impact économique plus élevé. Le recours à ces instruments est un moyen qui doit permettre à des acteurs locaux de mieux valoriser leurs actions face à des élus ou à

un certain nombre de décideurs, tout en posant que la finalité d'une démarche dans ce champ patrimonial reste la valorisation historique, scientifique et culturelle. On ne veut pas inverser ce processus au risque, comme l'ont démontré quelques expériences dans ce domaine, d'être finalement très contre-productif. On ne peut retenir une démarche qui aurait pour conséquence de ne mettre en avant que quelques sites, ceux qui produisent un retour très important en termes d'afflux de visiteurs et par conséquent extrêmement rentables. On pourrait imaginer de donner un label à ces sites, laissant de côté de petits sites générant peu de visites, avec un impact économique et social très limité, mais la question n'est pas là. L'idée était de produire des données, tout d'abord au niveau régional, pour permettre à l'ensemble des acteurs, Drac, conseils généraux, conseil régional, gestionnaires et acteurs

Façade de l'église
Saint-Étienne-du-Mont,
Paris (5^e arrondissement).



économiques intervenant sur ce champ, d'y voir plus clair, au-delà des poncifs trop fréquemment énoncés : « le patrimoine protégé, 2 200 sites en Paca, 700 monuments ouverts au public, c'est sûr que cela attire du monde, cela fait venir des gens, cela génère dans l'économie une billetterie ». Mais de là à en tirer des conclusions beaucoup plus précises, de réaliser des ratios pour permettre par exemple de voir globalement quelle est la part de ce que l'État investit au regard du montant cumulé des billetteries, nous n'avons pas d'exemple. Quels sont les emplois directs et indirects au regard de

l'emploi touristique dans la Région Paca ? C'est ce type de données qui permet de mieux camper le décor et de situer le patrimoine dans sa véritable réalité économique, encore une fois, en n'en faisant ni la priorité, ni la finalité.

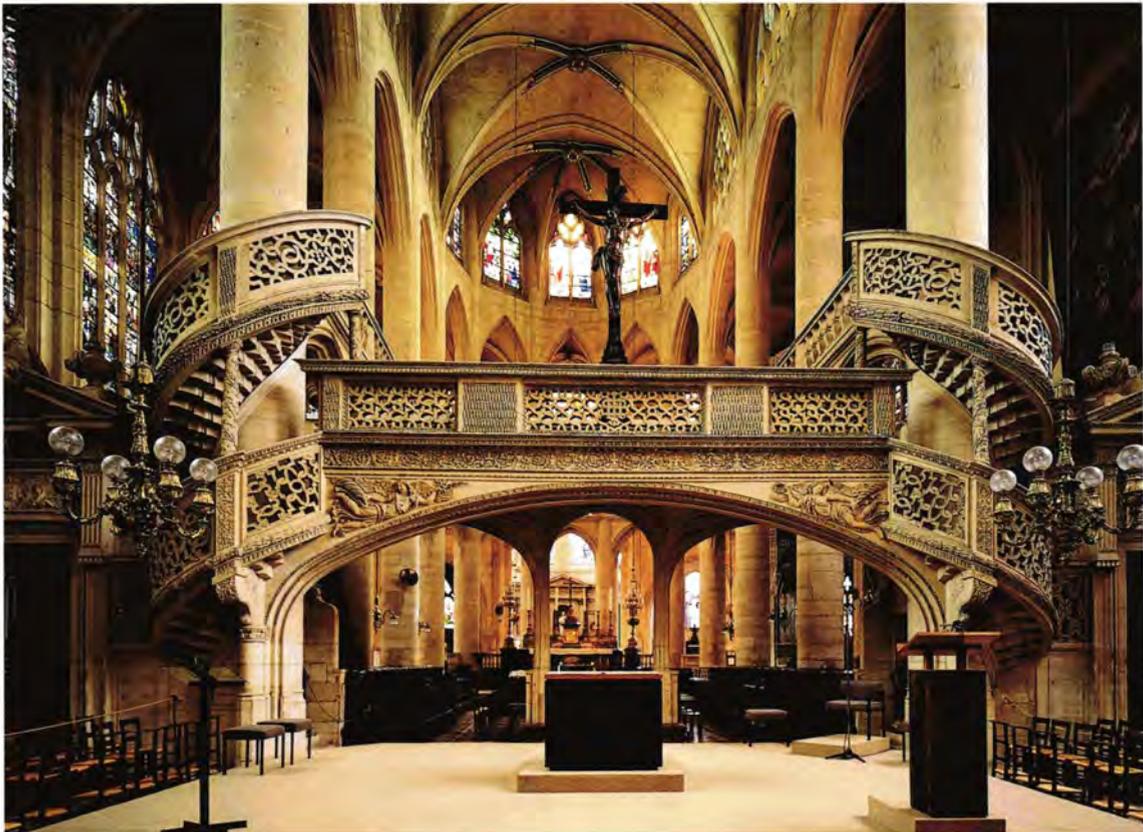
Deux types de problèmes ont été soulevés. Le premier, d'ordre culturel, était inhérent au champ de la culture et à nos interlocuteurs : acteurs du patrimoine, gestionnaires traditionnellement peu enclins à utiliser des outils économiques, des systèmes d'information et des bases de données. La transmission de l'information a posé un autre problème. L'Agence régionale du patrimoine n'est ni un bureau d'études, ni un groupe de consultants, elle travaille dans le cadre d'une mission de service public. Ceci, d'une certaine façon, garantissait à la fois la nature de la démarche, le type de résultat qui pouvait être réalisé et la manière dont nous avons eu à communiquer les informations. Mais il y a quand même une difficulté propre à ce secteur, inattendue pour des économistes qui pensaient que la donnée la plus simple à produire était le montant des billetteries des monuments ouverts au public. Cette donnée-là n'a pas été facile à obtenir, et ceci pour un certain nombre de raisons. Sur les 70 sites ouverts au public en Région Paca, excepté une dizaine de sites gérés par le Centre des monuments nationaux, tous les autres (environ 660) ne disposent pas d'une billetterie informatisée. Cela signifie que la transmission d'une information précise sur le nombre de visiteurs, sur la typologie des visiteurs ou sur le montant des billetteries sur telle ou telle période, par tel ou tel type de visiteur, est impossible. C'est ce travail de recollage de l'information et de sa construction qui est extrêmement lourd et très complexe, et qui conditionne en fait complètement la réussite ou l'échec de ce type de démarche.



Détail du jubé, église
Saint-Étienne-du-Mont,
Paris (5^e arrondissement).

Autre problème, le montant des financements publics attribués au patrimoine par les conseils généraux, le conseil régional et la Drac, qui sont des organismes qui nous financent. Nous pensions que ce serait une opération facile. En fait, non. Il est très complexe de réussir à identifier, au sein du conseil régional Paca, les financements attribués pour les opérations de restauration du patrimoine et les valorisations du patrimoine protégé. Ces financements sont éclatés sur différentes directions et le recoupement homogène au sein d'une institution, qui par ailleurs nous finance, a posé problème. La complexité n'a pas résidé dans l'analyse des données, exercice dans lequel des experts comme Xavier Greffe, Maurice Parodi, Philippe Blanjenet et bien d'autres ont apporté leurs compétences, mais dans la production de l'information. Recoller le montant cumulé et ventilé des billetteries ainsi que le montant cumulé des aides publiques attribuées au patrimoine au sein d'une région paraissait facile, mais cela ne l'a pas été. Ceci concerne des questions d'impact direct qui avaient été en préalable positionnées dans cette démarche avec pour ambition d'élargir le plus possible pour véritablement rendre compte de l'activité humaine dans le champ du patrimoine.

Jubé de l'église
Saint-Étienne-du-Mont,
Paris (5^e arrondissement).



Parler du patrimoine, c'est rendre compte d'une activité humaine. Ce n'est pas qu'une affaire de chiffres. Il faut s'intéresser aux effets indirects et induits. D'autres types de difficultés apparaissent alors car il faut mobiliser des données différentes, notamment au niveau des entreprises intervenant dans le champ de la restauration. Interviennent là les têtes des réseaux. Le groupement régional et le groupement national nous ont transmis un certain nombre d'informations. Dans notre région, les artisans sont extrêmement nombreux et réalisent une bonne partie du chiffre d'affaires sur le patrimoine, mais aucune étude précise n'existe sur le sujet. Il n'existe même pas de tête de réseau pour permettre de mobiliser ces données. Là encore, il faut faire un travail empirique en essayant de prendre et de retenir les chiffres de façon systématique. On retient alors ceux qui paraissent le moins favorables au patrimoine afin de ne pas donner l'impression de sur-représenter cette étude et de démontrer à quel point il est important de générer des emplois, de l'activité. Ce principe-là s'applique sur l'ensemble de nos recherches et de nos travaux.

Les autres difficultés sont plus classiques. Il a fallu travailler sérieusement sur des points essentiels et fondamentaux, dont la définition du patrimoine et la délimitation du champ. Il a également fallu se pencher sur la définition des effets, sur la notion de retombée et sur la notion d'impact social. Bien que les sociologues et les économistes travaillent conjointement dans ce domaine, ils ne s'accordent pas toujours sur un certain nombre de définitions. L'un des intérêts, au-delà des résultats et des chiffres, est bien la coproduction des données. Dans un second temps, les acteurs institutionnels et les opérateurs économiques sont également pris en compte, ce qui conduit à la mise en œuvre de la méthodologie elle-même.

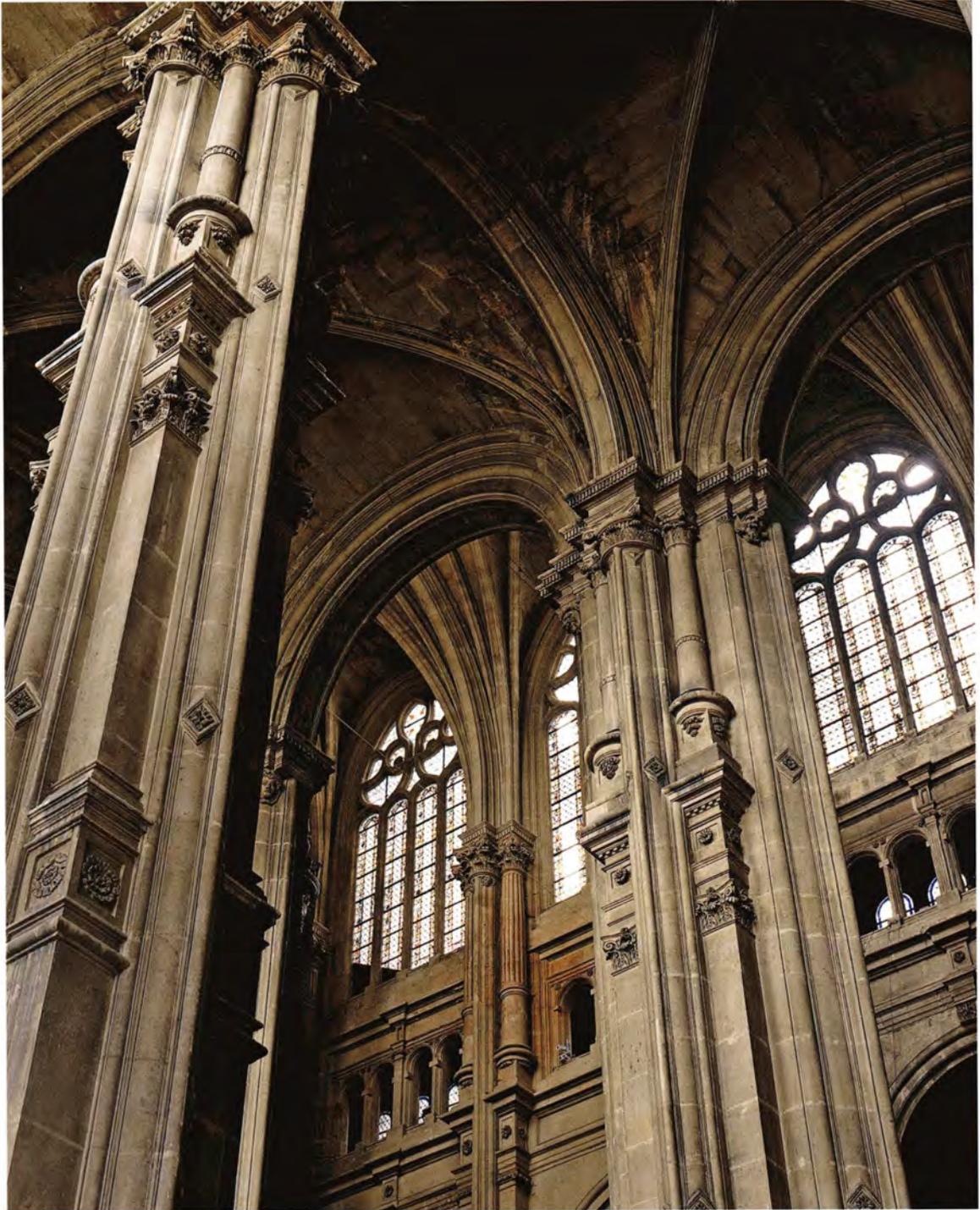
Le rôle de l'Agence (une petite structure constituée de quatre à cinq personnes) a été de permettre la cohérence de l'étude réalisée en fonction de l'état d'avancement des différentes étapes au regard des objectifs fixés dans le cadre d'un travail partenarial ambitieux. Celui-ci était très attendu, autant de la part des acteurs économiques que par les différents élus, car lié à des enjeux politiques. Il a donc eu un certain écho. C'était en effet la première fois qu'une étude de ce type, à l'échelle d'un territoire régional, permettait de rendre compte d'une réalité économique et sociale de manière relativement rigoureuse et « scientifique », avec toutes les précautions d'usage. Dès lors que l'on travaille sur des effets indirects et induits, il faut par exemple accepter la notion de coefficient multiplicateur et donc s'accorder sur des outils et des instruments économiques. Ce n'est pas simple. On ne sait pas faire du comptage au cas par cas, à l'euro et au visiteur. Une fois encore, il faut s'appuyer sur des données existantes qui, pour certaines d'entre elles, sont limitées et

PAGE CI-CONTRE

Vue sur le bas-côté nord
de l'église Saint-Eustache,
Paris (1^{er} arrondissement).

Voûtes de la nef
de l'église Saint-Eustache,
Paris (1^{er} arrondissement).





parfois un peu incohérentes. Certaines études et informations produites par des acteurs sont contradictoires. On peut par exemple évoquer les chiffres concernant le tourisme culturel et le tourisme patrimonial, enjeu très important en région Paca, qui est la deuxième région touristique française. Au début des réflexions menées pour cette étude, le tourisme culturel et le tourisme patrimonial étaient estimés à 7 ou 8 % de visiteurs se rendant dans notre région. Après deux années de travail, on s'est rendu compte que le pourcentage s'élevait en fait à 26 %. Il est très intéressant d'évaluer cette réalité économique à travers ce type de données. Lorsque ce chiffre n'existe pas, il faut le construire à travers un certain nombre d'études conduites soit directement par nous, soit par la mise en relation d'un certain nombre d'observatoires. Les bases de données et les informations ainsi recueillies sont homogénéisées afin de produire quelque chose de réaliste.

La direction de l'Architecture et du Patrimoine nous a confié la mission d'essai-mage de ce travail que nous avons réalisé sur deux ans. Les difficultés étaient comparables à celles que nous avons rencontrées en Paca. L'une d'entre elles étant tout simplement l'absence d'agence régionale du patrimoine sur l'ensemble du territoire français. Les structures de médiation, de support et de coordination entre les différentes institutions ou entre les différents acteurs économiques concernés n'existaient pas. Certaines Drac ont souhaité jouer ce rôle de concertation, de même que plusieurs services Culture des conseils régionaux qui se sont alors mobilisés.

Le champ a été délimité sur le patrimoine protégé et l'on peut ici préciser que nous ne sommes pas dans la réalité du patrimoine évoquée précédemment par François Barré. Mais cette limite était la condition qui permettait la réalisation de ce travail déjà très complexe. Si nous avons travaillé sur le patrimoine non protégé, voire sur le patrimoine naturel, nous serions encore en train de chercher les informations et d'essayer de les croiser.

Parmi les premiers enseignements de ces études, on constate que l'économie du patrimoine en France est un phénomène très important. On peut par exemple noter que le montant cumulé des billetteries des sites protégés en France est largement supérieur à l'engagement de l'État – 360 ou 400 millions d'euros par an – pour le patrimoine protégé. Le patrimoine n'est pas un coût, c'est une richesse au-delà bien sûr de toute la dimension culturelle, sociétale et historique. D'un point de vue strictement économique, nos chiffres – et je vous garantis que chaque fois qu'il y avait des doutes sur le fait de conserver tel ou tel ratio parce qu'il paraissait trop « intéressant » ou trop valorisant, on l'éliminait – ont incontestablement prouvé que le patrimoine en France génère aujourd'hui beaucoup plus dans l'économie des territoires, dans l'économie régionale et dans l'économie nationale que ce qu'il coûte. D'autre part, il faut souligner que le patrimoine protégé apporte à peu près 500 000 emplois en France, ce qui conduit à deux commentaires : tout d'abord, ce sont des emplois non délocalisables, ce qui par les temps qui courent représente un certain intérêt ; ensuite, il y a là un potentiel de développement extrêmement fort et important.

Mais, sur l'ensemble des travaux que nous avons conduits, nous avons constaté des déficits autant en termes de mode de gestion, de système de territorialisation que de valorisation. Une stratégie de valorisation de sites et de monuments ainsi qu'un travail à l'échelle des territoires sur des projets transversaux s'avèrent nécessaires. Il va falloir s'adapter à des demandes ou à des attentes de publics qui ne font qu'évoluer. Nous le voyons sur des programmes européens que nous conduisons avec l'Italie et l'Espagne par exemple. Il faut que toutes ces structures travaillent en réseau et en partenariat. De nouvelles compétences seront nécessaires. Hormis les « corps » des conservateurs – parce que nous avons aussi intégré les musées –, les gestionnaires des sites et monuments protégés, il n'a pas de tête de réseau, pas de métier correspondant aux nouvelles attentes, ni de formation initiale. Parfois, les personnes qui interviennent actuellement dans ce domaine appartiennent à des offices du tourisme ou à des associations conventionnées sur une activité. Parfois, c'est un SA ou une SARL. Tous les cas de figures existent, dont l'absence complète de gestion, ce qui est le cas de certains sites en Paca.

Le degré de professionnalisme est aujourd'hui en total décalage, autant par rapport aux investissements publics réalisés qu'au potentiel économique. À l'opposé, un certain nombre de structures et de sociétés ont bien compris que c'est un marché fructueux – et je crains que parfois nous ayons un peu contribué à cet état des choses. Toutefois, certains avaient fait leurs calculs avant nous et, privilégiant les modes de gestion au détriment de la dimension culturelle et patrimoniale, en ont fait du business : « on est sur du barnum ». Entre les deux, se dégage un champ très important à développer, à explorer, extrêmement prometteur au point de vue économique et en termes d'emplois.

Dans le travail que nous avons mené au niveau national, un diagnostic a été établi par région pour mesurer l'impact économique et social de chacune d'entre elles. Ensuite, pour le ministère, une analyse transversale a été réalisée de manière à faire un état des lieux national. Notre dialogue final avec la Dapa a été de souligner l'intérêt de produire cet état des lieux comme un point de départ et non de rendre simplement une étude permettant de dire : « Regardez ce que peut rapporter le patrimoine en France... », ce qui ne présente pas beaucoup d'intérêt. En revanche, un enjeu particulièrement important pour nous était d'envisager la mise en place, au niveau du ministère, d'un véritable système d'observation et donc d'animation. Ce dispositif pourrait ainsi, de façon pérenne et au niveau de chaque région, permettre d'irriguer la connaissance par l'alimentation continue de systèmes d'information et de bases de données permettant de faire des comparatifs : savoir d'où l'on part et d'où l'on vient paraissait déjà un enjeu très important. Actuellement, c'est ce travail que nous réalisons : la mise en place d'un système d'observation, d'un observatoire permettant aux différents participants et acteurs du patrimoine protégé de se doter de cet outil d'observation mais aussi d'animation, car l'enjeu n'est pas seulement d'observer, c'est aussi d'agir.



Les métiers d'art en Île-de-France

Alain Boulard

*vice-président du Conseil économique et social de la Région
Île-de-France*

Je suis venu vous entretenir, dans le cadre de ces journées consacrées au patrimoine et au développement des territoires, de ce que j'appellerai la *composante vivante du patrimoine* que sont les acteurs du secteur des métiers d'art. Ce secteur, symbole de savoir-faire et de créativité, porteur d'une image de marque reconnue dans le monde entier, constitue un élément d'attractivité et de valorisation des métiers manuels – dont on regrette souvent qu'ils n'aient plus la faveur des jeunes. Ici, nous sommes au cœur des métiers manuels d'excellence. Et l'on a coutume de dire que ce sont des métiers qui reposent sur l'intelligence de la main... mais depuis quelques développements footballistiques, je ne sais pas s'il est encore prudent d'utiliser cette formule ! En tout cas, c'est la formule consacrée. Des métiers qui vont faire appel à une intelligence qui va se traduire par une dextérité dans le travail des matériaux, mais aussi sous d'autres formes.

Bien que ces métiers bénéficient d'une perception assez universelle, il est extrêmement difficile de les définir. Ils sont connus, mais insuffisamment reconnus. C'est pourquoi le CESR s'est préoccupé en 2005 de mener une étude sur ce sujet, que j'ai eu l'honneur, en qualité de rapporteur de sa commission de la Culture et de la Communication, de présenter en assemblée plénière ici même en juillet 2006 sur le thème « Les métiers d'art : un outil pour le développement économique, social et culturel de l'Île-de-France ». Le CESR était, comme bien souvent, précurseur puisque – vous le savez probablement – une mission a été confiée par la suite par le Premier ministre à Madame Descamps, sénatrice, qui a déposé en septembre 2009 un rapport intitulé « Les métiers d'art, d'excellence et

Église paroissiale Saint-Maxime
à Antony (Hauts-de-Seine),
détail d'une des verrières
abstraites signée
par Henri Guérin, vers 1982.



Soupière en faïence d'Autreville (Bosquet-des-Sincery) au décor fluvial, vers 1840. Musée de la Batellerie, Conflans-Sainte-Honorine (Yvelines).

du luxe et les savoir-faire traditionnels : l'avenir entre nos mains », et qui reprend un certain nombre de données contenues dans notre rapport du CESR.

La première problématique à laquelle nous avons été confrontés en matière de métiers d'art, c'est celle de leur définition, car il n'y a pas de définition légale. Or c'est un ensemble extrêmement vaste d'activités, mais également très hétérogène – qu'il s'agisse du statut, des qualifications ou encore de la taille – puisque ces métiers rassemblent des entreprises qui vont de l'artisan qui exerce seul à de très grandes entreprises qui emploient un personnel important. Il suffit de citer les noms de Christofle, Baccarat ou Hermès. Le seul texte officiel, c'est une liste qui a été publiée par arrêté ministériel le 12 décembre 2003 et qui énonce une série de métiers. Ce n'est pas une définition mais une énumération : le ministère a procédé de manière assez empirique en recensant les domaines d'intervention (au nombre de 19) et les métiers (au nombre de 217) qui ressortent du secteur des métiers d'art. Ces 217 métiers s'articulent autour du travail des matériaux (le cuir, le verre, la terre, le fer, le bois...), mais aussi d'activités telles que l'art floral, les arts du spectacle, les arts et traditions populaires, les arts graphiques, l'architecture, les métiers de la mode... Ceci n'est pas très satisfaisant d'autant que l'assemblée permanente de la chambre des métiers en dénombre quant à elle 450, soit sensiblement le double. Aussi, nombreux sont ceux qui se sont employés à trouver une définition de ces métiers.

Je retiendrai la dernière en date, celle donnée par Madame Descamps dans son rapport précité. Elle définit les métiers d'art comme « les métiers de la main associant savoir-faire et création artistique pour produire en intégralité des objets utilitaires uniques ou en petite série ». Le caractère manuel est affirmé mais aussi le savoir-faire, c'est-à-dire la technique, transmise de génération en génération, la maîtrise globale et la créativité, qui s'apparente à l'art. Mais ce n'est pas de l'art... parce qu'il s'agit « d'objets utilitaires, uniques ou en petite série », et c'est là qu'est la différence. Cette définition est néanmoins sûrement perfectible.

Dans ce secteur des métiers d'art, fort de ses 217 ou 450 métiers, il y a une très grande variété d'acteurs. Ici encore, il est nécessaire de faire un travail de définition. Plusieurs appellations sont assez communément utilisées : artisan, maître artisan, artisan d'art, maître artisan d'art, maître d'art, entreprise du patrimoine vivant, meilleur ouvrier de France... une série de termes qui se juxtaposent – ou parfois se recouvrent – et qui correspondent à des situations différentes dont il convient de rappeler la signification.



Maison d'architecte à
Nogent-sur-Marne (Val-de-
Marne), 3, bd de la République,
détail d'une porte.

L'artisan, c'est celui qui est inscrit au répertoire des métiers : toute personne membre d'une chambre des métiers et de l'artisanat est un artisan. Celui qui bénéficie d'une certaine ancienneté ou d'une certaine qualification – diplôme ou expérience professionnelle – peut prétendre au titre de maître artisan, qui est un artisan particulièrement qualifié. L'artisan d'art, quant à lui, est un artisan inscrit à une chambre des métiers et de l'artisanat et exerçant dans le secteur des métiers d'art. Ce statut résulte d'une innovation de 2006. Délivré sur demande de l'intéressé, la preuve de la possession d'une réelle qualification doit être apportée. L'artisan d'art est éligible à la qualification de maître artisan d'art.

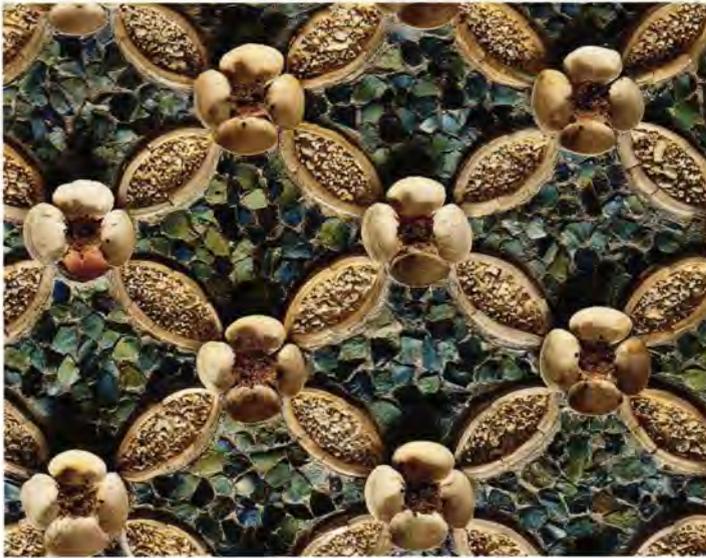
Le terme « maître d'art » renvoie à quelque chose de radicalement différent, à savoir une reconnaissance au niveau du ministère de la Culture de ce que l'on appellerait au Japon les « trésors nationaux vivants » : il s'agit de personnes qui sont au sommet de leur art, reconnues comme telles dans leur secteur d'activité et qui vont s'engager à transmettre leur savoir-faire à un apprenti ou un compagnon. La définition officielle en est la suivante : un professionnel hors pair qui maîtrise des techniques et des savoir-faire rares et qui est reconnu par ses pairs pour son expérience et ses compétences pédagogiques capable de transmettre ses connaissances et son tour de main à un élève afin qu'il les perpétue. En 2006, il y en avait 63, il y en a maintenant une centaine, et le rapport sénatorial précité souhaiterait voir passer ce nombre à deux cents. On est donc vraiment dans une technicité du métier, qui est très pointue, que l'on veut préserver et qui est destinée à être transmise afin d'éviter sa disparition. À cet effet, les maîtres d'art bénéficient d'une aide financière des pouvoirs publics.

L'entreprise du patrimoine vivant est un label créé en 2005 qui a principalement pour objet de faire bénéficier les entreprises qui détiennent un patrimoine économique fait d'un savoir-faire rare (c'est la même définition que celle que l'on vient de voir), renommé ou ancestral, et reposant sur la maîtrise de techniques traditionnelles ou de haute technicité, de dispositions fiscales spécifiques destinées à favoriser l'innovation et la recherche.

Enfin, le « meilleur ouvrier de France » est un titre conféré à l'issue d'un concours à un certain nombre de professionnels qui disposent d'une capacité à réaliser un chef-d'œuvre. Il y a à peu près 200 métiers qui concourent dans les différents secteurs du bâtiment, de l'habillement, de l'esthétique, de la décoration, de l'industrie... Pendant plus d'un an, les candidats travaillent à la réalisation d'une œuvre sur un thème ou un sujet. Ils la présentent à un jury qui choisit le meilleur dans la spécialité considérée. C'est une reconnaissance effectuée par ses pairs à l'issue d'un concours extrêmement sélectif puisqu'il regroupe à peu près 2 500 candidats et que seuls 200 d'entre eux vont se voir attribuer cette distinction. Il existe également un concours moins connu de « meilleur apprenti de France », mais ne compliquons pas les choses.

Les métiers d'art couvrent trois secteurs : la création, la tradition et la restauration. La création, c'est la réalisation d'objets originaux dans les différents

domaines d'activité ressortant des métiers d'art. La tradition, c'est, dans le même champ, la reproduction d'objets traditionnels. La restauration – pas au sens gastronomique du terme bien que le rapport de Madame Descamps émette l'hypothèse que les arts de la table et l'art culinaire soient reconnus comme des métiers d'art et que l'on fasse rentrer la gastronomie dans la liste de ces métiers –, c'est, toujours dans le même périmètre, la rénovation, la remise en état d'objets existants.



Hôtel Arturo Lopez, détail de la salle aux coquillages, Neuilly-sur-Seine (Hauts-de-Seine).

D'un point de vue économique, il est assez difficile de dire ce que représente l'ensemble de ces métiers du fait de l'absence de définition légale et donc de recensement propre des entreprises du secteur. On ne peut en effet pas se limiter aux entreprises inscrites au répertoire des métiers puisque les entreprises des métiers d'art peuvent aussi revêtir une forme commerciale et qu'une multitude de formes juridiques sont possibles. Et si l'Insee a bien défini un certain nombre de normes NAFA [Nomenclature de l'activité française de l'artisanat], il subsiste un désaccord sur la répartition au sein de ces dernières, notamment parce que l'activité d'une entreprise peut être mixte : fabrication d'objets propres et production partielle, voire commercialisation de produits émanant d'autres entreprises par exemple. Dans ce cas-là, bien évidemment, il est difficile de considérer que l'entreprise relève exclusivement du secteur des métiers d'art. Quand on prend l'ensemble de ce que l'on peut faire rentrer dans « le noyau dur », c'est-à-dire les 217 métiers d'art, on arrive à approximativement 20 000 entreprises en France. En élargissant aux secteurs d'activité qui s'en rapprochent ou s'y rattachent par une composante « métier d'art », il faut doubler le chiffre, c'est-à-dire 40 000 entreprises au niveau national. En Île-de-France, on s'accorde à dire qu'à peu près 5 000 entreprises rentrent dans le cœur de métier des 217 activités définies par l'arrêté ministériel. Sur ces entreprises, on a une statistique à peu près fiable au niveau national : 35 000 entreprises sur les 40 000 emploient deux salariés au plus. Il s'agit donc majoritairement d'entreprises de petite taille. Seulement 3,5 % de ces entreprises emploient plus de dix salariés, chiffre que l'on peut vraisemblablement transposer à l'Île-de-France, mais nous n'avons malheureusement aucune statistique régionale qui nous permette de le vérifier.

Au niveau des chiffres d'affaires réalisés et des emplois, c'est la même interrogation. Au niveau national, à peu près 45 000 personnes sont employées dans le secteur des métiers d'art au sens large. On constate donc qu'il y a assez peu



d'emplois salariés et que ce sont essentiellement des personnes qui s'auto-emploient. En termes de chiffre d'affaires, on distingue le chiffre d'affaires direct, qui représente à peu près au niveau national 8 milliards d'euros, et le chiffre d'affaires indirect – la production qui s'intègre dans des produits complexes –, qu'on estime à 22 milliards d'euros, soit trois fois plus. La part à l'exportation est très importante, notamment du fait des produits de luxe et de la mode. La commande publique est significative mais décroissante. Elle porte sur la restauration immobilière (taille de pierres, vitraux...), mais également mobilière (sculptures, œuvres d'art, tableaux...), et tend à se voir relayer par un mécénat privé ou d'entreprise dont nous entendons tous parler. Nous en avons l'illustration avec le château de Versailles et le financement de la restauration de la galerie des Glaces, des bassins, des fontaines, du Trianon, des jardins... Ainsi, une marque de montres de luxe – que je ne citerai pas – a financé les travaux du Petit Trianon, et la grille royale qui avait disparu lors de la Révolution a été remise en place grâce à un mécénat d'entreprise.

Au niveau culturel, ces métiers sont essentiellement des métiers de passion, faits de connaissances, de savoir-faire, dont ils sont les dépositaires et qui ont vocation à se transmettre de génération en génération. Cette transmission se trouve toutefois confrontée à un certain nombre de difficultés, certains métiers étant en voie de disparition pure et simple. Ainsi, le doreur à la feuille d'or qui a redoré le dôme des Invalides n'a pas de successeur, il n'y a plus de tailleurs de diamants sur le territoire français... Ces savoir-faire ancestraux ne sont donc plus transmis. D'où la prise en compte par le ministère de la Culture de cette problématique et la création des maîtres d'art afin que ces titulaires d'un savoir rare qu'il serait préjudiciable de voir disparaître soient aidés à former un successeur. Grâce à ces différents métiers, au niveau culturel, nous avons la chance d'avoir un patrimoine important, mobilier et immobilier, qui a pu être créé, mais surtout qui peut être entretenu. Les acteurs de ce secteur d'activité concourent ainsi – qu'il s'agisse d'œuvres d'art, d'objets utilitaires, culturels, culturels, d'aménagement, d'ornement, de décoration, de bijoux... – à l'attractivité culturelle de l'Île-de-France.

Alors, ces métiers d'art – biens rares et précieux –, comment les préserver pour ne pas les voir disparaître ? C'est la finalité d'un certain nombre de propositions que nous avons formulées au niveau du Conseil économique et social pour en favoriser la pérennité. Bien évidemment, le rapport qui a été déposé au Premier ministre par Madame Descamps va dans le même sens à partir d'un constat sensiblement identique. Ce rapport est consultable sur le site du CESR, ainsi que celui de Patrick Aracil sur la conservation du patrimoine. Les métiers d'art ne sont qu'une composante, la composante humaine, de cette préservation du patrimoine.

Quelques pistes sont données, et notamment les exemples qui suivent. Face à la très grande dispersion de tout ce qui concerne les métiers d'art entre les différentes instances, institutions et administrations, mais aussi parce que ce secteur est en grande partie composé de professionnels maîtrisant mal les formalités administratives et de petites entités qui n'avaient pas la possibilité de s'appuyer

Église paroissiale Saint-Germain-de-Paris-Saint-Clair à Médan (Yvelines), détail de l'orfroi d'une chasuble, milieu du xv^e siècle.



sur des effectifs importants pour assurer des tâches d'intendance, nous avons suggéré qu'il y ait des interlocuteurs clairement identifiés au sein de chaque administration, qui connaissent bien le secteur et qui puissent répondre à ses besoins spécifiques sans multiplier les formalités et démarches d'un service à un autre, en résumé des « correspondants métiers d'art » formés et dédiés. Par ailleurs, une coordination des différents interlocuteurs des divers services administratifs concernés et un échange entre eux seraient alors possibles. Si l'on a une « labellisation métiers d'art » dans chaque administration, la constitution d'un réseau de correspondants permettant de couvrir l'intégralité du périmètre en sera facilitée.

Nous avons par ailleurs suggéré la création, dans le cadre d'un précédent rapport de Patrick Aracil, d'un centre du patrimoine. Celui-ci pourrait être élargi aux métiers d'art. Il manque également en région parisienne un lieu central où puissent se tenir des expositions thématiques sur les métiers d'art. La SEMA (Société d'encouragement des métiers d'art) en a un au viaduc des Arts, rue Daumesnil, mais il ne correspond pas tout à fait aux besoins exprimés. Il y a également des manifestations ponctuelles, comme le Carrousel des métiers, mais elles ne durent que deux ou trois jours. Nous avons donc préconisé la création d'un centre permanent d'expositions. Dans le rapport de Madame Descamps, d'autres suggestions sont avancées. Certaines sont originales, par exemple le regroupement d'un certain nombre de manifestations déjà existantes et qui sont au jour d'aujourd'hui éparses (les concours des meilleurs ouvriers et meilleurs apprentis, les Olympiades des métiers...) dans une journée des métiers d'art, un peu comme la fête de la Musique. On pourrait également les inclure dans les Journées du patrimoine en veillant à une identification spécifique.

Ébénisterie « Atelier Saint-Louis » à Fontainebleau (Seine-et-Marne) : artisan façonnant une pièce de bois montée sur un tour et objet d'art en bois de tulipier produit par l'atelier.

Nous avons également formulé un certain nombre de préconisations en matière de formation. Il est, en effet, un point que je n'ai pas encore évoqué, mais que je souhaite maintenant rapidement aborder, c'est la diversité qui existe en termes de formations. Nous avons au sein des métiers d'art des diplômés de tous niveaux allant du niveau 5, c'est-à-dire le niveau des CAP et des BEP, au niveau 2, c'est-à-dire celui des diplômés d'études supérieures. Vous avez par exemple neuf diplômés supérieurs d'art appliqué. Il y a 135 diplômés qui sont labellisés métiers d'art et 500 diplômés qui concernent plus largement les métiers de l'artisanat. Il y a donc un très grand choix, mais également une très grande diversité de formations qui correspondent aux différents besoins des intéressés, avec des écoles prestigieuses en Île-de-France comme l'école Boulle et des formations uniques (par exemple le centre de formation de La Bonne Graine qui forme aux métiers du bois et de l'ébénisterie et dispose de formations uniques notamment en matière de dorure à la feuille sur bois). Mais l'ensemble de ces formations est malheureusement insuffisamment connu et valorisé, et assez peu lisible... Il faudrait donc une meilleure information et communication, tout particulièrement au niveau de l'orientation, afin d'éviter la confusion des métiers et des formations.

Barbara Donné Donati,
restauratrice, achevant son
intervention sur l'*ecce homo*
(xvi^e siècle) de la cathédrale
de Meaux (Seine-et-Marne).



Il conviendrait aussi de résoudre un certain nombre de problèmes matériels que nous évoquons dans le rapport, notamment au niveau de l'apprentissage qui nécessite à la fois l'accueil par une entreprise et par un établissement de formation dans un même secteur géographique, ce qui pose le problème du logement des jeunes apprentis. Or s'il existe des logements étudiants, s'il y a des logements pour les jeunes travailleurs, les jeunes apprentis, eux, se retrouvent souvent assez démunis quand ils viennent de province pour suivre une formation auprès d'une école et d'une entreprise en région parisienne. La difficulté n'est pas propre à l'Île-de-France et vaut, par exemple, pour les métiers de la cristallerie en Alsace et en Lorraine mais revêt ici, du fait de la difficulté à se loger dans notre région, une acuité particulière.

Voilà brièvement retracés quelques éléments de réflexion sur ce secteur des métiers d'art. Pour conclure, il faut insister sur l'urgence à agir sans plus attendre afin de préserver ce qui peut encore l'être, certains métiers étant aujourd'hui véritablement en voie de disparition. Il ne faudrait pas que nous réagissions trop tard, car c'est une partie de notre richesse, de nos savoir-faire et donc de notre patrimoine qui risquerait de disparaître.

DÉBAT *animé par Françoise Patrigeon*

Françoise PATRIGEON

Merci de ces propositions qui vont alimenter les échanges avec la salle. Dans un premier temps, je souhaiterais que Sylvie Le Clech, qui est directrice scientifique des Archives nationales, nous dise comment elle envisage son arrivée à Pierrefitte et comment l'installation des Archives nationales peut nourrir un territoire.

Sylvie LE CLECH

Je représente aujourd'hui Martine de Boisdeffre, directrice des Archives de France, et Isabelle Neuschwander, directrice des Archives nationales. Je souhaiterais intervenir sur la question de l'insertion d'un projet architectural et culturel dans un territoire, celui de l'Île-de-France, et des projets qu'il peut ensuite générer en lien avec ce même territoire. Depuis juin dernier a commencé un important chantier, celui de la construction d'un troisième site des Archives nationales en Seine-Saint-Denis à Pierrefitte-sur-Seine. Il portera à trois le nombre des sites dévolus aux Archives nationales : celui de Paris, qui est bien inséré depuis deux cents ans dans les bâtiments du Marais ; celui de Fontainebleau, dont j'ai la responsabilité, qui fête cette année ses quarante ans et qui était déjà un projet de développement, de décentralisation patrimoniale et d'aménagement du territoire en son temps, dans un autre contexte. Quant au projet de Pierrefitte, il ouvrira ses portes à la fin de l'année 2012. Cela dépasse ce dont nous a parlé François Barré tout à l'heure – l'opposition entre une patrimonialisation un peu statique et la culture de projet – puisque l'acte de construire et d'aménager est toujours un acte de modernisation de l'institution en lien avec la société contemporaine. C'est un peu le rôle des Archives

nationales depuis deux cents ans : l'implantation du bâtiment de Paris est à mettre en lien avec la culture révolutionnaire, qui préconisait une appropriation des sources de l'Histoire par la nation elle-même et par le gouvernement qui la représentait. Et le choix du site de Fontainebleau il y a quarante ans coïncide avec le vote d'une loi moderne sur les archives, celle du 3 janvier 1979, qui a été revue le 15 juillet 2008.

En 2012, le projet de Pierrefitte fera fonctionner en réseau ces trois sites, qui devront s'organiser autour d'une identité complémentaire. Ce qui permet de dire que nous sommes très intéressés, aux Archives nationales, par toutes formes de partenariats, en particulier avec les collectivités territoriales de diverses échelles sur le territoire d'Île-de-France et bien entendu avec le conseil régional, qui a dans sa compétence non seulement un service patrimonial nouvellement transféré, mais également depuis bien plus longtemps la question des lycées. Dans le cadre de l'installation à Pierrefitte, au moment où nous avons posé la première pierre du bâtiment le 7 septembre dernier, a été présenté un travail effectué depuis trois ans déjà avec une classe d'un lycée d'Aubervilliers autour de deux thématiques : une formation aux métiers des archives et une formation à la recherche dans les archives. Les collègues du service Patrimoines et Inventaire connaissent bien ce deuxième thème puisqu'ils utilisent beaucoup les archives pour leurs recherches.

Tout ceci pour dire que nous n'attendons pas l'ouverture du bâtiment pour travailler avec le territoire et nous insérer dans des politiques, en particulier des politiques d'emploi au niveau du département de Seine-Saint-Denis, puisque nous encourageons les mobilités de

fonctionnaires entre fonction publique territoriale et fonction publique d'État. Un certain nombre de collaborateurs nous ont déjà rejoints venant de la fonction publique territoriale et souhaitant s'inscrire dans la perspective de l'aménagement de Pierrefitte et de son site. À partir du 28 janvier prochain, nous inaugurons avec Plaine Commune un cycle qui s'appelle « Le cycle des balades urbaines » pour découvrir le chantier en cours et étudier comment cet équipement contemporain s'insère dans un territoire qui a une longue histoire. Nous sommes aux portes de Paris, dans la France des Mérovingiens, non loin de la basilique Saint-Denis et tout à côté de l'université Paris-VIII, dans un territoire en profonde mutation.

Je souhaitais donc apporter un petit témoignage de ce beau projet qui va revitaliser une institution qui a deux cents ans – pour ne s'en tenir qu'à sa période strictement contemporaine – et qui fonctionnera autour de trois pôles en 2013 : Paris, Fontainebleau et Pierrefitte.

Jean-Marie VINCENT

administrateur d'Icomos

(Conseil international des monuments et des sites)

Je suis administrateur d'Icomos, le Conseil international des monuments et des sites, et ancien collaborateur de François Barré, qui m'a fait l'honneur de me citer tout à l'heure. Je voulais tout d'abord interpellier les organisateurs en m'interrogeant sur le « s » qu'ils ajoutent à « patrimoine ». Si l'on veut englober au maximum tous les champs patrimoniaux, qui se développent en permanence, c'est bien. Et cela implique une démarche pluridisciplinaire sur laquelle il est indispensable d'insister. Inversement, François Barré a bien montré que la démarche patrimoniale est une démarche globale, une démarche sociétale et qu'il pourrait être dangereux de juxtaposer sans cohérence les démarches. C'est pourquoi il me paraît important à la fois d'insister sur la pluridisciplinarité et sur la globalité de la démarche.

Mais je voudrais interroger davantage François Barré – et j'ai retrouvé là toute son extraordinaire connaissance des textes, sa culture et son art de la formule. Je voudrais l'interroger sur une de ses formules. Il a dit : « On patrimonialise davantage quand on ne sait pas comment se projeter. » Il se trouve que pour le moment

je suis complètement impliqué dans une opération nationale qui s'appelle « Les assises des territoires ruraux ». Grand-messe qui a été lancée au niveau national – et qui doit d'ailleurs avoir ses prolongements, si ce n'est le cas encore, au niveau régional et au niveau départemental – pour s'interroger sur les potentialités du développement de ces territoires à partir de leurs atouts qui sont nombreux. J'y suis en tant qu'expert Icomos pour parler, un peu, de patrimoine, des métiers d'art et des métiers sous toutes les formes, et pour montrer que c'est un véritable atout. Je voudrais donc demander à François Barré comment inverser sa formule, c'est-à-dire comment apprendre à se projeter, à faire vraiment des projets de territoires avec tout ce que cela implique de dynamisme pour transformer ces territoires et les faire évoluer face aux besoins actuels. Mais en même temps, comment apprendre à se patrimonialiser, c'est-à-dire – il l'a très bien décrit – à acquérir le regard qui permet de lire ce patrimoine tout au long de son histoire et sous toutes ses diverses incarnations, ce qui implique donc cette démarche pluridisciplinaire que j'ai évoquée tout à l'heure. Comment arriver à faire cette double démarche, à retrouver son passé, non pas pour le muséifier – nous sommes bien d'accord là-dessus, je crois qu'il a été de ceux qui m'ont appris à regarder le patrimoine d'une autre manière, dans toute sa dimension vivante, évolutive et porteuse d'avenir –, mais bien pour en faire un élément de projet ? J'ai beaucoup aimé la formule de Monsieur Jean-Claude Bouchérat : « Le patrimoine peut apporter ses éléments, mais aussi être un élément déclencheur. » Déclencheur d'une prise de conscience de l'identité d'un territoire et du passage à une identité qui ne s'arrête pas aux frontières, mais qui va bien au-delà. Qui puise dans ses sources ailleurs et qui rayonne ailleurs. Comment faire en sorte de transformer cette prise de conscience de l'héritage du passé pour en faire une dynamique d'aujourd'hui, c'est-à-dire une dynamique de projet ?

Ce qui m'amène à poser une question complémentaire à Hervé Passamar, qui a parlé d'une synthèse nationale sur la valorisation économique du patrimoine qu'il a été amené à faire pour la Dapa. Je voulais savoir comment on peut accéder à ces données, car ce serait bien utile pour ceux qui travaillent sur ces thèmes aujourd'hui.

Françoise PATRIGEON

Quand à la Région nous avons réorganisé la direction de la Culture, nous nous sommes longtemps interrogés sur la dénomination du service, qui s'appelait service régional de l'Inventaire, et nous avons intégré cette notion de « patrimoines » au pluriel. Je vais laisser Arlette Auduc répondre à votre question, puisqu'elle est chef de ce service.

Arlette AUDUC

Jean-Marie Vincent est un de ceux qui m'ont appris que le patrimoine était pluriel. Et il était essentiel, dans la région qui est la nôtre, de dire que nos patrimoines étaient des patrimoines pluriels. François Barré a montré tout à l'heure, beaucoup mieux que je ne saurais le dire, ce que pouvaient être tous ces patrimoines en y ajoutant ce que nous sommes bien en peine, nous à l'Inventaire, d'être capables d'inventorier. Donc, patrimoines pluriels dans leurs caractéristiques, patrimoines pluriels aussi, et nous l'avions montré, me semble-t-il, dans notre premier colloque, par les populations qui sont celles de l'Île-de-France. Et c'est aussi la volonté de la Région de dire que ce sont tous *les* patrimoines de toutes ces populations qui font *le* patrimoine d'Île-de-France. Il nous faut réfléchir en termes pluriels pour faire émerger un patrimoine commun.

Par ailleurs, il était nécessaire qu'un service arrivé récemment à la Région fasse œuvre pédagogique en montrant qu'il n'y a pas de hiérarchie dans nos études : que nous étudions aussi bien le patrimoine dit « noble » que le patrimoine dit « ordinaire », le patrimoine rural comme le patrimoine urbain et périurbain, les pavillons de banlieue comme les grands ensembles. Cette dimension plurielle, aujourd'hui évidente, n'allait alors pas de soi.

En même temps, il est vrai qu'il faut être attentif à ne pas construire des petites cases avec le patrimoine de ceci, le patrimoine de cela, le patrimoine d'autre chose. Il y a un seul service qui s'appelle « Patrimoines – avec un "s" – et Inventaire », qui veut désormais lier l'étude, la connaissance, bref, l'inventaire est ce qui nous fonde, ce qui fait notre cœur de métier et la gestion de ce patrimoine d'une manière plus générale, qui lie la connaissance et l'action, le passé et l'avenir. Et il est aujourd'hui plus que jamais nécessaire de montrer

comment on peut articuler la dimension plurielle à la dimension, au final, unique de ce patrimoine-là.

François BARRÉ

Je reviens deux secondes sur la question du pluriel et du singulier parce que c'est une vraie question. Par exemple, il m'arrive – comme à tous – de discuter de la ville. Or « la ville », cela n'existe pas. Ou alors comme un concept générique, mais la ville générique, c'est quelque chose d'assez difficile et d'assez menaçant. Rem Koolhaas en a parlé. Donc, il y a des villes. En même temps, le fait de montrer le pluriel, de dire le pluriel, c'est d'une certaine façon insister sur des singularités identitaires et peut-être aller dans le sens de l'identitarisme. Un exemple : Patrick Braouezec, quand il était le maire de Saint-Denis, s'opposait aux gens qui, à la question « D'où êtes-vous ? », ne répondaient pas qu'ils étaient de Saint-Denis mais « Je suis de telle cité ». C'est-à-dire qu'ils considéraient qu'il y avait un patriotisme de cité. Comme on arrive parfois à entendre des gens non pas dire qu'ils aiment la musique, mais des musiques ou une seule musique. Quant aux luttes sociales, les gens ne disent pas « moi, je mène une lutte sociale globale », mais « je lutte pour telle ou telle catégorie ».

Notre patrimoine est global, en effet. Il est global et il est de plus en plus compliqué parce que nous sommes dans une société de plus en plus fragmentée, pixelisée, c'est-à-dire qu'on se sent solidaires de gens qui sont complètement différents de ce que nous sommes, mais qui portent une partie de choses que nous aimons. Donc nous sommes dans une pluralité de plus en plus grande – et c'est pour cela que je n'ai pas de réponse définitive, et je comprends tout à fait ce qu'a dit Arlette Auduc – et dans quelque chose qui à la fois est global et local, pour dire des banalités.

Pour répondre à la question sur le monde rural, j'ai remarqué que quand on s'intéresse à la ville, quand on s'intéresse à l'aménagement des villes, il y a une science ou une discipline qui est nommée « urbanisme ». Quand on s'intéresse à la campagne, il n'y a pas de nom. Or on est face à quelque chose qui a constitué jusqu'à une date relativement récente la partie la plus importante de notre territoire. Il y a là quelque chose qui est tout à fait étrange. On parle du développement durable des territoires. Et ces territoires, dans

le cadre du développement durable, sont porteurs d'une ruralité. Une partie de ruralité – je ne sais pas comment dire – « pure », et une partie de ce que Bernardo Secchi appelle la « *citta diffusa* », c'est-à-dire ce territoire qu'on appelait autrefois rurbain, peuplé de gens qui ne sont pas des ruraux et qui sont un peu des urbains, mais sans être dans la ville dense. On est donc face à des territoires qui doivent aujourd'hui être réintégrés dans une dimension territoriale plus grande que celle de la ville, que celle de l'intra-muros, ce qui suppose un travail à la fois de densification et de création de grands espaces qui seront d'une certaine façon de nouveaux espaces publics.

Aujourd'hui, dans sa reproduction classique, l'espace public, c'est-à-dire la place, la rue, le mail, est sans doute dépassé. On voit bien que le centre commercial, les galeries marchandes, les non-lieux qu'a étudiés Marc Augé, mais aussi Internet, sont de nouveaux espaces publics. Il faudra et c'est, à mon avis, l'un des grands enjeux des territoires, créer des espaces publics à partir de ces espaces un peu indéfinis que sont les grands espaces rurbains. En Île-de-France, c'était peut-être moins important qu'ailleurs, mais en Aquitaine par exemple, le territoire dit « naturel » de la campagne est plus vaste que les territoires urbanisés. Le président de la communauté urbaine de Bordeaux a récemment organisé un colloque intitulé « Nature"s », avec un « s » entre guillemets, pour essayer de montrer de quelle manière il peut aujourd'hui y avoir un projet urbain intégrant une part de nature. Dans les projets d'écoquartiers, on dit toujours « bio/nature dans la ville ». C'est un projet qui relève du rural. Mais du rural qui est inséré dans le territoire urbain. Et puis il y a les projets concernant le monde rural, c'est-à-dire la campagne. Là, je suis incapable de répondre, si ce n'est une interrogation et un concept, celui de paysage. Il y a des gens qui disent que « le paysage, c'est ce qu'ont fait les paysans » : ce n'est pas vrai du tout. Pour le paysan, le « paysage », c'est un truc d'esthéticiens bourgeois qui sont dans une contemplation de ce qu'eux ont fait sur leur lieu de travail puisque, pour les paysans, la terre, la campagne, c'est un lieu de travail. Et quand on leur dit : « vous allez devenir les jardiniers d'une nouvelle vision de la campagne, qui va devenir paysagée et qui sera un lieu important d'attraction touristique, de dilection, de fantasme esthétique... », il y a

quelque chose qui va à l'encontre de ce que sont une mémoire du travail et une culture du travail.

Et puis, dernière chose – mais je réponds très mal à la question –, il y a tout un petit patrimoine dont j'aurais dû parler, dont s'occupe notamment la Fondation du patrimoine, qui est un patrimoine rural, un patrimoine identitaire, communautaire avec souvent une difficulté de réutilisation beaucoup plus que dans le patrimoine industriel. Aujourd'hui, la plupart des grands exemples industriels n'auraient plus le droit d'être construits. Il y a tant de réglementations, de normes de solidité, de hauteur sous plafond... qu'aujourd'hui on interdirait au titre du patrimoine de détruire les pavillons de Baltard et l'on interdirait au titre des normes architecturales de les construire. Donc on est dans cette espèce de paradoxe. Le petit patrimoine rural est un petit patrimoine difficile à réutiliser. Un petit lavoir, s'il n'y a plus de lavandières, on ne l'utilise plus. Tout un travail a été fait, notamment par la Fondation de France, avec ce qu'on appelle « les nouveaux commanditaires » et une série d'artistes pour essayer de faire en sorte que ce patrimoine demeure sans obligation d'utilité, comme un unicum. Et comme ce n'est pas un unicum, cela devient un lieu qui est frappé par la gratuité de l'art. L'art n'est pas obligé d'être utile, donc cela peut servir.

Herve PASSAMAR

Pour la partie des questions me concernant, l'ensemble des données de l'étude régionale Paca, mais surtout de l'étude nationale, sur lesquelles vous trouverez les chiffres relatifs à votre région, est disponible sur le site de l'Agence (patrimoine-paca.com) ainsi que sur le site du ministère de la Culture (culture.gouv.fr).

Patrice MAIRE

Patrice Maire, président de l'association « Monts 14 » à Paris dans le 14^e arrondissement et alentours. Dans les années 1980, j'ai été scandalisé de voir démolir le centre-ville de Chaville, où il y avait des petits pavillons en meulière. C'est un des exemples qui m'ont fait passer à l'action à Paris à partir des années 1990. Je voulais défendre une petite maison de faubourg, rue Daguerre, qui n'a pu être protégée. Aujourd'hui, il y a un vrai problème si l'on suit les réglementations du SDRIF, c'est-à-dire « lancer un programme ambitieux de reconquête

des centres-villes en déclin ». Cela signifie-t-il raser ce qui fait le caractère d'une ville ? Si l'on rase le centre-ville, on risque de faire en sorte que la banlieue ne soit plus qu'une tâche d'huile d'habitations sans que les communes puissent préserver leur identité. Dans le 14^e arrondissement, j'ai fait un inventaire du patrimoine qui a donné lieu à une publication : *Le 14^e, quête d'un patrimoine menacé*. Mon principe est de repérer un ensemble de maisons, d'y trouver un sens et d'interroger les habitants sur la façon dont ils perçoivent cet endroit de façon à être plus efficace pour demander aux élus de les protéger.

Pour densifier, il y a des solutions : par exemple, réparer ce qui a été mal construit pendant des décennies. Ou alors nous préconisons carrément de raser les barres HLM de la porte de Vanves dans le 14^e arrondissement et de reconstruire à neuf un ensemble de rues.

Arlette AUDUC

Je voudrais intervenir sur ce que vous avez dit sur le SDRIF. Quand le SDRIF dit qu'il faut « reconquérir les centres-villes », cela a un sens exactement inverse à ce que vous affirmez. Reconquérir les centres-villes, ce n'est pas les raser ! C'est, au contraire, les revitaliser, c'est leur redonner une nouvelle vie. Et relisez le SDRIF, il y a des phrases tout à fait intéressantes, qui disent justement que les centres-villes doivent désormais être pris pour exemples avec leurs alignements de maisons et d'immeubles, avec leurs rues, leurs places et que c'est cela qu'il faut reconquérir, remettre en avant, voire même dont il faut s'inspirer lorsqu'on construit ailleurs qu'au centre-ville. Les villes denses, ce sont les centres-villes, ce ne sont pas les villes de la périphérie, et lorsqu'on veut densifier, il y a des choses à prendre dans ces centres-villes.

Emmanuel BLUM

Je n'aurai pas grand-chose à ajouter, même si j'ai participé aux réflexions en tant que membre de l'équipe à l'IAU (Institut d'aménagement et d'urbanisme). Je vous rejoins totalement. Le principe du schéma directeur, ce n'est surtout pas de refaire ce qui a pu être fait en termes d'urbanisme dans les années précédentes. Sur lesquelles, moi, en tant qu'urbaniste, je n'ai pas à porter de jugement. On a fait ce qu'on a estimé nécessaire, ce qui

répondait à un certain nombre de théories, de mouvements de pensée. Il s'avère qu'aujourd'hui on se rend compte que ces éléments posent un certain nombre de questions et de problèmes. On essaye d'y répondre autrement. Le schéma directeur n'a clairement pas pour but de raser les centres-villes et d'y construire des barres. Il n'a pas non plus pour principe de raser un patrimoine plus récent. Et notamment porte de Vanves. Je considère que ce parc social autour de Paris a un intérêt patrimonial et de valorisation humaine et, à mon sens, il ne peut être rayé d'un trait.

François BARRÉ

Je pense que c'est une question compliquée, mais qu'il faut l'inscrire dans le temps. Par rapport à ce que vient de dire Monsieur Blum, la reconstruction a été quand même saluée comme quelque chose d'extrêmement bénéfique à la sortie de la guerre. Je me souviens d'une émission de la télévision française présentée par Pierre Sabbagh où l'on interrogeait des gens, aux Minguettes, qui rentraient dans les immeubles et qui tous disaient que c'était extraordinaire, formidable, qu'ils avaient des toilettes dans la maison, etc. Le problème est que l'on a répondu très vite à des situations d'urgence et qu'on l'a fait dans des conditions qui ne permettaient pas de créer véritablement de la mixité. Mixité est le mot le plus important, peut-être, du vivre ensemble. Vivre ensemble, cela veut dire : vivre dans la mixité. Il y a deux types de maux qui abolissent la mixité. D'abord, le ghetto non choisi et l'on voit cela dans les cités. Là, il y a de moins en moins de services publics et de commerces au pied des immeubles. Je renvoie à un article de Henri Gaudin qui écrivait, lors des émeutes de 2005 : « On reproche aux jeunes gens de passer leur temps dans la rue mais il n'y a pas de rue. » Et cela devient de plus en plus monolithique du point de vue ethnique, c'est-à-dire que ce sont les mêmes qui vivent avec les mêmes dans un isolement lointain qui est complètement ségrégatif et condamnable. Un travail extraordinaire est nécessaire, un travail politique de création de nouvelles mixités.

Il y a une autre forme de ghettoïsation, ce sont les *gated commuties*. Aux États-Unis, il y a actuellement plus de 3 000 *gated commuties*. 3 % de la population américaine vit dans des lieux gardés où l'on vit entre soi : entre vieillards, entre classes moyennes ou je ne

sais quoi. Il y a là quelque chose qui est évidemment contraire avec la diversité de la ville ! Il faut arriver à régler ces deux problèmes. Redensifier les cités et leur donner de la mixité. Quant à l'habitat pavillonnaire, il a mité le territoire de manière épouvantable. Il faut dire que la ville, qui est quand même l'établissement humain le plus sophistiqué culturellement, a été d'une certaine manière récusée par des gens qui voulaient en avoir les avantages sans en avoir les inconvénients. Et ils ont détruit une partie du territoire. Donc tout cela est un travail très compliqué. Je suis d'accord pour dire qu'il y a des éléments charmants dans les centres-villes qu'il faut essayer de protéger, sans que cela mérite souvent une protection juridique. Et l'action des associations est importante pour développer cette attention, mais il y a un moment où le pouvoir revient au politique, où c'est à lui de décider.

Éric MAYER

Je suis professeur d'arts appliqués-design au lycée Auguste Renoir à Paris, place de Cléchy. Et j'ai trouvé très intéressantes certaines orientations qu'a présentées Monsieur Boulard. Actuellement, nous avons un projet de développement des filières de design dans ce lycée, qui date de dix ans. Il y a eu 20 millions d'euros de la Région Île-de-France pour rénover les bâtiments qui sont assez intéressants. Ils datent de la fin du XIX^e siècle, avec une partie des années 1950 qui est un ancien garage réalisé par l'agence Lipsky-Rollet. Actuellement, nous avons un vrai problème pour développer ces filières de design qui font partie du programme depuis dix ans. Nous n'arrivons pas à faire ouvrir ce qui correspond à une forte demande des jeunes : on forme des bacheliers STI arts appliqués. On avait deux projets de design et d'espace et un projet de métiers d'art céramique. Et actuellement, tout est bloqué, ce qui signifie que les jeunes qu'on forme au niveau bac sont obligés d'aller en province. Je voulais alors savoir si vous prenez en compte le design ou une certaine forme de design dans les métiers d'art.

Alain BOULARD

Oui, parce que le design, c'est le sens du beau. C'est faire qu'un objet utilitaire soit en même temps agréable au regard par la forme, et nous l'avons donc complètement

intégré. Nous citons un certain nombre de formations et nous pensons que c'est le sens du beau qui fait en permanence la liaison entre les métiers d'art et les artistes. Donc le design correspond à la définition que je donnais tout à l'heure. Mais sur les difficultés que vous rencontrez, je suis beaucoup moins en capacité de vous répondre.

Heureusement, vous verrez que dans son rapport, Madame Dumas – la sénatrice dont j'ai parlé tout à l'heure – insiste notamment sur la place du dessin dans l'enseignement. Elle regrette profondément qu'il tende à disparaître au profit d'un certain nombre d'autres disciplines plus ou moins diverses et rappelle fort opportunément que, pour les métiers d'art, le dessin est la base de tout. Dans les métiers d'art, on commence par dessiner ce que l'on veut réaliser.

Jacques MOUCLIER

président de la Fédération française des métiers d'art

Je voudrais compléter ce qu'a dit Monsieur Boulard à propos des métiers d'art. Je voulais lui rappeler que des initiatives sont prises sur le plan national comme le « crédit d'impôt création ». C'est très important pour inciter les gens à créer mais aussi pour régler d'autres problèmes comme la concurrence avec les pays à bas salaires. Les métiers d'art sont des métiers de main-d'œuvre qui connaissent donc des difficultés. Le crédit d'impôt création a été obtenu il y a cinq ans par un amendement à la loi des finances et va expirer à la fin de l'année 2010. Nous en avons donc demandé la prorogation et, si c'est possible, la pérennisation. Madame Catherine Dumas, dans le rapport que vous citez, a repris tout ce dispositif.

Je voudrais inciter les entreprises de main-d'œuvre à postuler à l'EPV (Entreprise du patrimoine vivant). Comme l'a dit Monsieur Boulard, il y a des avantages fiscaux à la clé. L'EPV permet de bénéficier du crédit d'impôt création. Cela permet également d'avoir une prime par apprenti, beaucoup plus importante que dans le régime normal. Mais il n'y a que 700 entreprises qui bénéficient de l'EPV, ce qui n'est pas très important par rapport à l'ensemble du budget français. Nous proposons aussi l'institution du bouclier social. Le Premier ministre a été saisi du problème et a demandé à

Madame Lagarde d'étudier la question. Cela veut dire qu'au-dessus d'un certain pourcentage de salaires par rapport à la valeur ajoutée, on arrête de cotiser. Nous l'avons demandé pour l'EPV parce que cela ne représente pas pour l'État une grosse dépense. Voilà ce que je voulais dire simplement pour rassurer les gens qui nous écoutent et pour dire que nous continuons à travailler sur la question.

Guy PUTFIN

ancien responsable culture de la Fédération de l'Éducation nationale, aujourd'hui UNSA Éducation

J'aurais une remarque et un questionnement suite à l'intervention de Hervé Passamar. Quand on étudie les retombées économiques du patrimoine, on parle surtout des retombées indirectes. C'est-à-dire l'hôtellerie, la restauration, les commerces, les transports. Mais ce que vous nous avez décrit semble être plutôt la mesure de la rentabilité des services. Avec laquelle, à un moment donné, on arriverait en quelque sorte à un ratio billetterie – coût de l'entretien, salaires des personnels... Je pense que ce sont des notions assez différentes. Ça, c'était ma remarque.

Et mon questionnement concerne l'a priori de la billetterie. Est-ce que c'est un a priori absolu ? Et dans ce cas-là, qu'en est-il de la gratuité ? Il y a un certain nombre de villes où la gratuité existe, totale ou partielle. Quand je dis « partielle », c'est soit pour certains publics, soit certains jours, soit à certaines périodes de l'année. Il serait intéressant d'avoir des études d'impact de la gratuité sur la fréquentation du public. Parce qu'il me semble quand même que l'objectif final, c'est de faire venir le plus grand nombre de publics.

Hervé PASSAMAR

La gratuité, bien évidemment, est prise en compte. Ce que nous avons appelé « les formes d'impact économique direct » c'est, pour faire court, « la billetterie ». On y trouve également les recettes liées à la restauration, à la consommation sur le site, à l'achat dans une boutique et la valorisation des entrées non payantes. Celle-ci est déterminante à deux niveaux. D'une part, pour rendre compte de l'attractivité du site, du monument en tant que tel. Et d'autre part parce qu'une personne qui ne

paye pas un billet consomme quand même en périphérie, se déplace, donc fait un certain nombre de dépenses qui, selon notre méthodologie, se retrouvent dans des formes d'impact indirectes ou induites. On les prend bien sûr en compte dans la mesure où il y a des capacités de comptage existantes.

Pour les musées, il a fallu délimiter le champ, et nous avons retenu uniquement les Musées de France. Et dans les Musées de France, nous avons travaillé au niveau local comme national avec l'Association générale des conservateurs. Dans les musées, il y a des méthodes de comptage prenant en compte l'ensemble des visiteurs, qu'il s'agisse de la billetterie payante ou des entrées gratuites. Là où c'est beaucoup plus difficile, c'est pour les sites du patrimoine protégé sur lesquels il y a parfois des outils qui permettent de faire ce type de travail, parfois non. Je ne parle pas du patrimoine religieux sur lequel on a encore un autre type de problème. Donc du point de vue de la philosophie du travail ou des principes méthodologiques retenus, bien évidemment, la gratuité est un élément très important.

Deuxièmement, quand vous disiez qu'en fait on travaillait sur des notions de rentabilité de service, c'est faux. Parce qu'en définitive, on s'intéresse aux visiteurs, encore une fois, payants ou non payants. Mais l'on s'intéresse forcément et inévitablement aux métiers, aux emplois et aux qualifications dans le champ du patrimoine. Et dans le champ du patrimoine, cela veut dire les métiers de la restauration, les métiers du tourisme culturel et patrimonial, les différents métiers liés à la valorisation. La question est de savoir ce que la production de ce type de données a comme conséquences en termes de gestion, d'organisation, de définition d'une offre locale culturelle au sein de laquelle on va trouver un projet patrimonial. La question de la rentabilité ou de la performance ne se pose pas pour nous. Elle se pose pour certains, ceux que j'évoquais aussi rapidement tout à l'heure, qui ont bien compris qu'il y a une rentabilité évidente à la gestion de certains sites. Ils font des propositions de services à des collectivités locales, notamment des mairies, qui restent propriétaires des sites et monuments. Je ne vais pas développer plus longtemps, simplement je vous renvoie au contenu de l'étude.

Christine ADRIEN

secrétaire générale de l'association

Vieilles maisons françaises

Je représente une association et je voulais revenir sur le sujet des métiers d'art. Monsieur Boulard, vous nous avez fait un exposé très intéressant qui reprenait deux rapports du CESR et un rapport de Madame Dumas récemment présenté aux services du Premier ministre. Puis nous avons eu une question d'un professeur qui, pour le moment, n'a pas eu de réponse concrète à ses préoccupations. Ce qui serait intéressant, ce serait que vous nous donniez des pistes d'action et des suggestions de portes auxquelles aller frapper. Parce qu'on ne sait pas très bien comment faire évoluer cette situation qui devient dramatique. Il y a une action que les services de l'État devraient développer, c'est la pédagogie de la transmission du patrimoine qui se fait aussi à travers le patrimoine vivant. J'ai vu une classe ici qui visitait le conseil régional. Je crois qu'emmener des enfants sur des chantiers, leur montrer des tailleurs de pierre ou des doreurs permet de transmettre la vie du patrimoine à travers ces métiers et à travers les gens qui le pratiquent avec leurs mains et avec leur intelligence.

Alain BOULARD

Pour ce qui nous concerne, nous CESR, n'oublions pas que nous sommes l'assemblée consultative de la Région et que donc notre interlocuteur, c'est le conseil régional. Les préconisations que nous pouvons formuler sont donc des préconisations régionales qui, depuis 2006, n'ont pas beaucoup été mises en œuvre. Mais il y a peut-être d'autres actions prioritaires qui ont empêché qu'elles le soient. Au niveau national, nous n'avons aucune qualité pour mener des actions ou préconiser des actions. Le Premier ministre a missionné un parlementaire, Madame Dumas, pour faire un rapport sur cette question. Elle avait pour mission de faire des propositions concrètes, les vingt que je vous citais, qu'elle a présentées en septembre 2009. Ce rapport aura-t-il un avenir ? Il dépend de décisions politiques.

Pierre VASSELIN

chargé de l'« Agenda 21 » au conseil général de l'Essonne

Je voulais poser une question à Monsieur Passamar : comment revitaliser tout le petit patrimoine ? Il y a une

mine d'or autour des villes. Je mène un projet avec la communauté de communes de l'Yvette et de la Bièvre pour le développement économique à partir du patrimoine des rigoles qui alimentaient le château de Versailles. Seize communes sont concernées. À l'occasion de leur restauration, on espère valoriser les villes et villages. Monsieur Passamar, comment peut-on donc restaurer le petit patrimoine et faciliter l'accès des particuliers à tout ce qui constitue les caractéristiques d'une cité ? En Allemagne ou en Suisse, le moindre petit patrimoine est restauré. Alors comment faire chez nous ? Il y a un très gros besoin de valorisation, mais les moyens sont absents.

Hervé PASSAMAR

Je n'ai malheureusement pas de réponse sur les moyens. Il y a deux questions. Il y a la question de la restauration, qui renvoie à des procédures existantes au niveau des Drac ou des différentes collectivités territoriales. Les dispositifs existent, mais ils privilégient très souvent le patrimoine protégé. Ce qui pose la question du « petit patrimoine diffus » et de la capacité des communes, des pays, des associations à mobiliser des financements pour assurer la sauvegarde d'un « petit » patrimoine qui est grand dans la mémoire collective locale. Sur ce point, je peux simplement dire ce qui se passe chez nous en Paca. L'une des pistes, c'est de travailler beaucoup plus sur les programmes européens dans la mesure où les financements publics (État, Région, Département) se tarissent.

Il faut donc se tourner vers d'autres types de financeurs. Mais changer aussi de regard sur le patrimoine, de critères de définition d'un programme ou d'un projet, ne plus être simplement dans une logique de valorisation d'un site ou d'un monument, mais inscrire cela dans une démarche plus large, mettre en œuvre un schéma de valorisation territorialisé.

Nous disposons de quelques exemples très intéressants dans le nord de la région, dans les Alpes-de-Haute-Provence, qui sont moins dotées en patrimoine, notamment en patrimoine antique à l'exception de Digne.

Les différentes communautés qui disposent d'un patrimoine diffus sont contraintes d'être inventives et créatives dans leurs démarches de valorisation. Ce qui n'est pas toujours le cas pour les grands sites ou les



Vue de la Seine à Poissy (Yvelines) avec les vestiges du vieux pont et, dans le lointain, la collégiale Notre-Dame.

grands monuments. Et cette contrainte d'inventivité passe par la mobilisation de partenaires. Nous sommes sur quatre ou cinq programmes européens de valorisation intégrant des démarches art contemporain, culture, tourisme, innovation touristique en milieu rural... Cela permet d'une part de mobiliser des financements et d'autre part de créer une dynamique locale autour de ce patrimoine-là, qui ne pourrait pas être mobilisé et suscité par les modes traditionnels de financement de valorisation.

Thibault de LA LAURENCIE

architecte du patrimoine

J'ai une première question d'ordre général sur la délégation à la Région des missions liées au patrimoine. Si l'on s'en tient à la définition du patrimoine, qui est un objet autour duquel se cristallise un groupe de personnes dans lequel elles retrouvent leur identité, quel est

aujourd'hui l'identité du Francilien et est-ce qu'on se définit comme Francilien ? Et quelle est la pertinence d'une mission du patrimoine à la Région ? Est-ce que cette identité n'est pas un petit peu phagocytée aujourd'hui par Paris ? Est-ce qu'on ne se définit pas par rapport à Paris en région parisienne ? Enfin, est-ce que les identités n'existent pas aujourd'hui plutôt dans les départements ?

La deuxième question s'adresse plutôt à Monsieur Passamar et concerne les marchés du patrimoine. On a bien étudié les retombées du patrimoine, donc on sait quelle est l'offre, comment est géré le patrimoine, quelles sont ses retombées. Est-ce qu'on a une étude sur la demande qui est liée à ce marché ? Est-ce que l'on sait ce que les gens viennent chercher et ce qu'ils trouvent ? Enfin, est-ce que l'objectif c'est d'amener toujours plus de touristes – quand on connaît les effets ravageurs du tourisme – ou est-ce que trop de tourisme ne va pas tuer ce patrimoine ?

Françoise PATRIGEON

Arlette Auduc ? Sur la première partie : le patrimoine et l'identité ?

Arlette AUDUC

Je ne vais peut-être pas répondre comme vous le souhaiteriez parce que la question que vous posez est tellement importante qu'elle nécessiterait un colloque entier. Et notre premier colloque, il y a deux ans, avait pour but de lancer quelques pistes sur ces questions-là. Quand vous évoquez la régionalisation des services patrimoniaux, je rappelle que la loi organise la décentralisation d'un seul service et de ses missions, le service de l'Inventaire général du patrimoine culturel. C'est-à-dire que seule l'étude du patrimoine est décentralisée. Et peut-être que la chance des régions est de disposer désormais d'un service qui étudie leur patrimoine. Avant de se pencher sur cette question si polémique de l'identité du Francilien, encore faut-il connaître le patrimoine d'Île-de-France dans lequel il va peut-être se reconnaître. Et c'est notre rôle, service de l'Inventaire, de construire cette connaissance. Je m'en tiendrais là pour le moment.

Quant à savoir quel est le bon niveau pour cette décentralisation comme pour cette identité, il ne m'appartient pas évidemment d'en décider. Vous touchez ici à la question des compétences des divers niveaux de collectivités territoriales qui fera l'objet d'une future loi. Quant à la réflexion sur l'identité francilienne, nous aurons l'occasion de la reprendre car la première partie de l'après-midi portera sur la question du patrimoine dans ce qu'on appelle aujourd'hui « le Grand Paris » et dans l'Île-de-France en général. La première étape me semble être d'abord la connaissance de ce patrimoine et de son rôle dans la construction d'une identité régionale et, dans une région comme l'Île-de-France, cette question-là est beaucoup moins évidente qu'elle ne pourrait l'être dans d'autres régions mieux identifiées. Mais il est clair qu'une partie de l'identité de l'Île-de-France est cette relation entre Paris et sa région. Et bien sûr le patrimoine d'Île-de-France ne se résume pas au patrimoine parisien et l'identité francilienne ne se réduit pas à l'identité parisienne. Bien au contraire ! Notre rôle est de faire émerger ce patrimoine d'Île-de-France pour contribuer à la construction de l'identité francilienne en

connaissant bien les difficultés, les écueils, voire les dangers de ce travail.

Hervé PASSAMAR

En ce qui concerne la partie de la question qui m'est posée, je rappelle que nous avons fait un travail depuis quelques années qui permet d'approcher les éléments liés à la valorisation économique et sociale du patrimoine. Aujourd'hui, l'enjeu est de travailler sur les formes d'impact non monétaire, au-delà de ce que cela génère dans l'économie et au-delà des emplois que cela peut créer. Nous sommes tous convaincus que le patrimoine a un impact sociétal, culturel, mais ensuite il faut définir des critères, des indicateurs. Nous sommes conscients qu'il y a là un enjeu très important de valorisation, qui bouclera ce qui a pu être fait auparavant du point de vue économique et social. Simplement, encore une fois, il faut prendre toutes les conditions requises afin de faire un travail scientifiquement rigoureux.

Sur la question de la surfréquentation, je réponds que travailler sur l'économie du patrimoine et sur les emplois, ce n'est pas pousser à une fréquentation de plus en plus importante. Au contraire, on voit bien que les modes de gestion inadaptés ont deux conséquences : la sous-fréquentation de certains sites qui ont un potentiel culturel et économique important (les deux étant liés), la surfréquentation des autres. L'observation ne fait que révéler ce type de dysfonctionnement. Mais je ne pense pas que le fait de travailler sur des notions économiques suscite forcément la mise en œuvre de projets économiques qui ferait totalement fi des dimensions culturelles, historiques, archéologiques... Je ne crois pas qu'il y ait besoin de nous pour cela.

Un intervenant dans la salle

Je n'ai pas de question mais une réponse à ce qu'a demandé Monsieur Passamar tout à l'heure pour le « petit patrimoine rural diffus ». La réponse, c'est la Fondation du patrimoine, qui a été créée par une loi en 1996. Et cette fondation a des moyens relativement importants par la voie du mécénat d'entreprise, par le mécénat populaire et par les déductions fiscales. Pour vous donner une idée, il y a quelques jours, on a célébré le 10 000^e dossier d'aide à des particuliers. Il y a également des dossiers d'aide pour les associations et pour les municipalités.

Intervenants

Étienne ACHILLE, directeur général adjoint
des services de la Région Île-de-France,
chargé de l'unité Société

Emmanuel BLUM, chargé de mission
Équipements et Tourisme, Institut
d'aménagement et d'urbanisme d'Île-de-France

Éric COCHARD, directeur du Comité départemental
du tourisme de l'Essonne

Journée du 30 novembre 2009 – après-midi

Inventer un nouveau territoire : le Grand Pari(s) de l'Île-de-France

Le patrimoine dans les dix projets de la consultation
sur le « Grand Pari(s) d'Île-de-France »

69

Étienne Achille

Débat animé par Arnaud Laporte

84

Patrimoine et développement durable : consensus ou contradiction ?

Fleuve et tourisme en Île-de-France

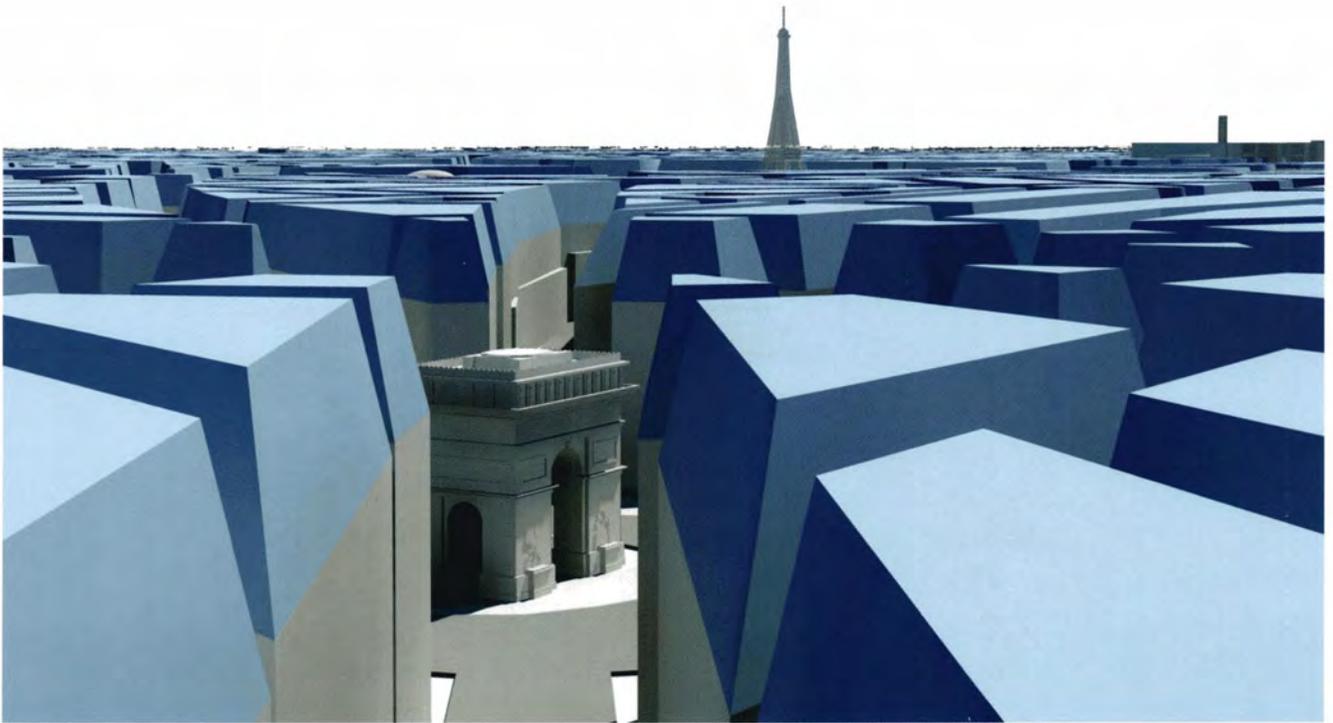
95

Emmanuel Blum

La politique de valorisation des parcs et jardins en Essonne

105

Éric Cochard



« Hausmann solidaire ».
Groupe MVRDV.

Inventer un nouveau territoire : le Grand Pari(s) de l'Île-de-France

Le patrimoine dans les dix projets de la consultation sur le « Grand Pari(s) d'Île-de-France »

Étienne Achille

*directeur général adjoint des services
chargé de l'unité Société, Région Île-de-France*

L'unité Société n'est pas celle qui, dans l'administration de la Région, s'occupe de l'aménagement, du schéma directeur, du Grand Paris. Pourquoi donc faudrait-il qu'elle traite de ce vaste sujet ? Tout simplement parce que l'unité Société est chargée du logement, du renouvellement urbain, de la santé, du social, de la démocratie, de la culture, du tourisme, des sports et loisirs, de la politique de la ville. C'est donc à tous ces titres – c'est sa légitimité, ce qui lui a été demandé et ce à quoi elle se limitera très strictement – qu'elle est appelée à analyser la présence patrimoniale dans les projets présentés par les dix équipes d'architectes et d'urbanistes de la consultation internationale.

Ces équipes ont été consultées par l'État selon une commande claire : il s'agissait d'un « *diagnostic* » – et chaque mot compte – « *prospectif, urbanistique et paysager sur le Grand Paris, à l'horizon de vingt, trente, voire quarante ans* ». La relative imprécision de l'échelle de temps nous est très utile ici puisque ce n'est ni tout à fait, ni pas tout à fait celle du schéma directeur de la Région Île-de-France. Et je passerai sur l'emboîtement possible, impossible ou improbable entre le schéma directeur de la Région – comme cela a été rappelé par le président du CESR ce matin – et le chantier du Grand Paris.

Cette consultation s'est déroulée en deux phases entre juin et février 2009 et elle a évidemment immédiatement suscité des questions. Si l'on regarde le visuel de l'exposition des dix projets des équipes à la Cité de l'architecture et du patrimoine, il pose question. Que dit-il et que ne dit-il pas sur le patrimoine ? La tour Eiffel, symbole patrimonial par excellence, est en son centre. Mais en même temps, le TGV vient dans l'autre sens, et puis on devine déjà le poids des grands ensembles ainsi que quelques oiseaux et autres signes du paysage.

Alors que dit du patrimoine le Grand Paris des dix architectes ? Le constat est que le patrimoine est au cœur de la réflexion des dix équipes, sans aucune exception. En creux ou directement. Certains fondent même l'existence du Grand Paris sur son « essence patrimoniale ». D'autres insistent davantage sur le fait que « la métropole est héritée » et qu'il va bien falloir faire quelque chose de cet héritage. D'autres évoquent le paysage, immédiatement, à titre de patrimoine. Et d'autres encore se hasardent déjà à des propositions de « Haussmann solidaire » ou de « Super-Sorbonne », on y reviendra.

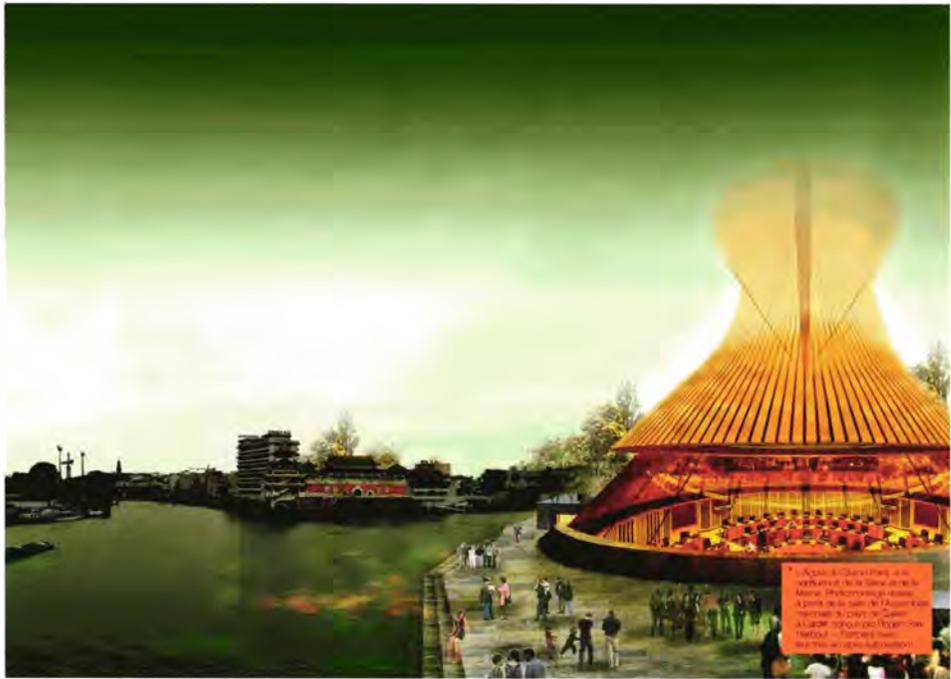
L'historicité du Grand Paris est, elle, démontrée de manière éclatante par le travail de l'agence AUC qui, dans sa *timeline*, décrit très bien de 1800 à 2000 les différentes composantes qui ont fait ce territoire fortement chargé d'histoire. À l'image, par exemple, de la ville de Melun photographiée par le service de l'Inventaire : cette photo dit beaucoup de choses sur l'historicité du territoire, sur la question « Jusqu'où se pose la question du Grand Paris aujourd'hui ? ». Et la photo, c'est important dans le travail de l'Inventaire : c'est donc pour cela que j'ai choisi de proposer quatre cadrages du travail des architectes et des urbanistes en ce qui concerne le patrimoine.

Le premier cadrage, c'est celui d'une évidente récurrence, une constante patrimoniale dans leurs travaux.

La première constante est qu'il faut en finir avec la radio-concentration. Il faut effacer la barrière du périphérique. Et les propositions surgissent rapidement comme chez l'équipe Portzamparc où il faut développer le « polycentrisme connecté », dont on voit d'ailleurs qu'il a existé mais qu'il n'existe plus ou qu'il existe moins. Et donc arriver à des « archipels de villages », développés en « rhizomes », retrouver une connectivité entre les territoires éclatés d'Île-de-France, son centre et sa périphérie.

C'est dans ce cadre stratégique que la deuxième constante s'insère de manière très prioritaire aussi dans le travail des équipes. C'est réinvestir la qualité. La qualité de l'espace public, la qualité dans le dessin de la ville, de l'architecture, voire dans les desseins anticipateurs. Et il est particulièrement important de remarquer d'emblée que les équipes soulignent l'urgence de revenir à une qualité de territoire, à une qualité urbaine.

La troisième constante, qui impacte directement l'analyse de la présence du patrimoine dans ces propositions, c'est de bâtir, ériger des signes patrimoniaux pour le groupe Descartes, des « bâtiments-repères » pour l'équipe Portzamparc, des symboles : le mot est clair, un territoire a probablement besoin, pour être lu, pour être compris, pour être vécu, de symboles. Et notamment à la confluence, lieu symbolique par excellence. L'image de l'équipe Castro démontre bien que le confluent de la Seine et de la Marne a besoin d'une image forte dans le Grand Paris. Ce n'est pas un hasard si cette équipe localise là une future agora du Grand Paris, cette instance qui pour le moment fait défaut à ces territoires et qui probablement dialoguerait avec la Chinagora, pastiche qui marque aujourd'hui symboliquement



L'Agora du Grand Paris
à la confluence de la Seine
et de la Marne, Atelier Castro,
Denisoff, Casi.

cette confluence. Mais peut-être pas si pastiche que cela...

La quatrième constante dans les équipes, dans leur travail, c'est la figure de la gare. Ce n'est pas à cette assemblée que l'on apprendra le rôle « d'armature métropolitaine » – comme le dit l'équipe Rogers – de la gare. Mais la gare dans un nouveau vocabulaire : le « commutateur métropolitain », un « marqueur de métropole », lieu qui crée de la métropole autour de lui comme le montre très bien l'équipe de l'AUC à travers l'analyse des effets de la construction de la ligne Yamanote à Tokyo avec les gares et ses quartiers générés à effet, donc, « d'armature métropolitaine ».

Au-delà de la figure de la gare, la cinquième constante appelle le concept de « conteneur métropolitain ». Forgé par l'équipe de l'AUC, il a pour fonction de créer des « phénomènes d'afoulement ». Le quartier des Halles, par exemple, rassemble des populations en transit, qui viennent faire leurs courses, qui viennent au cinéma ou faire autre chose, se rencontrer tout simplement. Il faut ainsi probablement mailer le territoire de « conteneurs métropolitains », de manière à ce que les populations puissent s'y retrouver et y développer une forte conscience métropolitaine.

C'est particulièrement démontré par la sixième constante qu'est le « collecteur d'événements ». Encore forgé par l'AUC, mais trouvé aussi chez l'équipe Grumbach et vu également ce matin avec François Barré, le concept prend en compte la force de l'événement dans la construction métropolitaine et dans la définition future du

patrimoine qui marquera le territoire. Et à ce titre, l'équipe Grumbach cite la gare Saint-Sauveur à Lille, gare sauvée dans le cadre de l'opération Lille 2004, capitale européenne de la culture et depuis utilisée en véritable « collecteur d'événements » puisqu'elle comprend des espaces d'exposition, un cinéma, un restaurant, un espace de jeux, mais aussi, plus surprenant, des chambres d'hôtel à louer à la journée pour y fêter des anniversaires ou d'autres types de réunions intimes. Ce « collecteur d'événements » peut ainsi, à l'intérieur d'un lieu patrimonial, créer cet « effet d'afoulement » et de rassemblement des populations pour développer cette conscience, cette présence métropolitaine autour du patrimoine.

La septième constante, « *last but not least* », est celle des grands ensembles dans les travaux des équipes consultées. Certains comme Winy Maas chez MVRDV en appellent à la réalisation de nouveaux grands ensembles. Mais d'autres, comme Nouvel ou Castro, semblent plus raisonnables, même si l'on peut se le demander quand on les voit appeler à la révolution, à l'arrêt de la démolition qui interroge donc toute la démarche du programme national de rénovation urbaine, à faire des grands ensembles « un abri pour la démocratie ». Il faut ici citer Alain Fleischer au sein de l'équipe Nouvel : « On peut donc imaginer, non pas la destruction de ce qui est réputé laid, mais sa transformation, sa mutation, sa métamorphose, en rajoutant et en greffant plutôt qu'en démolissant et en supprimant. À la façon de la végétation qui est capable d'épouser, de conquérir et d'embellir. » C'est ce qu'illustre parfaitement bien l'équipe Castro dans le travail qu'elle a fait sur la barre République à Lorient, barre normalement appelée à être démolie et que cette équipe a métamorphosée, démontrant qu'il est possible de remodeler, selon ses propres termes, les grands ensembles. Ces grands ensembles pourraient peut-être donc aider le territoire francilien, en étant remodelés, à sortir de cette espèce de purgatoire architectural, urbain, voire social : « faire du logement de masse un paysage », comme le rêve l'AUC.

Mais il y a moins optimiste dans les dix équipes puisque Studio 09 se demande si par hasard les grands ensembles n'appartiendraient pas tout simplement aux « propriétés de Lucifer ». Bernardo Secchi et Paola Vigano écrivent ainsi : « Je suis propriétaire de tous les aéroports, voies ferrées, autoroutes, grandes zones industrielles et cimetières, cimetières que j'ai rachetés à l'ange de la mort.



L'île de Lucifer, Studio og
Bernardo Secchi et
Paola Vigano.



La métamorphose de la barre
République à Lorient, Atelier
Castro, Denisoff, Casi.

Dernièrement, je pense à l'achat de tous les grands ensembles, dont j'ai entendu dire qu'il n'est pas possible de les améliorer. Je veux que vous me fassiez la carte de mes propriétés en région parisienne et que vous me fassiez vos propositions à propos de ce que je pourrais faire avec les grands ensembles. Et ensuite, je dirai peut-être ce que je veux faire. » Voici l'image que Studio 09 donne à titre d'illustration des « propriétés de Lucifer ». Et il est clair que là réside un risque de rupture patrimoniale forte dans le Grand Paris qu'il est important de dépasser, ce que toutes les équipes se sont astreintes à faire, y compris d'ailleurs Studio 09.

Et c'est le second cadrage que je voudrais vous proposer, celui du patrimoine augmenté *lato sensu*, c'est-à-dire faire patrimoine partout où l'on peut le faire. Le premier moyen de le faire est de considérer que le patrimoine est partout, d'en étendre l'échelle, et notamment tout au long du fleuve, la Seine, constante là aussi dans les propositions des dix équipes. La Seine comme « artère patrimoniale » explicitement dénommée comme telle par l'équipe Grumbach, qui est évidemment la colonne vertébrale de par sa proposition. Pour en expliquer la valeur patrimoniale, cette équipe propose « d'inaugurer une Exposition universelle Paris-Le Havre ». C'est ce qu'Antoine Grumbach fait en demandant à l'artiste Dani Karavan de ponctuer le cours de la Seine du Havre à Paris par de la création appelée donc à faire patrimoine.

Il est évidemment difficile, quand on évoque ce parcours fluvial, de ne pas le faire dans le sens inverse et de ne pas citer le premier ouvrage que la Région a édité après la décentralisation de la compétence de l'Inventaire en 2005. Cet ouvrage, *De Paris à la mer*, que vous avez à l'extérieur de cet hémicycle, apporte un soubassement scientifique très exigeant et très fort à la thèse du développement de la métropole tout au long de la Seine.

L'autre moyen d'augmenter le patrimoine est d'étendre son champ à tout le paysage. Tout simplement en construisant avec la nature. Avec les belles propositions de l'équipe Grumbach là encore, faire « une photosynthèse du bâtiment » ou livrer les bâtiments à « un processus héliotropique de construction ». L'AUC, elle, analyse, toujours en référence à l'historicité, la pratique du terrassement sur le territoire francilien, qui est une façon de faire en Île-de-France et qui est surtout « une prise de possession du lieu » : s'approprier la nature et le paysage en le terrassant, au sens évidemment mélioratif du terme. On le voit ici d'ailleurs très bien sur la photo du château du Faÿ dans les Yvelines, où les concepteurs de ce site ont fortement dialogué et construit avec le paysage de manière parfaitement héliotropique.

L'équipe LIN dit, elle, qu'il faut dans le Grand Paris s'approprier et conquérir de nouveaux espaces, et notamment le patrimoine naturel que sont les zones inondables. Toujours attachée à promouvoir son projet autour de la Seine, l'équipe Grumbach rappelle d'ailleurs que la totalité des emblèmes monumentaux de la capitale sont en zone inondable.

L'autre grand moyen d'augmenter le paysage, c'est de le densifier. C'est d'ailleurs le maître mot de l'ensemble de la démarche des dix équipes. C'est aussi le cœur de la stratégie du schéma directeur de la Région Île-de-France : densifier le ter-

ritoire pour consommer moins d'espaces naturels. Va-t-on alors, par voie de conséquence, densifier aussi le patrimoine dans le Grand Paris, l'amplifier, l'augmenter ?

C'est une véritable proposition que fait Winy Maas en créant la « Super-Sorbonne », c'est-à-dire une super-tour, de probablement 600 à 700 mètres de haut, au pied même de l'actuelle Sorbonne, regroupant en son sein les différents sites universitaires et mettant ainsi fin à leur éclatement sur le territoire francilien. Là encore, la proposition a probablement valeur de pédagogie car elle n'est pas forcément aisée à mettre en œuvre. Mais le groupe Descartes, lui, rappelle que densifier le patrimoine permettrait une autre lecture de l'armature patrimoniale du territoire métropolitain puisque cette équipe appelle à faire émerger sur le territoire francilien, qui peut les contenir, l'équivalent de dix-neuf villes européennes, la plupart d'entre elles étant d'absolus joyaux patrimoniaux (Salzbourg, Lyon, Florence, Séville...). Le groupe Descartes appelle là à redonner sa valeur au patrimoine existant sur tous ces territoires, et sa lisibilité.

L'augmentation et le développement du patrimoine se retrouvent également dans les propositions de l'équipe LIN, avec notamment le développement de « micro-centralités ». C'est également le cas chez Studio 09 à travers sa proposition de patrimoine à insérer dans « la ville poreuse » et sa volonté de rendre poreux le patrimoine avec la population, et enfin dans le projet de l'équipe Castro qui propose une rupture encore plus fondatrice, dénommée « la topolitique », qui se définit par « les valeurs de la République et le devoir d'urbanité visibles dans l'espace de la

La topolitique s'inscrit dans le projet spatial, projet Castro.

la topolitique s'inscrit dans le projet spatial



1 - Récupérer les matériaux du vieux Val-de-Seine



2 - Le Canal de Marne de la République à Vincennes à Chelles



3 - Le Picarabot à Paris à Villetaneuse (75011)



4 - La Forêt du monde multipassants à Gonesse



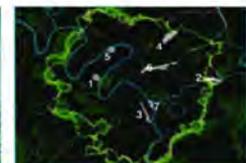
5 - L'Écopolis sur une dalle du pont de Grenelle



6 - Le Canal du Sable au canal de Courcy



7 - L'Agorà du Grand Paris à la confluence de la Seine et de la Marne



8 - L'imposition des lieux symboliques

MOBILITÉ VS. IMMOBILITÉ :
LES MONUMENTS INVOLONTAIRES DU GRAND PARIS



métropole, en disséminant partout l'intérêt public». « La topolitique » s'inscrirait dans le projet spatial en érigeant des lieux symboliques, des monuments – voilà le mot – dans sept lieux du territoire francilien : de l'agora du Grand Paris déjà vue à la confluence de la Seine et de la Marne, au lieu des mémoires au mont Valérien et au « Champ-de-Mars de la République métissée » à réaliser sur le territoire d'une base de loisirs de la Région... Cette synthèse du patrimoine omniprésent que propose Castro est un signe de l'importance des propositions qui consistent à développer, augmenter, amplifier, densifier le patrimoine dans la consultation.

Néanmoins, là encore, l'excès d'optimisme peut être tempéré par l'interrogation que soulève le troisième cadrage : le Grand Paris risque-t-il de se faire contre le patrimoine ? Cette interrogation se fonde sur les déclarations des équipes de la consultation : le groupe Descartes, pour qui « le paysage n'est ni une réserve foncière ni un musée » ; l'AUC, qui interroge « l'ambiguïté de l'image hégémonique », notamment en démontrant que les Champs-Élysées ou la tour Eiffel deviennent progressivement des supports de communication publicitaire et que, partant, cette image hégémonique se désacralise. Ainsi, si cette évolution devait s'amplifier, le Grand Paris n'irait-il pas à l'encontre du patrimoine ?

C'est également ce que le groupe Descartes veut probablement dire en parlant des « monuments involontaires du Grand Paris » que sont les infrastructures et les grands ensembles – « les propriétés de Lucifer » pour Studio 09. Ils peuvent constituer, là encore, un risque du Grand Paris contre le patrimoine à partir du

Les monuments involontaires
du Grand Paris,
Groupe Descartes.

moment où la démolition de ce patrimoine peut être envisagée comme l'un des moyens de résorber les problèmes que posent ces « monuments involontaires ».

Le Grand Paris contre le patrimoine réside aussi dans le risque de cas limites. Est-ce un clin d'œil ou une réelle proposition du groupe Descartes avec son projet « Abraxas Vegas » ? Il propose d'aller encore plus loin que la situation architecturale présente à Noisy-le-Grand où se juxtaposent les « Arènes de Picasso » de Manolo Nuñez plus connues sous le sobriquet de « camemberts » et le bâtiment de Ricardo Bofill surnommé « le théâtre », mais qui s'appelle en fait « Les espaces d'Abraxas ». Le groupe Descartes propose donc une hyperbole du « théâtre » en en faisant carrément un Las Vegas, jugeant sans doute encore insuffisant le caractère peu engageant de cette architecture...

Plus sérieusement peut-être, le Grand Paris contre le patrimoine ? L'équipe Portzamparc affirme, elle, que l'on ne peut pas « imaginer un urbanisme qui ne compterait que sur des chefs-d'œuvre architecturaux », qu'il faut « intégrer le banal, l'imprévisible, la variété des styles ».

À bien y réfléchir, le Grand Paris ne se ferait sans doute pas contre le patrimoine parce que, si l'équipe Castro recommande de sortir de « l'accablement patrimonial », notamment à Paris (là encore, une formule qui mériterait quelques développements), elle préconise de le faire au profit de « la mise en scène

d'éléments de modernité, qui valorisent le patrimoine architectural de la ville ancienne ».

Donc, on le voit, le Grand Paris proposé par les équipes consultées ne doit pas faire désespérer du patrimoine. L'équipe Portzamparc ne dit-elle pas d'ailleurs que « le durable, c'est le transformable ». Et à partir du moment où l'on transforme, on fabrique du patrimoine. C'est le quatrième cadrage : le Grand Paris, fabrique de patrimoine.

L'illustration la plus forte dans le travail des équipes consultées est celle du Louvre, « bâtiment-palimpseste » par excellence comme le dit l'équipe de l'AUC. C'est elle qui va jusqu'à proposer comme développement du Grand Paris la réalisation, non pas d'un Grand Louvre déjà existant, mais d'un « Très Très Grand Louvre », ce « collecteur d'événements », ce « commutateur métropolitain », ce « marqueur de métropole » qui permettrait d'aller

Le TTGL
(Très, très grand Louvre),
l'AUC.





plus loin encore dans la création de « lieux d'afoulement » pour approfondir la conscience métropolitaine.

Fabriquer le patrimoine dans le Grand Paris peut aussi se réaliser en fabriquant dans les fabriques : s'approprier le patrimoine industriel, dont de très belles images figurent sur les murs de la Région depuis aujourd'hui à l'occasion de ce colloque. L'exemple du travail de Rem Koolhaas installant une piscine dans la mine sdésaffectée de la Zollverein dans la Ruhr montre que l'on peut imaginer faire du patrimoine dans les fabriques et que le Grand Paris tient là un enjeu considérable. La Cité du cinéma de Luc Besson à Saint-Denis peut ainsi être l'un de ces enjeux futurs après les gestes majeurs en ce sens que furent la Chocolaterie Menier réhabilitée pour Nestlé et plus récemment les Grands Moulins de Paris pour BNP Paribas, opération qui fait l'objet d'une publication aidée par la Région.

Fabriquer du patrimoine dans le Grand Paris implique aussi sans doute de créer du foncier en créant les fameux « bâtiments-repères » ou les « bâtiments-territoires » évoqués précédemment. Il est ici difficile de parler d'audace puisque l'équipe Rogers rappelle que le couloir de Vasari à Florence a déjà créé des ponts habités depuis des siècles. Telle est la démarche de l'équipe Nouvel qui s'approprie un site – comme d'autres équipes d'ailleurs de la consultation –, le site des Ardoines sur la Seine à Alfortville, pour proposer précisément un pont habité, créant ainsi une nouvelle forme de centralité sur un site aujourd'hui totalement coupé par le fleuve. Proposition d'habitation des infrastructures qu'on retrouve aussi chez l'équipe Grumbach par le concept de création de « conciergeries » en habitant les ponts, notamment les infrastructures autoroutières.

Fabriquer le patrimoine, c'est enfin habiter, de plus en plus, les toits. Mutation permettant d'articuler une nouvelle urbanité aux exigences écologiques par l'ap-

CI-DESSUS
Alfortville, quai de la
Révolution, vers l'ouest.
Groupe Descartes.

PAGE CI-CONTRE EN HAUT
De nouveaux ponts pour
rapprocher les rives. Le pont
habité relie la gare RER des
Ardoines sur la rive gauche
de la Seine à la rive droite
d'Alfortville. Groupe Descartes.



Les toits verts de la Métropole - collecteurs de pluie,
de vent et de soleil, bio-diversité, fraîcheur et ventiler,
espaces occupés et résidentiels.

Les toits verts de la métropole,
RSHP (Rogers, Stirk and
Partners).

port des toitures végétalisées. Cette proposition se retrouve ainsi fortement dans l'équipe Nouvel comme dans l'équipe Rogers qui lui donne une évidence. Habiter les toits peut aussi se combiner et servir la densification de la métropole revendiquée par toutes les équipes et par le schéma directeur de la Région. « Paris plus petit », développer la capacité de la ville, comme le dit Winy Maas en créant le « Haussmann solidaire » : habiter plus haut en rajoutant plusieurs étages sur tous les bâtiments haussmanniens.

Paris en 2054. Extrait du film d'animation « Renaissance » (2006) réalisé par Christian Volkman (aidé par la Région Île-de-France)



Paris, le Grand Paris peut-être en 2054 : est-ce qu'il faut aller aussi loin ? C'est peut être dire que l'on peut encore densifier et habiter les toits de Paris comme le montre *Renaissance*, un film d'animation de Christian Wolkman sorti en 2006 et soutenu par la Région Île-de-France. Il illustre de façon un peu paroxystique la manière dont la ville-capitale pourrait être davantage investie, sans contredire d'ailleurs, bien au contraire, son image et son essence patrimoniales.

La fabrique du patrimoine dans le Grand Paris, c'est aussi le paysage comme vecteur de « fabrique métropolitaine », comme le revendique d'ailleurs le groupe Descartes. Et notamment, comme le proposent l'équipe Rogers et l'équipe Grumbach, en intégrant fortement la lumière comme enjeu patrimonial, de signalisation et de signification des différentes entités métropolitaines et urbaines. L'équipe Grumbach propose ainsi de faire intervenir des plasticiens tout au long de la Seine pour donner une nouvelle lisibilité au nouveau territoire métropolitain. Ce qui n'empêche pas l'équipe Rogers de recommander aussi d'éteindre la nuit l'éclairage public des monuments historiques, ne serait-ce que pour leur redonner leur mystère...

Enfin, la fabrique de patrimoine ne passera pas par un autre chemin que celui des artistes, et ce n'est pas un hasard si l'on retrouve les plasticiens à l'œuvre dans

les propositions des dix équipes consultées. Dani Karavan, Alain Fleischer et Daniel Buren qu'il importe de citer à ce stade ; ce que ce dernier écrit est d'ailleurs un appel à « un nouveau type de production, produit tout particulièrement pour la rue en tenant compte des obligations inhérentes à ces nouveaux lieux. Art qui aurait à n'en



Le Grand Paris du devoir d'urbanité, Atelier Castro, Denissof, Casi.

pas douter de moins en moins de rapport avec celui qui depuis plusieurs siècles n'a été créé essentiellement que pour des ballets, des églises, et d'autres musées ».

Cette phrase de Daniel Buren fait un écho parfait à l'intervention de François Barré ce matin. On citera alors à nouveau l'équipe Castro, son Grand Paris du « devoir d'urbanité » et de la « topolitique » parce qu'elle crée le lien, le *re-ligio* – est-ce le religieux ou le spirituel dont parlait ou aurait parlé André Malraux pour le XXI^e siècle ? – entre les lieux, « les mille et un lieux » de la métropole, « les mille et un visages » et « la symbolique », « les nouveaux monuments du Grand Paris », ces sept lieux symboliques déjà, comme un opéra à Gennevilliers ou Central Park à La Courneuve. Et le tout avec un ticket de métro évidemment unique puisqu'il n'est pas question qu'il y ait cinq ou six zones dans le Grand Paris de l'urbanité selon l'équipe Castro...

En guise de conclusion, peuvent être soulevées quelques questions. Le Grand Paris, quelle place, mais aussi quelles places, quels lieux, quels sites pour le patrimoine de demain ? Aurait-on à nouveau dans les gares du métro automatique de nouveaux « commutateurs urbains » comme l'armature métropoli-

Vue des entrepôts de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris (CCIP) installés sur les rives du canal de l'Ourcq à Pantin (Seine-Saint-Denis) depuis 1929.



taine des gares du territoire francilien le fait aujourd'hui ? Le patrimoine se love-t-il dans les quartiers qui seraient construits autour de ces gares ou serait-il au contraire diffus dans le tissu territorial ? Va-t-on réinvestir le cœur de l'agglomération ? Réinvestir les lieux empreints de patrimoine ? Et quel patrimoine demain ?

Le Grand Paris sera-t-il un pari majeur sur un patrimoine immatériel ? C'est clairement la proposition de l'équipe Grumbach, qui souhaite poser un câble de fibre optique dans tout le cours de la Seine, le long de sa « vallée numérique ». Va-t-on ainsi vers une armature métropolitaine, mais virtuelle cette fois, qui irriguerait tous les lieux, tous les « commutateurs métropolitains », tous les « conteneurs urbains » que sont les universités, les grands ensembles, les médiathèques, les musées, mais aussi les maisons de chaque particulier qui sont elles aussi appelées à pouvoir augmenter avec la révision des règles d'urbanisme ?

Cette armature métropolitaine virtuelle aurait le grand avantage de relier Paris au monde, comme Paris vers Le Havre et la mer. Il est tentant d'invoquer ici le XIX^e siècle pour entrevoir le XXI^e siècle : c'est ce que l'équipe Grumbach fait explicitement dans l'image de son projet la plus reprise par la presse et qui est accompagnée d'une citation qui l'a moins été, « Paris-Rouen-Le Havre, une seule ville dont la Seine est la grande rue ». Ces mots appartiennent à Bonaparte lors de sa visite au Havre en 1802.

Faut-il donc pour fonder le Grand Paris du patrimoine chercher jusqu'à la mer ? Et jusqu'à Guernesey pour invoquer alors l'exil d'un autre Napoléon en guise de conclusion ? Ou plutôt d'ouverture du débat puisque l'intéressé disait, visionnaire comme l'on sait : « Il faut des monuments aux cités de l'homme, autrement, où serait la différence entre la ville et la fourmilière ? » [Victor Hugo, *Choses vues*.]



Vue aérienne.
Le Havre-Rouen-Paris.
Source IGN. Antoine
Grumbach et associés.

DÉBAT *animé par Arnaud Laporte*

Arnaud LAPORTE

Je vais lancer moi-même le débat parce qu'il y a une notion qui m'intéresse et qui est dans le droit fil de ce que vient d'évoquer Étienne Achille. Et je me retourne vers l'historien Emmanuel Bellanger. Ce qui est évidemment une question toujours sensible dans notre pays, c'est l'échelle à la fois de pouvoir et de décision pertinente pour essayer d'aller contre cette idée du mille-feuille. Vous avez parlé dans vos études de la notion de limite réelle et de limite vécue. Cela concerne vraiment les citoyens que nous sommes. Est-ce que vous pourriez un peu préciser cette notion. Et nous dire comment, du côté des experts et de ceux qui fabriquent, on entend cette notion de limite réelle et de limite vécue.

Emmanuel BELLANGER

historien

Là, vous me piègez. C'est une expression que j'emprunte à la géographie humaine. Je voudrais auparavant préciser qu'avec Catherine Brian, chercheuse à l'École nationale d'architecture de Versailles, nous étions dans une équipe, celle de Klouch AUC. Et, bien sûr, nous avons insisté sur l'importance de l'épaisseur historique dans les lectures prospectives du Grand Paris, en filiation directe avec, notamment, les travaux de Panerai.

Je voulais également dire qu'il faut bien avoir à l'esprit le temps extrêmement court de ce travail, de juin 2008 à février 2009, un temps très court pour penser le Grand Paris. Un autre pari a été extrêmement difficile à tenir : concilier deux équipes, l'équipe recherche et l'équipe des hommes d'art, qui doit incarner le projet.

Cette conciliation n'a pas toujours été aisée, je crois qu'il faut avoir l'honnêteté de le reconnaître. Enfin, troisième point, on remarquera que très peu de projets, sinon aucun, ne pensent la gouvernance. Je pense à la gouvernance du Grand Paris. Et aujourd'hui, si l'on estime finalement dans le monde de l'architecture que le projet du Grand Paris se réduit à la question des transports, c'est peut-être tout simplement parce que cette question des transports est certainement celle où la gouvernance est la plus présente.

Pour répondre à votre question, quand je fais allusion à l'expression « limites réelles-limites vécues », je veux simplement insister sur les débordements de l'agglomération dense, qui recouvre au sortir de la Seconde Guerre mondiale un territoire bien plus important et qui bien sûr n'a pas de couverture administrative réelle, c'est-à-dire qu'il y a un espace vécu, même très mal vécu, qui reprend la longue histoire des lotissements défectueux. Mais ces limites vécues n'ont pas de représentation politique réelle.

Arnaud LAPORTE

Cela dit, vous avez donné une des réponses à l'instant, Monsieur Étienne Achille, lorsque vous évoquiez « un ticket de métro unique pour le Grand Paris ». Là, on est vraiment dans le réel et dans le vécu.

Étienne ACHILLE

Ce n'est pas moi qui l'évoque, c'est Castro qui le propose. Je pense que sur la question de « la limite vécue, la limite réelle », on peut en appeler aux architectes eux-mêmes comme Bernardo Secchi et Paola Vigano, qui ont passé beaucoup de temps sur le terrain à écouter. Les

habitants d'Île-de-France disaient explicitement qu'ils ressentaient des limites. Évidemment, des limites d'accessibilité au cœur de la métropole, mais après tout s'ils doivent aller au cœur de la métropole, c'est parce qu'ils n'ont pas forcément l'offre de services nécessaire dans une plus grande proximité. Je pense que c'est là toute la stratégie de densification de la métropole et de développement de fuseaux que l'on retrouve dans le schéma directeur. À savoir, non pas empêcher ceux qui le souhaitent de venir à Paris au cinéma ou faire leurs courses, mais ne pas les y obliger non plus parce qu'ils ne trouveraient des services qu'à Paris. Ces services pourraient se situer dans les fuseaux dans lesquels ils habitent ou à une proximité renforcée par une desserte de transports en commun circulaire, plutôt qu'en rails. Ainsi, je pense que si la limite est administrative, elle n'est absolument pas perçue et vécue par les Franciliens. Quand on sort du territoire de Paris pour aller à Issy-les-Moulineaux en métro, on ne dit pas « vous venez de changer de zone », comme en taxi par exemple. On pourrait signaler aux gens qu'ils changent de zone et qu'ils ne sont pas dans le même territoire. Mais les limites vécues qui sont ressenties comme considérables sont rarement les limites entre deux communes. On a l'habitude de parler de « Clichy-Montfermeil », or il se trouve que ce sont deux communes différentes. Elles n'ont pas de limites vécues, alors qu'elles ont une limite formelle. Les deux sont vraiment vécues comme un territoire de relégation. C'est peut-être un élément de réponse de la question.

Arnaud LAPORTE

Je resterai un instant avec vous à propos de la « limite réelle ». Vous parliez de transport et l'on a un exemple absurde avec l'exemple du Vélib. On sait bien tout ce que la limite réelle de Paris-ville a suscité comme polémique sur les stations de vélos qui étaient juste en dehors du territoire des communes limitrophes. Là, on est vraiment dans une histoire liée au mille-feuille et aux différentes compétences. On est très concrètement dans une limite réelle qui se pose à tous les citoyens. Emmanuel Bellanger, cette question du mille-feuille qui dissout la responsabilité en la donnant à différents niveaux territoriaux, qu'en pensez-vous ?

Emmanuel BELLANGER

La question du mille-feuille en fait est aussi historique, puisque l'on pense très souvent réinventer des situations, qui ont au contraire un lourd passif. Le mille-feuille existait déjà au temps du Grand Paris de l'entre-deux-guerres avec les communes, les syndicats de communes... Mais la différence majeure, c'est qu'il reste un gouvernement d'agglomération sur cette période, qui donne des inflexions, qui cofinance et qui permet en quelque sorte une solidarité métropolitaine plus réelle.

Il me semble qu'il y a deux problèmes. Nous avons esquissé dans l'équipe de l'AUC deux questions qui devaient impérativement être traitées lorsqu'on pense le Grand Paris. Ce n'est pas forcément la question des limites, mais c'est d'abord la question de la gouvernance et plus encore la question des finances publiques et des modes de péréquation, qui aujourd'hui n'existent pas réellement et qui sont pourtant indispensables lorsqu'on a prétention à refonder un Grand Paris plus solidaire dans ses formes. N'oublions pas que les grands travaux du Grand Paris de l'entre-deux-guerres, qu'on pense aux HBM ou aux politiques sanitaires, étaient financés aux trois quarts par la ville de Paris. Alors on avait là un mécanisme effectif de solidarité, qui est incontestablement rompu avec la réforme de 1964 au prétexte que justement il faut étendre la solidarité parisienne à l'ensemble de l'agglomération réelle, donc à l'ensemble de la Région Île-de-France. Alors que dans les faits on mesure bien que finalement cette péréquation, cette solidarité à l'échelle régionale, connaît de sérieuses entraves.

Arnaud LAPORTE

Je voudrais évoquer le chemin contraire fait par Londres et la création du Grand Londres en 1964. C'est une ville qui est en perpétuelle mutation et qui est à peu près l'inverse de Paris, je parle de Paris intra-muros qui est très figée dans son urbanisme. Londres, comme Berlin, est sans cesse en chantier, sans cesse en renouvellement. Est-ce qu'il y a une relation de cause à effet entre la création d'un Grand Londres et la vitalité de son tissu urbain. Et à l'inverse, une relative muséification de Paris eu égard à ce changement de statut ?

Emmanuel BELLANGER

Incontestablement, le mode de gouvernement des agglomérations pèse sur le dynamisme, y compris sur les formes urbaines. Mais il est difficile de calquer une réalité, en l'occurrence la réalité londonienne, sur un cas francilien où les traditions politiques sont bien plus complexes. Et donc, il faut incontestablement penser à réinventer un mode de gouvernement, même de gouvernance, puisque dans la notion de gouvernance on intègre la dimension économique essentielle, qui puisse répondre aux nouvelles demandes sociales.

Étienne ACHILLE

Juste une information, peut-être une précision à apporter. L'immense majorité des dix équipes internationales qui ont été consultées se sont associées à des compétences économiques. Je ne prendrai que l'exemple de l'équipe Rogers qui s'est associée à la London School of Economics pour la raison évidente que la commande faite par l'État dans le cadre de la consultation relevait bien d'une stratégie globale de développement d'une métropole de l'après-Kyoto et du XXI^e siècle. Or il aurait été fort imprudent de ne laisser qu'aux architectes, ou qu'à des urbanistes, des économistes, des ingénieurs, des écrivains ou aux dangereux plasticiens l'initiative d'un regard prospectif. C'est le croisement de ces regards, l'articulation de ces différents niveaux de lecture et de ces différentes compétences qui en fait l'immense intérêt. Il est intéressant de lire les critiques étrangères de cette consultation. Le sérieux des propositions n'est mis en doute par personne, parce que, précisément, tous ont eu conscience de leurs propres limites et qu'ils se sont rapprochés des compétences nécessaires pour avoir un regard compétent, complet et lucide sur le développement de cette métropole.

Arnaud LAPORTE

Mais savoir si l'on peut bouger les choses, c'est justement savoir ce qu'on fait du patrimoine. Vous qui connaissez bien tous les projets, est-ce que les historiens ont toujours été parties prenantes ?

Étienne ACHILLE

J'ai oublié les historiens, je vous prie de m'en excuser. Mais évidemment, le socle de l'analyse de toutes les

équipes est l'histoire du Grand Paris, dont on sait qu'il a au moins deux siècles.

Arnaud LAPORTE

Oui, c'était le premier cadrage : « récurrences et constances patrimoniales », donc c'était bien, me semble-t-il, une préoccupation majeure de toutes les équipes sollicitées.

Jean-Marie VINCENT

Icomos

Je m'interrogeais, pour rester sur le domaine du patrimoine, sur la capacité d'un édifice à devenir élément patrimonial. Le patrimoine, ce n'est pas simplement du matériel, quelque chose de construit. C'est également quelque chose de vécu comme tel par la société, qui le désigne comme tel et qui en fait un repaire culturel. Or j'observe que l'on nous a présenté la tour Eiffel comme l'élément patrimonial par excellence. Elle a mis du temps à le devenir, et dans des débats qui ne sont pas toujours totalement terminés. Le Centre Pompidou est un élément culturel incontestable, pas toujours accepté dans sa matérialité comme un élément qualitatif, mais enfin qui a un rôle culturel évident. Si l'on prend un exemple plus récent, le Stade de France s'est brusquement chargé d'une valeur patrimoniale parce qu'il a été associé à la victoire de l'équipe de France. Donc il est devenu un symbole à ce titre-là et il peut être fédérateur d'un secteur. La Grande Arche de la Défense est devenue également fédératrice d'un secteur qui se cherchait, qui avait besoin de s'inscrire dans le grand axe. On nous a présenté des projets tout à l'heure avec des monuments, qui devraient surgir et qui devraient devenir les nouveaux repères patrimoniaux de la capitale. Moi je ne suis pas contre et je ne porte aucun jugement de valeur sur la qualité de l'architecture, ni sur la capacité des architectes à apporter des réponses intéressantes. Mais je demande : comment seront-ils issus d'un consensus suffisant pour être porteurs de ces valeurs-là, pour devenir vraiment des symboles culturels de la nouvelle capitale ?

Arnaud LAPORTE

C'est une question aussi pour l'historien, parce que je pense qu'on ne décide pas de ce qui sera un repère

patrimonial. Il peut y avoir une proposition, un geste d'un architecte. L'Histoire après fait son chemin. L'ancien palais du Trocadéro, que l'on peut trouver aujourd'hui magnifique, a été remplacé, comme chacun le sait, parce qu'on trouvait qu'il ne répondait pas aux canons en vogue à l'époque.

Jean-Claude MARCQ

Bonjour, je suis simplement amateur de patrimoines avec un « s ». Logements et transports, ce sont mes deux préoccupations principales en tant que Francilien. Logement d'abord. Je suis fier d'être l'un des premiers habitants de la cité de l'Abreuvoir à Bobigny. Une architecture d'Émile Aillaud, très moderne à l'époque. J'ai été aussi l'un des premiers habitants de la cité du Chemin vert à Bobigny en 1973, où l'on a construit plusieurs milliers de logements autour d'une dalle en béton avec des espaces verts largement autour ! Depuis, cela a beaucoup changé. Ce que je remarque, et nous aurions déjà pu le dire ce matin, concernant ce patrimoine, c'est qu'on l'a abandonné. Les pouvoirs publics, les bailleurs, les propriétaires ont abandonné ce patrimoine architectural. Ce qui fait que l'on aboutit dans les deux cas à une ghettoïsation et que je suis un peu sceptique sur la possibilité de remodeler, pour reprendre le terme de Roland Castro, ce patrimoine architectural. Cela me semble un peu difficile.

Les transports, maintenant. Je sais l'importance des gares et des voies ferrées dans la structuration de l'Île-de-France. Et là, je vois plusieurs projets, plusieurs schémas d'amélioration des transports en commun de l'Île-de-France, et tous sont très complexes. On y mélange le train, le tram, les bus et même les voies fluviales. Cela me semble un peu compliqué. Alors si l'on arrivait déjà, à terme, à un billet unique, ce serait plus simple.

Enfin, je voudrais faire une réflexion sur l'axe de la Seine. Si la Seine devenait l'axe central d'une très grande région, de Paris jusqu'au Havre, est-ce que cela n'entraînerait pas la naissance d'une nouvelle super-banlieue à l'est de Paris. Dans les schémas que nous avons vus, est-ce que la Seine-Saint-Denis, le Val-de-Marne et la Seine-et-Marne ne risqueraient pas de devenir une nouvelle banlieue de cette super-grande région ?

Étienne ACHILLE

Sur le logement d'abord, et votre scepticisme sur la possibilité de remodeler les grands ensembles. Là encore, je m'en tiens à la liste des projets et aux constats actuels de la politique de rénovation urbaine, qui combine démolition, remodelage et restructuration. Il est clair que lorsqu'on parle de patrimoine et du patrimoine des grands ensembles, quand il est protégé, il est à l'abri de toute démolition ou de tout remodelage qui, on l'a vu sur la barre République à Lorient, va très au-delà de la rénovation. C'est un nouveau bâtiment, un nouveau profil architectural, un nouvel environnement de quartier puisqu'il y a une très forte intervention des paysagistes sur l'environnement même du bâtiment. La question se situe entre remodelage, démolition et reconstruction. Et surtout, que va-t-on reconstruire ? On peut donner un exemple que nous connaissons bien à la Région, puisque nous le finançons : ce sont les unités de logements sociaux construits sur le plateau à Clichy-sous-Bois. C'est du R+3 dans l'immense majorité des cas avec une petite courette jardinée attenante à chaque logement. Donc c'est un choix en rupture avec l'existant. D'ailleurs, les jardins sont arrivés un peu contre l'avis de tout le monde. C'est-à-dire que les végétaux ont poussé partout dans les espaces interstitiels parce qu'il n'y avait pas d'entretien de la copropriété. Et je pense que l'un des projets des architectes c'est clairement un parti pris de remodelage. Sans doute aussi, par rapport à ce que disait ce matin François Barré, pour faire droit à la mémoire des lieux, à la mémoire des habitants, parce que quand on détruit, on renouvelle, pour un logement détruit, un logement reconstruit ailleurs. « L'ailleurs » est parfois beaucoup plus loin que le site initial, puisque l'on parle de « bassin d'habitat » pour la reconstitution du stock de logements. Donc, pour les architectes, c'est plus une question de dosage entre remodelage, démolition et reconstruction qu'un choix entre « on détruit ou on remodèle ». Voilà pour la partie logement.

Sur les transports, je suis totalement incompetent, mais je pense que lorsqu'on lit les projets des dix équipes, on voit bien qu'aucune ne propose un projet simple. C'est peu dire que ni le plan de mobilisation de la Région Île-de-France et des départements franciliens, ni le plan du secrétariat d'État à la région-capitale ne

sont simples ! Ils sont d'ailleurs tellement complexes qu'ils ne sont pas forcément lisibles par le commun des mortels que nous sommes. Entre la grande boucle, le grand-huit, Arc Express, le métro périphérique... il faut quand même connaître un peu le sujet pour comprendre. Je pense que c'est ce que l'équipe Castro a probablement voulu dire en mettant un ticket unique. C'est : « simplifiez-nous tout ça ! » Donc je pense que la réponse est au moins dans plusieurs des projets des architectes, au moins dans trois en tout cas.

Quant à la Seine, tout le monde a pris le projet Grumbach comme un projet qui peut nourrir le Grand Paris. Mais son choix serait un choix stratégique, d'un niveau politique extrême. Parce que décider de développer Paris, une métropole, l'Île-de-France, en lui donnant une ouverture portuaire qui lui fait défaut (en tout cas comparé à un certain nombre de métropoles mondiales), c'est un choix radicalement politique qui pose la question de réviser toutes les stratégies de

rééquilibrage à l'est du territoire métropolitain. C'est même un changement historique majeur puisque jusque-là la continuité continentale était plutôt vers l'est, alors qu'au Havre, on serait plutôt à la limite du territoire. Mais l'ouverture du commerce international rend beaucoup plus importantes les infrastructures portuaires pour le développement des métropoles. Shanghai en est un très bon exemple. Et puis les infrastructures et le matériel font que nombre d'échanges aujourd'hui qui font partiellement dépendre l'attractivité des territoires de la rapidité et de leur débit se font de manière immatérielle. Ainsi le projet Grumbach interroge une stratégie globale de desserrement de la contrainte de l'espace métropolitain alors que nombre d'autres équipes, toutes les autres, se sont quand même limitées à l'espace actuel du territoire administratif de la Région Île-de-France, même si l'on sent bien pour certaines d'entre elles qu'il faudrait à un moment ou à un autre en sortir.

Jean-Marie BLIN

Je m'occupe du Grand Prix de l'environnement de la Région Île-de-France. Étienne Achille, vous avez abordé la question de la concentration du territoire actuel de la Région Île-de-France qui a une population d'un peu plus de 11 millions d'habitants. Et l'illustration que vous avez donnée des dix projets tourne autour de cette concentration, qui est une hypothèse de départ, apparemment incontournable. Or l'on assiste actuellement, dans plusieurs régions du monde qui ont des centres métropolitains, je pense à Mexico par exemple, à des phénomènes contraires de déconcentration volontaire, avec l'accord des populations, pour éviter qu'il y ait une hyperdensification des centres métropolitains. Je voudrais donc savoir si la concentration de tous les efforts sur la Région Île-de-France est en rapport avec l'augmentation permanente de la population prévue pour les décennies à venir. Ou si des hypothèses de déconcentration ont été prises en compte ?

Étienne ACHILLE

Je ne peux répondre que sur les dix projets des équipes qui ont été consultées. Ce que je peux dire d'abord, c'est que si cette hypothèse de densification du territoire a



Moulin à Moret-sur-Loing
(Seine-et-Marne).

été retenue, sauf peut-être par l'équipe Grumbach qui propose de desserrer la métropole tout au long de la vallée de la Seine, c'est probablement aussi parce que, d'une manière ou d'une autre, c'est le cadre actuel le plus construit du projet de développement d'Île-de-France. J'en veux pour preuve que cet hémicycle, qui est celui du conseil régional, a adopté en septembre 2008 un schéma directeur qui se fonde sur quatre ans de concertations et d'enquêtes publiques et qui a abouti au choix stratégique de la densification du développement de l'Île-de-France sur ses limites actuelles et notamment urbaines. Vous vous occupez du Grand Prix de l'environnement, est-ce pour des raisons environnementales, pour limiter la consommation des espaces naturels ? Ces espaces naturels, d'ailleurs, sont d'une considérable importance aux yeux des équipes consultées puisqu'ils seront des espaces de respiration. On voit même chez certains la volonté de construire en lisière de parc pour que la densification, qui va mettre de la pression sur les espaces qui sont aujourd'hui des parcs, se fasse au moins au bénéfice de ceux qui vont être obligés d'habiter à proximité : bénéfice en termes de visibilité, de contact avec les parcs, contact direct, visuel, olfactif... Et évidemment, en termes de photosynthèse, tout cela n'est pas neutre. Donc je pense que si les équipes ne remettent pas en question, bien au contraire, le principe de densification, c'est parce qu'il y a quand même un socle juridique existant – même si le schéma directeur n'est pas en vigueur – qui résulte des avis multiples recueillis pendant des années par cette collectivité. Sortir de la métropole comme par exemple Mexico, São Paulo ou d'autres grandes métropoles qui ont atteint 20, 30, 40 millions d'habitants ? Je pense que la problématique n'est pas la même pour une agglomération de 11 millions d'habitants. Le groupe Descartes dans son image intègre dans le territoire francilien dix-neuf villes européennes. C'est dire qu'il y a de la marge finalement avant de ne plus pouvoir respirer en Île-de-France !

Par ailleurs, je crois qu'il y a une autre explication. Elle est probablement très triviale, mais elle est essentielle. Au vu des problèmes actuels de desserte des différentes parties du territoire, où pourrait-on desserrer le territoire de la métropole, si l'on la desserre encore plus loin du centre ? Vers la Picardie ? Vers la Région

Centre ? Vers la Région Champagne-Ardenne ? On l'a vu, l'aéroport de Vatry, qui avait l'ambition de desserrer la partie logistique et fret des aéroports parisiens, n'a pas vraiment réussi. Ce qui est évident, c'est que les coûts collectifs d'une densification du développement de la métropole semblent moindres en termes d'infrastructures et d'équipements que ceux de son extension et de son étalement. Et c'est probablement à ce titre aussi que les architectes, urbanistes, historiens, économistes qui se sont réunis ont abouti au constat que c'était probablement le moindre mal. Mais je pense aussi que c'est plus positif que cela. On l'a vu, le tissu haussmannien est quasiment le plus dense en termes d'urbanisme ; il accommode beaucoup de monde. Est-ce qu'on construira encore au-dessus du haussmannien ? C'est à voir, mais en tout cas cela voudrait dire qu'il y a encore de la capacité à Paris intra-muros, alors qu'on nous dit qu'il n'y a plus de foncier et que c'est difficile de trouver quelques milliers de mètres carrés pour construire du neuf à Paris. D'où l'idée des tours, puisque là on crée du foncier. Donc je crois que le socle théorique est qu'il vaut probablement mieux densifier qu'étaler pour les coûts collectifs, pour le confort, pour la vision et le respect des espaces naturels.

Raymonde DONA

Région Île-de-France

On se rend bien compte au travers de ce qui a été dit qu'a priori les infrastructures ou tout au moins les gares ne peuvent plus jouer le rôle qu'elles ont joué dans le développement, puisque l'on a maintenant une série complexe d'éléments qui permettent de transporter et qu'on doit pouvoir passer du vélo, au métro, au bus ou au tram si l'on veut se déplacer. Je me posais la question des paysages. Vous avez présenté les paysages, mais sans les décrire. Or la Région Île-de-France est une région où il y a énormément de paysages ; et le paysage et la manière de le conserver, de le faire évoluer, peuvent être une base de développement. Le paysage et notamment la notion d'écosystème, la notion de cités vertes, que l'on voit apparaître en Europe, me semblent être des réponses qui pourraient être intéressantes. Est-ce que dans les projets il y a eu cette dimension qui dépasse le simple cadre du béton et de la concentration ?

Etienne ACHILLE

La réponse est incontestablement oui. J'ajouterai deux choses. La première, à propos des gares : elles sont non seulement considérées comme l'armature métropolitaine mais nombre de propositions, dont celles des équipes LIN, Nouvel et Rogers – donc, pas des moindres –, visent à réarticuler autour des gares, voire de nouvelles gares, l'extension du développement de la métropole. J'en veux pour preuve, par exemple, le projet qui consiste à conserver la gare de l'Est et la gare du Nord puis à en créer une troisième, la gare d'Europe, située à Aubervilliers, qui serait le point d'interconnexion de l'ensemble du réseau TGV, en quelque sorte le hub du TGV européen à Paris. Depuis les gares de l'Est et du Nord, jusqu'à Aubervilliers, serait aménagé un boulevard urbain qui créerait un nouveau paysage urbain reliant ces trois points pour en faire le collecteur métropolitain par excellence. Je pense donc que la gare est très loin d'avoir perdu son rôle structurant sur le territoire dans les projets des architectes. Et les quelques dizaines de gares qui s'annoncent avec le projet de métro automatique posent d'abord la question de leur architecture puis celle de leur insertion dans les quartiers puisque plusieurs sont prévues dans des pôles existants, alors que d'autres créeront des pôles de toutes pièces. Il faudra donc forcément penser le rôle de la gare comme véritable armature du développement urbain et des conditions de vie de la population qui vivra autour.

L'autre élément de réponse sur les gares vient de la SNCF elle-même – on le voit très bien à la gare Saint-Lazare, et Jean-Marie Duthilleul était dans l'équipe Nouvel –, qui a développé un concept de gare où l'on peut vivre ou plutôt faire ses courses et prendre un repas. Des gares hospitalières, de gares de vie en quelque sorte, qui ne soient pas seulement un lieu de transit où l'on essaye de passer le moins de temps possible, ce qui suppose un travail sur la lumière, les revêtements, les circulations, la sécurité... Et la SNCF, qui n'est pas le dernier des opérateurs dans l'aménagement du territoire, sera aussi un acteur important du maintien de la gare dans son rôle d'armature métropolitaine.

Sur le paysage, l'équipe LIN et l'équipe Nouvel, notamment, proposent de reconquérir les rives et les berges en y développant ce vous pouvez dénommer

« écoquartiers », c'est-à-dire une urbanisation qui soit en dialogue avec l'environnement, avec le paysage, qui aspire en quelque sorte le paysage en elle. Ce sont toutes les propositions de constructions sur pilotis qui permettent la construction dans les zones inondables, mais en intégrant le risque d'inondation et en faisant même un élément de scénarisation des constructions par de grandes avancées, des grands appontements qui révèlent jusqu'à l'intérieur des appartements le cours du fleuve. Je pense que c'est peu dire que les équipes ont investi l'élément paysager et notamment la berge du fleuve pour y créer du logement, des services, des équipements, des promenades. Nombre d'équipes proposent, en effet, des promenades le long des rives de façon à se réapproprier des espaces qui sont en déshérence parce qu'ils ont été consacrés à de l'activité. Regardez par exemple ce qui se passe à Paris après le pont d'Iéna, cela devient quand même beaucoup moins sympathique de se promener sur les rives, d'où un projet de reconquête de cette partie-là de la Seine. Regardez ce que Lyon a fait en se réappropriant ses bas-ports. Je pense qu'ici on trouve des solutions pour faire de l'élément structurant que sont le fleuve et ses berges un élément à part entière du paysage de la future métropole.

Arnaud LAPORTE

Alors précisons simplement que dans un instant il y aura une intervention consacrée au tourisme fluvial et une autre consacrée aux parcs et jardins de l'Essonne. Ce sont des éléments du paysage. Mais la notion de paysage est tellement complexe et pourrait être vue de façons tellement différentes que ce sont des paysages différents, mais l'on en parlera bien sûr tout à l'heure.

Arlette AUDUC

Je voudrais ajouter qu'il y a des propositions intéressantes dans le projet Nouvel sur la végétalisation du centre de Paris, notamment sur la végétalisation des cours intérieures, ou la proposition d'habiter les toits. Le projet développe l'idée essentielle de faire rentrer la végétation et le paysage dans la ville, y compris dans la ville ancienne.

François PETIT

directeur de la Maison de banlieue et d'architecture,
Athis-Mons

Mais à l'heure actuelle, c'est plutôt le projet de Monsieur Blanc qui est retenu. Un projet, plutôt de transport que d'architecture...

Étienne ACHILLE

Pourtant, un métro automatique avec une soixantaine de gares créera des hôtels, des logements, des bureaux, des cours, des places, des parcs, des rivières, des cours d'eau, des canaux... Donc une urbanité dans tous les sens du terme, qui immanquablement posera la question de son identité, de sa valeur patrimoniale. Soixante sites, très bien desservis à 60 km/h par un métro automatique, c'est un enjeu !

Arnaud LAPORTE

Je reviens sur une question relative au patrimoine que l'on a déjà posée ici. Est-ce qu'on répare, est-ce qu'on soigne, est-ce qu'on doit tout conserver ? C'est une tendance que l'on sent très lourde dans notre pays. Est-ce que la moindre usine doit être laissée sur pied pour être réhabilitée, pour devenir un autre lieu ? Il y a des exemples qui sont des réussites. Mais cela ne marche pas toujours. Je me demandais s'il y avait une sorte de doxa aujourd'hui sur le fait qu'il faille tout conserver et que tout soit patrimoine ? Qu'en disent les dix équipes ?

Étienne ACHILLE

J'ai l'impression que les équipes sont claires : l'unanimité est totale sur le fait que tout n'est pas à conserver d'emblée, et c'est là le principe premier de leur réflexion et de leurs propositions. Certes, le patrimoine industriel est à réinvestir, ne serait-ce que parce qu'il représente une quantité considérable de foncier et qu'il faut forcément en tenir compte dans une stratégie de densification. L'équipe de l'AUC, par exemple, interroge l'ambiguïté de l'image hégémonique et la réflexion des équipes va, dans un certain nombre de cas, jusqu'à interroger la valeur symbolique de l'existant pour ne pas exclure d'autres usages ou des ajouts. Quand l'équipe Portzamparc dit : « le durable, c'est le transformable », on se souvient tous de la pyramide du Louvre. C'était une façon de transformer incontestablement le

site, mais à la manière d'un palimpseste puisque de la pyramide sont quasiment visibles les fondations du château.

Donc je pense qu'il n'y a pas de doctrine ou de doxa – pour reprendre votre terme – des équipes sur « il faut tout conserver ! » ou « il faut transformer, amender ». Il y a un focus sur les grands ensembles parce qu'il y a une sensibilité particulière de la question : faut-il détruire ces lieux de vie actuels ? Car il ne s'agit pas d'usines désaffectées ou d'un grand séminaire qui faute de formation de prêtres deviendrait vide. Ce sont des lieux habités, et la question de leur démolition se pose de manière plus aiguë que la démolition de la Chocolaterie Menier. Elle y a échappé pour des raisons de protection, mais faut-il protéger une briqueterie ? Faut-il protéger, par exemple, les ateliers Christofle à Saint-Denis ? Tout cela fait patrimoine. On a d'ailleurs rappelé ce matin que le patrimoine étudié par l'Inventaire va « de la petite cuillère à la cathédrale ». Ainsi, tout faisant patrimoine, il n'est probablement pas imaginable de se dire « on y va, on trace un trait, on se fait de la place ». Au contraire, la place du patrimoine et sa participation à l'historicité du Grand Paris font que je serais surpris qu'une d'entre elles aboutisse à des conclusions radicales.

Arnaud LAPORTE

Quant à interroger le bilan que l'on fait de l'histoire passée, la crainte que le principe de précaution, qui vaut en matière sanitaire, vaille en matière urbanistique et que de peur de toucher ce qu'il ne fallait pas toucher, on ne touche jamais à rien, c'était un peu le sens de ma question...

Thibaut de LALEU

Région Île-de-France

Après une expérience d'environ dix ans dans une commune, Montreuil, on se rend compte que le patrimoine en général ne vaut que par comparaison. On parle de la Région Île-de-France et lorsqu'on parle de son patrimoine, cela peut aller de la moulure de l'appartement haussmannien d'un particulier jusqu'au château de Versailles. Lorsqu'on parle de comparaison, il faut examiner les POS et les PLU sur les différentes communes.



Il y a 1 200 communes en Île-de-France qui ont un patrimoine. Comment avoir une cohérence sur l'ensemble de la Région lorsque l'on a 1 200 territoires différents sur cet espace ? Les différentes équipes d'architectes n'ont absolument pas abordé cette question-là et ont positionné des éléments sur différents territoires en disant « tiens, le territoire d'Aubervilliers est intéressant », mais sans se poser la question de savoir ce qu'il y avait en dessous. Le « dessous » étant le sol communal avec un POS bien déterminé. Quand au SDRIF, il n'est absolument pas appliqué sur les communes. Ainsi, comment est-ce que vous voyez la manière dont on peut transcrire une prescription régionale sur un territoire local ?

Étienne ACHILLE

Ce serait un colloque en soi, je pense. C'est très difficile de vous répondre parce qu'il y a plusieurs niveaux dans ce que vous évoquez. Premièrement, les équipes ont toutes évoqué la question de la reconsidération des règles d'urbanisme. Il est clair que pour qu'un certain nombre de projets se réalisent, notamment la densification, il faut réviser les POS, les PLU, les COS...

Deuxièmement, plusieurs d'entre elles, je pense notamment à l'équipe Nouvel, ont fait des propositions, y compris sous forme d'image, de densification en application d'une libéralisation des règles d'urbanisme, en transformant jusqu'au tissu pavillonnaire. Ce qui veut dire qu'elles ont posé la question par ce biais-là d'aller jusque dans le tissu pavillonnaire, qui est probablement le dernier dont on pourrait imaginer avoir à s'occuper dans le Grand Paris. Et pourtant, dans certaines communes, le pourcentage du pavillonnaire par rapport à la superficie de la commune est tel que la

question de la densification dans ces territoires-là ne passera que par ce tissu pavillonnaire. Or on sait que tout le monde a envie d'avoir une pièce de plus, un étage de plus dans une maison mais que du fait des règlements d'urbanisme locaux, on n'y arrive pas. Alors je pense que ce sujet a parfaitement été ciblé par les équipes, mais c'est peu dire qu'il relève absolument de la gouvernance.

Il y a 1 282 communes. Il n'y a pas le choix pour mettre tout le monde d'accord, il faut une gouvernance, voire un gouvernement assez fort pour pouvoir imposer ce que le schéma directeur ne peut faire, comme vous le souligniez, c'est-à-dire des règles à peu près communes. Mais est-ce qu'il faut les mêmes règles sur la totalité du territoire ou est-ce qu'il faut différencier les règles selon les partis pris de l'aménagement et du développement de certaines parties du territoire ? Cela doit pouvoir se raffiner considérablement et je pense que cela a été clairement identifié. Mais la solution dépend des modifications des règles de gouvernance et il y a peu d'équipes qui ont traité explicitement la gouvernance. Enfin, je voudrais quand même rappeler que cette consultation, comme le disent d'ailleurs toutes les équipes en exergue de leurs travaux, n'est pas une étude opérationnelle. C'est un diagnostic et une prospective. En clair, le travail commence.

Arnaud LAPORTE

En fait, nous sommes revenus à la question que nous avons évacuée dès le début : on n'allait pas régler ici la question du mille-feuille. Ou alors nous faisons un putsch et nous essayons de créer cette nouvelle structure...



Patrimoine et développement durable : consensus ou contradiction ?

Fleuve et tourisme en Île-de-France

Emmanuel Blum

*chargé de mission Équipements et Tourisme,
Institut d'aménagement et d'urbanisme d'Île-de-France*

Il y a plus de deux ans, une étude a été commandée par le conseil régional à l'IAU Île-de-France. Les résultats de cette étude conduisent à une réflexion sur la place du patrimoine dans le développement touristique et plus particulièrement celui du tourisme fluvial en Île-de-France. Tout d'abord, il est certain que le fleuve est dans cette région un élément fédérateur et structurant puisque le système fluvial, porteur d'identité, traverse l'Île-de-France dans son ensemble.

Il est donc normal, quand on parle de l'activité touristique d'une région, de se poser la question de la place de ce fleuve et de son lien avec le patrimoine – qui est aussi pour notre région un des éléments les plus fondamentaux de son attractivité touristique.

Tout d'abord, la question fondamentale est de savoir ce qu'est le tourisme fluvial ? La question du patrimoine sera abordée dans un deuxième temps.

Le tourisme fluvial regroupe plusieurs types d'activités et un champ d'action extrêmement large, allant de la plaisance au transport de passagers (terme un peu complexe pour symboliser tout ce qui est « bateau-mouche », « bateau parisien », « batobus », « Canauxrama »...), en passant par les loisirs et les sports nautiques (élément important en Île-de-France), et enfin d'autres activités sportives ou de loisirs se déroulant, elles, sur les rives et les berges du fleuve, en lien avec les territoires situés aux alentours.

Le tourisme fluvial, c'est aussi une diversité des publics concernés, au premier rang desquels les touristes français et étrangers.

N'oublions pas la définition du touriste. Le touriste est une personne qui passe au moins une nuit en dehors de sa résidence principale, quelle qu'en soit la raison :

affaires, loisirs, vacances ou autre. Le deuxième public concerné est composé d'excursionnistes, c'est-à-dire de personnes qui reviennent dans leur résidence principale le soir. Il s'agit essentiellement des Franciliens. Enfin, le troisième public concerné par les activités du tourisme fluvial est constitué par les sportifs.

En premier lieu, le diagnostic de la situation de ces différentes activités du tourisme fluvial dans notre région est le suivant. Parlons tout d'abord de plaisance fluviale que nous considérons comme le premier élément de ce type de tourisme car, dans l'imaginaire collectif, c'est l'activité la plus représentative.

La vue d'une halte fluviale avec un bateau de plaisance qui s'arrête le long de ces équipements en est l'illustration. Les plaisanciers visitent les villages et villes où ils se sont arrêtés. Et cette plaisance a une image extrêmement positive notamment au niveau des habitants. Elle contribue, par ses retombées économiques, à une amélioration de leur cadre de vie, du moins si l'on en croit les discours officiels. Toutefois, je tiens à nuancer ces propos car cette activité fluviale reste assez anecdotique en Île-de-France. Nous ne sommes pas, en effet, une région clairement identifiée pour la plaisance fluviale. L'écluse de Suresnes, la plus concernée par le passage de bateaux de plaisance, enregistre seulement 2 500 passages de bateaux par an, chiffre relativement faible au regard de ceux du tourisme en Île-de-France, avec ses 36 millions d'arrivées hôtelières annuelles. Enfin, l'évolution du trafic plaisancier fluvial est plutôt en baisse depuis quinze ans, le nombre de bateaux de plaisance ayant chuté d'environ 20 %.

Le transport de passagers est une deuxième activité assez représentative de l'attractivité fluviale. Elle est la plus rentable et dégage les retombées économiques les plus importantes. Elle représente 7 millions de passagers, dont l'immense majorité est décomptée dans Paris. Les « bateaux-mouches », « bateaux parisiens », « batobus » et autres compagnies de transport, représentent à peu près 75 % du nombre des pratiquants à l'échelle de la France.

Et c'est une activité qui se concentre sur le corridor fluvial parisien uniquement avec, bien entendu, la mise en valeur du patrimoine historique, au sens classique du terme, le patrimoine parisien monumental et classé au patrimoine mondial de l'Unesco.

D'autres activités se retrouvent sous le terme de « transport de passagers ». Il est possible de citer ainsi les croisières fluviales, certes en nombre restreint, mais qui se développent chaque année davantage entre Rouen, Le Havre et Paris ou encore sur la Seine en amont de Paris jusqu'à la vallée du Loing. Enfin, on peut y ajouter les activités de promenade qui sont actuellement en essor, notamment sur l'Oise ou sur le canal de l'Ourcq.

Troisième élément, les loisirs et les sports nautiques. Ce sont des pratiques faciles à dénombrer car il s'agit d'une activité souvent pratiquée en club par des licenciés. On dénombre ainsi 16 000 licenciés dans les quatre sports principaux que sont l'aviron, le canoë-kayak, le ski nautique et la voile. La répartition géographique de ces clubs est concentrée en Seine-et-Marne et dans les Yvelines. Grâce



Bateau-mouche sur la Seine
devant l'hôtel de ville de Paris.

à leurs cours d'eau et leurs bases régionales de plein air et de loisirs, ces deux départements représentent plus de 40 % des licenciés et des clubs. La base de Saint-Quentin-en-Yvelines, par exemple, est le siège de l'un des plus gros clubs de voile de France.

Enfin, les balades et les randonnées le long des berges et les itinéraires cyclables sont aussi constitutives du tourisme fluvial, avec notamment le canal de l'Ourcq et le canal de Saint-Denis ou encore les plages et piscines fluviales de L'Isle-Adam... sans oublier la pêche.

Il convient également de noter l'importance de l'événementiel dans ces activités de tourisme fluvial. On peut citer plusieurs exemples. Le plus emblématique est « Paris Plages » bien entendu, mais aussi le « Festival de l'Oh » dans le Val-de-Marne ou bien « L'été au canal » en Seine-Saint-Denis. Ces événements constituent une véritable réappropriation de la voie d'eau et de son patrimoine par les habitants comme par les visiteurs. La carte des « équipements touristique fluviaux » (haltes, ports et escales fluviales) montre bien cette concentration autour des boucles de la Marne, de la confluence Seine et Oise, puis de la Marne en général grâce à un important réseau de haltes fluviales qui ne cesse de se développer.



Cependant, le tourisme fluvial en Île-de-France souffre d'un certain nombre de conflits d'usage qui nuisent à la fois à sa pratique et à son développement, mais aussi à l'attractivité générale de ces activités. Le premier conflit d'usage est visible entre les activités touristiques ou de loisirs et le transport de marchandises. C'est un vrai défi pour l'avenir puisque tous les grands schémas et plans d'aménagement parlent du nécessaire développement du trafic fluvial de marchandises. Cela pose donc un vrai problème de partage de la voie d'eau, et ce d'autant plus que les chiffres de passages aux écluses montrent la différence entre ces deux types de trafic.

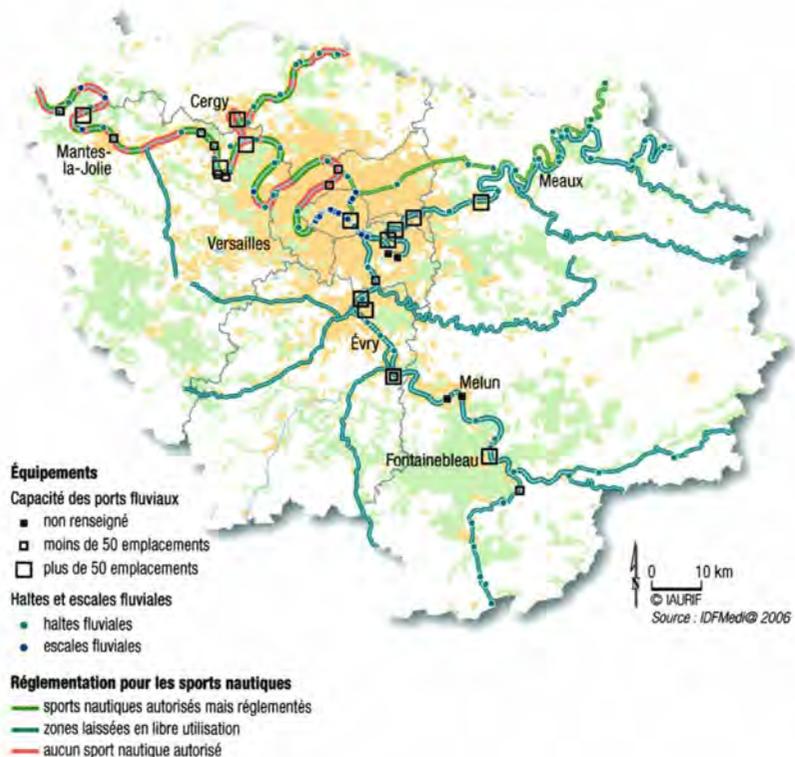
Ce conflit d'usage est, en fait, lié à de vrais dangers de coexistence entre les différents modes de transports fluviaux. Le trafic d'une péniche a des répercussions importantes sur la navigation de plaisance. Je ne parle même pas des loisirs nautiques ou, en plus de la réglementation assez stricte, le passage de péniches met réellement en danger ceux qui pratiquent l'aviron ou le canoë.

Halte fluviale
à L'Isle-Adam (Val-d'oise).

Mais il y a aussi des conflits d'usage entre les activités de loisirs elles-mêmes. Citons ainsi l'exemple des pêcheurs qui se plaignent des « agissements » des autres pratiquants de loisirs nautiques, et en particulier le ski nautique. Et plus généralement, chacun voudrait des voies d'eau libres de toute autre activité que la sienne.

Dernier élément important, le problème de la cohabitation entre l'ensemble de ces activités et les habitants des rives : encore une fois, l'exemple du ski nautique est particulièrement révélateur. Le bruit généré par ces activités constitue une indiscutable gêne pour les riverains.

Le tourisme fluvial en Île-de-France c'est aussi – et j'établis un diagnostic assez négatif, même s'il est quand même porteur d'avenir – des équipements saturés et de qualité plutôt médiocre, même si la situation tend petit à petit à s'améliorer. Les ports fluviaux sont pleins, essentiellement pour des raisons de rentabilité de ces équipements. Un bateau amarré de façon permanente dans un port rapporte beaucoup plus pour un gestionnaire de port fluvial qu'un bateau de plaisance qui peut passer deux jours au maximum. Ce dernier a une exigence de qualité de service et de disponibilité de places autrement plus importante qu'un bateau qui sort à peu près deux mois par an et qui demeure à quai le reste du temps.



Les équipements franciliens sont aussi plutôt de petite taille, contrairement aux autres régions. Cela est notamment dû à cette absence d'image de l'Île-de-France comme destination fluviale. Et puis les escales parisiennes renvoient, notamment auprès des habitants, une image assez négative de nuisances, de foules de touristes... qui n'est pas très positive. C'est donc un véritable enjeu que d'instaurer un nouveau dialogue et un nouveau partage de ces sites.

La qualité des infrastructures est fondamentale. Aujourd'hui, les haltes et les escales sont plutôt de qualité moyenne et le lien au territoire alentour est plutôt vécu comme très limité. S'il existe des infrastructures locales, des escales et des haltes, les touristes qui accostent les considèrent plutôt comme posées au milieu de nulle part, sans aucun lien avec le territoire, l'offre touristique et les services qui sont proposés. Par exemple, il peut y avoir des services « de base » comme la fourniture d'essence, mais aucun service de restauration, d'information touristique, aucun lien avec le patrimoine local, alors qu'un touriste fluvial a pour premier objectif de faire découvrir les lieux situés autour des escales. Il faut donc prendre réellement en compte, en termes de retombées économiques et d'enjeux culturels, le territoire qui se trouve à proximité des différentes escales fluviales régionales.

Autre constat, il existe une séparation géographique très nette des pratiques : la pratique touristique au sens « dur » du terme est relativement concentrée, voire très concentrée avec l'activité parisienne. Le cœur de Paris est très touristique et vous croiserez peu de touristes parisiens et franciliens. Alors que, une fois les zones touristiques « classiques » dépassées, une inversion des publics s'opère avec, cette fois, une pratique beaucoup plus francilienne. Prenons l'exemple des quais au-delà de l'Institut du monde arabe, qui sont très fréquentés par les Franciliens et pas du tout, ou très peu, par les touristes.

L'image ou la pratique du fleuve est également assez différente selon les lieux. Paris, encore une fois, dispose d'une image valorisante, mais la Seine est considérée plutôt comme un mode de transport et non comme un atout en soi. Elle permet d'accéder au patrimoine historique monumental de manière différente de la visite du site lui-même.

Dans le reste de la région, l'image est beaucoup plus diversifiée. Les habitants de la Marne considèrent leur département comme agréable à habiter, alors que les touristes le conçoivent comme un simple lieu de passage vers la Champagne et de ce fait ne prennent pas le temps de faire une halte, et encore moins de s'y arrêter. L'Ourcq, quant à lui, est un canal plutôt fréquenté. Il dispose d'une image relativement bonne qui tend à s'améliorer du fait de l'événementiel qui permet une réappropriation importante du canal et de ses alentours par ses habitants.

Dans cette séparation géographique, le rôle joué par le patrimoine dans cette valorisation touristique est important. La vision du patrimoine est très différente selon la pratique touristique. Pour la croisière et le transport de passagers, l'objectif est la « contemplation » du patrimoine. On est dans une attitude plutôt « passive » (sans jugement péjoratif de ma part). En matière de plaisance ou d'activités le long



Chemin de halage le long
du canal du Loing à Nemours.

des berges, comme la randonnée ou la pratique du vélo, c'est une vision un peu plus « active », avec une demande de visite physique en lien avec le territoire alentour.

C'est donc réellement un point important que ces attentes très différentes des visiteurs, quels qu'ils soient (touristes étrangers, français, excursionnistes, en groupe, seuls, en famille...). Ce paradoxe étant même d'ailleurs visible dans le cas d'un visiteur particulier, qui veut être à la fois seul pour vivre une émotion particulière et souhaite, en même temps, la partager en groupe, en quelque sorte faire partie d'une communauté qu'il choisit lui-même. L'enjeu de la valorisation touristique du patrimoine en lien avec ce fleuve est de vraiment répondre à ces paradoxes en offrant une réponse à l'attente des touristes.

Enfin, pour terminer, il faut évoquer la question des retombées économiques du tourisme fluvial. Elles sont malheureusement très difficiles à évaluer car elles dépendent réellement de la capacité du territoire à se tourner vers les pratiques touristiques et à les accepter. Avec les nuisances, qui sont réelles, mais aussi

avec les atouts en termes d'emplois et d'échanges entre les gens, la création et le développement d'un projet touristique vont nécessairement dans le sens d'une amélioration du cadre de vie. Un touriste ne va pas dans un lieu qui n'est pas dynamique.

Le fleuve peut donc être envisagé et doit être envisagé, à mon sens, comme une sorte de lien entre les touristes et le ou les patrimoines. Le tourisme fluvial n'est pas une fin en soi, mais un moyen d'accès au patrimoine, à l'offre touristique dans son ensemble et au territoire. Dans cette logique-là, le patrimoine ou les patrimoines sont un vecteur majeur d'activité touristique en lien avec l'image de l'Île-de-France, à la fois auprès des touristes étrangers mais aussi de ses habitants. Il est nécessaire d'insister sur cet enjeu de valorisation des sites patrimoniaux. Ce que l'on en appelle « mise en tourisme » signifie réellement la prise en charge globale des attentes du visiteur mais aussi de celles des habitants pour construire un projet.

La « prise en charge des attentes partagées du visiteur », cela signifie qu'il faut envisager dans la valorisation du patrimoine l'intégralité de ce que l'on peut appeler un « parcours client ». Il prend en compte l'avant-voyage et l'après-voyage en passant bien sûr par le moment de la visite. L'avant-voyage est fondamental puisque les touristes ont de plus en plus tendance à construire leurs propres voyages. Quand ils veulent partir vers une destination, Internet joue un rôle majeur. Dans un colloque intitulé « Innovation, tourisme et culture », un intervenant a quasiment qualifié de « cinquième dimension » la visite touristique virtuelle et la préparation à cette visite touristique. « Prise en charge globale », cela veut dire également médiation : une médiation pendant le voyage. En effet, le patrimoine en soi ne suffit pas et il faut notamment lui donner un sens par une lecture de ce que signifie ce patrimoine, qu'il s'agisse d'un petit patrimoine local (la vie, par exemple dans une campagne francilienne) ou un patrimoine monumental, comme par exemple le château de Versailles ou la cathédrale de Meaux.

Il faut arriver à donner des moyens d'interprétation de ce patrimoine au touriste. Les touristes doivent être considérés comme les acteurs des projets de développement et de valorisation du patrimoine, au même titre que les habitants. D'une certaine manière, ils « habitent » le territoire, ils se l'approprient, ils ont leur propre vision qui diffère de celle des habitants. En étant présents sur ce territoire, ils y apportent leurs devises, ils y vivent pendant quelque temps. Il est donc fondamental de prendre en compte les attentes des visiteurs.

Maintenant, quel projet, quel avenir a ce fleuve comme support du tourisme et des loisirs en Île-de-France ? Vous l'avez compris, le fleuve est un vrai territoire à valoriser... Pas en soi, mais comme un élément fédérateur de la destination Paris Île-de-France. Il constitue l'un des territoires stratégiques du projet de schéma directeur de la Région Île-de-France qui a bien pris en compte cette dimension plurielle du fleuve. C'est une image de qualité – aujourd'hui et, espérons-le, plus encore demain – pour ses habitants et les touristes, mais aussi un moyen original de



Halte fluviale à
La Ferté-sous-Jouarre
(Seine-et-Marne).

diffusion des flux, probablement plus durable que les cars et les autres moyens de déplacement. C'est véritablement un élément à valoriser, toujours en lien avec le patrimoine, gage de l'excellence de la destination.

A été mise en place une politique des pôles touristiques régionaux prioritaires par laquelle le conseil régional a choisi, en lien avec les conseils généraux, de focaliser ses investissements en matière touristique sur des territoires possédant déjà une offre reconnue. La carte des territoires concernés le montre bien : le fleuve et le système fluvial prennent une place fondamentale dans ces pôles. Citons par exemple les pôles de la vallée de l'Oise, de la vallée de la Seine, la Marne, l'Ourcq et le Morin ou encore Fontainebleau, la Seine-et-Loing...

Autre projet intéressant, les politiques d'aménagement des berges. Les schémas d'aménagement des conseils généraux ne doivent ainsi pas être pris comme de « simples » schémas d'aménagement des berges, mais comme de véritables schémas d'aménagement des territoires touristiques. Toutefois, au-delà de ces projets, il est important d'avoir une vraie réflexion sur l'offre autour du fleuve. D'abord à Paris intra-muros, bien entendu, pour essayer de retrouver des liens entre touristes et habitants, entre le patrimoine parisien historique un peu figé et les lieux vécus par les Parisiens et par les Franciliens. Le fleuve est un lieu d'animation à la fois culturel, touristique et de loisirs. Il peut se combiner avec des équipements flottants, comme en Seine-Saint-Denis, et offrir une croissante activité autour et sur l'eau, toujours en lien avec le territoire alentour.

Enfin, nous pouvons observer un dernier projet : le corridor fluvial comme support d'activités touristiques durables en lien avec les circulations douces. Le projet des « vélos routes », inscrit dans le projet de schéma directeur de la Région Île-de-France avec des itinéraires cyclables d'échelle nationale voire européenne, est en effet révélateur de l'importance du lien au territoire et au fleuve comme support des activités touristiques. Il suffit de voir l'exemple de la Loire à vélo qui a permis de relier par une infrastructure cyclable des sites touristiques majeurs comme les châteaux de la Loire ou la vallée de la Loire (classée dans son ensemble au patrimoine mondial de l'Unesco) tout en offrant des services touristiques de restauration, d'hébergement, de réparation technique, des liens aux gares...

Nous sommes dans le cadre d'une activité durable, qui certes ne motivera pas des foules, mais qui permettra de répondre à la fois aux touristes et aux habitants.



La politique de valorisation des parcs et jardins en Essonne

Éric Cochard

directeur du Comité départemental du tourisme de l'Essonne

« L'Essonne, jardin secret de l'Île-de-France » : cette accroche traduit la volonté de positionner le département de l'Essonne dans une dimension valorisante et fondée sur une offre de qualité. En effet, le Département mène depuis plusieurs années une politique de valorisation touristique des jardins de l'Essonne, action coordonnée par le Comité départemental du tourisme de l'Essonne.

L'Essonne, département situé à une quinzaine de kilomètres de Paris, compte 1 200 000 habitants répartis sur quatre régions naturelles : le Hurepoix au nord-est (Dourdan), la Brie française entre la Seine et la Seine-et-Marne (Draveil), la Beauce au sud-ouest (Étampes) et le Gâtinais français au sud-est (Milly-la-Forêt) avec un parc naturel régional partagé entre l'Essonne et la Seine-et-Marne.

L'Essonne est un département bipolaire avec, au nord de la Francilienne, 20 % du territoire et 80 % de sa population. Cet espace concentre la très grande majorité des 33 000 entreprises essonniennes, les grandes écoles, les universités et les centres de recherche qui font de l'Essonne un pôle scientifique exceptionnel. Au sud de la Francilienne, l'Essonne couvre 80 % du territoire pour 20 % de la population. Le sud Essonne est un territoire largement rural, encore préservé, constitué de vallées : l'Orge, la Renarde, la Juine, l'Essonne... où l'on retrouve l'essentiel de l'offre touristique et de loisirs.

Si l'Essonne ne compte pas de site phare comme Versailles, Fontainebleau ou Disneyland, son activité touristique est loin d'être négligeable avec, en 2005, 360 millions de chiffre d'affaires et 13 000 emplois. Chiffre d'affaires et emplois sont liés très largement au tourisme d'affaires et à l'offre hôtelière (110 hôtels)



polarisés dans le nord Essonne. 700 000 visiteurs fréquentent annuellement nos sites touristiques.

L'offre jardins a été et reste liée en majorité aux Journées des plantes de Courson et aux Fêtes des plantes de Saint-Jean-de-Beauregard. Ces manifestations, organisées au printemps et à l'automne, représentent la très grande part de la fréquentation annuelle des visiteurs : Courson reçoit au total 60 000 visiteurs par an, Saint-Jean-de-Beauregard environ 30 000. Les Journées des plantes de Courson, créées en 1982, sont aujourd'hui incontournables et représentent désormais avec Saint-Jean-de-Beauregard une part de l'identité du territoire. Une part seulement. En effet, on venait à Courson ou à Saint-Jean, mais pas forcément en Essonne. Nous avons ainsi souhaité intégrer, depuis quelques années, ces grands événements à notre politique de développement touristique.

Rappelons les grandes étapes de notre action. Dès 2003, la Région et le Département se sont investis fortement dans la politique de développement des pôles touristiques régionaux avec, en Essonne, le pôle touristique régional sud Essonne. Ceci a permis au Département de préciser dans l'étude sur la stratégie du pôle sud Essonne notre véritable potentiel. Le slogan « L'Essonne, jardin secret de l'Île-de-France » est ainsi l'une des préconisations de cette étude.

Le domaine de Chamarande.

La seconde étape a été la création en 2003 par le CDT de l'Essonne de « Jardins secrets, secrets de jardins ». Cet événement permet la découverte des jardins de l'Essonne tout au long des quatre week-ends de juin dans le sillage du « Rendez-vous aux jardins » organisé par le ministère de la Culture.

En 2007, une étape a été franchie avec le schéma de développement touristique de l'Essonne : les jardins y ont été positionnés comme une filière prioritaire de notre département et, la même année, une chargée de mission Jardins a été engagée à temps plein.

En 2008, le bureau d'études Dominique Macouin Consultants a réalisé une étude sur l'offre jardins en Essonne, véritable photographie mettant en évidence quatorze principaux parcs et jardins. L'objectif était d'établir un constat critique et une suite de recommandations, notamment en termes d'accueil des publics. En 2009, le pôle touristique régional sud Essonne a ainsi intégré ces quatorze jardins dans sa mission de développement et d'aménagement. Le conseil général a également renforcé son soutien à cette politique en créant en 2009 un dispositif d'appel à projets permettant des aides financières sur l'animation des jardins.

En 2010, le CDT a investi 76 000 euros dans ces actions et 40 000 euros pour le salaire de la chargée de mission. Le Comité régional du tourisme Paris Île-de-France apporte également un soutien déterminant dans le financement de cette filière jardins.

Au sein du corpus des quatorze parcs sur lesquels le CDT a souhaité mettre l'accent, l'étude de Dominique Macouin a permis de dégager plusieurs niveaux : les parcs et jardins d'ampleur nationale et internationale, les jardins destinés à



La grotte de jardin du parc de Juvisy-sur-Orge (Essonne).

des clientèles franciliennes et les jardins où un travail important d'aménagement et d'équipement devait être réalisé avant d'accueillir des publics. Cette approche était indispensable, car nous avons plus tendance à communiquer à travers des photographies de qualité qu'à travers une offre réelle qui tient compte de l'attente des clientèles.

Quatre parcs et jardins sont considérés de niveau national et international : Courson et Saint-Jean avec leurs fêtes, Courances et son jardin d'eau Renaissance exceptionnel, le parc de Caillebotte à Yerres. Ensuite figurent les parcs qui s'adressent plus particulièrement à des clientèles de proximité franciliennes et essonniennes : le domaine de Chamarande, le conservatoire des plantes de Milly-la-Forêt, le domaine de Montauger, le parc de Lardy... Enfin, un ensemble de parcs sur lesquels nous avons un travail important à faire pour renforcer l'accueil des publics.

Les touristes sont en fait, sur un plan global, des excursionnistes : 45 % d'Essonniens et 40 % de Franciliens. Ces visiteurs viennent pour la journée et repartent le soir. S'ils n'induisent pas un fort développement de l'activité économique, ils constituent néanmoins un flux important pour notre territoire. Les touristes nationaux représentent 10 % de la clientèle touristique, les étrangers 5 %.

Ce travail sur la filière jardins s'appuie sur une forte promotion et un développement des événementiels. Dès 2002-2003, nous avons souhaité nous impliquer résolument dans les « Rendez-vous aux jardins » avec « Jardins secrets, secrets de jardins » qui rassemblaient en 2009 quatre-vingt-dix jardins essonniens pendant les quatre week-ends de juin.

Si la communication se décline en fonction du thème de « Rendez-vous aux jardins », le thème fédérateur est néanmoins souligné par une identité visuelle essonnienne : le papillon. L'objectif du CDT à travers l'événement « Jardins secrets, secrets de jardins » est de faire connaître les jardins et de répondre à une demande du public, qu'il soit passionné ou familial. Ces quatre-vingt-dix jardins se déclinent en différentes catégories : les grands parcs et jardins, les jardins de particuliers (ils représentent la part la plus importante de notre offre), les arbo-returns, le conservatoire des plantes, les jardins publics (comme ceux de la ville de Lardy), les jardins familiaux, les jardins d'artistes, comme le jardin des Simples à Milly-la-Forêt ou la propriété de Victor Hugo à Bièvres.

Une agence de relations presse soutient le CDT afin d'obtenir un maximum de retombées médiatiques. En 2009, le CDT a édité 500 000 programmes « Jardins secrets, secrets de jardins » de vingt-quatre pages. Ils ont été diffusés à l'ensemble des Essonniens, principale cible. La communication a également été renforcée à l'aide d'un média spécialisé, *Mon jardin & ma maison*, le programme de la



Vue du parc de la cité Paris-Jardins depuis la terrasse du château de Draveil.

manifestation étant encarté dans le numéro de juin édité à 40 000 exemplaires sur l'Île-de-France. Le Département met également à disposition du CDT son réseau abribus pendant deux semaines alors que le CRT soutient une campagne d'affichage dans les boulangeries et les cafés parisiens.

Sur les quatre-vingt-dix jardins participant en 2009, cinquante-sept appartiennent au réseau des « Jardiniers de France » de l'Essonne. Ce sont des particuliers qui ouvrent leurs jardins de façon exceptionnelle. Cette année-là, 3 000 personnes ont visité ces jardins. Ce chiffre est important car il représente près de 250 personnes pour certains jardins, ce qui n'est pas toujours facile à gérer...

La fréquentation globale de l'événement reste difficile à estimer, elle doit être de l'ordre de 20 000 visiteurs. Il faut également rappeler qu'au-delà de cette communication exceptionnelle sur l'événement « Jardins secrets, secrets de jardins », le CDT continue tout au long de l'année à communiquer sur les jardins et

anime le réseau des propriétaires de jardins avec des groupes de travail sur un thème donné. Il faut souligner qu'au-delà de la communication, le CDT, animateur du pôle touristique régional sud Essonne, contribue aussi à l'aménagement de l'offre de jardins. Le pôle sud Essonne est un outil porté par la Région et par le Département, ce qui permet de financer des études de faisabilité sur les sites et des travaux d'aménagement. Ainsi, en 2002-2003, l'aménagement complet du conservatoire des plantes de Milly-la-Forêt a pu être réalisé pour un coût de 2 millions d'euros. En 2004, le parc de Courances a bénéficié d'un travail sur la signalétique et sur la réhabilitation du salon de thé et des sanitaires. En 2010, une étude de valorisation touristique et culturelle est engagée sur la propriété Caillebotte en lien avec la mairie de Yerres. Le CDT coordonne également l'aménagement d'un circuit en barques sur la Juine dans le domaine de Chamarande et d'un espace d'exposition à Méréville. Enfin, des travaux concernant la valorisation de l'accueil à Courson sont prévus en 2010-2011.

Le château de Villiers,
vue du parc depuis le
premier étage.



Intervenants

Véronique LATHIÈRE, paysagiste à la direction
des Espaces verts et du Paysage, conseil général
du Val-de-Marne

Nassima DRIS, maître de conférences,
groupe de recherche Innovations et Sociétés,
université de Rouen

Antoine MONNET, président de l'association
La Fabrique, Meudon (Hauts-de-Seine)

François-Régis CYPRIANI, directeur de
l'Aménagement, Plaine Commune (Seine-Saint-
Denis)

Journée du 1^{er} décembre 2009 – matin

Histoires de patrimoine, histoires de populations

- Un réaménagement au service des populations locales :
la Plage bleue de Valenton **113**
Véronique Lathière
- Le patrimoine au regard de la mosaïque urbaine. Une enquête
pour fonder un projet de développement territorial à Melun **123**
Nassima Dris
- Débat animé par Arlette Auduc* **136**
- Les associations et la revivification du patrimoine industriel,
un enjeu citoyen : « La Fabrique » à Meudon **141**
Antoine Monnet
- Mémoire et identité dans les projets de réaménagement :
l'exemple du quartier Cristino Garcia-Landy à Saint-Denis
et Aubervilliers **155**
François-Régis Cypriani
- Débat animé par Arlette Auduc* **170**



Un réaménagement au service des populations locales : la Plage bleue de Valenton

Véronique Lathière

*paysagiste à la direction des Espaces verts et du Paysage,
conseil général du Val-de-Marne*

La Plage bleue est un parc départemental situé à Valenton, au sud de Créteil dans le Val-de-Marne, à 15 kilomètres au sud-est de Paris. Sa superficie est de 40 hectares avec un plan d'eau de 8 hectares.

Pour parler de la Plage bleue aujourd'hui, il nous faut évoquer son passé, son histoire... Sinon, il peut paraître étrange d'avoir créé un parc dans un environnement si profondément malmené, dans un territoire presque hostile, cerné à l'ouest par un parking de stockage de véhicules neufs (30 hectares), au nord par un faisceau de voies SNCF et des lignes EDF à très haute tension, à l'est par une usine de concassage de béton et les voies du TGV...

L'histoire de ce parc est une conséquence directe de sa situation géographique. Le site de la Plage bleue se trouve au centre d'une vaste plaine alluviale formée dans des temps géologiques lointains, à l'emplacement du point de confluence de la Marne et de la Seine. Aujourd'hui, plus au nord, l'ancienne confluence a laissé comme trace une épaisse couche de sable qui s'étend de la Marne à la Seine. Toute cette plaine est inondable en cas de crue du fleuve. Ainsi, pendant plusieurs siècles, le site a été préservé de l'urbanisation. Il restait intensément cultivé (culture maraîchère), car le sol était riche et bien drainé.

C'est au début du siècle dernier que les paysages fertiles de cette plaine vont radicalement se transformer. Un sable très fin et donc très convoité pour les reconstructions d'après-guerre et pour les infrastructures routières est extrait sur 4 à 5 mètres de profondeur. L'exploitation encore artisanale des premières carrières de sable (en 1908) devient très vite industrielle. Alimentée par la nappe phréatique superficielle, chaque zone de gravière forme un plan d'eau. En quelques décennies, une mosaïque de bassins compose le nouveau paysage de cette plaine.



Vue aérienne de
la Plage bleue.

L'une de ces mares, la « Mare bleue », devient alors très populaire. Elle attire pêcheurs, baigneurs et familles qui viennent pique-niquer le week-end. On installe des pédalos, des plongeoirs, des plates-formes ! Le site attire la population locale mais aussi les Parisiens et les Parisiennes. À la Bastille, des moyens de transport sont affrétés spécialement pour se rendre à Valenton. Une pancarte indique même : « Départ pour la Plage bleue ». C'est une période inoubliable qui a marqué la mémoire collective des Valentonnais. La Plage bleue donnait à Valenton une identité, une richesse.

Après cette période faste, les plans d'eau alentour sont progressivement comblés par des remblais hétéroclites, laissant place à d'immenses friches que la végétation peine à reconquérir vu la nature des sols. Pour des raisons d'insalubrité et de manque d'entretien, la Plage bleue est fermée au public en 1979 puis laissée à l'abandon. Elle est rachetée par un carrier qui reprend l'exploitation des dernières poches de sable.

C'est sans doute l'attachement de la population à son passé puis la conviction des élus et de P. Dauvergne (à l'époque directeur des Espaces verts au conseil général) qui préservent le site de la Plage bleue et son plan d'eau des pressions urbaines et industrielles. En 1980, l'emprise de l'ancienne base de loisirs est déclarée inconstructible dans le POS.

Quelques années après, grâce à la commune, une convention est signée entre le département du Val-de-Marne, la commune de Valenton et l'exploitant. Cette convention conditionne le futur projet. Elle prévoit, en échange d'un droit de remblaiement de 1,5 million de mètres cubes de remblais, la rétrocession gratuite de la presque totalité des terrains au département. En contrepartie, celui-ci prend l'engagement de créer et d'entretenir la Plage bleue.

Le contexte urbain de l'époque est le suivant : orienté nord-sud, le rectangle de 40 hectares que constitue l'emprise du futur parc s'appuie au nord sur un large faisceau de lignes SNCF et au sud sur la frange urbaine de Valenton. À l'est et à l'ouest s'étendent de vastes zones de friches encore disponibles où les pressions urbanistiques et industrielles s'intensifient. On prévoit pour un avenir proche l'interconnexion du TGV, des zones d'activités, diverses déviations routières...

En 1989, au moment où le conseil général intervient, le site de la Plage bleue a conservé son plan d'eau. Des masses de remblais ont déjà été déposées. La végétation a disparu. Le terrain est jalonné par d'énormes pylônes EDF. Le terrain est retourné, chahuté, éventré de part en part. Et pourtant, je me souviens avoir encore aperçu à plusieurs reprises un baigneur nostalgique au milieu de ce site dévasté.

Un détail de la plage.



Les intentions du projet étaient bien sûr de redonner vie à l'ancienne « Plage bleue » et d'intégrer dans la conception du projet 1,5 million de mètres cubes de remblais tout en conservant un plan d'eau suffisant.

Enfin, le projet s'inscrivait dans un environnement en pleine mutation et devait pouvoir s'adapter dans le temps à l'évolution urbaine et démographique du site.

Dans ce paysage périurbain en perte de sens, il nous est apparu nécessaire de dessiner le parc selon un parti géométrique fort et structurant sur lequel pourrait s'appuyer l'extension future de la banlieue. À cette fin, les remblais ont été modélisés et sculptés pour former des points de repère à l'échelle des infrastructures routières, ferroviaires, EDF... qui cernent ou cerneront à terme la Plage bleue. Ce plan de nivellement est le premier plan qui a été fourni au carrier, qui était encore présent sur le site et qui continuait à remblayer ! Il constitue l'ossature du futur parc. Il est issu d'un travail commun entre les paysagistes de la direction des Espaces verts du conseil général et de l'agence Ilex.

Le projet va se réaliser en trois tranches de travaux :

- la première tranche correspond à l'aménagement du nord du parc et se compose d'une grande butte et du parking d'accès ;
- la deuxième tranche s'est réalisée en deux phases : les abords du plan d'eau (plage, îles, jardins aquatiques, haut plateau...) puis l'amphithéâtre ;
- la troisième tranche vient d'être ouverte au public et forme l'entrée du parc vers la ville.



Exemple d'aménagement paysager.



La plage.

La première tranche a été conçue par l'agence Ilex de Lyon, les deuxième et troisième tranches par la direction des Espaces verts du CG 94.

Tranche 1

Une grande partie des remblais a été concentrée au nord du parc, le long des voies SNCF, pour former un imposant belvédère de 20 mètres de haut. Il joue un rôle important puisqu'il permet un basculement entre deux mondes, deux échelles : d'un côté celle de la géographie urbaine contemporaine, de l'autre celle du jardin. Sa position en surplomb met le parc en relation avec les limites lointaines du territoire : les plateaux de Brie et de Vitry, Paris, la Seine, la Marne...

La ligne de crête marque le paysage. Plantée de pins noirs avec un rythme très particulier, elle devient un point de repère dans la banlieue.

Son versant sud, vers l'intérieur du parc, est composé de terrasses intermédiaires plantées d'arbres fruitiers qui permettent de redescendre à l'échelle du promeneur, du jardin et de créer des lieux plus intimes.





Tranche 2

Le plan d'eau, témoin de l'ancienne carrière de sable, a bien sûr été conservé. Il constitue le cœur même du parc. Le long des rives, des lieux singuliers liés à l'eau se succèdent au fil de la promenade.

On y trouve :

- la grève, où des lits de sable et de galets se juxtaposent comme les strates de l'ancienne carrière...;
- le jardin d'eau, où digues et passerelles permettent aux promeneurs de s'aventurer au milieu d'une collection de végétaux aquatiques et de graminées...;
- les îles qui forment des jardins flottants comme des fragments de paysage détachés du parc;
- la roselière, un espace plus naturel où les jardiniers interviennent peu, un espace de refuge pour la faune et de frayère pour les poissons.

À l'extrémité sud-est du parc, un amphithéâtre de plein air forme un vaste volume qui s'ouvre vers le plan d'eau. Le boisement dense des flancs du talus et les gradins sculptés dans la courbe intérieure du relief encerclent une grande pelouse de plus d'un hectare. Elle permet d'accueillir des spectacles et de grandes manifestations avec, pour toile de fond, le paysage remodelé des tranches précédentes.

Tranche 3

Après trois années de travaux, cette dernière tranche du parc (d'une superficie de 11 hectares) a été inaugurée en avril 2009.

Cette tranche a un rôle essentiel : c'était le maillon manquant permettant de désenclaver le parc et de l'ouvrir sur la ville, les liaisons piétonnes et la coulée verte du TGV. En effet, l'entrée du parc se trouve à la jonction de trois coulées vertes d'échelles différentes :

- l'échelle régionale avec la coulée verte du TGV qui passe le long de la nouvelle route départementale et qui relie la base de loisirs de Créteil à Santeny, au sud du département ;
- l'échelle départementale avec l'enchaînement de trois parcs départementaux (la Plage bleue, le champ Saint-Julien et la Saussaie-Pidoux qui se prolonge jusqu'au cœur de Villeneuve-Saint-Georges) ;
- l'échelle communale avec les liaisons vertes qui correspondent à d'anciennes sentes, qui partent du centre-ville de Valenton et rejoignent le parc.

Avec cette tranche, le parc atteint sa véritable dimension départementale. Libérée des gros terrassements réalisés dans les tranches précédentes, cette partie forme maintenant l'entrée principale du parc en façade d'une nouvelle route départementale. Elle a permis d'orienter la recomposition urbaine aux abords du parc.

Par exemple, la nouvelle voirie a pu être intégrée dans la composition générale du projet. Un travail conjoint avec nos collègues des routes a permis d'accorder

DOUBLE PAGE PRÉCÉDENTE

Un exemple d'aménagement paysager.

planimétrie, altimétrie, planning des deux projets et d'insérer la route dans un large mail le long du parc. Ainsi, l'effet de coupure produit par cette voie a été minimisé et l'accès des piétons grandement facilité et sécurisé.

De l'autre côté du mail, le jardin se prolonge par un espace de parking temporaire ne servant que pour les grandes manifestations. Il est traité en gazon renforcé, ce qui lui donne une certaine polyvalence. Il est notamment utilisé comme terrain de sport par le collège avec lequel il communique. En cas de pluie centenaire, il a aussi été étudié pour servir de bassin de rétention de la nouvelle voie.

Dans cette dernière tranche, les terrassements se sont limités à la réalisation de deux plans légèrement inclinés vers le sud et la ville. Ils créent des écrans successifs et une progression dans la découverte du parc. Ils permettent de protéger l'intimité des jeux d'eau, de ne pas dévoiler le parc d'un seul coup d'œil et de ménager des effets de surprise.

L'eau est l'élément majeur de cette tranche : élément ancré dans l'histoire même du site et voulu dès l'origine du programme. À l'entrée dans le parc, sur le grand parvis, l'eau est déjà présente et court dans de petites rigoles au ras du sol. Elle invite le promeneur à pénétrer plus loin dans le parc pour découvrir le jardin des brumes, le canal, le bassin planté, le canal... Le bruissement de l'eau permet petit à petit d'oublier les bruits de la ville, des avions ou du TGV.

Dans cette nouvelle partie, il nous a paru important de pouvoir renouer comme autrefois avec les plaisirs de l'eau. De grands jets d'eau permettent aux enfants de se rafraîchir sans danger, ce qui compense l'interdiction à la baignade des tranches précédentes. Cette activité s'est développée avec un très grand succès durant l'été. Ainsi, le rôle social des parcs dans ces territoires défavorisés se trouve véritablement conforté.

En 2010, un bâtiment d'accueil va être réalisé en limite sud-ouest du parc et viendra marquer la nouvelle entrée de la Plage bleue. Sa construction se fera en rez-de-jardin pour favoriser son ouverture sur le parc, les jets d'eau et la patinoire. Réalisé en bois et en verre, il sera composé d'une grande salle polyvalente pour les fêtes et les expositions, de locaux pour les artistes, de locaux techniques et de sanitaires. Sa toiture se prolongera par un large auvent qui permettra de maintenir des animations en cas d'intempéries.

Le tracé très volontaire du projet et l'échelle monumentale des terrassements ont permis au parc de résister à l'expansion urbaine sans précédent sur cette plaine alluviale et d'établir un dialogue entre deux univers étrangement juxtaposés.

Après beaucoup de ténacité et de patience, Valenton a retrouvé la Plage bleue... patrimoine que les habitants se sont à nouveau approprié.



Le patrimoine au regard de la mosaïque urbaine. Une enquête pour fonder un projet de développement territorial à Melun

Nassima Dris

*maître de conférences, groupe de recherche Innovations
et Sociétés, université de Rouen*

Vue panoramique sur Melun
depuis le toit de la cité
administrative : de l'île Saint-
Étienne aux grands ensembles.

Je remercie les organisateurs de ce colloque de m'avoir donné l'occasion de revenir sur un travail réalisé à Melun en 2003. Cela remonte à quelques années déjà, mais cette expérience fondatrice mérite une relecture d'autant qu'elle est en train de se renouveler sur d'autres terrains en Normandie en intégrant une dimension nouvelle, le développement durable et son application dans l'agglomération Seine-Eure¹.

L'étude de Melun² s'inscrivait dans le cadre d'une convention entre la DRAC d'Île-de-France et la ville de Melun. Elle a été menée en même temps que l'inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France. L'originalité de la démarche résidait dans l'idée d'associer à l'inventaire des questions sur la « culture des gens » dans leur vécu quotidien et la nature des liens entre les habitants, le patrimoine et la mémoire des lieux. Il s'agissait de mesurer l'impact d'un riche patrimoine sur le développement de la ville et la place de ce patrimoine dans le vécu de ses habitants.

Patrimoine, monument et mémoire collective

Au sens large du terme, le monument correspond à un ensemble d'idées propres à un contexte duquel émane une vision du monde qui dépasse l'œuvre bâtie pour signifier une organisation sociale et l'ordre qui la sous-tend. Ces notions s'ouvrent sur un sens plus stratégique lorsqu'il s'agit d'une politique de la monumentalité et du monument nationaliste dont l'objectif consiste à « accorder la représentation

1. N. Dris, *Territoire et développement durable : patrimoine, paysage et lien social*, communauté d'agglomération Seine-Eure (Haute-Normandie), recherche en cours (2009-2011).

2. N. Dris, *De la « ville royale » à la ville mosaïque. Les Rapports à la mémoire et au patrimoine à Melun*, rapport final, DRAC d'Île-de-France et ville de Melun, janvier 2003.

historique au projet politique et faire servir le passé à la crédibilité du présent³». Cela veut dire surtout que toute action urbaine monumentale tente d'inscrire des valeurs culturelles et politiques dans la fabrication des villes. Par une « mise en scène spectaculaire du passé », le monument apparaît dès lors comme un condensateur de l'histoire donnant à lire une « mémoire minimale », une « mémoire autorisée » en opposition à une mémoire ordinaire, celle du sens que les habitants donnent à l'appropriation réelle ou symbolique d'un lieu.

Toutefois, la monumentalité historique résulte d'une double nécessité symbolique : symboliser la collectivité et symboliser le passé⁴. Le monument est, en ce sens, ce qui interpelle la mémoire en s'appuyant sur des personnes, des événements, des sacrifices, des rites ou des croyances. Porteur de valeurs symboliques, le monument sert de support aux représentations autour desquelles le groupe social s'organise. Il contribue donc « à maintenir et à préserver l'identité d'une communauté, ethnique ou religieuse, nationale, tribale ou même familiale⁵ ».

C'est ainsi que le monument puise dans son contexte ses propres marques pour « s'affirmer comme exception⁶ ». Il est difficile donc de séparer monument et contexte parce qu'ils se supportent l'un l'autre et qu'ils n'existent pas l'un sans l'autre. De ce fait, la monumentalité est une production inféodée à un lieu, à un environnement et/ou à une histoire. Or ce lien étroit avec le contexte peut être fabriqué et figurer une histoire sans authenticité. François Loyer, dont les travaux s'emploient à saisir les logiques de la forme urbaine dans la ville du XIX^e siècle et leur articulation avec les mutations sociales⁷, considère que le monument témoigne

3. M. Guillaume, *La Politique du patrimoine*, Paris, Galilée, 1980, p. 185.

4. M. Guillaume, *op. cit.*, p. 184.

5. F. Choay, *L'Allégorie du patrimoine*, Paris, Seuil, 1992, p. 15.

6. M. Segaud, « Monumentalité et réception », in *Séminaire de recherche*, « Construction publique et image de marque de la ville », Nîmes, 30 et 31 octobre 1986, in *Architecture et Construction*, pp. 67-77.

7. F. Loyer, *Paris XIX^e siècle. L'immeuble et la rue*, Paris, Hazan, 1987.



Les rives de la Seine :
le quai d'Alsace-Lorraine.



La place Saint-Jean
et sa fontaine centrale.

aussi d'une fabrication artificielle de l'histoire en prenant la forme d'un « historicisme ». Dans ce dispositif, il ne s'agit pas seulement d'accommodement et d'inscription de l'histoire dans son contexte, mais d'une « opération de destruction-reconstruction qui cherche à établir une antithèse entre l'existant (nécessairement obsolète) et le projet (porteur des valeurs futures)⁸ ». Or, si cette question du rapport étroit entre le passé et le présent est bien réelle, elle n'occulte en rien celle des logiques à l'origine de la construction du monument. C'est à la fois dans le contexte et dans les logiques de production qu'il convient de chercher des indices pour une analyse des représentations sociales des monuments.

Au-delà de l'idée selon laquelle la ville puise son sens dans un ensemble urbain monumental, la question est de savoir quel est le sens que les gens ordinaires donnent au patrimoine urbain (monuments, châteaux, cathédrales, fontaines, etc.). Cette question est séduisante pour plusieurs raisons : elle permet de rendre lisible la symbolique historique, de mettre en évidence les présupposés qui sous-tendent certaines réalisations urbaines et de décrypter le sens ordinaire de la monumentalité dans la mémoire collective et le vécu quotidien.

8. F. Loyer dans un entretien accordé à la revue *Genèses*, n° 27, juin 1997, pp. 124-146.

À Melun, l'enquête a montré que les monuments les plus significatifs pour les habitants se rattachent d'abord à la religion en termes de pratique ou d'appartenance culturelle (les deux principales églises Notre-Dame et Saint-Aspais, et le prieuré Saint-Sauveur), ensuite à la culture comme indice d'une fierté locale (la statue de Jacques Amyot) et enfin à l'héritage de la royauté comme principal repère historique avec le château de Vaux-le-Vicomte, même si celui-ci n'est pas dans la ville.

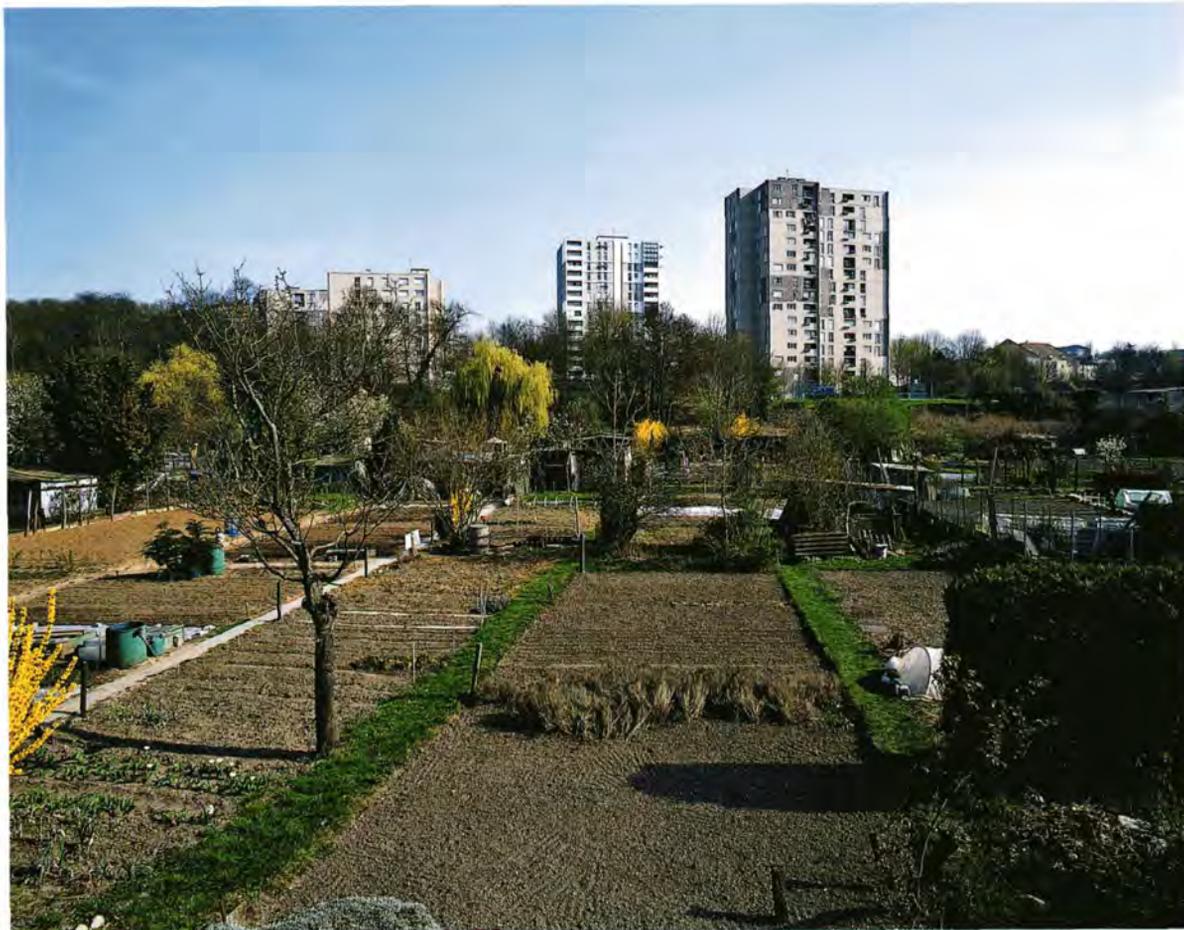
Reconsidérer le patrimoine urbain

Tout comme Paris, la ville de Melun s'est développée sur un méandre de la Seine, source de sa fierté et de son prestige. En s'appuyant sur les qualités remarquables d'un site naturel et l'attractivité qui en découle, la ville de Melun entend valoriser ce patrimoine fluvial et paysager en incluant la forêt de Fontainebleau dont la proximité ajoute un atout à l'environnement urbain. Les richesses paysagères appartiennent manifestement au domaine du patrimoine à préserver et à valoriser au même titre que les monuments historiques. Les actions de requalification urbaine sur le site de l'île Saint-Étienne ont donné le cadre pour mesurer l'attachement des habitants aux richesses patrimoniales de la ville, à son histoire, à son site et à son paysage. Les opérations de protection et de valorisation du patrimoine s'inscrivent d'une part dans une logique de développement local et apparaissent d'autre part comme un support pour une identification à un territoire grâce à une histoire locale et aux valeurs culturelles dans lesquelles les habitants pourraient se reconnaître.

À ce titre, la procédure de création d'une ZPPAUP (zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager) constitue un progrès dans ce domaine. En intégrant des dimensions sociales et économiques, cette procédure s'accompagne de l'idée de développement et inscrit le projet dans une perspective qui se veut plus proche de la demande locale en l'insérant dans l'ensemble territorial. Il s'agit de décrypter non seulement les rapports à l'histoire ancienne mais aussi de donner à voir l'histoire en formation, celle du centre-ville et celle des entités territoriales périphériques.

Compte tenu de la complexité des problèmes sociaux afférents, la valorisation du centre-ville de Melun passe par une reconsidération du patrimoine urbain en particulier et de l'histoire urbaine en général. Le projet « Atout cœur » (1999-2003) prévoit de doter la ville d'un « centre fort, dynamique et attractif » par un redéploiement du centre existant vers l'île Saint-Étienne dont le site offre des opportunités foncières exceptionnelles.

L'île Saint-Étienne est présentée dans ce programme d'une part comme le « berceau de la ville » et le « témoin d'un passé prestigieux » (patrimoine fluvial, forteresse royale des Capétiens et collégiale Notre-Dame) et d'autre part comme



Les jardins ouvriers
de l'Almont.

le « creuset du devenir de la ville » (présence de l'université, lancement de nouveaux projets de modernisation). C'est en ce sens que le patrimoine objectivé présente un enjeu certain pour les pouvoirs publics. Ce n'est pas l'existence du patrimoine en soi qui est primordiale, mais sa contribution à la restauration de la mémoire et à la construction de l'identité urbaine. Cependant, si la restauration de la mémoire se construit par la formation d'une centralité autour de l'identité urbaine, la question est de savoir dans quelle mesure le patrimoine peut être considéré comme un indicateur des valeurs urbaines et de la mémoire collective.

Même si les problèmes sociaux perdurent, il est important de souligner que la question de la ville dépasse largement les interrogations sur la gestion des tensions urbaines pour s'intéresser aux ajustements capables d'engendrer des modes de communication entre les parties et permettre aux individus et aux groupes de reconstruire leur histoire puis de s'insérer socialement et politiquement. Dans cette perspective, les questions liées à la territorialité, au sentiment

d'appartenance et aux représentations deviennent essentielles. Elles révèlent la nature des rapports aux lieux et les liens sociaux sur un territoire. C'est à partir de ces catégories que des interrogations sur des « arts de faire » et des manières de vivre en ville sont envisagées pour mettre en lumière « les entremêlements de civilisations » (R. Bastide) et la durabilité de l'urbain. La ville est considérée ainsi comme un lieu privilégié d'échanges, d'interactions et de participation citoyenne.

Ce projet s'inscrit donc dans une logique de développement d'un territoire avec pour objectif l'intégration de toutes les composantes sociales de la ville. Mais quels sont les moyens pour y parvenir ? Il est indéniable que cette entreprise est loin d'être gagnée d'avance, ni même évidente pour tous. Toutefois, plusieurs perspectives seront envisagées pour tendre vers cet objectif : renforcer les échanges entre les différentes parties géographiques de la ville en créant des passerelles sociales et spatiales, valoriser les cultures locales et leur rapport à la mémoire et au patrimoine, rendre la cohabitation possible entre les différentes composantes sociales de la ville.

C'est ainsi que l'intérêt pour la ville, tant du point de vue de la recherche que celui des politiques publiques, ne peut se limiter à la seule gestion des conflits. Il s'agit bien d'un domaine aux dimensions extrêmement complexes. La ville durable ne saurait exister sans les individus et les possibilités qu'elle est en mesure de leur offrir pour construire ou reconstruire leur histoire, leur insertion sociale et politique. Il convient d'interroger, à travers la ville, les lieux et les liens qui s'y inscrivent.

La pluralité des perspectives

La ville de Melun a eu le mérite de privilégier un travail d'enquête et de recherche pour identifier et valoriser le patrimoine local⁹ et en faire une ressource pour le développement territorial. Cette démarche originale, à l'époque, a mobilisé une problématique théorique fondée sur plusieurs dimensions de la mémoire, de l'histoire urbaine, du patrimoine et du lien social :

- les mémoires urbaines : mémoire autorisée, mémoire construite, mémoire mythique, mémoire enfouie ;
- l'histoire urbaine : constructions anciennes et récentes ;
- le patrimoine sous toutes ses formes : matériel et immatériel ;
- les liens sociaux : les sociabilités locales et la construction des identités.

Les préalables théoriques à cette problématique reposent sur l'idée d'une mémoire vivante, dynamique et changeante. Elle ne saurait donc se contenter d'un épisode du temps ou d'être figée dans le temps. Bien au contraire, elle s'infiltre, se glisse dans le présent et compose avec ses éléments pour préparer l'avenir. Elle est, selon Maurice Halbwachs, « un abri et un appui sur lesquels les sociétés posent leurs traditions¹⁰ ». Aussi, la sauvegarde et la réhabilitation des

9. Ce patrimoine concerne aussi bien les grandes œuvres que le patrimoine ordinaire. Voici un témoignage qui permet de comprendre combien la désignation des objets analysés est importante : « Pendant de longues années à l'Inventaire, j'ai été comme Monsieur Jourdain car j'ai étudié le patrimoine ordinaire sans le savoir. En effet, effectuer l'inventaire d'une commune, c'est étudier ses monuments insignes mais aussi et surtout le tissu urbain qui la constitue. Ce que le service appelle "le dossier collectif" qui recense et analyse l'habitat n'est pas autre chose que l'étude du patrimoine ordinaire. » R. Bussière, « Le patrimoine ordinaire », in *Patrimoines d'Île-de-France. Rencontre des histoires, des populations et des territoires*, in Actes du colloque régional, 6 et 7 décembre 2007, Région Île-de-France, Paris, Somogy éditions d'art, 2008, pp. 73-81. Le passage de « dossier collectif » à « patrimoine ordinaire » est bien plus qu'un simple changement de terminologie, il signifie un changement dans la perception de l'objet de recherche.

10. M. Halbwachs, *La Mémoire collective*, Paris, PUF, 1950, p. 166.



L'hôtel de ville.

lieux de mémoire permettent à une société de tisser des liens avec son passé sans lequel elle ne saurait exister. Si nous admettons que la mémoire est vivante, elle est aussi plurielle et hétéroclite. L'aspect mosaïque des villes contemporaines conduit alors à gérer la pluralité des mémoires et la diversité des référents identitaires. Il s'agit en réalité de questionner le croisement, le chevauchement et la superposition des indicateurs sociaux et culturels pour mettre en lumière les multiples enjeux des processus identitaires dont la formation intègre de plus en plus la pluralité des origines. Les questions sociales et culturelles contemporaines ne seraient-elles pas celles de savoir comment dépasser les clivages et rassembler les différences malgré les antagonismes existants ?

Plus précisément, cette étude a porté sur le sens donné au mot de « patrimoine » du point de vue des habitants et sur la place qui lui est accordée dans la vie quotidienne. Or il faut bien reconnaître qu'au premier abord le patrimoine urbain n'occupe pas une place majeure dans le vécu quotidien des habitants. Le



plus souvent, il ne génère que des attitudes tièdes et parfois même froides. Cela est lié d'abord à la question de l'âge et des différences de générations, ensuite au parcours personnel des individus et leur ancienneté dans la ville et enfin aux contraintes de la vie quotidienne qui enferment les individus dans des préoccupations ordinaires. Dans leur discours, les habitants insistent surtout sur la dimension contemporaine de la réalité sociale et ses incohérences. Il faut pousser les entretiens plus loin pour obtenir des indices sur le patrimoine et son importance dans la construction du sentiment d'appartenance aux lieux.

Les indices de la restauration de la mémoire

Officiellement, la restauration de la mémoire à Melun se fait autour de la notion de « ville royale » comme référence essentielle à l'histoire de France d'après certains acteurs politiques. Or la ville qui fut royale jusqu'au XVI^e siècle n'a pu sauver ou reconstruire le château de Blanche de Castille, principal signe substantiel de l'histoire royale de Melun. En l'absence du château qui aurait témoigné de cette réalité, « Melun ville royale » apparaît comme un mythe autour duquel une légitimité historique tente de se construire et de s'affirmer. Or si le mythe signifie « le non-lieu de l'événement ou un événement qui n'a pas lieu » comme l'affirme Michel De Certeau¹¹, cette référence historique apparaît comme un arrangement pour remédier à une sorte de rivalité consciente et/ou inconsciente avec des villes

Le grand bras de la Seine et l'île Saint-Étienne, depuis la médiathèque jusqu'aux tours de la collégiale Notre-Dame : un secteur urbain en pleine transformation dans le cadre du projet « Atout-Cœur ».

11. M. De Certeau, *L'Invention du quotidien*, Paris, Gallimard, 1990, p. 220.



proches et prestigieuses (Paris et Fontainebleau) qui réduisent la visibilité de Melun ou lui font de l'ombre. La construction de la mémoire urbaine à partir d'un château royal sans matérialité renferme en définitive des antagonismes profonds. En admettant que la mémoire urbaine revêt diverses formes de cristallisation, il n'en demeure pas moins que dans ce cas précis la matérialité est nécessaire. Car, même pour les Melunais de longue date, « Melun ville royale » n'est qu'un simple slogan dont ils ne saisissent pas vraiment le sens. Les avis convergent pour reconnaître l'importance de la valorisation du patrimoine et de la mémoire pour une ville, mais soulignent par ailleurs la dimension contemporaine de la réalité urbaine et ses avatars qui ne sauraient être masqués par un quelconque prestige.

« Melun, ville d'histoire »

Pour être en accord avec la dynamique touristique de la région (village de peintres de Barbizon, forêt de Fontainebleau, châteaux de Vaux-le-Vicomte et de Blandy-les-Tours, collégiale de Champeaux, etc.), Melun se doit de mettre en place des activités qui rendent compte de la richesse de son patrimoine et de son histoire. Sous l'emblème « Melun ville d'histoire », un parcours historique a été inauguré le 19 mai 2001 pour guider une visite de la ville. Ce chemin piétonnier est composé de 27 étapes marquées par des plaques en lave émaillée apposées sur les façades des édifices les plus prestigieux de la ville (église Saint-Aspais, collégiale Notre-Dame, clocher Saint-Barthélemy, lavoir Saint-Liesne) ou insérées dans des pupitres (place Saint-Jean, musée de la Vicomté, hôtel de ville, prieuré Saint-Sauveur...). Ce programme a pour ambition non seulement de faire découvrir aux Melunais la richesse de leur patrimoine mais aussi de les impliquer dans une réappropriation d'une histoire souvent oubliée. Cette initiative s'inscrit en réalité dans un programme municipal plus large visant à redonner au cœur historique de la ville une vocation culturelle, touristique et universitaire. Pourtant, cette opération, qui donne à voir la ville sous son aspect le plus valorisant, ne trouve pas un écho sans faille auprès des habitants et semble même, pour certains, sans pertinence véritable. Certains habitants reprochent précisément à ce parcours une délimitation réduite tenant à l'écart les quartiers les plus récents. Ces appréciations sont nuancées par d'autres qui trouvent dans cette démarche un moyen stimulant pour se souvenir d'un passé somme toute considérable. Nous sommes loin de l'idée selon laquelle il y aurait un rejet de l'histoire ou de l'indifférence de la part de certaines catégories sociales. Bien au contraire, il se dégage une sorte de revendication allant dans le sens d'une valorisation des quartiers périphériques par leur intégration dans l'histoire de la ville. En effet, si le parcours historique peut contribuer à rassembler les différentes parties de la ville, cela nécessite non seulement une volonté affirmée des pouvoirs publics, mais aussi le temps long de la sédimentation.



Immeuble sur le plateau Nord.

Patrimoine et sentiment d'appartenance aux lieux

Comment faire pour que la patrimonialisation ne devienne un instrument d'exclusion et de ségrégation ? C'est autour de cette question que se déploient les nouveaux enjeux d'une politique patrimoniale de la ville contemporaine. De ce fait, la contextualisation est nécessaire, elle donne du sens au patrimoine et à l'histoire qui le sous-tend. La volonté constructiviste du passé exprime de toute évidence une crise de filiation et une quête identitaire. Melun est à la fois une ville ancrée dans une histoire ancienne liée à l'histoire de France et la référence à la royauté, mais elle intègre au fil du temps des populations diverses : des immigrés européens (des Italiens, des Portugais), des rapatriés d'Algérie (pieds-noirs et harkis)

et des immigrés d'origines maghrébine, africaine, turque et autres. En somme, une ville aux langages multiples qui s'interroge comme d'autres villes de France sur la cohabitation probable de ses composantes sociales et culturelles.

À l'évidence, Melun connaît une fragmentation sociale et spatiale comme tant d'autres villes de France. Trois entités territoriales désignées par la simple localisation géographique (le Centre, le Nord, le Sud), comme pour neutraliser la réalité des lieux, se distinguent. Cette segmentation géographique trace des frontières invisibles entre les parties. La séparation est donc plus symbolique que réelle comme l'exprime ce témoignage représentatif : « Les gens des quartiers Nord disent qu'ils sont isolés, tout le monde le dit. Mais c'est une chose que je ne comprends pas parce que Melun c'est petit. Les gens disent qu'ils sont loin alors qu'ils ne sont qu'à 20 minutes à pied du centre-ville. » En effet, Melun apparaît comme une ville à échelle humaine et ses habitants lui reconnaissent de nombreuses qualités de proximité. Pour la majorité des personnes interrogées, Melun est une ville commode qui offre les services essentiels, en particulier aux personnes du troisième âge. Pourtant, à des moments distincts de son histoire, la ville de Melun a été recomposée par des mutations tant sociales que spatiales qui aboutissent aujourd'hui à une ville morcelée. Même les quartiers d'habitat social sont de valeur inégale et présentent des modes de fonctionnement différenciés :

- « Les Mézereaux » sont un quartier relativement excentré, mal desservi et mal équipé qui accueille une population fragilisée avec une forte proportion d'immigrés. La vie socioculturelle y est peu développée, sinon inexistante.
- « Schuman » accueille quasi exclusivement des familles d'origine maghrébine sur deux à trois générations. Particulièrement enclavé géographiquement, il est mal desservi par les transports publics et ne dispose d'aucun commerce de proximité.
- « Montaigu » abrite une population mixte (jeunes ménages et familles « anciennes » toutes origines confondues) ayant une vie socioculturelle quelque peu dynamique.
- « Plateau Corbeil » est un secteur résidentiel calme avec une forte proportion de retraités.
- « L'Almont » est l'un des secteurs les plus attractifs des quartiers Nord. Tourné vers le centre-ville, il est bien équipé et bénéficie d'une image sociale positive.

La fracture la plus visible est bien celle qui sépare les quartiers Nord du centre-ville. C'est un exemple parmi d'autres d'une réalité morcelée où les gens sont captifs des lieux dans lesquels ils vivent et demeurent dans des espaces sans lien réel avec le reste de la ville. Même si les distances entre les parties sont faibles, les « frontières » sont symboliquement infranchissables. Par ailleurs, la destruction de certains immeubles, bien que vétustes, insalubres et invivables (l'immeuble « Balzac » par exemple), a été ressentie comme la disparition d'un lieu de mémoire où se sont cristallisées des identités particulières. Les familles qui y résidaient depuis trente ans n'ont pas fait le deuil de la dispersion du voisinage malgré les actions d'encadrement menées par l'office HLM et la CAF lors du relogement.

À l'évidence, le sentiment d'appartenance à une ville n'a de sens que si les liens de proximité sont réels et signifient l'existence sociale des individus. Ce n'est qu'à cette condition que le patrimoine devient un marqueur symbolique de l'identité et participe à la formation d'une image positive de l'appropriation d'un territoire.

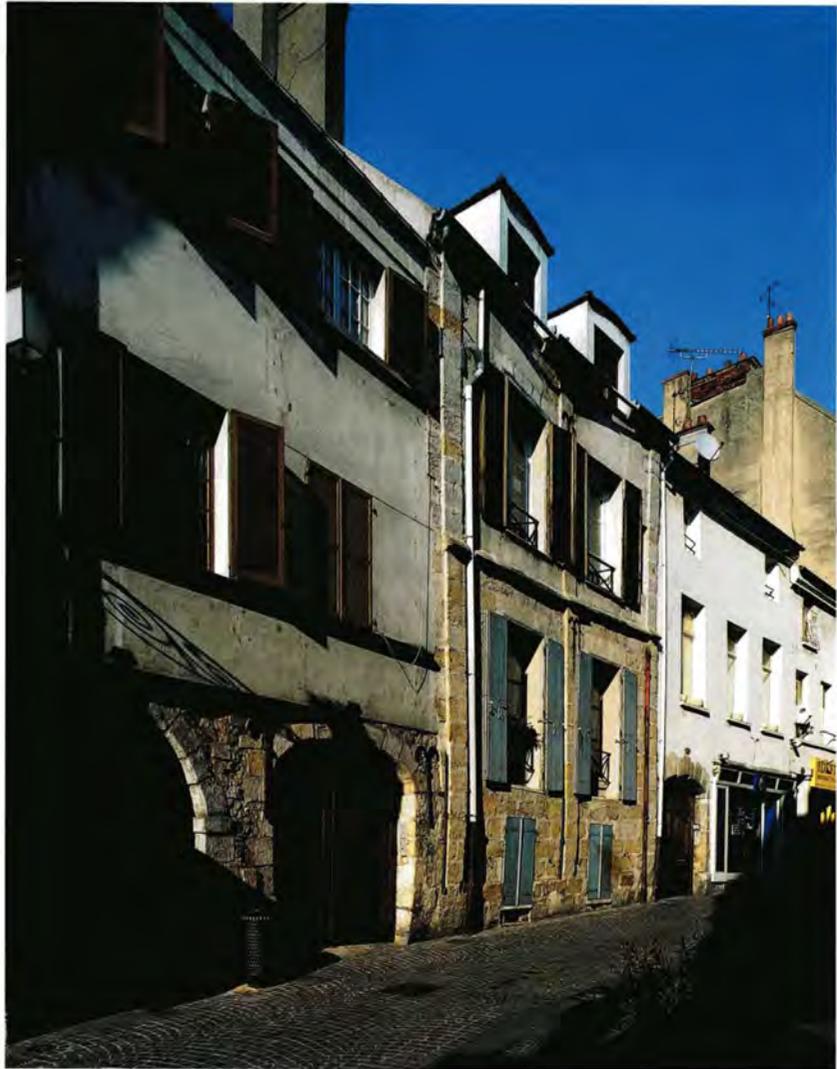
Les lieux et leur appréciation

Parmi les espaces de la ville les plus appréciés, les résultats de l'enquête ont montré que le marché couvert du centre-ville apparaît comme un lieu majeur offrant la ville en partage. Lieu de sociabilité, il fonctionne comme un carrefour où se concrétisent la rencontre et peut-être l'échange. De façon générale, les Melunais citent par ordre de préférence parmi le patrimoine bâti et naturel : le jardin de l'hôtel de ville, les deux églises (Notre-Dame et Saint-Aspais), les bords de Seine et les rues piétonnes du centre-ville. Pour les monuments les plus appréciés, ils citent toujours par ordre de préférence : les églises Notre-Dame et Saint-Aspais, la statue de Jacques Amyot (devant l'hôtel de ville) et le prieuré Saint-Sauveur.

Même si les pratiques urbaines actuelles structurent la ville de Melun en territoires spécifiques, elles confirment en certains lieux des espaces ouverts à la diversité culturelle et aux formes plurielles de la sociabilité. La plupart des personnes interrogées indiquent par ordre d'importance les espaces majeurs de la ville : le centre-ville, la gare SNCF et la gare routière des « Trois Horloges ». Il s'agit de trois types d'espaces traduisant les principales trajectoires urbaines et une localisation de la centralité dans des territoires différenciés. Quant aux activités dans le centre-ville, elles sont de l'ordre des activités classiques d'un centre-ville en général. Nous avons recensé dans l'ordre : le commerce et le marché, les services tertiaires (banque, poste, mairie...), les activités culturelles (bibliothèque, espace culturel Saint-Jean, cinéma, musée), la promenade, le passage, les restaurants et la fréquentation des églises pour les personnes âgées.

Les résultats de l'enquête indiquent la place Saint-Jean, l'hôtel de ville, l'espace culturel Saint-Jean et le marché comme le carré synergique de la ville. Même si l'histoire urbaine y localise son centre névralgique depuis fort longtemps, les Melunais regrettent la disparition d'une place véritable avec « un certain art de vivre » qui figure dans les cartes postales anciennes. En effet, les pratiques contemporaines se sont emparées de cette place pour en faire un parking de plus. Néanmoins, la place Saint-Jean et son prolongement sur le marché demeurent le principal lieu de rencontre et de brassage. Elle est incontestablement un repère dans la ville pour l'ensemble des Melunais.

Cette enquête a permis de confirmer l'étroite relation du patrimoine avec le contexte social, culturel, politique et économique dans lequel il se trouve. Mais peut-on considérer comme certains auteurs que l'intérêt des sociétés



Une vieille rue de Melun :
la rue du Presbytère,
près de l'église Saint-Aspais.

contemporaines pour le patrimoine serait le signe d'une crise de la modernité ? Autrement dit, une peur de l'avenir, un manque de repères et une façon de se rassurer en cherchant un refuge dans le passé. Si cela n'est pas à exclure totalement, il me semble que le patrimoine peut jouer un rôle non négligeable dans la construction de l'image des territoires et le développement local. De nombreux exemples de terrain montrent bien la place qu'occupe le patrimoine (matériel et/ou immatériel) dans la construction de l'identité locale et l'émergence du sentiment d'appartenance à un lieu. La complexité de la réalité sociale réside dans ces ambivalences entre la recherche d'un passé, le plus souvent idéalisé, et la peur d'un avenir qui n'est pas forcément prometteur.

DÉBAT *animé par Arlette Auduc*

Arlette AUDUC

Merci Nassima Dris. En vous écoutant, je me disais que vous mettiez des concepts sur ce que l'on sent lorsqu'on fait des enquêtes d'inventaire sur le terrain : cette dignité que les gens recherchent à travers le patrimoine. Autre chose que j'ai retenue de l'une de vos phrases, c'est que finalement « les lieux les plus importants pour les gens sont les lieux de l'activité quotidienne ». Ce que nous appelons « le patrimoine ordinaire » et qui est celui dans lequel les gens s'identifient. Les deux interventions précédentes allaient finalement dans le même sens en analysant cette demande patrimoniale qui s'exprime ou ne s'exprime pas. Elle ne s'exprime pas toujours de manière savante, mais elle est toujours présente.

Julie FAURE

conservatrice au service Patrimoines et Inventaire

Je voudrais quelques points d'information sur la méthode utilisée par Nassima Dris. Quels ont été vos outils ? Vous avez parlé d'un corpus de personnes que vous avez interrogées. Comment avez-vous constitué ce corpus ? En fonction de quels critères ? Et en termes d'outils, lesquels avez-vous utilisés ? Était-ce le questionnaire, le récit de vie ?

Nassima DRIS

J'ai travaillé à travers des récits de vie. J'ai fait des entretiens libres avec différentes personnes que j'ai choisies en fonction de différents critères. Ceux liés à la problématique avec les variables classiques (âge, sexe, catégorie socioprofessionnelle...) auxquelles j'ai ajouté

le temps passé dans la ville, les lieux de résidence... Ces récits de vie apparaissent dans le document et ont servi à une exposition de la ville de Melun ouverte aux habitants. Des morceaux de phrases ont été repris de ces entretiens et ont été reportés sur des photos.

J'ai également élaboré un questionnaire, mais je ne l'ai pas exploité statistiquement. Un ensemble de questions ouvertes, quarante je crois, me permettait de récolter un discours sur la ville. Le questionnaire m'a servi à ne pas perdre de l'information. L'outil principal était les récits de vie. L'entretien libre et le questionnaire ouvert me permettaient de vérifier si je n'avais pas oublié des catégories ou un type de discours. Nous avons travaillé sur des photos et sur l'ensemble de la ville. Et c'est cela qui était intéressant. L'enquête ne s'adressait pas à une partie de la ville, mais cherchait à comprendre comment se rencontrent les différentes composantes de la ville. Nous avons donc travaillé partout : dans le centre de la ville, dans les quartiers dits « défavorisés », dans les quartiers dits « résidentiels ». J'ai rencontré des gens qui avaient de longues histoires, qui étaient collectionneurs, qui avaient des choses à dire par rapport au patrimoine. Mais j'ai rencontré aussi des animateurs des quartiers dits « sensibles » – je n'aime pas beaucoup ce terme –, des quartiers populaires, qui parlaient des activités qu'ils menaient dans leurs quartiers.

Nous avons collecté une centaine, je crois, de questionnaires. Quant aux entretiens, nous en avons eu plusieurs avec chaque personne interrogée. Des gens m'ont contacté pour venir me voir, m'ont écrit des choses, ont rédigé des textes pour participer à l'enquête, pour dire ce qu'ils avaient à dire. Je ne me rappelle pas



Le colombier de l'ancien château de Vauhallan (Yvelines).

le chiffre exact, mais il y a donc eu une participation active et voulue par les gens eux-mêmes. Et c'est cela qui était vraiment très intéressant.

Arlette AUDUC

Je voudrais poser une question à Véronique Lathière dans le même ordre d'idées. Nassima Dris nous explique que les gens sont venus vers elle, ont demandé à s'entretenir avec elle. Et vous, vous nous avez dit que le réaménagement de la Plage bleue répondait à une volonté des populations, des riverains, des gens du Val-de-Marne, voire même des gens qui venaient de Paris depuis la Bastille. Comment s'est marquée cette volonté, qui finalement a amené la collectivité à aménager ce territoire ?

Véronique LATHIÈRE

Cela a été extrêmement relayé par les élus qui ressentent dans la population une très forte nostalgie de cette époque. C'est vrai que la commune de Valenton est un territoire qui a beaucoup souffert de l'industrialisation. Ce sont des banlieues qui ont même été sacrifiées et il y avait par conséquent une certaine nostalgie dans la population. Et je pense que les élus, qui dans cette petite ville sont très proches des gens, ont joué un rôle très important, notamment de négociation avec le carrier. Ils ont eu la volonté de prendre contact avec le carrier pour que ce terrain-là ne subisse pas le même sort que tout l'environnement de Valenton. De même, très régulièrement, lorsque nous faisons des visites du parc, les gens nous parlent systématiquement de la

Plage bleue. C'est vraiment systématique dans le discours. Nous avons fait beaucoup de réunions de chantier, notamment dans la troisième tranche. Et nous avons toujours du monde : il y avait des jeunes, des personnes qui, enfants, allaient à la Plage bleue et qui, toujours, faisaient référence, en voyant ce que nous faisons, à ce qu'ils avaient vécu avant. Cela a été vraiment pris en compte et dans le programme il y avait la volonté des élus de garder le plan d'eau le plus étendu possible. Parce que la nostalgie était vraiment liée à l'eau.

Marie POTTECHER

conservatrice au service de l'Inventaire
et du Patrimoine d'Alsace

Au début de votre exposé, Nassima Dris, vous avez dit que l'enquête que vous aviez effectuée avait été menée parallèlement à une enquête d'inventaire sur la ville de Melun. Avez-vous été ponctuellement amenée à croiser vos regards respectifs sur l'inventaire du patrimoine et sur la mémoire de cette ville ? Et si cela n'a pas été fait, cela vous aurait-il semblé possible ? Et quelles seraient éventuellement dans ce cas-là les pistes d'une restitution de ces regards croisés à la population ?

Nassima DRIS

Les regards croisés, il y en a eu effectivement puisque des rencontres ont été organisées par la ville de Melun, là où nos travaux ont été exposés aux acteurs locaux, mais aussi à la population, aux éducateurs, au monde associatif. En dehors de cela, nous n'avons pas véritablement travaillé ensemble parce que je pense que nos outils, nos méthodes et nos objectifs sont complètement différents. Je ne sais pas dans quelle mesure ce croisement serait possible. L'enquête que je suis en train de mener en Haute-Normandie se fait aussi en parallèle avec l'inventaire du patrimoine. J'ai fait cette proposition à l'agglomération car cette étude m'intéresse beaucoup et que j'aime travailler sur ces questions du patrimoine. Le conseil a accepté ma proposition, mais il était tout de suite évident pour eux que cela allait se faire parallèlement à l'inventaire. Il y a certainement des choses à faire ensemble. Il y a certainement

des croisements à faire, mais nous ne les avons pas faits de manière systématique ou dans la production d'un travail en commun. Le croisement s'est fait au moment de la restitution.

Judith FÖRSTEL

conservateur du Patrimoine, service Patrimoines et
Inventaire, Région Île-de-France

Je confirme exactement ce que vient de dire Nassima Dris. Effectivement, c'est au moment de la restitution que les deux études se sont croisées. Il y a eu plusieurs phases de restitution, en particulier celle de la fin de l'étude, fin 2006 : c'était une grande exposition qui s'appelait « Habiter Melun » et dans laquelle nous avons pu présenter au public à la fois les résultats de l'étude d'inventaire et l'étude menée par Nassima. Au cours de l'inventaire de Melun, nous avons parfois rencontré les mêmes personnes, mais nous ne leur avons pas posé tout à fait les mêmes questions. Et ce qui m'a frappé, entre autres choses, à Melun, c'est que les gens ne m'ont pas paru toujours conscients de l'intérêt du patrimoine qu'ils avaient. En particulier lorsque nous avons poussé les portes de maisons qui extérieurement avaient plutôt l'air d'être des XIX-XX^e siècles et dans lesquelles nous sommes parfois tombés sur des escaliers des XVII-XVIII^e siècles très intéressants et sur des caves médiévales... Certains étaient conscients de l'intérêt de la chose, mais pour d'autres, il s'agissait simplement de l'endroit où ils habitaient. La cave était « humide » ou elle était « encombrée » et le fait qu'elle soit voûtée d'ogives ne leur paraissait pas particulièrement important. Et même pour les grands monuments comme l'église Notre-Dame, il me semble qu'il y a un déficit de reconnaissance de ces monuments. Notre-Dame est un monument majeur en Île-de-France pour l'art médiéval, avec une partie du XI^e siècle, romane, et une autre partie, gothique, qui n'est pas forcément reconnue à sa juste valeur par les habitants. À ce propos, je voudrais souligner l'importance de l'effort consenti par la ville de Melun pour essayer de mieux connaître son patrimoine et le mettre en valeur. J'espère que l'étude d'inventaire, entre autres, les a aidés dans ce domaine.

Jean-Claude MARCQ

Une question à Véronique Lathière. Par certains aspects, le réaménagement de la Plage bleue a des points communs avec l'histoire de nombreux parcs de la région. Je pense qu'on trouve des exemples similaires en Seine-Saint-Denis avec le parc de La Courneuve ou le parc du Sausset à Aulnay. Il m'a semblé quand même que la Plage bleue n'est ouverte que vers le sud, donc uniquement vers la ville de Valenton. Est-ce une fausse impression ou la réalité ? Et pouvez-vous préciser les modalités d'accès à ce parc ? Il y a des accès piétons, si j'ai compris les schémas ; automobiles, je ne suis pas sûr, même s'il y a un grand parking qui sert à autre chose ; et y a-t-il des pistes cyclables dans ce parc de la Plage bleue ?

Véronique LATHIÈRE

En effet, le parc de la Plage bleue est enclavé. On peut imaginer que, dans le prochain siècle, il y aura une mutation de ce parc. Mais aujourd'hui, il y a une clôture avec des barbelés sur tout l'ouest du parc, des voies SNCF sur tout le nord et, à l'est, une usine de concassage de béton. La seule possibilité que nous avons, c'était de disposer d'une butte-belvédère qui permette au moins au regard d'aller plus loin et qui permette de dominer le parc. Sinon, il est effectivement enclavé et sa seule ouverture est le sud. Ce parc sera complètement relié à des pistes cyclables puisque la coulée verte du TGV va passer devant. Elle va de la base de loisirs de Créteil jusqu'à Santeny. Donc il y a là une immense coulée verte de 17 kilomètres de long dans le Val-de-Marne qui va se prolonger de 20 kilomètres dans la Seine-et-Marne.

Nous avons commencé l'aménagement du parc par l'arrière, par le nord, puis nous sommes revenus vers la ville. Un parking existe qui longe l'usine de concassage de béton et qui est suffisant aujourd'hui par rapport aux besoins du parc. Lors de grandes manifestations, nous avons besoin d'un parking complémentaire temporaire. Sur la voirie qui vient d'être créée, il y a également des places de parking. L'accès de la Plage bleue était auparavant très compliqué et ceux qui ne la connaissaient

pas avaient beaucoup de mal à y accéder, les Parisiens notamment.

Aujourd'hui, cela change complètement. Ce parc a un rayonnement départemental parce que nous avons une nouvelle voirie qui est une voie de liaison RD94-RD30 qui sera bientôt ouverte. Et c'est vrai que, d'un seul coup, le parc sera complètement accessible pour les Franciliens, c'est-à-dire au-delà même des gens du Val-de-Marne. Mais c'était vraiment une grosse difficulté et c'est pour cela que cette troisième tranche était fondamentale pour nous. Par contre, elle a mis énormément de temps à aboutir. La fin de tout le projet de la Plage bleue avait été initialement programmée pour 1994. En fait, il a fallu presque vingt ans supplémentaires. Dans tout le sud de la Plage bleue, notre énergie a permis de créer un maximum de liaisons avec les autres parcs, de faire aussi en sorte que les piétons et les cycles puissent aller d'un parc départemental à un autre très facilement, c'est-à-dire en n'ayant à chaque fois qu'une voie à traverser et pas deux.

Un intervenant

Vous avez parlé les uns et les autres de la dimension plurielle du patrimoine, des patrimoines, des questions des mémoires, la mémoire vivante et plurielle à Melun, les souvenirs de la Plage bleue. Je voudrais simplement appeler l'attention sur cet aspect de ce patrimoine que vous avez qualifié « d'immatériel ». Je voulais dire qu'il ne l'est pas tant que ça, car il existe toujours un support quelque part, que ce soit un écrit, des enregistrements audio et vidéo. Je pense qu'il est important de recueillir systématiquement ces témoignages pour les conserver et notamment les numériser, puisque maintenant les techniques de conservation existent. Mais il y a aussi toutes les activités des habitants. Quand des usines disparaissent, est-ce qu'on recueille leurs archives, celles des syndicats qui y étaient liées ? Et au niveau des cités, des quartiers, il faut penser aux associations, aux loisirs, à la vie sociale des habitants. C'est un aspect qu'il ne faut pas négliger non plus et qui, même s'il est qualifié « d'immatériel », est très important pour écrire l'histoire des habitants.



Les associations et la revivification du patrimoine industriel, un enjeu citoyen : « La Fabrique » à Meudon

Antoine Monnet

président de l'association La Fabrique, Meudon (Hauts-de-Seine)

En avant-propos, je voudrais juste rappeler que nous sommes une association de sauvegarde du patrimoine industriel. Nous avons créé « La Fabrique » pour sauver un élément de ce patrimoine à Meudon. D'autres associations, en Île-de-France, défendent les mêmes valeurs que nous, comme l'association « Un avenir pour Guitel » au Pré-Saint-Gervais en Seine-Saint-Denis. Elle est en train de se battre, de se débattre face à des promoteurs et des élus politiques... Guitel, c'est la dernière usine-rue en Île-de-France et elle a aujourd'hui un avenir plus qu'incertain. Courage !...

Le territoire des Hauts-de-Seine n'a pas toujours été connu uniquement au travers de La Défense ; il a eu aussi un riche passé industriel. Malheureusement, ici comme ailleurs, ce patrimoine a été copieusement détruit au cours du xx^e siècle.

On peut citer quelques exemples de vestiges du patrimoine industriel disparu : les Brasseries de la Meuse à Sèvres, l'usine Clément-Bayard à Levallois ou l'entreprise De Dion Bouton à Puteaux... Mais l'on pourrait en citer bien d'autres. Ces disparitions sont souvent liées à une décision ou à une volonté politique C'est le cas du patrimoine industriel des Hauts-de-Seine. Tous ces bâtiments que l'on peut voir sur les anciennes cartes postales illustrant cette intervention ont été détruits. Comme d'ailleurs une grande partie du patrimoine industriel en région parisienne qui a été méthodiquement effacé, gommé, pour finalement disparaître de nos banlieues. Bien souvent, les usines constituaient le cadre urbain, elles en étaient la référence, le pivot à partir duquel on pouvait redessiner la ville. Aujourd'hui, on veut faire disparaître – et l'on fait disparaître – ces outils jugés obsolètes pour les remplacer par des espaces de « zoning » beaucoup plus rentables financièrement. On rase systématiquement les édifices « inutiles » dont la disparition conduit à un urbanisme défailant.

Il faut trouver un équilibre entre la préservation du patrimoine et la nécessaire redensification.

De nombreux sites du département ont ainsi un avenir incertain. Le site de l'Île ferroviaire à Nanterre qui participait au concours pour héberger le centre des Archives nationales a perdu au profit de Peyrefitte. Toujours à Nanterre, les papeteries de la Seine sont en train d'être fermées : il s'agit d'un site de 17 hectares, situé en bord de Seine, avec une usine en état de marche et des bâtiments qui sont ainsi abandonnés. Mais il ne faudrait pas oublier Boulogne-Billancourt avec l'île Seguin et les anciens terrains des usines Renault. Un nouveau projet démarre : verra-t-il seulement le jour ? Et enfin, je voudrais évoquer Meudon et l'usine Gaupillat, que nous essayons de conserver et de réhabiliter.

Du Bas-Meudon à Meudon-sur-Seine et Meudon Campus

Le territoire de Val-de-Seine englobe quatre communes : Boulogne-Billancourt, Issy-les-Moulineaux, Meudon et Sèvres.

Le Bas-Meudon est l'un des quartiers de Meudon, la ville s'étant organisée en différents quartiers selon sa topographie : Meudon Bellevue, Meudon Val-Fleury, Meudon-la-Forêt.

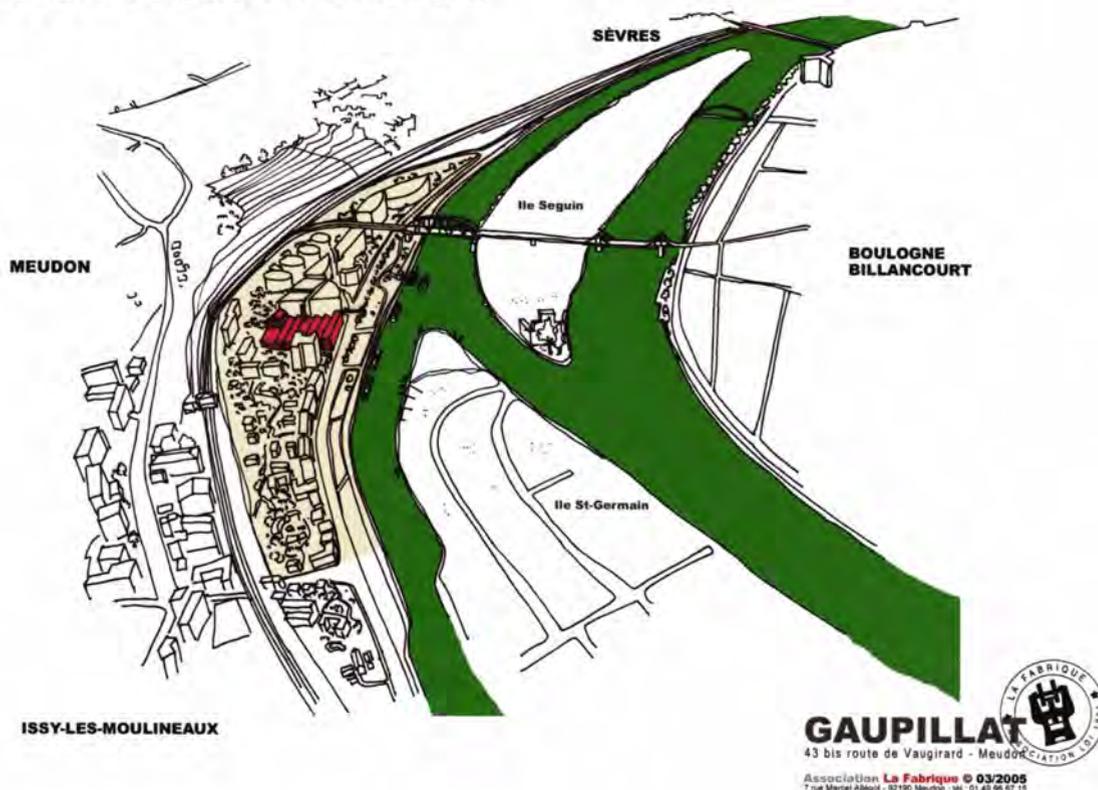
Avant 1840, il existait un petit hameau, le Bas-Meudon, situé à l'endroit où se séparent la route des berges, qui longe ensuite la Seine vers Sèvres, et la route des Gardes, qui monte vers le château de Bellevue, le bourg de Meudon et Versailles. Ce hameau est alors composé de maisons de pêcheurs, de lavandières, d'ouvriers de la cristallerie et bien sûr d'agriculteurs, d'ouvriers agricoles, de journaliers ou d'hommes de tâche travaillant dans les vignes et les maraîchages environnants. Sous l'Ancien Régime, ils travaillaient sur les terres de l'abbaye, celles du château ou à la cristallerie royale de Sèvres, dont la production initiale était la fabrication de bouteilles pour alimenter Versailles en vin. Tour à tour agricole et industrielle, cette zone est aujourd'hui entrée dans une ère de transformation urbaine.

Au fil des siècles, la ville de Meudon s'est profondément transformée. Elle n'est plus un espace homogène et compact. Elle s'est étirée et dispersée, diluée dans un concept urbain beaucoup plus vaste et hétérogène. Les identités et les territoires se sont enchevêtrés. Les centres et les périphéries ne cessent de se déplacer... Ce qui s'appelait, il y a encore moins d'un an, le Bas-Meudon s'appelle aujourd'hui Meudon-sur-Seine ou Meudon Campus.

Ce quartier, de moins d'un kilomètre de long sur 100 mètres dans son épaisseur la plus profonde, possède pourtant des atouts majeurs : il est situé en bord de Seine, avec un port, une voie ferrée et une route départementale.

Ces berges de la Seine, de Paris à Meudon, ont vu, au cours des XVIII^e et XIX^e siècles, naître beaucoup d'industries et d'entreprises innovantes : des fours à chaux à la verrerie royale, de l'eau de Javel au funiculaire en passant par le train, l'automobile [Renault, mais Citroën n'est pas loin], les manufactures de tabac et

> **La fabrique Gaupillat,**
articulation entre le Bas-Meudon et Meudon-sur-Seine.



GAUPILLAT

43 bis route de Vaugirard - Meudon

Association **La Fabrique** © 03/2005
7 rue Marcel Abgail - 92190 Meudon - tél : 01 49 95 67 15

La fabrique Gaupillat, articulation entre Meudon Campus et Meudon-sur-Seine. Bien souvent les usines tenaient le cadre urbain, elles étaient la référence, le pivot à partir duquel on pouvait redessiner la ville.

d'armement. L'industrialisation avait commencé avec les carrières de blanc de Meudon et les fours à chaux.

C'est donc un petit territoire sur lequel passe l'ancienne ligne des Molineaux, devenue aujourd'hui le tram T2, qui va de La Défense à porte de Versailles. À l'époque, il existait aussi les Mouches, l'ancêtre des bateaux-mouches, et le funiculaire. Ces structures permettaient aux Parisiens de s'échapper de la capitale pendant le week-end en prenant une Mouche puis le funiculaire afin de se retrouver dans les bois de Meudon.

Le Bas-Meudon est donc un endroit très passant, bien achalandé et bien desservi. La route nationale longe la berge et la voie fluviale était très utilisée au XIX^e siècle, aussi bien pour les marchandises que pour les passagers.

Le territoire a beaucoup évolué. La démonstration est flagrante en comparant les périodes avec Renault et sans Renault. Aujourd'hui, à la place des usines Renault, se trouve Meudon Campus, mais avant Renault c'était la cristallerie royale de Sèvres détruite par Louis Renault, grand dévoreur d'espaces, en 1932. Meudon Campus représente 60 000 mètres carrés de bâti. 45 000 mètres carrés de bureaux sont occupés par deux entreprises, Gemalto et SFR. Derrière se trouvent 15 000 mètres carrés de logements. Sur le site se trouve également le pont Seibert qui relie Meudon à l'île Seguin et bien sûr l'usine Gaupillat. Cette dernière se situe vraiment à l'articulation de deux territoires aujourd'hui distincts, Meudon Campus et Meudon-sur-Seine.

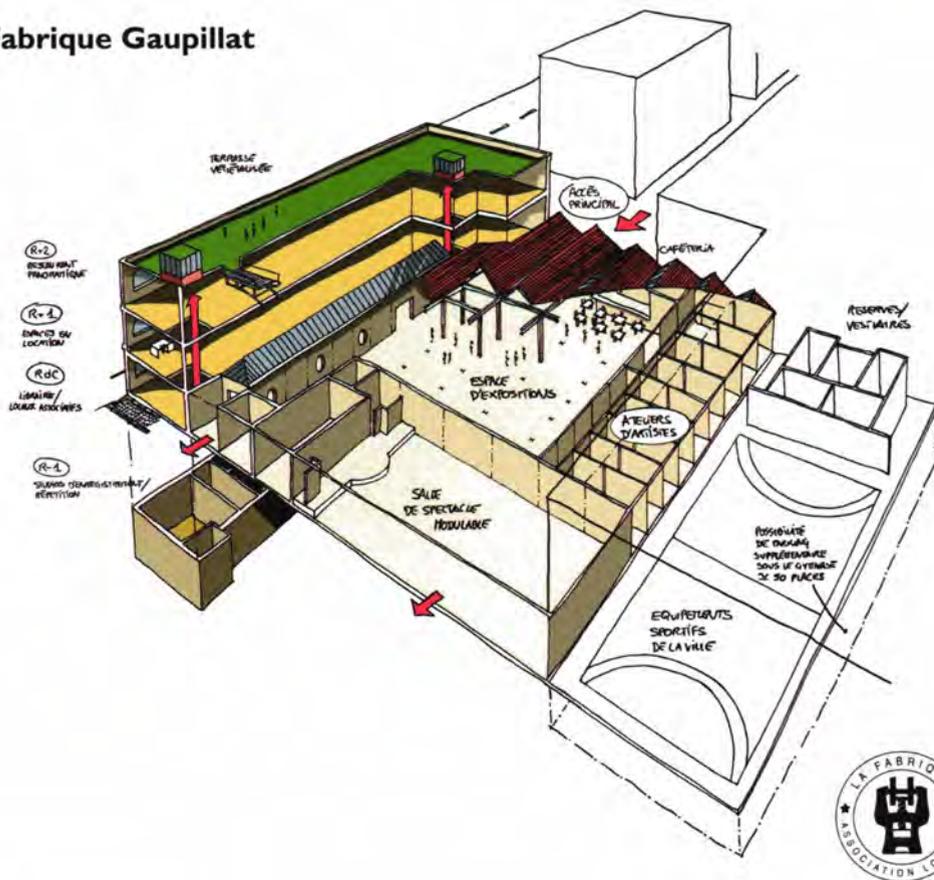
Cette position n'est pas innocente : si cette usine disparaît demain, il n'y aura plus d'articulation, plus de lien entre les 60 000 mètres carrés de Meudon Campus et ce quartier du Bas-Meudon, futur Meudon-sur-Seine.

Même dans une opération « modeste » de requalification urbaine, comme celle qui est en cours, si aucune vie, aucun lien social n'est présent, si aucune mémoire urbaine ou aucune trace patrimoniale n'est conservée, s'il n'y a pas une rotule, une articulation, les usagers et les habitants ne se rencontreront pas. Et l'on se retrouvera, comme dans beaucoup d'opérations, avec des rues piétonnes sans piétons dans lesquelles s'engouffrera le vent avec, en prime, des canisettes abandonnées et des espaces publics vides. Aujourd'hui, sur le territoire entier de Meudon-sur-Seine, l'aménagement ne tient pas compte de l'ensemble de ces éléments.

À la vue de ce constat et de cette évolution, nous nous sommes constitués en association et nous avons décidé de recourir à la maîtrise d'usage. La Fabrique est née de la volonté des habitants du Bas-Meudon de se situer au cœur du processus d'élaboration du projet de réhabilitation d'un bâtiment, d'un espace ou d'un territoire, aux côtés d'acteurs traditionnels tels que les élus locaux, le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre.

Si les habitants et les gens du quartier ne s'investissent pas dans la future organisation spatiale de leur territoire, cela risque de causer beaucoup de ratages. Cela en a déjà fait et continue d'en faire ! François Barré disait hier que « dans la maîtrise d'usage, la décision finale appartient au politique ». C'est exact. Mais le politique peut se tromper... Si la maîtrise d'usage devient une chambre d'enregistrement, cela ne sert à rien. Il faut un réel et effectif dialogue avec un débat. C'est vrai que la maîtrise d'usage n'est pas là pour décider, mais elle est là pour apporter certaines propositions et des connaissances du terrain, du territoire. Le projet de rénovation d'un quartier doit intégrer les contraintes patrimoniales et adapter la programmation architecturale au bâtiment, et non l'inverse.

> la Fabrique Gaupillat



Association La Fabrique © 2004
www.association-lafabrique.org

L'utopie est une vérité
prématurée. *La fabrique
Gaupillat demain !*

L'association La Fabrique

À la fin de l'année 2004, l'île Seguin finit d'agoniser sous les coups des pelleteuses. Des montagnes de métal et de verre partent à la décharge, la mémoire de ce lieu disparaît. Face à cette disparition voulue et programmée, petit à petit, jour après jour, mois après mois, nous décidons de nous mobiliser afin de sauvegarder une petite usine, un des derniers vestiges industriels du val de Seine, une des dernières mémoires encore debout, l'usine Gaupillat à Meudon. En janvier 2005, l'association La Fabrique est créée dans le but de préserver et de réhabiliter l'ultime patrimoine industriel du val de Seine pour en faire un pôle d'activité économique, artistique et culturelle.

L'enjeu est de faire de ce lieu emblématique, déjà connu et reconnu malgré sa friche, un lieu de vie et d'animation entre ces deux quartiers, mais aussi un pôle d'animation ouvert sur les bords de Seine, sur l'île Seguin, sur Meudon, sur le val de Seine...

Cinq ans après, nous avons à ce jour un peu plus de 200 adhérents, une salariée, un site Internet qui fonctionne bien (<http://www.association-lafabrique.org>), avec plus de dix mille visites par mois. Nous avons un journal (*La Fabrique*), des partenaires, des soutiens, qu'il s'agisse d'entreprises ou de particuliers... Par exemple, juste une anecdote : la photo que vous voyez est une exposition que nous avons faite dans les locaux de Gemalto à Meudon Campus pendant les Journées du patrimoine 2008. Gemalto est le leader mondial de la carte à puces. C'est l'une des entreprises du CAC40 et nous avons réussi à monter cette exposition parce que l'entreprise Gemalto est favorable au projet porté par La Fabrique. C'est dire si le besoin de lieux de vie et d'échanges pour le quartier est primordial. L'aménagement urbain ne consiste pas à construire seulement des immeubles de logements, avec de temps en temps une pharmacie, un distributeur bancaire ou un « lavomatic ». Ce n'est pas de cette façon que se crée une vie de quartier. Donc nous avons choisi l'alliance de la carpe et du lapin... La Fabrique, petite association locale s'associant avec une entreprise du CAC40... Quelle gageure... Et pourtant, ça marche.

Nous sommes organisés comme une association traditionnelle. Nous avons mis en place depuis cinq ans des ateliers dont chaque référent est un membre du conseil d'administration : ateliers communication, mémoire, montage juridique et financier, emploi et insertion, culture. L'association s'est fixé pour but de transformer ce lieu de la mémoire industrielle des Hauts-de-Seine en un lieu pluriel, témoignage de la vie ouvrière, sociale et économique passée, mais également catalyseur d'une dynamique nouvelle pour l'ancien quartier du Bas-Meudon.

Nous sommes en train de publier, avec le soutien de la Région Île-de-France, un premier recueil qui sortira début 2010 sur la mémoire des gens du quartier et des derniers utilisateurs de l'usine Gaupillat. Le terrain et le bâtiment appartiennent à une indivision privée qui méconnaît les notions de patrimoine et de mémoire. Tout cela, vous en conviendrez, est bien compliqué d'autant plus que la ville de Meudon a décidé dans son projet de plan local d'urbanisme la démolition de l'usine Gaupillat. Et la ville de Meudon n'a pas les fonds pour racheter ce bâtiment... À nous donc de faire des propositions à la mairie, de trouver ou d'inventer des solutions...



L'usine Gaupillat en 1894
in *La Construction
moderne* du 8 décembre
1894.

L'usine Gaupillat et son histoire

L'entreprise Gaupillat est fondée dans les années 1830. En 1884, Victor Gaupillat, fils du patriarche fondateur André Gaupillat, crée la Société française des munitions de chasse, de tir et de guerre avec son grand concurrent d'Issy-les-Moulineaux, Jules-Félix Gévelot. En 1890, Marcel Gaupillat crée la maison Marcel Gaupillat et Compagnie, société de fabrication d'amorces, de cartouches de chasse, de bouchons de grenade et de détonateurs. Marcel Gaupillat fait ainsi grandir les affaires familiales et entame la construction d'une nouvelle fabrique au 43 bis, route Vaugirard.

Cette usine s'agrandira au fil des années. Les activités y seront diversifiées à travers notamment la Société d'étampage de précision créée par Jean Gaupillat en 1928 (fabrication de pompes de bicyclettes, d'articles en fil de fer et tubes, de présentoirs pour magasins et de pièces en laiton). Gévelot ferme les portes de la fabrique Gaupillat le 31 décembre 1997. L'histoire gardera notamment les cartouches de chasse Gaupillat puis Gaupillat-Gévelot avec ses deux « G » enlacés que plusieurs générations de chasseurs ont appréciées, ainsi que la société d'étampage pour la qualité de précision de son travail et le graphisme de sa communication. La fabrique Gaupillat est aussi le témoin, malgré elle, de la fragilité d'un patrimoine et de la mémoire des lieux de travail trop souvent oubliés lors des études de diagnostic, des projets d'aménagements et des projets urbains.

Dès 1890, le bâtiment possède un seul étage, cinq trames, un mur, une cour intérieure et des sheds. Le bâtiment, tel qu'il est aujourd'hui, date des années 1920. Élément important du bâtiment, c'est la cheminée qui amène cette confrontation, cette tension face aux « murs rideaux vitrés » de Meudon Campus, tellement identiques à ceux, situés le long de la Seine, de Puteaux et de Courbevoie. Si vous prenez les quais de Seine à partir d'Issy-les-Moulineaux jusqu'à La Défense, vous aurez des « murs rideaux de verre et d'acier » partout avec très peu de bâtiments remarquables au sens de « ils sont différents ». Et cette « différence » donne également une respiration dans tout l'aménagement de ces quais de Seine. Si la ville de Meudon préservait et rénovait son patrimoine industriel, elle se singulariserait de l'ensemble du val de Seine, de Javel à La Défense, où pas une seule usine n'a survécu, où ni la consécration culturelle, ni le devoir de mémoire manifeste n'ont joué en faveur de celle qu'on qualifiait autrefois de « fleuron de la modernité ».

À sa plus belle époque, la fabrique Gaupillat employait plus de 150 personnes. Je dis « personnes » car des femmes y travaillaient ainsi que des enfants. Sur *La Construction moderne* de décembre 1894, document communiqué par le CAUE du Lot-et-Garonne [que je remercie], on voit la halle centrale avec les sheds. La fabrique Gaupillat y figure telle qu'elle est aujourd'hui et l'on voit ce qui est rarement

présent sur les documents photographiques, la cristallerie royale, démolie par Louis Renault en 1932, lorsqu'il passera de l'autre côté de la Seine pour s'étendre sur Meudon. Aucune archive n'a été conservée. Sur toutes ces images se retrouve toujours l'usine Gaupillat, traversant les époques.

Aujourd'hui, l'usine Gaupillat est la dernière usine du val de Seine. Depuis la démolition de l'île Seguin, comment feront les générations franciliennes futures si elles veulent voir ou savoir ce qu'étaient une usine, un shed, une structure métallique, une cheminée ? L'usine Gaupillat est le dernier vestige. Il n'y en a plus d'autres. Alors on peut toujours se poser la question de savoir si le bâtiment est beau ou non. Le problème est que c'est le dernier... La fabrique Gaupillat est la dernière mémoire encore debout.

Son histoire, son aspect architectural, l'esthétique des arcatures de la façade, les possibilités de réutilisation donnent à cet ensemble de nombreux atouts pour continuer à marquer ce paysage du val de Seine. Cette friche d'aujourd'hui peut ainsi constituer l'un des patrimoines vivants des berges de demain.

Je voudrais citer deux ou trois exemples pour montrer que le patrimoine industriel contribue à l'identité d'une ville et à son développement. Les Frigos à Paris. Si les Frigos n'avaient pas résisté, qu'aurions-nous eu ? Une opération avec encore des bureaux et encore des façades en verre. Alors que là, le signal du réservoir – comme celui de la cheminée de Gaupillat – contribue à l'identité du quartier. On peut se repérer par rapport aux Frigos. En revanche, allez vous repérer dans ce quartier entre la rue René Goscinny et la rue Thomas Mann... il n'y a pas de repères ! Si ce n'est maintenant, c'est vrai, les Grands Moulins de Paris qui ont été réhabilités en université. Il y a donc des endroits comme cela, où le patrimoine contribue au bien-être dans une ville et aux repères. À Nantes, on peut évoquer la requalification de l'île de Nantes avec le palais de justice de Jean Nouvel et, juste derrière, une ancienne scierie avec sa cheminée, mais aussi le « Lieu unique » avec sa tour, comme un phare, dans ce paysage de boulevard urbain... On pourrait citer d'autres d'exemples de rénovation : « La Condition publique » à Roubaix, « Le 104 » à Paris, « L'Usine », un bâtiment très intéressant à Saint-Denis, « Le Point éphémère » sur le canal à Stalingrad... Le patrimoine industriel doit contribuer à l'identité d'une ville ou d'un quartier.

Notre constat aujourd'hui, c'est que pour faire une ville durable, il faut peut-être arrêter de détruire la ville qui a duré. Avant de démolir, il y a d'abord un droit d'inventaire, il y a un droit de regard. Il faut une réflexion.

Aujourd'hui, l'île Seguin a été totalement détruite. Fallait-il vraiment détruire tous les bâtiments ? N'aurait-il pas été possible, par exemple, de s'interroger sur la conservation du bâtiment de Monsieur Laprade (la turbine), côté pont de Sèvres ? Il est vrai que François Pinault voulait faire son musée. Il a créé son musée ailleurs et le bâtiment est aujourd'hui démoli. Maintenant, dix ans après, on s'aperçoit qu'il n'y a toujours rien. Et les dépollutions ne sont pas terminées...

Que restera-t-il d'inscrit dans le paysage urbain du Bas-Meudon (aujourd'hui Meudon-sur-Seine), de son histoire industrielle, dont il est largement tributaire ? Le pont Seibert, le nom d'une rue ? La seule ouverture de la ville de Meudon dans le cadre de l'aménagement de la future « Vallée de la culture » est le projet porté par l'association La Fabrique. Sa sauvegarde serait facile : pourquoi ne pas tirer parti de son volume exceptionnel ? La sauvegarde et la requalification d'un ensemble aussi exceptionnel constituent pour le quartier un véritable atout.

Le projet La Fabrique

En 2006, le commissaire enquêteur, dans son rapport final, suggérait que la commune étudie, avec l'association La Fabrique, les possibilités d'intégrer au mieux une certaine conservation d'éléments de la fabrique Gaupillat au projet existant. Le plan d'occupation des sols a été modifié pour permettre la réalisation du projet de La Fabrique en liaison avec celui de la ville de Meudon.

Après des réunions de travail avec l'aménageur (SEMADS) en 2007 et 2008, nous avons conclu que la conservation de cette fabrique, y compris la préservation de la plupart de ses sheds, de la cheminée et du passage sous verrière, est compatible avec le projet et le programme de la ville sous l'intitulé « plan BBis ». Ce plan démontre la faisabilité technique et économique de l'intégration et de la conservation de la fabrique Gaupillat dans l'aménagement général du quartier. Nous avons donc dû, pour garder les éléments essentiels du bâtiment, concéder de la surface afin que la ville et l'aménageur puissent faire leur programme. Et en fait, nous nous apercevons que la compatibilité existe entre les deux programmes, celui de la ville de Meudon et celui de La Fabrique. Ils peuvent se compléter, le projet de La Fabrique bonifiant et valorisant l'aménagement et la rénovation de Meudon-sur-Seine !

Le bâtiment appartient encore aujourd'hui à une indivision privée mais, dans le cadre de la rénovation du quartier, la ville de Meudon n'ayant pas les fonds nécessaires au rachat, nous avons proposé :

- La création d'une SEM afin d'acheter le bâtiment à l'indivision, propriétaire des lieux. Cette SEM se portera acquéreur du foncier et du bâtiment existant ; cette acquisition sera financée par fonds propres.
- Le basculement de l'association en structure entrepreneuriale : SCIC (société coopérative d'intérêts collectifs). La SEM louera l'ensemble rénové à la SCIC.

Les plans présentés par notre association laissent libre un espace d'environ 1 750 mètres carrés pour la création d'un gymnase et le relogement des habitants dans deux immeubles neufs, pris sur l'emprise de la fabrique Gaupillat, en fond de parcelle.

Les surfaces des différents espaces en parkings, logements sociaux, droits à bâtir promoteurs, espaces verts et locaux associatifs sont proches du projet défendu par la ville de Meudon.

Le projet de La Fabrique, libérant l'espace du gymnase et des logements, est un bâtiment d'environ 3 700 mètres carrés de planchers, dont 2 800 mètres carrés d'emprises au sol.

Sa configuration idéale permet d'y développer des lieux multiples : au centre de la nef, une salle d'exposition et un bar-restaurant autour d'animations pour les habitants des environs. Le restaurant sera animé par une entreprise d'insertion à l'image de La Table de Cana à Antony. Autour de cet espace, La Fabrique accueillera des ateliers d'artistes en résidence, des locaux associatifs et un lieu d'accueil des manifestations. Sont également prévus une salle de spectacle, des studios d'enregistrement, un passage parisien et des boutiques, un espace séminaires et un espace entreprises, une toiture-terrasse végétalisée.

La Fabrique est un élément indispensable du futur de Meudon-sur-Seine et, au-delà de Meudon, des Hauts-de-Seine. Le projet est pluriel.

Sa situation géographique, en face de l'île Seguin, à quelques pas de la manufacture de Sèvres, au cœur de la « Vallée de la culture » et de la nouvelle communauté d'agglomération GPSO (Grand Paris Seine Ouest), prédestine le lieu à devenir un phare culturel. Cadre exceptionnel et original pour l'organisation de toutes sortes d'événements, La Fabrique est aussi un point de rencontre privilégié entre les habitants traditionnels et plus récents de Meudon-sur-Seine, les employés des entreprises voisines et les artistes. C'est une évidence, le besoin d'un lieu comme La Fabrique est essentiel au développement de Meudon-sur-Seine. Et même si la programmation et les événements prévus sur l'île Seguin sont importants, ce navire amiral qu'est l'île Seguin aura besoin de satellites de proximité comme ce lieu social et culturel. Les gens ou les entreprises du quartier ont besoin d'endroits où se retrouver, aller boire un café, voir une exposition, faire de la musique, voir un spectacle...

La fabrique Gaupillat est présente sur les bords de Seine depuis plus d'un siècle. Elle est devenue dès lors une référence pour tous, celles et ceux qui connaissent le quartier du Bas-Meudon. Cette fabrique est aussi le témoin, malgré elle, de la fragilité d'un patrimoine et de la mémoire des lieux de travail trop souvent oubliés lors des études de diagnostic des projets d'aménagement et des projets urbains. Un lieu comme celui-ci, même après sa fermeture survenue en 1997, ne demande qu'à vivre et accueillir un public. La fabrique Gaupillat n'est pas seulement un ancien site industriel, elle est aussi une référence de l'identité meudonnaise. Au cours des cent soixante ans d'existence, on a vu les établissements Gaupillat s'établir sur les bords de Seine à Meudon. Il faut comprendre que les vestiges de la société industrielle ne sont pas incompatibles avec la modernité, bien au contraire : ils lui donnent un sens.

Clin d'œil à sa longue histoire – dans sa conception comme dans son organisation –, ce lieu sera délibérément placé sous le signe de l'avenir et du développement durable.

Le patrimoine industriel contribue à l'identité d'une ville ou d'un quartier (exemple, les Frigos à Paris, 13^e arrondissement).



Nous sommes sur un territoire compliqué, celui du Bas-Meudon, pris dans une nouvelle communauté d'agglomération, le Grand Paris Seine Ouest, dont la création est prévue au premier janvier 2010; pris dans l'enquête publique sur le réaménagement de la RD7 et des berges de la Seine; pris aussi dans la « Vallée de la culture », qui est un projet lancé par Monsieur Sarkozy quand il était président du conseil général des Hauts-de-Seine avant d'être président de la République. La « Vallée de la culture » est un projet assez intéressant, consistant à revitaliser certains lieux le long du fleuve pour en faire un lieu de balade culturelle, avec par exemple le musée Albert Khan à Boulogne ou la manufacture de Sèvres. Nous avons rencontré les gens de la « Vallée de la culture ». Ils trouvent notre projet intéressant... « simplement », comme ils disent, « tout se passe à Meudon ». On peut facilement imaginer ce que pourraient être le jardin public et le reste du bâtiment. Quel que soit le projet, le nôtre ou celui de la ville, le jardin ne donne pas sur le bord de Seine. Alors, pourquoi ne pas faire une passerelle ? Nous avons une terrasse végétalisée, prolongeons l'espace public par une passerelle. Mais le promoteur chargé de l'aménagement nous dit : « Oui, mais moi, je dois vendre des logements qui donnent sur des sheds, et les sheds ce n'est pas beau !... »

Il y a donc une vraie confrontation entre ce que nous voulons faire et la (dure) réalité économique et politique. Pour en revenir encore à François Barré, la maîtrise d'usage ne constitue pas un contre-pouvoir. Il n'appartient pas forcément aux habitants de dessiner le projet, de prendre les décisions ou de se substituer aux autres acteurs, mais ils doivent formuler, formaliser, concrétiser, sur un temps long, leurs attentes, leurs rêves ou leurs refus.

Et demain ?

Il y a un équilibre à trouver. Verra-t-on encore longtemps le reflet de la cheminée de la fabrique dans les façades vitrées de Meudon Campus... ? C'est très compliqué. Nous sommes conscients que, dans le futur, il y aura des « bonnes nouvelles » et des « mauvaises nouvelles ». Des raisons de s'inquiéter, de s'indigner, d'espérer et d'agir.

Mais, et c'est là que la maîtrise d'usage revient, il faut discuter, être force de propositions. Il faut poser la question : le patrimoine industriel, un vecteur de développement pour l'aménageur ? La réponse est oui, à condition de gérer des nœuds de tension, des contradictions, des paradoxes... dont les critères de développement durable ne sont pas les moindres !

Nos objectifs ? Continuer d'avancer des propositions, finaliser le plan BBis, comme recommandé par le commissaire enquêteur en 2006 et établi en concertation avec l'aménageur, la SEMADS, suite aux discussions et réunions de travail effectuées en 2007 et en 2008 comprenant la conservation de l'ensemble du

La fabrique Gaupillat.
Elle témoigne de la fragilité d'un patrimoine et de la mémoire des lieux de travail trop souvent oubliés lors des études de diagnostic, des projets d'aménagement et des projets urbains.



Par son histoire, son aspect architectural l'esthétique des arcatures de la façade, cette friche d'aujourd'hui peut ainsi constituer l'un des patrimoines vivants du val de Seine et des berges de demain.



bâtiment « administratif » sur la route de Vaugirard et non uniquement la façade, de la verrière, des sheds jusqu'au gymnase et bien sûr de la cheminée. Les options retenues aujourd'hui par la ville de Meudon conduisent à une redoutable opération de « façadisme », tel qu'on n'en fait plus depuis dix ans. Une telle duperie n'est pas acceptable. Le faux ne remplacera jamais le vrai.

Il nous paraît essentiel de créer une SEM se portant acquéreur du foncier et du bâtiment existant. Nous pensons que notre association devra basculer en structure entrepreneuriale type SCIC, devenant locataire de la SEM. Enfin, la finalisation du projet devra se faire en liaison avec les collectivités territoriales afin d'intégrer le projet de La Fabrique au programme de la nouvelle communauté d'agglomérations GPSO (Grand Paris Seine Ouest) et au programme de la « Vallée de la culture ».

Nous sommes entrés dans une phase très politique et financière gouvernée par l'actualité sur le territoire. Il faut savoir aussi qu'une enquête publique est menée en ce moment sur le futur PLU de Meudon. Et nous nous sommes inscrits – nous l'avons écrit très clairement – dans l'optique d'un recours de l'association si demain il y a un permis de démolir sur Gaupillat. Cela ne veut pas dire que nous gagnerons, mais nous ne baisserons pas les bras, surtout maintenant que nous avons trouvé ce fameux « plan BBis », cet accord avec la SEM Arc-de-Seine et la ville sur le gymnase et sur le découpage du bâtiment. Il nous faut trouver, inventer un équilibre entre la préservation du patrimoine et la nécessaire repentification.

Le reflet de la cheminée de Gaupillat se reflétera-t-elle encore longtemps dans les façades vitrées de Meudon Campus... ? Nous œuvrons pour cela !



Mémoire et identité dans les projets de réaménagement : l'exemple du quartier Cristino Garcia-Landy à Saint-Denis et Aubervilliers

François-Régis Cypriani

directeur de l'Aménagement, Plaine Commune
(Seine-Saint-Denis)

*« Féconder le passé en créant l'avenir,
que tel soit mon présent. »*
Friedrich Nietzsche

Chaque nouvelle génération se charge du patrimoine de celle qui la précède. Au cœur de la Plaine Saint-Denis, à 2 kilomètres de la porte de la Chapelle, l'exemple du quartier Cristino Garcia-Landy, surnommé « la petite Espagne », en constitue une bonne illustration. D'limité à l'ouest par l'avenue du Président Wilson (RN1), à l'est par le canal Saint-Denis, au sud par la rue du Landy (RD20) et au nord par le réseau ferré du RER B, il est au croisement d'axes majeurs, à proximité immédiate du RER B, et au bord du paysage particulier du canal.

D'une superficie de près de 22 hectares, il se situe à la fois sur la commune d'Aubervilliers (10 hectares) et sur la commune de Saint-Denis (12 hectares).

Un îlot d'habitat dans un océan industriel

À partir du milieu du XIX^e siècle, ce territoire, auparavant dédié quasi uniquement aux activités maraîchères, va connaître un développement irrésistible de l'industrie, appuyé par la mise en place d'infrastructures : le canal de Saint-Denis est ouvert en 1921 et le réseau ferré entamé en 1844 par la Compagnie du chemin de fer industriel va rapidement mailler l'ensemble de ce territoire de 650 hectares. Le

développement industriel est tel que la Plaine devient, dans les années 1930, la principale zone industrielle d'un seul tenant en France. Elle accueille toutes sortes d'activités, mais principalement les industries polluantes liées à la proximité des abattoirs de la Villette : équarrissage, fabrique de colles et solvants, industries chimiques... et également les « commodités » de Paris. En effet, dès le milieu du XIX^e siècle, Paris prend l'habitude d'évacuer dans le vaste espace offert par la Plaine les fonctions encombrantes et non productives : entrepôts des tramways-omnibus, dépôts de pavés, gares de triage, champs d'épandage, cimetières. Cela continuera ensuite par les gazomètres...

Au cœur de la Plaine, dans les interstices laissés libres par les industries, émerge au début du siècle un bidonville qui s'étendra puis se consolidera peu à peu. Habitat précaire construit « de bric et de broc » sur sol d'autrui (les propriétaires en seront les anciens maraîchers ou les nouveaux industriels, qui trouvent commode de « prêter » un morceau de terrain pour que la main-d'œuvre s'y installe comme elle peut), il constituera le refuge des déclassés et des étrangers qui viennent chercher une vie meilleure, ou tout simplement échapper à la misère et à la famine. Le peuplement se fait en plusieurs vagues, dont la plus importante est la vague espagnole, à partir de 1920. Un ouvrage consacré à la mémoire de ce peuple apporte à ce propos un témoignage intéressant : « Nous n'avions rien, sauf nos bras, nos désirs de liberté et notre solidarité. Nous arrivions d'Espagne, de notre Estrémadure natale, cette région déchirée, rendue exsangue par les grands propriétaires terriens. Nous avons investi les interstices que nous laissaient les usines putrides dont Paris ne voulait plus et qui se redéployaient déjà sur les terrains laissés vacants par la paysannerie francilienne, repoussée plus loin. Au hasard des départs de maraîchers se montaient des entreprises. Il y avait du travail et de grands besoins de main-d'œuvre. Plusieurs d'entre nous sont arrivés avant de faire venir frères et cousins, voisins et amis. Aux côtés de nos camarades italiens, nous avons occupé, petit à petit, les trous urbains qui se faisaient jour avec les implantations industrielles. C'est là, dans ces espaces inutiles, que nous avons monté nos cabanes rudimentaires, puis des îlots plus larges qui, peu à peu, devinrent "la petite Espagne". Dans cette typologie chaotique s'est forgée une histoire constituée de solidarités, de cultures, mais surtout de vies, de mémoires et d'espoir... »

Les premiers arrivés accueilleront ensuite, à partir de 1938, les réfugiés républicains, communistes et anarchistes : il faut faire de la place, donc on morcelle les sols, on ajoute de nouvelles pièces et l'on se serre. Des histoires ordinaires de misère et de solidarité, avec deux pôles de sociabilité : le patronage, dirigé et animé par des religieux espagnols, foyer culturel qui deviendra « El hogar » ; les réunions de cellule ou de sections politiques ou syndicales. Car l'arrivée des réfugiés républicains marquera un tournant fondamental, non seulement dans la morphologie urbaine, mais également dans la structuration politique du quartier, qui deviendra, pendant la Seconde Guerre mondiale, un foyer de résistance antinazie puis, après-guerre, un foyer de luttes ouvrières.



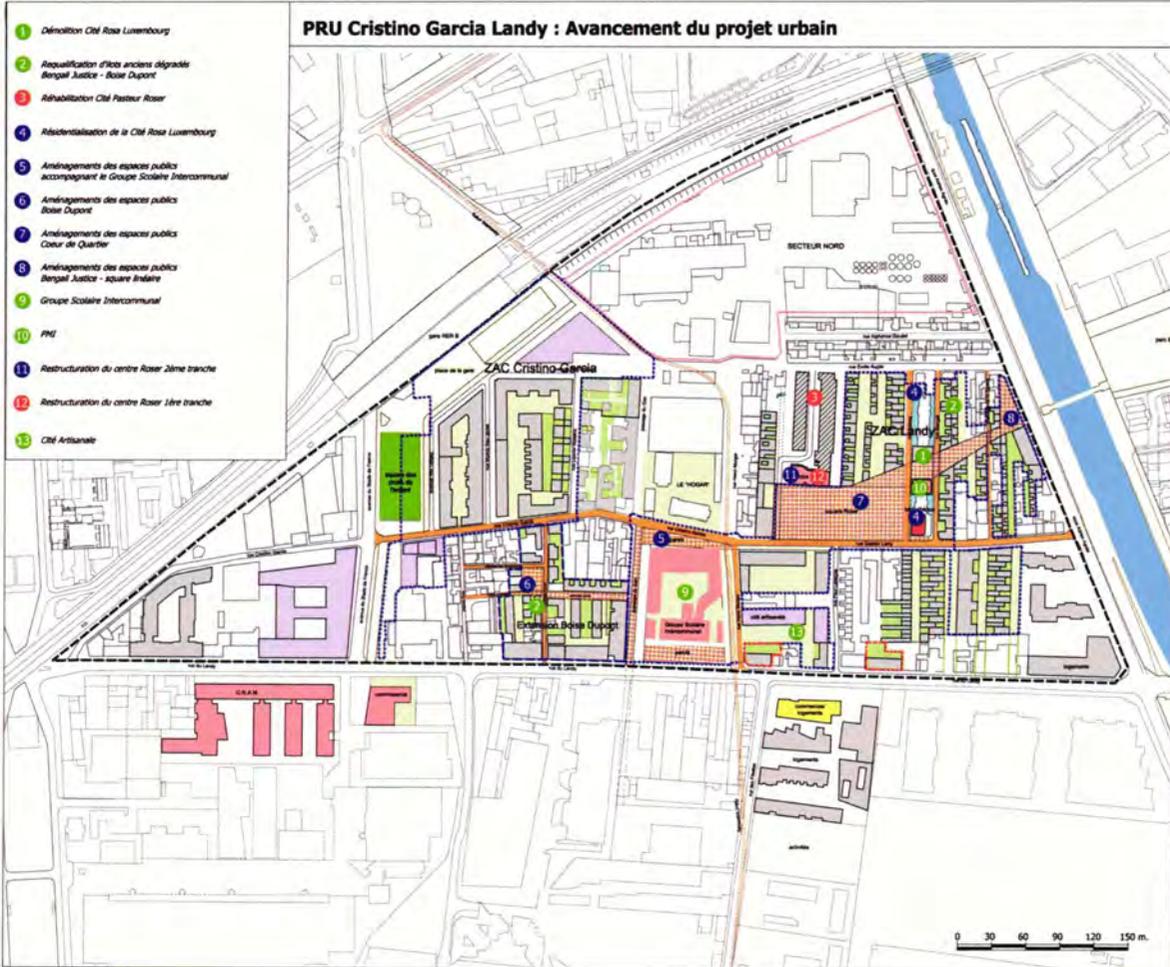
Vue aérienne du quartier
Cristino Garcia-Landy.

De la fin des années 1930 à nos jours, la structure urbaine du quartier est donc restée la même, hormis la mise en œuvre progressive d'un processus de densification des parcelles d'habitat, de « bourrage » des espaces libres et des espaces interstitiels.

Le départ des industries : un îlot d'habitat dans un océan de friches industrielles

L'essor économique se poursuivra jusque dans les années 1960 où intervient la désindustrialisation avec la fermeture ou le départ d'un nombre important d'entreprises.

Pour le quartier Cristino Garcia-Landy, cela se traduit par un processus de dégradation qui s'étale sur plus de vingt ans. En effet, le quartier s'est urbanisé parallèlement à l'essor industriel de la Plaine, et les parcelles d'activités sont



- Périmètre CPRU
- Périmètres de ZAC
- Périmètres de RHT
- Espaces publics créés
- Espaces publics restructurés
- Constructions existantes
- Equipements existants
- Nouveaux logements
- Résidentialisation de la barre
- Réhabilitation de la cité Pasteur-Rosier
- Création/restructuration d'équipements
- Activités
- Pôle commercial de proximité
- Espaces publics majeurs

Espaces extérieurs privés :

- venelles, cours et jardins privés,
- cours, terrasses et jardins privés,
- possibilités de maillage à plus long terme
- Futur tramway

- 2 Réalisé
- 3 En cours
- 5 A venir

Echelle : 1/3000ème
Date : 01/04/09
Modifié le : 05/03/10

fortement imbriquées avec les parcelles d'habitat. Le déclin des activités industrielles de la Plaine engendre des enclaves de friches industrielles ou l'implantation d'activités à faible valeur ajoutée, type entrepôts.

À partir des années 1950, de nouvelles vagues d'immigration vont également se succéder : portugaise, maghrébine puis malienne.

Les étapes du renouveau de la Plaine Saint-Denis

Un portage politique constant et de longue haleine

À partir d'un diagnostic des atouts et des handicaps (espace disponible important, position stratégique par rapport à Roissy et Paris...) effectué en 1983, les élus des trois communes (Saint-Denis, Saint-Ouen et Aubervilliers) décident de se doter des outils, des compétences et des partenariats à la hauteur de ces enjeux. En octobre 1985, le Syndicat intercommunal d'études Plaine Renaissance est créé, réunissant les trois villes, avec l'appui du conseil général. Son action portera sur l'ensemble des aspects urbains, sociaux, économiques, environnementaux du quartier afin de définir des axes stratégiques d'un projet politique qui se traduira par la mise en place d'une Charte intercommunale pour l'aménagement et le développement de la Plaine Saint-Denis en novembre 1990 suivie, en 1991, de la création d'un outil d'aménagement, la SEM Plaine Développement.

Une association à la décision des habitants et des partenaires économiques tout au long du processus

Cette démarche s'appuie sur une concertation élargie, en particulier lors des « assises de la Plaine Saint-Denis », ouvertes chaque année à la population des trois communes ainsi qu'aux partenaires institutionnels et à ceux du monde économique.

Un projet urbain structurant

Pour valoriser les ressources de ce territoire, l'élaboration d'un projet urbain est confiée au GIE Hippodamos 93, groupement de maîtres d'œuvre (P. Robert, Y. Lion, P. Riboulet et M. Corajoud). L'objectif de ce projet urbain est de remettre en relation les différentes composantes de ce territoire « découpé » par de véritables saignées comme les autoroutes A1 et A86, l'emprise SNCF et le canal. Ce travail a permis aux élus de se projeter sur le long terme en s'appuyant sur un projet capable d'évoluer et de s'adapter aux occasions qui se présentaient, tout en respectant ses objectifs initiaux. De ce point de vue, l'épreuve du feu a été constituée par la décision du gouvernement en 1995 d'implanter le Grand Stade à Saint-Denis.

Le Grand Stade et la négociation pour son « atterrissage » sur le territoire

En effet, parce que le projet urbain était le fruit d'une co-construction avec les habitants, la ville et le syndicat intercommunal ont pu négocier la construction du Stade de France sur les terrains du Cornillon, à l'emplacement d'anciens gazomètres, et poser les conditions suivantes : l'implantation du stade devait s'inscrire dans une requalification globale de la Plaine en respectant les exigences de désenclavement du site, la réalisation de deux gares (RER B et D), le prolongement de la ligne 13 du métro jusqu'à l'université de Paris-VIII et la couverture de l'autoroute A1. Ces exigences des collectivités et les conditions de leur mise en œuvre furent officialisées par la signature, en 1997, d'un « contrat de développement urbain ».

La Coupe du monde 1998 et la victoire de la France

Les matchs attirent à Saint Denis, dans les loges et les tribunes officielles, tout ce que le milieu immobilier et financier compte de décideurs, qui ne tardent pas à se rendre compte du potentiel de valorisation de ce territoire, plein de friches, désormais bien desservi par les transports en commun et si proche de Paris. De là naît l'essor immobilier de la Plaine Saint-Denis.

Un îlot d'habitat dans un océan tertiaire ?

En 1999, le quartier se situe juste de l'autre côté de la gare RER B qui dessert le Stade de France, au bout du mail du même nom. Il se singularise par :

- Une imbrication de grandes emprises industrielles ou à usage d'entrepôts, dont certaines sont en état de friches, d'immeubles et de maisons d'habitation, insérés dans les poches résiduelles résultant de la désaffectation de certains sites d'activités. Signalons que l'occupation est dominante en activités à Saint-Denis et en habitat à Aubervilliers.
- Un parcellaire extrêmement morcelé et encombré où de nombreuses constructions, à rez-de-chaussée ou R+1, comprenant une ou plusieurs habitations se sont implantées, délimitant une cour sur des terrains de faibles dimensions.
- L'absence quasi totale du végétal.
- La persistance d'un habitat majoritairement vétuste ou insalubre, voire squatté ou exploité par des marchands de sommeil.
- La présence de nombreux hôtels meublés.

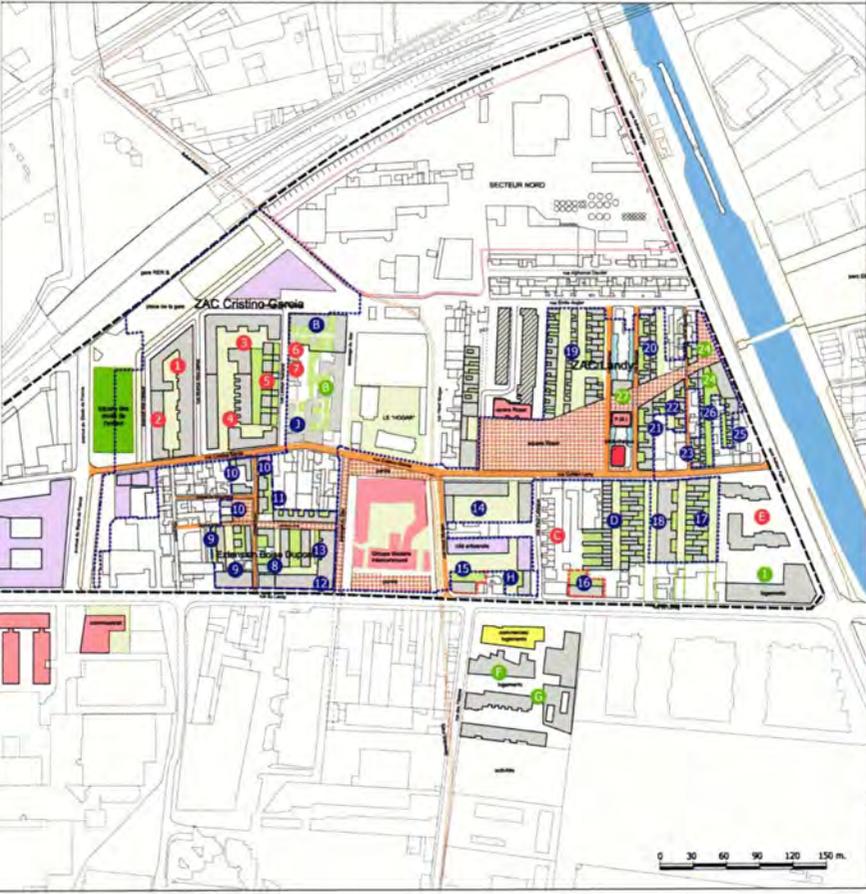
Comme expliqué précédemment, l'habitat lié au passé industriel s'est essentiellement développé sur la base de tolérances ou d'autorisations, formalisées ou non (baux très succincts ou autorisations verbales), données par le propriétaire à l'occupant, souvent l'un de ses employés.

HISTOIRES DE PATRIMOINE, HISTOIRES DE POPULATIONS

L'exemple du quartier Cristino Garcia-Landy à Saint-Denis et Aubervilliers

PRU Cristino Garcia Landy : Avancement du programme de Logements Neufs

- 1 C. Garcia lot AD7 - DIF - 59 logts
 - 2 C. Garcia lot AD1 - Spirit - 46 logts
 - 3 C. Garcia lot AB - Capri - 58 logts
 - 4 C. Garcia lot C - Plaine Commune Habitat - 61 logts
 - 5 C. Garcia lot D - Immo. d'IDF - 15 logts
 - 6 C. Garcia HQD - Logisep soc. - 2 logts
 - 7 C. Garcia HQD - Logisep access. - 2 logts
 - 8 Bote Dupont séq. 2 - AFL - 3 logts
 - 9 Bote Dupont séq. 6 - AFL - 23 logts
 - 10 Bote Dupont séq. 4 et 5 - Logisep - 27 logts
 - 11 Bote Dupont séq. 1 et 3 - Logisep - 6 logts
 - 12 Bote Dupont séq. 9 et 10 - Logisep - 7 logts
 - 13 Bote Dupont séq. 7,8,11 - HO acc. à désigner - 11 logts
 - 14 Bote Dupont séq. 12 - Logisep - 15 logts
 - 15 Bote Dupont séq. 12 - HO acc. à désigner - 19 logts
 - 16 Coeur de quartier lot K - AFL - 50 logts
 - 17 Coeur de quartier lot C - OPHLM - 12 logts
 - 18 Coeur de quartier lot E - OPHLM - 13 logts
 - 19 Coeur de quartier lot G1 - OPHLM - 33 logts
 - 20 Coeur de quartier lot G2 - HO acc. à désigner - 48 logts
 - 21 Coeur de quartier lot A - HO acc. à désigner - 30 logts / OPH Aubervilliers - 30 logts
 - 22 Bengali - lot Beng. nord - HO acc. à désigner - 11 logts
 - 23 Bengali - lot Beng. sud - HO acc. à désigner - 12 logts
 - 24 Bengali - lot Justice 1 - CAPS 7 - 9 logts
 - 25 Bengali - lot Justice 2 - CAPS 7 - 3 logts
 - 26 Bengali - lot 14, quai A Agnès - OPHLM - 26 logts
 - 27 Bengali - lot 10-12, quai A Agnès - CAPS 7 - 11 logts
 - 28 Bengali - lot 16, rue G.Landy - CAPS 7 - 8 logts
 - 29 Bengali - lot Abner - OPHLM - 13 logts
- Hors AMRU :
- 30 Bouygues - 174 logements
 - 31 Alliance - 37 logements
 - 32 Bailleur social du groupe SOS 7 - 28 logements à confirmer
 - 33 Keops - 31 logements
 - 34 HO acc. à désigner - 55 logements
 - 35 Efflage - 70 logements
 - 36 Masure Promotion - 170 logements
 - 37 DRAC Plaine Co. Habitat - 112 logements
 - 38 lot D - 8 logements
 - 39 Efflage - 75 logements
 - 40 SML - 7 - 7 logements





Plaine Commune
Département Développement Urbain et Social
21, rue Jules Rimet - 93218 Saint-Denis Cedex

Villes d'Aubervilliers et Saint-Denis

PRU Cristino Garcia - Landy

localisation de l'offre de logements neufs

- Périmètre CPRU
- Périmètres de ZAC
- Périmètres de RHC
- Espaces publics créés
- Espaces publics restructurés
- Constructions existantes
- Équipements existants
- Nouveaux logements
- Résidentialisation de la barre AZIOL
- Réhabilitation de la cité PASTO-ROSER
- Création/restructuration d'équipements
- Activités
- Pôle commercial de proximité
- Espaces publics majeurs

Espaces extérieurs privés :

- Venelles, cours et jardins privés,
- cours, terrasses et jardins privés,
- Possibilités de maillage à plus long terme
- Futur tramway

Statut :

- Réalisé
- En cours
- A venir

Echelle : 1/2000ème
Date : 01/04/09
Modifié le : 05/03/10

Atelier de cartographie - PB/D.B-A/EE
Base graph. :

Fichier : CPRU Cristino Garcia - Landy
Avancement du projet urbain logement neuf - plan projet 2007.dwg
Dossier : L'urbanisme de la ville
AUBERVILLIERS/SAINT-DENIS - CRISTINO GARCIA-LANDY/CARTES/000

Habitat précaire à l'origine, les constructions ont peu à peu été remplacées par des constructions en dur, toutefois édifiées en dehors des règles de l'art, avec des matériaux de piètre qualité ou de récupération. Ce parc social de fait, en mitoyen des grandes parcelles d'activités, se caractérise également par son épannelage bas (R+0 à R+2).

Les statistiques de 1997 résument bien la situation :

- logements inconfortables (1/4 sans baignoire ni douche) ;
- logements vacants (16 % du parc) ou sur-occupés ;
- population en décroissance [- 27 % entre 1990 et 1997] ;
- 47 % de la population sans aucune qualification ;
- taux de chômage entre 28 % et 34 %.

À ce tableau, il faut ajouter les problèmes liés à la fluctuation des nappes phréatiques et à la pollution des sols. Le quartier est finalement à la fois vécu et perçu comme « hors la ville », notamment du fait de l'éloignement des centres-villes d'Aubervilliers et de Saint-Denis, coincé dans ce territoire si particulier de la Plaine Saint-Denis et fermé par ses frontières (coupure physique des voies ferrées, du canal et, dans une moindre mesure, de la rue du Landy), mais également fortement marqué par ses caractéristiques urbaines et sociales, par la mixité de ses fonctions d'habitat et d'activités, par son évolution liée à la désindustrialisation de la Plaine Saint-Denis. Au regard de ce constat, de nombreuses études ont été conduites sur le secteur sur la base du projet urbain de Hippodamos, dont le plan de référence a été confié à Monsieur Devillers et la révision du POS de la Plaine à l'architecte urbaniste F. Grether. Ces différentes études ont permis aux deux villes de préciser leurs objectifs sur le quartier en matière de restructuration urbaine, économique et sociale.

Compte tenu de la localisation du quartier et de ses caractéristiques, une question se posait : n'est-il pas préférable de tout démolir, de construire un quartier plus dense et de profiter de la proximité du RER pour prolonger le pôle tertiaire qui existe du côté nord ? Après d'importants débats, la décision a été prise par les deux villes et par Plaine Commune de préserver la mémoire de ce quartier compte tenu de son rôle historique et de son importance symbolique (foyer de luttes ouvrières, accueil de toutes les vagues d'immigration...). Mais que signifiait « préserver la mémoire » alors qu'on était en face d'un bâti vétuste (qui, rappelons-le, n'était pas, à l'origine, destiné à durer, mais d'abord à abriter), imbriqué et en plus avec des friches industrielles ? La réponse a été la suivante : préserver le tissu viaire fait de rues étroites et d'impasses ; préserver la morphologie du bâti, tout en aérant le quartier (création d'espaces verts) et en y apportant des équipements ; tenter de préserver cette ambiance particulière avec ce mélange d'activités et d'habitat. En bref, refuser la fatalité du marché, qui aurait conduit à réaliser un îlot d'habitat dans un océan tertiaire ou à étendre simplement l'océan tertiaire.

Les objectifs principaux de la restructuration urbaine du quartier définis au début des années 2000 sont donc les suivants :



Constructions nouvelles de type « BBC » (bâtiments basse consommation).

- Conforter et développer l'habitat pour retrouver à terme un niveau de population similaire à celui des années 1950, soit environ 5 000 habitants, avec une mixité sociale plus importante, en conservant dans la mesure du possible le bâti existant.
- Résorber l'habitat insalubre en assurant le relogement sur place des personnes qui le souhaitent.
- Reconstituer le potentiel économique du quartier, tout en confortant la mixité habitat et activité économique.
- Améliorer la trame viaire et les réseaux existants.
- Développer la vie sociale par la création de nouveaux espaces publics, par l'implantation d'équipements publics (en particulier scolaires) et par le développement d'une structure commerciale adaptée.

À partir de ces objectifs, un second volet d'études a été engagé dès 1999 pour élaborer un projet de quartier qui réponde aux ambitions des villes, et des missions d'urbaniste en chef ont été confiées à l'atelier JAM sur la partie ouest (Cristino Garcia) et à l'AUC sur la partie est (Landy). La conduite de ces études s'est accompagnée d'un travail de concertation avec les habitants et les usagers du quartier dans le cadre de structures participatives. Cette démarche a également conduit les élus des villes à mettre en place un groupe de travail sur la gestion de la « quotidienneté » avec l'ensemble des services concernés. L'objectif était de contribuer à améliorer les conditions de vie des habitants et des usagers



du quartier en attendant que se concrétisent les projets. Durant cette période, les premiers aménagements ont été réalisés, parmi lesquels figure la création des premiers espaces publics : l'avenue du Stade de France, le square des Droits de l'enfant, bordé d'immeubles de logements et de bureaux.

« Une charte "Qualité constructions neuves" exige... »

Un projet urbain cohérent

Le projet urbain mis en œuvre depuis maintenant dix ans contient plusieurs volets.

Le volet composition urbaine

La complexité du parcellaire, la volonté de conserver tout le bâti qui pouvait l'être et de préserver la morphologie du quartier, en particulier son maillage viaire, amène à produire des séquences d'aménagement très identifiées, associant des programmes, des architectures et des espaces publics spécifiques. Il en résulte la production de ce qu'il faut bien appeler des « fragments » très contrastés les uns par rapport aux autres, et qui contrastent également avec les espaces plus anciens conservés. Plutôt que de chercher à unifier, intégrer, lisser et mettre en place une forme de continuité entre l'ambiance de chaque morceau de quartier (cohérence et continuité qui n'ont jamais existé dans l'histoire du quartier), chacune des équipes d'urbanistes a proposé de reconstruire l'identité de chacun des deux morceaux dont elle avait la responsabilité (Cristino Garcia et Landy) en leur



permettant de se réaffirmer comme fragment cohérent en soi dans le système des fragments du nord de la Plaine Saint-Denis. Et cela en mettant en valeur les qualités spécifiques de ces secteurs (trame, diversité typologique, maillage viaire existant...) sur la base de principes communs :

- L'ouverture du quartier sur l'extérieur et l'amélioration de ses entrées. Il s'agit tout d'abord de supprimer ou d'adoucir les frontières que représentent les voies ferrées, la rue du Landy et le canal Saint-Denis en multipliant les franchissements potentiels. Mais il s'agit également de donner au quartier une échappée vers le canal Saint-Denis, véritable trait d'union et espace de respiration.
- La création d'espaces verts et la végétalisation systématique.
- L'amélioration du maillage viaire du quartier et des circulations piétonnes. Le projet de redéveloppement du quartier s'articule principalement autour du « square linéaire », dont la fonction est de relier ce quartier au canal Saint-Denis. Cette traversée, végétale et habitée, est le fondement de tout le plan guide. Le quartier, par l'orientation de ses voies, de leurs qualités spatiales et végétales, se tourne non plus vers les limites d'îlots mais sur les cœurs et les bras végétalisés du parc. Le square linéaire est un affluent végétal du canal irriguant et organisant, par ses séquences internes, les îlots habités. Les accès à ce parc sont multiples, chaque venelle s'ouvrant sur cet espace. Les séquences spatiales en sont rendues lisibles par un système de récolte des eaux pluviales dans des noues végétalisées. Toutes les venelles, relais du square linéaire, sont piétonnes et plantées.

- Le respect de la morphologie du quartier. Il se traduit par :
 - La « coproduction des vides » : le projet s'appuie sur le système de venelles existant en optimisant les différentes catégories d'espaces libres au regard, d'une part, de leurs potentiels d'usages respectifs et, d'autre part, de leur capacité à produire par leur articulation un paysage spécifique (en particulier, les opérations intègrent des terrasses, cours, micro-jardins... qui reconstituent et intensifient la trame des micro-espaces libres liés à l'habitat).
 - Le maintien d'une densité moyenne des constructions nouvelles par des prescriptions réglementaires qui encadrent les conditions d'implantation (alignement, gabarit, hauteur) et réaffirment l'identité forte du quartier.

Le volet habitat : favoriser la mixité sociale et la qualité de l'offre de logement

La résorption de l'habitat insalubre et son remplacement par un parc de logement social de qualité

Suite au diagnostic du bâti, 129 logements ont d'ores et déjà été démolis depuis 2000, nécessitant un grand nombre de relogements. Le projet prévoit la démolition d'environ 400 logements, dont il est estimé que 143 sont aujourd'hui occupés.

Une offre nouvelle diversifiée

Elle est diversifiée en termes de typologie (logements collectifs ou individuels), de taille des logements, de statut et d'opérateur : près de 304 nouveaux logements locatifs sociaux (par au moins trois bailleurs différents), de 88 logements locatifs intermédiaires (Association foncière logement) et de 282 logements en accession.

L'amélioration du parc social existant. Une qualité de construction exigée

La charte « Qualité constructions neuves », dont s'est dotée Plaine Commune, exige un niveau minimum de type « BBC » (Bâtiments basse consommation), définit une taille minimale des logements...

Le volet économique : renforcer la mixité urbaine et dynamiser l'activité

- Création d'une offre immobilière nouvelle en cœur de quartier avec la programmation d'une cité artisanale et de locaux TPE pour maintenir le tissu existant d'artisans et accueillir de nouvelles entreprises.
- Développement mesuré d'une offre tertiaire.
- Mise en œuvre d'un dispositif d'accompagnement des entreprises du quartier dans leur développement ou dans leur relocalisation dès lors qu'elles sont situées dans un périmètre d'aménagement.



« ... de nouvelles constructions
de qualité. »

Le volet développement de la vie sociale : répondre aux besoins des habitants

La meilleure connaissance des attentes des usagers du quartier s'appuie sur le développement de l'information, de la communication, de la concertation et associe les habitants aux transformations du quartier.

Le renforcement de la centralité du quartier, trait d'union entre les deux villes, lieu de la vie sociale, passe par le développement d'une plus grande richesse des fonctions et la création de nouveaux équipements (groupe scolaire intercommunal composé de 24 classes, centre de loisirs maternel et centre de loisirs primaire, plateau sportif). À noter également qu'est prévue la réalisation d'un centre aquatique olympique de rayonnement régional, qui avait été programmé dans le cadre de la candidature de Paris aux JO de 2012.

Une gestion urbaine de proximité est mise en place. La durée et la complexité de l'opération impliquent d'être vigilants au quotidien pour empêcher que les friches et les rues ne se transforment en décharges ou en *no man's land*. À signaler également le travail important effectué sur la mémoire vivante du quartier, avec en particulier la mission confiée à un collectif constitué de sociologues et d'artistes qui ont culminé dans la fresque réalisée pendant l'été sur le long mur du « Hogar » les thèmes ayant été choisis par les habitants du quartier.

Pour résumer, les éléments du programme sont les suivants. Sur les 22 hectares du quartier, les projets réalisés sur le quartier Cristino Garcia-Landy représentent : 3 800 mètres carrés de bureaux, 250 logements, la réalisation du square des Droits de l'enfant.

Les projets en cours prévoient : 71 000 mètres carrés de bureaux, à proximité immédiate de la gare RER et dans le cadre du projet du centre aquatique olympique, 2 100 mètres carrés d'activités, 350 logements, un groupe scolaire de 24 classes.

La complexité extrême dans la mise en œuvre

Sur ce quartier, les différents labels de la politique de la ville se sont succédé : ZUS, GPU, GPV, contrat de ville, CUCS... Le tout a culminé par la signature, fin 2007, d'une convention avec l'ANRU. D'autre part, la complexité du quartier, sa morphologie, la volonté de conserver au maximum le bâti existant, couplée avec le partage entre deux villes, avant la création de Plaine Commune, ont obligé à multiplier les procédures opérationnelles : trois ZAC, deux RHI, un périmètre d'OPAH. Il s'agit vraiment, à chaque fois, d'un travail « à la petite cuillère », que l'on peut également qualifier de « réalisation par fragments », même si un seul opérateur a été missionné à chaque fois, la SEM Plaine Commune Développement. Enfin, un certain nombre de facteurs intrinsèques au quartier compliquent encore les opérations : le parcellaire morcelé ; la propriété du sol différente de celle du bâti ; les relogements compliqués, les hôtels meublés, les marchands de sommeil, les squats ; la pollution des sols et la proximité de la nappe phréatique.

En conséquence, la durée des opérations s'allonge et, le secteur ayant pris de la valeur du fait des opérations publiques, le prix du foncier augmente, rendant l'intervention opérationnelle encore plus difficile et toujours plus coûteuse.

En conclusion, je vais me permettre de revenir sur le thème du colloque : « Patrimoine et développement des territoires », « Patrimoine et développement durable ». À ce titre, le projet du quartier intercommunal Cristino Garcia-Landy appelé également « la petite Espagne » est à la fois paradoxal et emblématique. Il est paradoxal à plusieurs titres : les immigrés espagnols ont été remplacés par de nouvelles vagues d'immigration et il ne reste plus beaucoup d'habitants.



représentatifs de « la petite Espagne » ; s'agissant d'un ancien bidonville, la majeure partie de l'habitat d'origine n'existera plus à l'issue de l'opération ; la volonté de conserver la morphologie du quartier induit une densité relativement faible à proximité immédiate d'un pôle important de transports en commun.

Cependant, le projet reste emblématique en regard de l'objectif défini par le SDRIF, c'est-à-dire « s'inscrire de manière privilégiée dans un registre qualitatif pour préserver les traces d'un patrimoine de plus en plus large, sans empêcher le territoire et la ville de fonctionner, pour ne pas muséifier les centres-villes et rejeter les populations les plus modestes à la périphérie ». De ce point de vue, et d'un point de vue plus large de développement durable, le compte y est bien :

- préservation de la mémoire d'un quartier (et de deux villes) dans ses traces urbaines les plus intimes ;
- forte dimension sociale du projet ;
- processus de participation des habitants tout au long du projet ;
- mixité des fonctions ;
- apport d'un maximum de présence végétale ;
- création d'équipements de proximité ;
- normes impératives en matière d'éco-construction.

DÉBAT *animé par Arlette Auduc*

Arlette AUDUC

Merci beaucoup de nous avoir présenté ce beau projet urbain. J'aurais une première question. Dans ce projet qui est devenu quelque peu exemplaire, il y a eu une profonde transformation du quartier. Qu'en est-il des populations d'origine ? Est-ce qu'elles sont toujours là ?

François-Régis CYPRIANI

J'ai répondu au fil de l'exposé. C'est un quartier qui est caractérisé par la succession de vagues d'immigration. Chacun ayant comme objectif de partir vers un avenir meilleur, vers un habitat meilleur, personne n'est arrivé dans ce quartier avec l'objectif de s'y établir à tout jamais. C'était vraiment perçu par les immigrés, et c'est toujours le cas, comme un quartier d'accueil et un tremplin pour aller ailleurs. Il en résulte donc qu'il reste assez peu d'immigrés de deuxième ou troisième génération. Actuellement, c'est essentiellement un quartier à population malienne.

Isabelle DEAK-MIKOL

association Espace pour l'écologie

Ma question s'adresse à Monsieur Monnet. À propos de l'organisation juridique de vos propositions, vous êtes une association, vous avez fait toute une série de projets. Mais vous nous avez précisé que l'usine Gaupillat était encore privée. Comment passer à l'acte ?

Antoine MONNET

Et bien, c'était une réponse que nous attendions de la ville. Et la ville n'ayant pas les moyens financiers, nous lui avons fait une proposition pour, justement, passer à

l'acte. Le bâtiment étant privé, pourquoi ne pas constituer une SEM ? 51 % pour les pouvoirs publics, 49 % pour d'autres. L'idée de la SEM, c'est qu'il y ait un navire amiral qui serait cette nouvelle communauté d'agglomération Grand Paris Seine Ouest, et d'y associer d'autres partenaires comme la « Vallée de la culture », forcément la ville de Meudon et la ville de Boulogne.

Isabelle DEAK-MIKOL

Cela, c'est pour les partenaires publics, mais pour les partenaires privés ?

Antoine MONNET

Pour les partenaires privés, on cherche toujours. On a des pistes et c'est un travail en cours. Comme l'idée, pour exploiter le lieu, de basculer l'association en SCIC, société coopérative d'intérêts collectifs.

Un intervenant

Dans toutes ces opérations, qui est l'initiateur, qui est le demandeur ? Est-ce la collectivité communale ? Ou est-ce une prospection de votre part, des associations, de la société civile ?

Antoine MONNET

Nous, nous habitons et nous travaillons sur le territoire. Quand nous avons vu la vitesse avec laquelle allaient les démolitions sur l'île Seguin, nous nous sommes dit : « Il faut vraiment se dépêcher pour Gaupillat, sinon il n'y aura plus rien. » C'est cela, le point de départ. Ensuite, il y a le premier rendez-vous avec le maire qui est totalement surpris. Et puis le dossier se construit et avance, et cela depuis cinq ans.

Jean-Claude PIERRE**Région Île-de-France**

J'ai moins une question que des bribes de réponses à des questions qui ont été posées hier. D'abord une question sur le design. Aujourd'hui, du côté de la Région, le design est effectivement identifié comme un secteur économique et un secteur de notoriété très important puisque l'on recense 4 000 entreprises, 30 000 emplois et 35 écoles ou lieux de formation. Par contre, c'est un secteur qui reste relativement éclaté et peu structuré. La Région a donc ouvert il y a quelques semaines le « lieu du design », qui se situe 74, rue du Faubourg Saint-Antoine et qui a un site Internet.

Parallèlement, c'est également une préoccupation de Paris, qui développe le projet de « Docks en Seine » qui a un peu souffert de la crise, mais qui est en train d'arriver en phase finale. L'Institut de la mode y est installé. Paris développe par ailleurs 50 000 mètres carrés de pépinières dédiées à ce secteur. Je voudrais également répondre sur le financement pour le patrimoine. L'unité Aménagement durable, à la Région, dispose de deux dispositifs d'aide aux collectivités pour l'aménagement de leur territoire. Le premier produit à la fois des financements et de l'aide générique, c'est celui des parcs naturels régionaux. Actuellement, il y a quatre parcs et un cinquième en projet. Il y a aussi les contrats d'aménagement, qui sont des contrats négociés avec les communes... Bon an, mal an, cela doit représenter une dizaine de millions d'euros de financement sur des opérations de rénovation de patrimoine, qui sont pour la plupart consolidées ensuite par les Départements pour des montants à peu près équivalents.

Arlette AUDUC

Puisque l'on aborde cette question, j'ajouterai que, bien entendu, c'est la direction de la Culture qui dispose des crédits d'aide à la restauration et à la valorisation du patrimoine et des dispositifs qui permettent cette aide qui concerne le patrimoine bâti, les musées et l'aide aux associations archéologiques.

Hugues DEMEIJDE**reporter et auteur**

Je suis réalisateur documentaire et je me suis intéressé au développement du 93, et de la Plaine Saint-

Denis en particulier. Ce que l'on constate lorsque l'on vit sur le territoire de la Plaine Saint-Denis ou lorsqu'on se déplace sur ce territoire, c'est qu'il y a vraiment deux mondes qui se côtoient. Il y a d'abord ceux qui viennent travailler puisque, comme le rappelle Patrick Braouezec, il y a aujourd'hui autant d'emplois sur la Plaine Saint-Denis que pendant les Trente Glorieuses. À ce niveau-là, je pense que le challenge a été relevé. En revanche, on voit très bien qu'ils viennent le matin et qu'ils repartent le soir par le RER. Et ils n'ont pas de liens avec les habitants. Ma question est donc : comment percevez-vous cela ? Est-ce que vous avez comme objectif de créer du 1 % patronal ou d'aider à ce que les 5 000 habitants – c'est apparemment l'objectif chiffré que vous avez donné sur le nombre de création de logements – accèdent plus facilement aux emplois situés sur le territoire.

François-Régis CYPRIANI

Vous avez parfaitement résumé la problématique. La Seine-Saint-Denis a récupéré depuis quelques années et même surpassé le nombre d'emplois qu'elle avait au pic de son essor industriel. Il se trouve que les emplois qui existent actuellement ne sont pas les mêmes que ceux qu'il y avait à l'époque, qui étaient des emplois industriels. Et les entreprises, qui arrivent dans les bureaux, amènent bien sûr leurs employés. Il ne faudrait pas non plus qu'elles profitent de leur déménagement pour se débarrasser de leurs anciens employés, même si c'était pour embaucher des personnes sur le territoire. Nous travaillons avec les entreprises qui arrivent pour qu'elles privilégient dans leurs commandes des entreprises locales. Et pour qu'elles privilégient également la main-d'œuvre locale dans les nouvelles embauches si, bien sûr, il n'y a pas un trop grand fossé entre le niveau de qualification demandé et celui de la population. Cela implique un effort de formation important de la part des habitants. Et aussi un travail extrêmement fin de mixité des fonctions. C'est le cas pour la zone qui est autour du RER B. Elle est quasiment monofonctionnelle et nous essayons de corriger cela avec des programmes de logements autour. C'est un travail que nous effectuons de manière extrêmement précise au fur et à mesure des projets qui sont développés sur la Plaine.

Intervenants

Catherine PILON, maire adjointe chargée du
Développement économique et de l'Emploi,
mairie de Montreuil (Seine-Saint-Denis)

Anne BARBARA-LACROIX, animatrice du
Patrimoine, ville de Noisiel (Seine-et-Marne)

Thomas CORBASSON, architecte,
agence Chartier-Corbasson

Michel JAOUËN, architecte urbaniste

Journée du 1^{er} décembre 2009 – après-midi

Au cœur des projets de territoires : patrimoine et développement urbain

La place du patrimoine dans le projet de développement
du quartier des murs à pêches à Montreuil (Seine-Saint-Denis) **175**
Catherine Pilon

La reconversion du patrimoine industriel dans un projet
de développement territorial : l'ensemble du patrimoine
Menier à Noisiel (Seine-et-Marne) **187**
Anne Barbara-Lacroix

Débat animé par Emmanuel Laurentin **192**

Au cœur des projets de territoires : patrimoine et création

Patrimoine et création pour le logement social :
l'opération Turenne Saint-Antoine à Paris **199**
Thomas Corbasson

Les créateurs et le territoire : l'Axe majeur de Cergy-Pontoise **209**
Michel Jaouën

Débat animé par Emmanuel Laurentin **220**



Au cœur des projets de territoires : patrimoine et développement urbain

La place du patrimoine dans le projet de développement du quartier des murs à pêches à Montreuil (Seine-Saint-Denis)

Catherine Pilon

*maire adjointe chargée du Développement économique
et de l'Emploi, mairie de Montreuil*

Ce n'est peut-être pas habituel que ce soit l'adjointe au Développement économique et à l'Emploi qui intervienne dans une journée consacrée au patrimoine. Et pourtant... Et pourtant, il y a vraiment un lien très fort entre les deux – en tout cas, à Montreuil, c'est ainsi que nous avons abordé le projet. Je vais donc vous présenter comment la nouvelle équipe municipale a décidé de partir de ce patrimoine incroyable que représentent les murs à pêches, pour se projeter dans l'avenir, imaginer un nouveau quartier urbain ayant vocation à faire remonter sur le plateau le centre de la ville.

La ville de Montreuil est une ville en pente : il y a un plateau, une pente, un autre plateau. Et aujourd'hui, tout se passe dans le centre-ville. 80 % des activités économiques, par exemple, sont implantées dans le Bas-Montreuil. L'enjeu du quartier des murs à pêches, qui sont situés en haut de la colline, donc sur le plateau supérieur, c'est bien de devenir le nouveau centre de la ville de Montreuil, le cœur d'un nouveau quartier qui prenne en compte les exigences écologiques de la ville de demain. Je ne vais pas vous présenter un projet ficelé, avec un plan d'aménagement détaillé. Je vais vous présenter une esquisse, un projet, qui constitue la partie « murs à pêches » d'un projet urbain plus large autour du futur tram qui a été présélectionné dans le cadre de l'appel à projet régional, « Nouveaux quartiers urbains ». Et je vais vous expliquer comment on a travaillé. En fait, on a fait le choix de travailler non pas en vase clos au sein des services de la ville, mais avec des associations et des experts pour essayer de se pencher sur ce territoire, définir ce qui faisait patrimoine et pour identifier les pistes qui permettront de



faire entrer ce patrimoine dans une modernité urbaine, en conservant le plus remarquable, en y implantant des usages collectifs – qu'ils soient culturels ou économiques –, en l'ouvrant sur la ville et en en faisant le moteur d'un nouveau quartier, plus vaste, aujourd'hui très exclu du reste de la ville.

L'horticulture montréalaise a donné ses lettres de noblesse à la ville à partir du XVII^e siècle et a marqué son paysage. C'est un paysage qui est organisé en clos – les clos sont des espaces délimités par des murs en partie constitués de plâtre réalisé à partir du gypse produit dans les carrières alentour. Ces murs avaient

pour objectif de favoriser une productivité agricole en recueillant la chaleur et permettaient de palisser les fruitiers. Ainsi, il était permis à une ville limitrophe de Paris de produire une grande quantité de pêches. Des pêches qui étaient très recherchées dans la France entière, voire à l'étranger. Certaines étaient même marquées à l'effigie du roi. Des techniques très particulières – dites « à la Montreuil » – de palissage et de fructification avaient été élaborées. Plusieurs variétés de pêches, comme la Madeleine rouge ou la belle Beausse, de pommes et de poires ont alors été créées à Montreuil. Au fil du temps, les productions de fleurs ou de plantes médicinales sont venues compléter l'arboriculture. Jusqu'à la fin du XIX^e siècle, le périmètre des murs à pêches n'a cessé de s'étendre, allant jusqu'à influencer d'ailleurs l'ensemble de la trame urbaine de la ville, car à Montreuil les bâtiments sont construits dans la profondeur. C'est-à-dire que, de la rue, vous voyez une façade du bâtiment, qui est très étroite, mais qui se prolonge à l'intérieur de la parcelle. La trame viaire, la trame de construction du bâti, a été inspirée de ces murs à pêches. Ce qui nous pose d'ailleurs un problème aujourd'hui, parce que pour faire des bâtiments économes en énergie, l'exposition des bâtiments, telle que définie par cette trame des murs à pêches, n'est pas extrêmement favorable. En 1950, on comptait encore 118 arboriculteurs, 19 horticulteurs, 4 maraîchers et un champignoniste. Si vous voulez avoir plus de détails, il y a, aux éditions Itinéraires du patrimoine, un ouvrage très bien documenté qui a été réalisé par Arlette Auduc, et qui raconte très bien l'histoire horticole de ce territoire.

En 1976, à travers ces murs à pêches, est construite une autoroute. Cette autoroute de deux fois deux voies, parfois surélevée, parfois à niveau et avec une voie à grande vitesse infranchissable de part et d'autre, coupe les murs et la ville en deux. Petit à petit, les parcelles agricoles sont dégradées. De nouveaux bâtiments, dédiés au logement ou à l'industrie, sont bâtis sur ces espaces agricoles, sans aucun respect pour ce patrimoine historique.

Aujourd'hui, il reste tout de même un espace presque continu d'un peu plus de 20 hectares où subsistent des murs, même s'ils sont très dégradés. Ces murs étaient protégés par des chaperons qui ont été abîmés, alors l'eau s'infiltrait et les dégradait à grande vitesse. Sur la carte, en blanc, est représenté le périmètre de ce que nous appelons le quartier des murs à pêches ou quartier Saint-Antoine, qui est beaucoup plus étendu et qui implique au nord, par exemple, toute une bande grise de zone industrielle. Plusieurs parcelles sont habitées par des familles tziganes. Au sud, il y a un lycée horticole, un jardin-école dans lequel la Société régionale d'horticulture continue à faire vivre et connaître les techniques horticoles anciennes. Sur le site lui-même, il y a aussi des jardins familiaux et des associations, en convention sur des parcelles de la ville, et qui font du mieux qu'elles peuvent – et elles font beaucoup – pour faire connaître le site, pour développer des activités culturelles et horticoles sur ces quartiers. Il y a également des jardins d'insertion, les jardins du cœur. Cet espace a été considéré très longtemps comme une friche.

Comme une friche en attente d'une mutation urbaine. Plusieurs projets urbains se sont succédé, qui fort heureusement n'ont pas été mis en œuvre. En effet, l'ancien SDRIF permettait une constructibilité de plus de 80 % de cet espace. Il y a donc eu plusieurs projets urbains, qui ont été montés et qui ont été stoppés, grâce aux associations qui se sont mobilisées très fortement. En 2003, un classement a été enfin prononcé sur 8,6 hectares. Il avait été initié en 2000, grâce aux associations, par la ministre de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement qui est devenue l'actuelle maire de Montreuil, Dominique Voynet. Et ce classement a permis de bloquer des projets d'urbanisation qui ne prenaient absolument pas en compte l'intérêt de ce patrimoine. Puis un nouveau projet a été monté par l'ancienne équipe municipale, avec beaucoup de pavillons qui mitaient complètement l'espace.

Notre victoire aux élections municipales nous a permis de stopper ce projet urbain. Nous considérons que la dimension patrimoniale de ce territoire mérite bien autre chose que de servir de cadre à des lotissements de pavillons. Le bâti, certes, est dégradé – on a laissé se dégrader un patrimoine important –, mais cela reste magique. Je vous engage tous à y aller car une fois qu'on est entré dans ces murs, c'est un paysage qui reste dans votre mémoire, on ne l'oublie pas. Et il n'y a pas que les Montreuillois qui le disent ! À chaque fois que nous avons emmené des gens de l'extérieur, il y a eu le même coup de charme. Il y a vraiment un effet poétique dans cet espace, qui est énorme et incomparable. En même temps, nous n'avons pas envie d'être dans un patrimoine musée. Nous voulons que cet espace vive, qu'il soit ouvert à tous les habitants de la ville, et au-delà.

Notre ambition sur ce quartier et plus largement sur le Haut-Montreuil, c'est de recoudre la ville. Et les murs à pêches doivent servir d'identité au projet urbain, qui va se bâtir autour. L'autoroute sera transformée en rue, avec un passage du tramway. Aujourd'hui, le Haut-Montreuil a une dominante habitat avec une forte concentration de logements sociaux, très peu d'équipements publics et très peu d'entreprises. Il y a donc un vrai enjeu, sur plusieurs années, de réintroduire de la vie dans ces quartiers, en y mettant toutes les fonctions que l'on peut trouver dans le Bas-Montreuil aujourd'hui. Et les murs à pêches, au centre, c'est ce qui donnera l'identité, c'est ce qui donnera le moteur et c'est ce qui fera que ce ne sera pas un quartier comme un autre, que ce sera vraiment un quartier d'exception.

En même temps, nous sommes soucieux de répondre aux enjeux de compacité auxquels nous invite le schéma directeur d'Île-de-France. Beaucoup d'habitants rencontrent des difficultés pour se loger avec la pression foncière qui a augmenté – on touche Paris. Il y a donc un vrai enjeu aussi à permettre à chacun et à tous ceux qui le souhaitent, quel que soit le niveau de revenus, de pouvoir se maintenir sur cette ville ou d'y arriver. On ne peut donc pas faire cela sans avoir un usage économe du territoire. Nous nous engageons aussi à construire de nombreux logements, dont 30 % de logements sociaux, en essayant de garder un maximum de périmètre non bâti pour les murs à pêches.



Alors, comment nous y sommes-nous pris ? Nous n'avons pas voulu travailler tout seuls. Nous avons monté une commission extra-municipale, l'idée étant de remettre à plat toutes ces années de revendications associatives et habitantes, pour protéger ce patrimoine des projets urbains qui l'ignoraient complètement. Nous avons souhaité confier à cette commission le soin de définir les différentes valeurs de ce patrimoine et de déterminer en quoi elles pouvaient inspirer des orientations pour le nouveau projet urbain. Pendant six mois, six associations locales, des personnes-ressources expertes en matière de patrimoine, de l'habitat tzigane, du paysage, de l'horticulture ou de l'urbanisme, et treize élus se sont réunis.

Ce qui faisait sens et ce qui faisait consensus dans la commission, c'était que ce patrimoine était un paysage économiquement utile : il est né d'usages horticoles, les murs étant des outils de l'activité agricole. Quand je dis « utile », je l'oppose à « loisirs », à un parc par exemple. Ce n'est pas un lieu qui a vocation à devenir un espace récréatif uniquement, où l'on viendrait se promener, regarder, photographier



Le quartier Saint-Antoine,
planté de poiriers.

et repartir. Les membres de la commission ont tous émis le souhait que cela reste un territoire où il y ait de l'activité, quelle soit économique, sociale ou culturelle. Autre point de consensus : avec ces clos qui inspirent l'imagination, ce paysage est unique. C'est un lieu qui permet de se sentir hors la ville. Et puis un patrimoine renommé – puisqu'il est connu jusqu'au Japon –, même s'il est peu connu ici, peu connu en région parisienne, et parfois pas connu par les habitants eux-mêmes, qui résident à proximité. Enfin, dernier consensus, c'est un héritage à préserver qui peut être demain une source d'attractivité importante grâce à la présence rare de terres cultivables en ville. Et puis il existe des savoir-faire précieux en termes de techniques de fructification, de diversité de production, de variétés... Tout cela fait sens demain dans un projet de territoire économique moderne.

Quels sont les enjeux pour demain que la commission a identifiés ? Un premier enjeu est d'ouvrir le quartier, le sortir de son isolement, le rattacher à la ville. Forcément, des murs, ça isole, mais il n'y a pas que cela qui coupe le quartier du reste de la ville. Il y a aussi l'autoroute, les bandes de zone industrielle, un stade, un cimetière. L'idée est donc de vraiment recoudre ce quartier au reste du territoire. Puis de faire connaître et de partager son patrimoine. Aujourd'hui, des associations sont présentes, font des choses, mais cela demeure quand même relativement confidentiel, alors qu'il y a une vraie nécessité à ce que l'ensemble de la population puisse s'approprier cet espace.



Vue d'un clos,
impasse Gobétue.

Deuxième enjeu, c'est la requalification. L'habitat du quartier n'est pas en bon état. Il y a l'habitat tzigane qui est fait de bric et de broc, et qu'il va donc falloir requalifier. Il faut aussi renforcer la mixité sociale autour, puisque l'on a principalement des quartiers d'habitat social. Et puis c'est un quartier qui aujourd'hui dispose de très peu d'activités culturelles et de loisirs, très peu d'équipements de proximité... Il y a ainsi un enjeu dans la requalification de ce quartier à introduire ces activités manquantes.

Enfin, il y a une optique de valorisation : développer des activités autour du patrimoine, de nouvelles formes d'agriculture urbaine et de la biodiversité. Et puis promouvoir les pratiques écologiques et durables. Pour cela, il faut compter aussi sur la mutabilité du site : toutes les entreprises qui sont présentes aujourd'hui ne pourront certainement pas se maintenir dans le site parce qu'elles font par exemple venir des poids lourds qui, par leur poids et leurs allers-retours, abîment les murs. Certaines ne désireront plus rester quand l'autoroute sera remplacée par des circulations douces. Avec le temps, les entreprises du bâtiment qui sont présentes pourraient aussi muter vers des modes de construction plus durables, répondant ainsi au marché de l'isolation des bâtiments en externe et en interne sur le territoire.

La commission a choisi un projet « agricole » en intégrant dans toutes les composantes du futur quartier, y compris le développement économique, les valeurs patrimoniales et paysagères du territoire. Ce terme recouvre aussi bien



Détail d'un mur à pêches,
impasse Gobétue.



Vue d'ensemble d'un clos
à pêches.



des jardins familiaux ou collectifs que des activités agricoles de circuit court, éventuellement en AMAP, des projets pédagogiques ou d'insertion et enfin des jardins et des parcours culturels de découverte du patrimoine et des jardins. Nous allons réintroduire de l'agriculture sur ce territoire et proposons donc dans notre nouveau PLU un classement de 20 hectares en zone naturelle indiquée « agricole » pour préserver un maximum de terres à cultiver et permettre la création de serres et d'abris de jardin. Cette zone pourra muter en zone agricole quand le projet sera plus affiné. Elle est complétée d'une zone réservée à l'activité et aux équipements qui accompagnent ce projet agricole. Nous pourrions par exemple favoriser dans cette zone l'installation d'une plate-forme pour vendre la production des terroirs d'Île-de-France. Nous pensons aussi que si nous faisons une réhabilitation de qualité des murs et des alentours, il y aura sans doute à penser une offre touristique importante. Ce lieu pourra alors être visité, il permettra de découvrir en ville les anciennes techniques et la production agricole d'aujourd'hui.

Cette production doit s'adapter à l'état des sols. Nous avons réalisé des analyses pour savoir ce que le niveau de contamination des terres permettrait de cultiver et il s'avère que ce qui est sans risque aucun est ce qui se faisait traditionnellement,

Ensemble de clos à pêches, carte postale du début du xx^e siècle. Musée de l'Histoire vivante à Montreuil (Seine-Saint-Denis).

à savoir des fruits (y compris des légumes fruits) et des fleurs ! Nous voulons également y adjoindre des activités de transformation du végétal. Et il va falloir aller chercher et convaincre des entreprises de s'implanter. En ce qui concerne l'offre de loisirs, nous prévoyons d'installer, dans la zone activité et équipements près de la station du futur tram, une piscine naturelle avec des activités ludiques. Cela donnerait un coin de campagne à ceux qui ne peuvent pas partir en vacances et serait une porte d'entrée sur le patrimoine pour tout un public nouveau.

Enfin, nous comptons beaucoup sur l'arrivée du Conservatoire botanique national du Bassin parisien qui cherche de nouveaux locaux et qui est intéressé par le quartier des murs à pêches. Avec eux, nous souhaiterions créer un jardin des biodiversités pour faire découvrir les enjeux de la biodiversité au grand public.

Sur l'aspect logement, comme je vous le disais tout à l'heure, il est hors de question de gâcher un espace aussi beau. Il est également hors de question de limiter à une portion congrue la nature en ville. En même temps, il faut requalifier l'habitat existant afin de proposer des logements plus décents et dignes aux populations tziganes qui sont déjà présentes sur le territoire. Nous nous sommes fixé un objectif de 300 à 400 nouveaux logements en bordure du secteur ou sur des zones à intérêt patrimonial moindre. De toute façon, pour tout le bâti qui sera introduit sur ce territoire, l'idée c'est vraiment de le limiter aux besoins stricts pour que le quartier fonctionne, que ce soit en matière d'installation d'équipements ou de commerces nécessaires à la vie du quartier. Cette commission a rendu son avis en avril. Cela a été présenté et débattu en conseil municipal. S'il y a aujourd'hui un socle commun de volonté de valorisation du patrimoine, notre opposition a trouvé que nous ne profitons pas assez de la constructibilité théorique de cet espace. Pour d'autres, et notamment certaines associations, nous allons trop loin dans la compacité et dans la densification de cet espace. Donc il va falloir arbitrer et nous arbitrerons. Sans attendre, nous souhaitons organiser des événements qui fassent que la ville, l'ensemble de la ville et l'ensemble des habitants de la ville se réapproprient cet espace merveilleux. Et je vais juste, pour terminer rapidement, vous parler de ce que nous avons fait en septembre. Pendant une journée, on a fermé l'autoroute puis des associations et des habitants y ont organisé des activités, des chorales, des guinguettes, des défilés de vélos rigolos, de machines incroyables... Nous avons également fait des concerts de musique tzigane. Pendant une journée, les habitants ont alors pu marcher sur l'autoroute, passer d'un côté à l'autre sans faire de détour, sans prendre leur voiture. Et je crois que nous avons réussi à montrer à tous les habitants qui sont venus ce jour-là – et ils étaient très nombreux – que ce n'était pas qu'un projet théorique, que ça allait se faire, que ça avait un sens. Je pense que les habitants ont compris qu'on allait passer à la vitesse supérieure et que, même si ce projet allait prendre du temps, le projet devenait palpable et qu'on pouvait y croire. Je vous remercie de votre attention.



La reconversion du patrimoine industriel dans un projet de développement territorial : l'ensemble du patrimoine Menier à Noisiel (Seine-et-Marne)

Anne Barbara-Lacroix

animatrice du Patrimoine, ville de Noisiel

La commune de Noisiel est située sur les bords de Marne, à une vingtaine de kilomètres à l'est de Paris. Ce petit village briard traditionnel, depuis le Moyen Âge jusqu'au XVIII^e siècle, entre dans l'ère industrielle lorsque Jean-Antoine-Brutus Menier y implante sa fabrique de poudres pharmaceutiques et de chocolat de santé en 1825. Son fils, Émile-Justin, reprend les rênes de l'entreprise familiale en 1853 et transforme la petite fabrique en une usine modèle exclusivement consacrée à la production de chocolat.

Haut lieu d'innovation et de modernité, le site industriel se développe en lieu et place de l'ancien village, modifiant considérablement le paysage noisiélien. Une cité ouvrière modèle voit le jour dès 1874, portée par un ambitieux projet social et complétée d'un domaine agricole de 1 500 hectares en 1880. Noisiel se retrouve dès lors au cœur d'un empire industriel de renommée internationale.

Après le déclin de l'entreprise Menier à la fin des années 1950 et quelques années difficiles, la petite ville entame un nouveau chapitre de son histoire en se lançant dans l'aventure des villes nouvelles. Devenue l'une des communes de Marne-la-Vallée, elle connaît un développement spatial et humain sans précédent. Aujourd'hui, Noisiel est une ville moderne qui agit pour préserver son identité.

Le patrimoine Menier est en effet un témoignage exceptionnel de l'architecture industrielle et de l'histoire sociale de la fin du XIX^e siècle. Pleinement inscrit dans le paysage et l'identité locale, ce patrimoine aujourd'hui reconverti conserve son prestige dans ses nouvelles activités.

La nouvelle chocolaterie dite la « cathédrale » construite en 1905 et où s'effectuait le mélange du sucre et du cacao.

Les enjeux de la réhabilitation du patrimoine Menier

Pour mieux mesurer les enjeux de la réhabilitation de l'ancienne chocolaterie, il convient de se replacer dans le contexte des années 1980-1990 : le site de l'ancienne chocolaterie est devenu successivement la propriété des cacaos Barry puis de Rowntree Mackintosh et enfin de Nestlé. Il est sous-utilisé [seul un atelier subsiste] et glisse doucement vers la friche industrielle.

La cité ouvrière, morcelée par une société immobilière en 1963, voit les façades de ses maisons de brique se recouvrir de peintures et de crépis de toutes sortes, puis des agrandissements plus ou moins heureux viennent se greffer sur les volumes existants... La cité perd progressivement son âme.

L'équipe municipale se trouve face à plusieurs enjeux de taille : revitaliser un site en fin de vie ; (re)dynamiser l'économie locale ; préserver un ensemble unique, marqueur primordial de la mémoire communale ; replacer le site au cœur de son territoire : Noisiel, ville(s) nouvelle(s) !

TRIAGE DES CACAOS EN GRAINS (1^{er} TRIAGE)



L'atelier de triage des fèves de cacao construit en 1865.

Des acteurs au service du projet

Dès le début des années 1980, la municipalité engage une politique dynamique de préservation et de mise en valeur de son patrimoine : elle sollicite une protection juridique qui aboutit en 1986 à l'inscription de douze édifices à l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques – l'un d'eux, le moulin Saulnier, fait même l'objet d'un classement en 1992. La commune de Noisiel reçoit un soutien puissant des associations et de la communauté scientifique et culturelle.

Un nouveau plan d'occupation des sols est voté en 1990. Il comporte un cahier de prescriptions architecturales pour les habitations de la cité Menier afin de limiter les dérives et de préserver le caractère du lotissement.

En décembre 2000, la commune obtient le label « Ville d'art et d'histoire » et met en place un service d'animation du patrimoine : c'est un engagement fort pour la valorisation du patrimoine et sa médiation.

Une étape décisive dans la réhabilitation de l'ancienne chocolaterie

Lorsqu'en 1991 la société Nestlé décide d'implanter à Noisiel ses sept unités opérationnelles, elle confie aux architectes Philippe Robert et Bernard Reichen la réhabilitation des locaux et l'aménagement du site – réhabilitation exemplaire qui trouve un équilibre entre rénovation et ajouts contemporains.



EN HAUT
Le moulin Saulnier,
bâtiment principal
de l'usine nouvelle
construite entre 1860
et 1874.



CI-CONTRE
Détail du décor
de céramique sur
la façade du moulin.

Vue Générale de l'Usine de Noisiel (près Paris)



*La plus grande Fabrique du monde
Production : 55.000 Kilos par jour*

Huile sur toile, fonds Menier,
collection Nestlé France.

Dès leur inauguration en 1996, les bâtiments ouvrent leurs portes à l'occasion des Journées du patrimoine et reçoivent chaque année près de 14 000 visiteurs. Très vite une demande forte s'exprime en faveur d'un contenu culturel enrichi. La ville de Noisiel effectue alors des démarches auprès de la multinationale : elle obtient une ouverture mensuelle au public puis la programmation de visites guidées dont le succès spectaculaire ne se dément pas depuis 2002.

La réhabilitation de la ferme du Buisson en lieu de culture

Après des années de friche et d'abandon, quelques passionnés montent un projet culturel dans les années 1980, préalable à une réhabilitation ambitieuse confiée à l'architecte Bernard Huet.

Au début de la décennie 1990, les bâtiments agricoles reçoivent une nouvelle affectation : la grange étable est convertie en théâtre qui obtient le statut de scène nationale, les granges accueillent un centre d'art contemporain, des cinémas et un restaurant.

Les années 2000 voient naître d'autres espaces de spectacle ainsi qu'une médiathèque, tandis que des visites guidées sont proposées par le service Patrimoine. La ferme du Buisson est aujourd'hui un lieu vivant et fréquenté.

La cité Menier : un engagement fort de la collectivité

Dans les années 1990, la municipalité s'implique dans la rénovation de la cité Menier : des interventions de qualité sur le bâti sont encouragées par les prescriptions architecturales du nouveau plan d'occupation des sols.

Les années 2000 voient l'enfouissement des réseaux, la réfection des voiries et de l'éclairage public, ainsi que la requalification de la place Émile Menier. Le service d'animation du patrimoine qui s'implante dans l'ancienne mairie met en œuvre des actions variées au sein d'un espace « ressources » ouvert au cœur de la cité.

Depuis 2004, la collectivité travaille sur le lancement d'un projet touristique et culturel à l'échelle régionale : la réalisation d'un Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine et d'un espace touristique dans les anciens réfectoires Menier.

En guise de conclusion et d'ouverture

Noisiel est un site exceptionnel au cœur d'un environnement protégé qui dispose d'un patrimoine architectural et urbain très spécifique, et forme ainsi un cadre de vie à préserver.

Les actions menées en faveur du patrimoine local ont un impact économique, touristique et culturel que l'on commence à mesurer et qui incite à poursuivre la politique volontariste menée ces dernières années.

Noisiel, un patrimoine en devenir pour assurer l'avenir !

Vue aérienne de l'usine prise de l'aval, vers 1990.



DÉBAT *animé par Emmanuel Laurentin*

Emmanuel LAURENTIN

Merci à toutes les deux d'avoir tenu les temps. Quelques petites idées me sont venues concernant vos deux projets. En particulier, la liaison entre l'idée de protection publique et le privé. On voit que vous avez fait un travail important à Noisiel autour de la discussion pour convaincre les investisseurs privés, et en particulier la firme multinationale Nestlé, de participer à votre travail de rénovation et de ne pas être un acteur mort dans ce contexte-là. Et l'on voit qu'à Montreuil, vous allez peut-être avoir le même type de problème, non pas avec une multinationale qui occuperait tout le territoire, mais avec beaucoup de petits entrepreneurs privés, qui sont autour de ce secteur que vous nous avez décrit. Alors comment envisagez-vous la façon de convaincre les uns et les autres de ces acteurs de participer à un projet qui est le vôtre ?

Anne BARBARA-LACROIX

Je n'étais pas là lorsque les négociations ont eu lieu avec Nestlé sur la reprise du site. Mais je crois que cela tient à une histoire d'hommes et de coup de cœur du directeur général.

Emmanuel LAURENTIN

Peut-être que parfois il ne faut compter que sur une seule personne du moment qu'elle est tout en haut de la structure...

Anne BARBARA-LACROIX

Sur quelques personnes en tout cas. Mais la situation n'est plus du tout idyllique avec Nestlé, qui n'a absolu-

ment plus, avec son président actuel, les mêmes positions. Nestlé ne tient pas compte de ce patrimoine et n'y voit pas grand intérêt. C'est donc peut-être une question de personnes, de volonté...

Emmanuel LAURENTIN

Cela veut dire que vous êtes d'une certaine façon suspendus en tant que municipalité au désir positif ou négatif d'un entrepreneur privé qui, s'il décide par exemple de quitter le site ou de ne plus y investir autant qu'il investissait auparavant, vous laisserait dans l'embaras. Puisque le poids de la municipalité de Noisiel n'est rien par rapport au budget communication et restauration d'une entreprise comme celle-ci.

Anne BARBARA-LACROIX

Tout à fait, c'est un peu une épée de Damoclès. Nous avons toujours cette crainte que Nestlé s'en aille. Qui reprendra ? Faudra-t-il morceler le site ? C'est une grande inquiétude. Il est question que Nestlé revende une partie de son site et le morcelle en sites d'entreprises, en lotissements, et quel poids avons-nous, nous commune de 15 000 habitants, face à une multinationale ? Très faible.

Emmanuel LAURENTIN

Alors Catherine Pilon, je voudrais vous poser la même question concernant les investisseurs potentiels ou qui existent déjà autour de ce territoire des murs à pêches et la difficulté de les convaincre. Vous nous avez expliqué qu'il y avait toute cette part de discussions, de débats préliminaires. Mais va-t-il être si simple de faire comprendre par exemple à la zone industrielle qui est en bordure

du site qu'il va falloir déménager ou en tout cas prendre en compte tout ce qu'il y a de dimension écologique dans le développement de ce territoire des murs à pêches ?

Catherine PILON

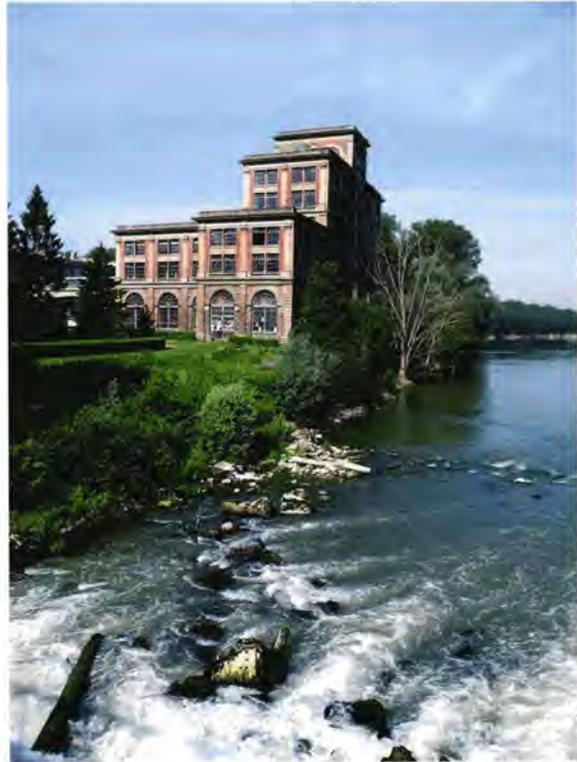
Nous avons plusieurs outils. Le premier, je pense que c'est le temps. Cela ne va pas se faire vite, nous n'en avons pas les moyens. Donc cela prendra le temps qu'il faudra. Il y a un outil qui est moins long, c'est le PLU (plan local d'urbanisme). Nous sommes en train d'élaborer un nouveau PLU, le PADD (plan d'aménagement et de développement durable) a été adopté et le PLU le sera dans les mois qui viennent. Ils ont pris en compte sur cette zone une grande partie des préconisations de la commission extra-municipale. Le PLU nous donnera les moyens de maintenir l'activité qui s'installera ou qui voudra se développer sur le site. Le troisième outil, c'est la suppression de l'autoroute ! C'est-à-dire que la zone industrielle s'est installée là car il y avait un accès direct à l'autoroute A3, proche de l'A86. À partir du moment où l'on supprime cette autoroute, déjà déclassée, forcément certaines activités économiques vont être pénalisées et donc auront à cœur de déménager. C'est d'ailleurs déjà le cas alors que l'autoroute est encore là. Mais la pression foncière est telle que certaines activités économiques et de stockage ont intérêt à s'éloigner pour se rapprocher des plates-formes logistiques situées un peu plus loin. Enfin, le dernier atout est que nous avons déjà une maîtrise foncière publique importante et nous avons un droit de préemption urbain qui est appliqué depuis de nombreuses années.

Emmanuel LAURENTIN

Qu'est-ce que vous appelez « maîtrise foncière publique importante » ? Parce qu'effectivement c'est le grand problème lorsqu'on veut mettre en place l'écologie urbaine. Car quand on n'a pas la maîtrise foncière, on traduit les projets pour des investisseurs privés, qui peuvent ne pas aller tout à fait dans le sens que souhaite la municipalité.

Catherine PILON

Sur la zone des murs à pêches *stricto sensu*, le rapport propriété publique/propriété privée est de l'ordre de deux tiers-un tiers. Les terrains appartenant au conseil général ou à la ville sont largement majoritaires.



Chocolaterie Menier à Noisiel, « la cathédrale » par l'architecte Stephen Sauvestre, début du xx^e siècle.

Emmanuel LAURENTIN

En mettant en place de l'écologie urbaine, on conduit souvent les acteurs privés, en particulier les propriétaires ou les locataires, à augmenter les loyers, le prix des appartements et des immeubles. Parce que le cadre de vie devient plus agréable. Là, vous avez la possibilité d'éviter cette explosion des prix des loyers et du logement pour pouvoir maintenir dans des conditions raisonnables un certain type de population, qui ne pourrait pas être maintenu dans d'autres conditions.

Catherine PILON

Du moment que nous imposons la construction de 25-30 % de logements sociaux au minimum sur le quartier, nous bloquons de fait les loyers. Mais nous ne sommes pas tout puissants non plus.

Roselyne BUSSIÈRE

conservatrice en chef du Patrimoine, service Patrimoines et Inventaire, Région Île-de-France

Je travaille dans le service qui organise ce colloque et je voudrais poser aux deux intervenantes la question suivante. Le service dont je fais partie a fait des études d'une part sur les murs à pêches et d'autre part sur la cité de Noisiel, qui ont donné lieu à des publications. Je voulais savoir si ces études ont servi dans la réflexion. Si oui, qu'est-ce qu'elles vous ont apporté ? Et si non, pourquoi n'ont-elles pas été utilisées ?

Catherine PILON

Mais bien sûr que l'étude sur le patrimoine des murs à pêches a été utilisée, et d'ailleurs son auteur faisait partie de la commission extra-municipale et elle nous a aidés à réfléchir sur : « Qu'est-ce qui faisait patrimoine ? Qu'est-ce qu'on gardait ? Et qu'est-ce qu'on pouvait continuer à transmettre ? » Cela a été très utile et j'ai d'ailleurs recommandé la lecture de cette étude au début de mon intervention.

Anne BARBARA-LACROIX

Ma réponse sera tout à fait semblable. Je dirais même que cela a été l'un des fondements de notre travail. Nous sommes partis de ce premier travail de recherche, que nous avons bien évidemment approfondi par la suite. Et d'ailleurs, le document « Images du patrimoine » qui a été édité à la suite de l'étude est en vente auprès de notre public. Nous en faisons une promotion active encore aujourd'hui. C'est vraiment le point de départ qui nous a permis de bien cerner le potentiel du patrimoine industriel.

Olivier GODET

Drac Île-de-France

Je suis étonné de la présentation que vous faites de l'autoroute. En vérité, il y a un bout d'autoroute avorté, qui est effectivement une petite partie d'autoroute plus qu'une grande bande de terrain, qui a sans doute extrêmement dévalorisé le secteur, ce qui a contribué à l'abandon des habitations. Et qui après des années de vicissitudes va enfin permettre le passage d'un tramway. Il y a donc quand même un atout qui est très fort. Ce tramway aura une gare au niveau des murs à

pêches. Et s'il y a un tramway, et bien il y aura des logements. Je crois donc que c'est cet équilibre-là qu'il faut essayer de trouver. Vous avez montré tout à l'heure que le secteur était déjà beaucoup dégradé. Alors pourquoi n'insistez-vous pas sur l'équilibre qu'il faut donner entre le logement et le dynamisme de la ville au lieu de dire que tout équipement ou tout développement est nuisible aux murs à pêches ? Je crois qu'au contraire le but de ce colloque est de montrer que l'un renforce l'autre.

Catherine PILON

Je suis un peu inquiète si c'est ce que vous avez retenu de mon intervention, parce que ce n'est pas ce que j'ai voulu transmettre. C'est même exactement le contraire. L'autoroute, on ne peut pas dire que ce soit un atout. L'arrivée de cette autoroute dans les années 1970 a tronçonné la ville en deux et pose aujourd'hui un vrai problème de frontière géographique entre les gens qui habitent d'un côté et ceux qui habitent de l'autre. C'est donc un vrai handicap.

En fait, il s'agit d'un tronçon qui part de l'A3 et s'arrête à la fin des murs à pêches. Il n'a pas été prolongé, ce qui aurait été pire. Mais quand même, il y a plusieurs kilomètres qui tranchent, qui font une cicatrice urbaine infranchissable. C'est donc forcément un handicap. Mais qui dit « handicap » dit aussi transformation du handicap en atout. Nous disposons d'une emprise foncière non construite aujourd'hui, l'emprise de l'autoroute, sur laquelle nous allons pouvoir construire de la ville, un tramway et autour un front bâti. Je n'ai pas parlé de l'éco-quartier, je n'ai parlé que du quartier des murs à pêches en son sein. Mais bien évidemment, nous nous sommes engagés à faire beaucoup de logements et d'équipements. Il y aura donc un front bâti, c'est-à-dire que tout ce qui sera reconquis sur l'autoroute sera bâti, à l'exception de la traversée des murs à pêches qui sera un espace de circulation apaisé où il n'y aura pas de front bâti, de façon à pouvoir profiter des murs à pêches quand on les traverse. Mais il n'y a pas du tout, surtout pas, de volonté de tout garder, de tout figer. Nous allons dédier un vrai espace à l'agriculture, mais tout le reste doit muter et vivre sa vie dans le monde de demain. Nous ne sommes absolument pas dans un projet muséifiant où l'on ne touche à rien.



Les murs à pêches aujourd'hui.

Emmanuel LAURENTIN

J'ai, pour ma part, une autre question pour Catherine Pilon, mais aussi pour Anne Barbara-Lacroix. On voit bien combien il est difficile de travailler autour d'un patrimoine. Et c'est d'autant plus vrai pour le patrimoine de Montreuil parce que l'on est en quelque sorte obligé de le réinventer. C'est-à-dire qu'il y a un espace. On sait que c'était des murs à pêches. On sait qu'ils étaient là. Et il n'y a plus personne qui les cultive. À ce moment-là, on est obligé à la fois de protéger cet espace-là, mais également d'imaginer ce qu'il pourra devenir. Vous avez parlé

de toutes les remises en culture possibles, des AMAP, de ce qui tourne autour de l'agriculture biologique. Mais c'est vrai qu'il faut aussi tenir compte de cette rupture dans les activités. Pourquoi les gens se sont-ils arrêtés de travailler à cet endroit-là pendant un certain temps, avant que vous ne veniez relancer un certain type d'activité relativement similaire sur ce lieu-là ? Comment faites-vous justement par rapport à ce grand oubli, ce grand moment où il n'y a pas eu de passage, pas de transmission de cette technique-là, si ce n'est par le lycée horticole dont vous nous avez parlé au début ?

Catherine PILON

Nous ne sommes pas les seuls à nous poser la question de la réintroduction de l'agriculture en ville. Je pense au Val-de-Marne autour du plateau de Vitry où des espaces, qui n'étaient plus vraiment utilisés aujourd'hui, sont remis en culture. Évidemment, cela a plutôt une fonction symbolique et pédagogique. Nous n'allons pas produire des kilos et des kilos de légumes. Il y a eu en son temps un « carreau de Montreuil » au sein des Halles... Là, on est davantage dans une vocation sociale d'urgence, parce que l'on souhaite aussi y produire, et puis dans le symbolique et la pédagogie. Les savoir-faire n'ont pas disparu. La Société régionale d'horticulture consigne et expérimente toujours. Tous les week-ends, il y a des stages de taille à la montreuilloise, de palissage... Les variétés ne sont pas perdues non plus. Et puis, en effet, il y a le lycée horticole juste à côté. Nous ne partons donc pas de rien. Mais il y a aussi un véritable projet économique autour de l'éco-construction par exemple. Nous avons beaucoup d'architectes à Montreuil : plus de deux cent. Beaucoup sont déjà engagés dans de l'architecture durable. Nous avons beaucoup de bureaux d'étude, d'artisans qui travaillent des matériaux naturels, y compris au sein des murs à pêches. Nous avons donc de quoi construire une économie autre qu'une économie strictement agricole.

Emmanuel LAURENTIN

Anne Barbara-Lacroix, c'est peut-être un peu différent puisqu'il y a plus de recul sur Noisiel et puis d'une certaine façon vous vous étiez habitués à l'idée que cette activité industrielle qui avait provoqué ce patrimoine-là allait petit à petit disparaître.

Anne BARBARA-LACROIX

Oui, le cas est un peu différent. Et puis nous avons surtout eu la grande opportunité d'entrer en ville nouvelle et de pouvoir permettre une revitalisation économique dans un tout autre secteur, qui est le secteur tertiaire, que ce soit avec la présence de Nestlé ou avec celle des autres entreprises du parc d'entreprises. Par contre, nous nous retrouvons confrontés à un imaginaire collectif des Français, et même des étrangers, autour de la fabrication du chocolat. Noisiel reste « la ville du

chocolat », et cela même s'il n'y a plus de fabrication depuis plus de quarante ans. C'est vraiment très prégnant dans l'esprit des gens.

Emmanuel LAURENTIN

Donc, comme on pourrait réimplanter des murs à pêches, il faudrait réimplanter...

Anne BARBARA-LACROIX

Voilà, il nous faudrait réimplanter des chocolatiers ! Mais cela va peut-être se faire progressivement. C'est une petite piste sur une micro-économie. Mais c'est vrai que les élus de Noisiel aimeraient beaucoup qu'un chocolatier puisse s'implanter dans la commune pour au moins cultiver cette image gourmande.

Un intervenant

Vous ne l'avez pas évoqué, mais j'ai visité avec beaucoup d'intérêt une annexe de Menier. C'est dans le parc du conseil général de la Seine-et-Marne. C'est à la communauté de communes de Marne-et-Gondoire, je crois. Et il y avait un alambic... une magnifique maison de maître. J'ai trouvé cela formidable. C'est vrai que tout cela était bien restauré. Alors tout cela repartirait ?

Anne BARBARA-LACROIX

Lorsque l'on parle de « l'empire industriel Menier », cela dépassait bien évidemment les limites de notre commune et même celles de l'Île-de-France. Ceci dit, le domaine de Rentilly dont vous parlez n'est pas du tout en déshérence puisqu'il a été repris par Marne-et-Gondoire. C'est un lieu très vivant, un lieu de culture où il se passe beaucoup de choses. D'ailleurs, je vous invite à y aller. Ce sont des partenaires privilégiés avec lesquels nous travaillons très régulièrement. Et le fameux alambic dont vous parlez est dans une salle qui se trouve être maintenant un centre d'art, qui promeut régulièrement des expositions d'art contemporain très intéressantes.

Arlette AUDUC

Ce n'est pas vraiment une question, c'est plutôt une remarque. Avec ces deux interventions, on est au centre de toutes nos réflexions. À savoir que lorsque l'on parle de patrimoine, il y a – et vous venez de le dire – une très forte part d'imaginaire. C'est un atout extraordinaire. Mais

ça complique tout ! Je ne parle même pas de l'imaginaire sur les murs à pêches, qui est omniprésent. Mais on le voit aussi sur Menier : c'est la « ville du chocolat », mais il n'y a plus de chocolat, comme Montreuil est la ville des pêches, alors qu'il n'y a plus de pêches ! Pour autant, il faut faire avec cet imaginaire, ce patrimoine immatériel dont on parlait ce matin, pour construire un projet de ville. Alors construire un projet de ville, c'est déjà compliqué, et à plus forte raison lorsque l'on construit avec cette dimension très forte de l'imaginaire. De ce fait, il y a toujours des gens qui trouvent que l'on construit trop et d'autres qui trouvent que l'on ne construit pas assez. Et ce qui est étonnant, c'est que le même discours va provoquer des réactions contraires en fonction de l'imaginaire que l'on porte en soi. Et il est très compliqué de faire avec ça. Pour autant, ce qui est intéressant avec le patrimoine, c'est quand même cela. On agit sur le terrain, sur du matériel, mais on agit aussi sur des représentations mentales, sur de l'imaginaire, sur de la poésie. Et sur les murs à pêches comme avec Menier, on arrivera à régler les problèmes d'urbanisation, mais sortir du rêve et passer à la réalité, c'est beaucoup plus compliqué. Parce que cela suppose qu'il va bien falloir casser ce rêve pour l'incarner dans des réalisations qui ne seront jamais à la hauteur de ce que nous avons rêvé. Mais pour construire des projets urbains et y intégrer le patrimoine, on travaille toujours dans ces deux dimensions-là : la dimension affective et la dimension réelle. Et finalement, pendant ces deux jours, c'est de cela dont nous avons parlé.

Emmanuel LAURENTIN

Et d'ailleurs, vous êtes encore au stade des études, Catherine Pilon. Et c'est vrai qu'à partir du moment où ces études se transforment en réel urbain, cela change tout. Et peut-être même, ces consensus que vous avez cherchés dans ces conférences et ces discussions en commun, vont-ils se heurter à ces réalisations concrètes qui, émergeant dans la ville, vont devenir évidentes pour des habitants qui n'avaient peut-être pas forcément compris ça.

Catherine PILON

Oui, tout à fait.

Emmanuel LAURENTIN

Vous êtes encore dans la bonne phase, là !

Catherine PILON

Non car nous n'avons pas cherché le consensus. La commission extra-municipale cherchait éventuellement le plus petit dénominateur commun sur ce qu'il fallait transmettre ou garder. Mais il n'y avait pas de consensus et l'on sait qu'il n'y en aura pas. L'exercice du PLU, aujourd'hui, va forcément mettre noir sur blanc, même si ce n'est pas encore en volume, les tensions possibles...

Bernard PIPINO

chargé de mission au service Aménagement et Développement territorial, Région Île-de-France

J'ai vécu de l'intérieur l'expérience de Noisiel, notamment la négociation sur la ferme du Buisson et celle sur l'arrivée de Nestlé. Bien sûr, on constate que l'on a conservé le patrimoine et l'on décline un imaginaire à partir de là. Mais la conservation du patrimoine est un véritable combat. C'est-à-dire que, aussi bien pour la ferme du Buisson que pour Nestlé, il s'en est fallu de peu pour que tout soit rasé ! Au nom de la modernité et du progrès. Et ici, c'était un combat entre les élus d'une part et un établissement public, ce qui n'est pas rien : un représentant de l'État ! Leur volonté était de tout raser et de construire de la modernité ! Tout cela pour dire l'importance d'ancrer dans tout travail de l'aménagement la notion de mémoire, en sachant que l'on peut avoir des puissances tout aussi fortes en face qui s'inscriront dans ce qu'elles appellent une logique de modernité et de progrès. Comme s'il y avait un progrès possible sans mémoire...

Emmanuel LAURENTIN

Oui, mais on peut aussi avoir un imaginaire qui continue à persister malgré la disparition des lieux en question. Regardez le Forum des Halles à Paris, avec l'imaginaire très fort des Halles qui est toujours présent, alors qu'il n'y a plus rien.

Bernard PIPINO

C'est certainement vrai dans cet endroit-là. Mais est-ce que l'on a conservé ce que certains ont connu alors, lorsqu'on allait prendre un bastringue ou un petit verre de blanc ? Je ne suis pas sûr que, dans les générations qui ont suivi, ce soit cela que l'on ait conservé comme mémoire. Je suis intimement persuadé qu'au contraire, la mémoire non seulement s'efface petit à petit mais qu'elle se remplace par d'autres types d'informations et de mémoire.



Au cœur des projets de territoires : patrimoine et création

Patrimoine et création pour le logement social : l'opération Turenne Saint-Antoine à Paris

Thomas Corbasson

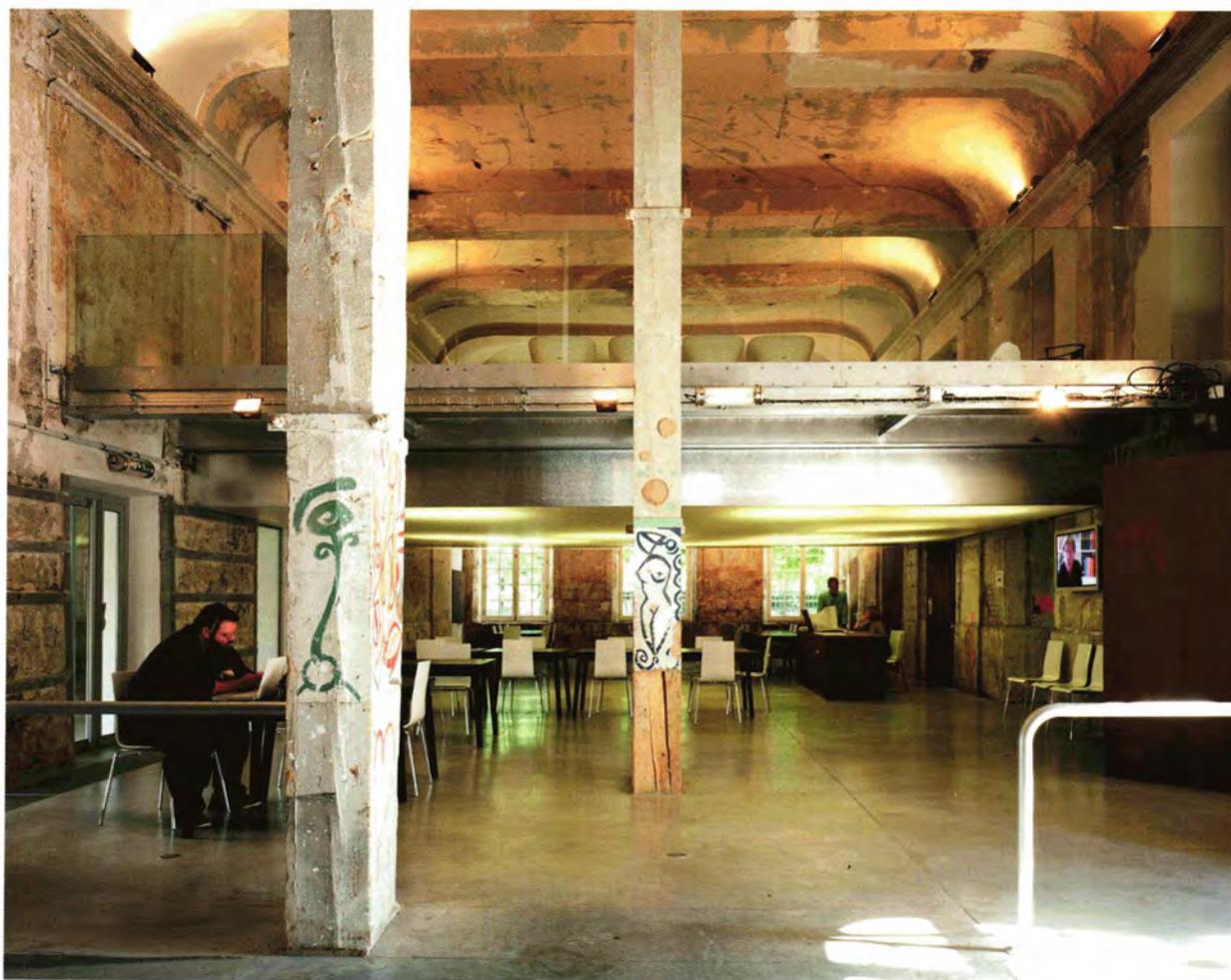
architecte, agence Chartier-Corbasson

L'architecture est un acte culturel, indissociable d'une approche artistique. C'est un acte de création. Le fait d'intervenir sur un ensemble patrimonial, dans un environnement protégé, ne limite en aucun cas la portée créative de l'intervention de l'architecte. C'est une contrainte comme une autre qui peut tout à fait être à la source de l'inventivité dont découle l'espace. Plusieurs des projets de notre agence illustrent bien cette posture, cette relation avec le patrimoine comme support de notre réflexion sur l'espace.

La Maison de l'architecture en Île-de-France à Paris

Il s'agit d'une réhabilitation d'une partie du couvent des Récollets, situé en face de la gare de l'Est. Notre point de départ était de respecter, voire de restituer, la volumétrie de l'espace existant. Mais comme celui-ci n'était pas adapté à l'usage que voulait en faire le client, l'ordre des architectes, nous sommes intervenus en superposition sur l'espace, comme si nous allions rajouter une strate supplémentaire aux innombrables strates qui se sont accumulées au fil du temps dans ce lieu. Cette strate est constituée par de multiples patches, tous de la même couleur et de la même matière, un peu comme des tags ou ex-voto, qui intègrent tous les dispositifs techniques : gradins escamotables dans le sol, volets d'occultation, projecteurs, prises de son... Cette volonté de stratification est directement induite par la nature patrimoniale du lieu.

Logements sociaux,
74-76, rue Saint-Antoine,
la façade métallique, Paris
(4^e arrondissement).



La Maison de l'architecture
d'Île-de-France à Paris.



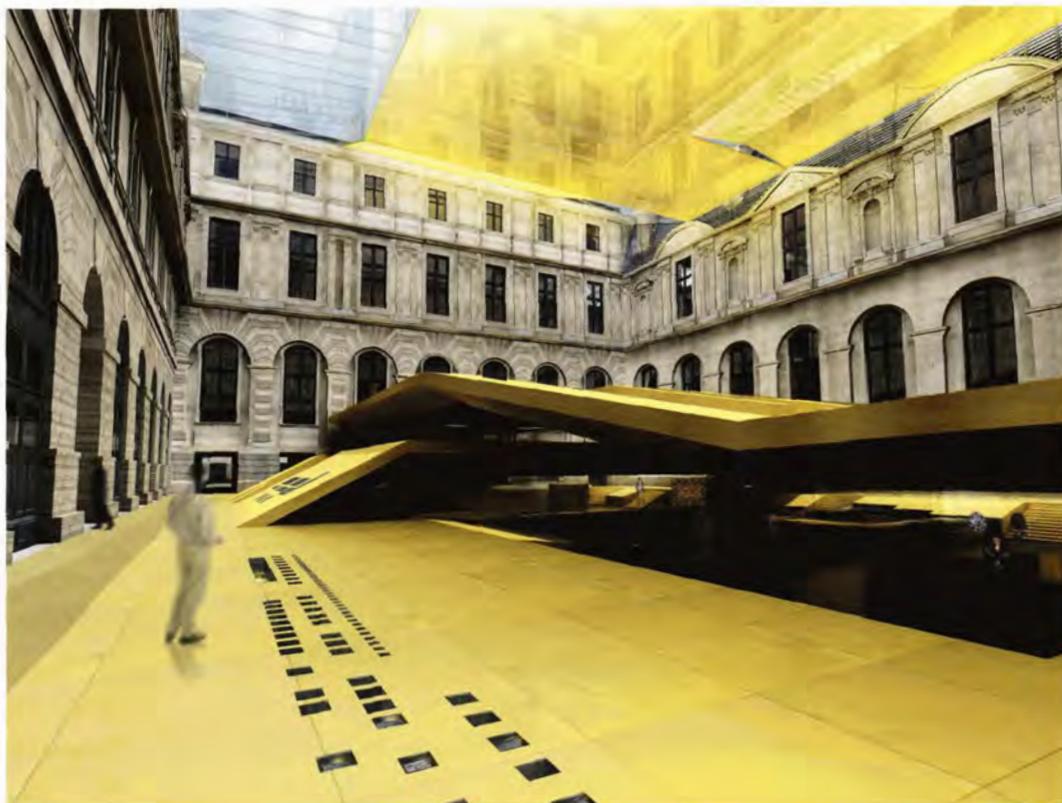
Le Centre de formation
aux métiers du football
à Amiens.

Le Centre de formation aux métiers du football à Amiens

Plus que de relation au patrimoine, il s'agit de relation avec un environnement que nous avons jugé fort. Ici, des terrains de football, un hippodrome : le gazon s'étend à perte de vue. C'est la qualité de ce paysage, un peu comme un golf, que nous voulions révéler avec notre projet. De ce fait, le projet en continuité totale avec le paysage est à peine perçu comme un bâtiment, mais plutôt comme un révélateur. Ce qui était perçu comme un simple équipement technique, un terrain de football, acquiert aux yeux de tous une réelle qualité plastique.

L'autoroute A65

Habituellement, les autoroutes sont perçues comme destructrices du paysage. Pourtant, c'est bien la route qui est le révélateur du paysage. Cette prise de conscience écologique est née avec le mouvement hippie américain, les poètes de la *beat generation*, Jack Kerouac et son célèbre roman *Sur la route*. Il nous paraît évident que c'est l'invention de la route américaine, l'autoroute comme une coupe stratigraphique du paysage qui a directement permis cette nouvelle perception du paysage, ces perspectives infinies. C'est cette réalité que nous avons voulu rétablir avec ce projet : réconcilier l'autoroute et le paysage. Nous avons conçu l'autoroute comme un monument continu, dans un rapport très fort,



contrasté avec la nature. La notion de patrimoine est ici évidente, il s'agit d'un ouvrage d'art qui sera encore présent pour bien des générations, cela mérite donc un minimum d'intention.

Le département des arts
de l'Islam au musée du Louvre.

Le département des arts de l'Islam au musée du Louvre

Nous nous situons dans un contexte patrimonial beaucoup plus classique. Dans ce bâtiment existant, il y avait une très forte contrainte de circulation avec notamment des problèmes de fluidité entre les étages. Dans la cour Lefuel, qui jouxte notre projet (cour Visconti), se trouve un gigantesque escalier. Nous avons voulu nous insérer dans cette même logique constructive en reproduisant cet escalier existant. Cela nous permettait aussi de répondre aux différentes exigences de la maîtrise d'ouvrage : gagner de l'espace pour exposer les œuvres d'art, régler le problème de circulation des visiteurs et régler la mise en sécurité de l'intégralité de l'aile gauche du Louvre. Ainsi, nous avons conçu une rampe d'accès en tant que support des œuvres, circulation des visiteurs et escalier de secours.



Le musée Belmondo à Boulogne-Billancourt (Hauts-de-Seine).

Une fois de plus, ce sont bien les contraintes liées à la valeur patrimoniale du lieu qui ont directement généré le projet, jusqu'à son apparence formelle et sa matière, la couleur or du projet s'inspirant en partie des salons d'apparat du Louvre.

Le musée Belmondo à Boulogne-Billancourt (Hauts-de-Seine)

Ce projet se construit dans un ancien hôtel particulier qui a subi plusieurs modifications au fil des siècles. Les façades sont classées, mais l'ensemble constitue une coquille vide. Les façades, d'époques différentes, comportent trois étages côté cour et deux étages côté jardin, pour une hauteur identique. Jouant de cette différence d'expression, le projet développe une idée d'espaces cachés et de passages secrets dans l'épaisseur de la façade. C'est ainsi que les réserves du musée sont exprimées et deviennent visitables. Pour ce projet, des contraintes très fortes liées aux particularités de l'existant – une façade rapportée d'une époque différente par exemple – nous ont permis de développer une solution originale et une scénographie bien particulière.



La chambre de commerce et d'industrie à Amiens

C'est un projet de réhabilitation, d'extension d'un hôtel particulier du début du xx^e siècle, classé Monument historique. L'hôtel particulier est une espèce de folie art nouveau, très inspiré de l'école de Nancy. La puissance visuelle de l'édifice existant nous a amenés à privilégier une solution de mise en retrait de notre projet. De ce fait, le projet fait davantage référence au jardin situé aux alentours qu'au bâtiment. Le jardin se déforme pour donner naissance à une volumétrie complexe dont la force plastique est comme un écho à celle de l'hôtel particulier existant. Il n'y a cependant aucune mise en compétition entre les deux édifices tant leur univers formel est différent. De plus, le travail que nous avons développé sur les rapports d'échelle entre les deux bâtiments renforce cette idée d'absence de mise en compétition. Ici, c'est le recul vis-à-vis d'un existant puissant qui nous a donné l'opportunité de développer une approche originale.

La chambre de commerce et d'industrie à Amiens.

Un immeuble de bureaux à Maisons-Alfort (Val-de-Marne)

Nous avons conçu cet immeuble de bureaux comme une interface entre la voie ferrée, le passage du TGV et un immeuble de brique des années 1930 inscrit à l'Inventaire. Le projet se scinde en deux corps de bâtiment, dont chacun est une réponse à l'univers qui le jouxte : caillebotis de métal façon brique en réponse à l'immeuble des années 1930, résille cinétique et photovoltaïque, morphologie issue du talutage des voies ferrées en réponse au passage des trains.

La façade communicante, côté voies ferrées, a autant d'importance dans la conception du projet que la réponse à un élément considéré de manière plus traditionnelle comme faisant partie du patrimoine. Il ne faut pas y voir de concurrence



Un immeuble de bureaux
à Maisons-Alfort
(Val-de-Marne).

pour autant, c'est l'intégralité du projet qui tire parti des éléments existants. Ce projet montre simplement qu'un élément de patrimoine est une contrainte comme une autre à l'origine de la genèse du projet.

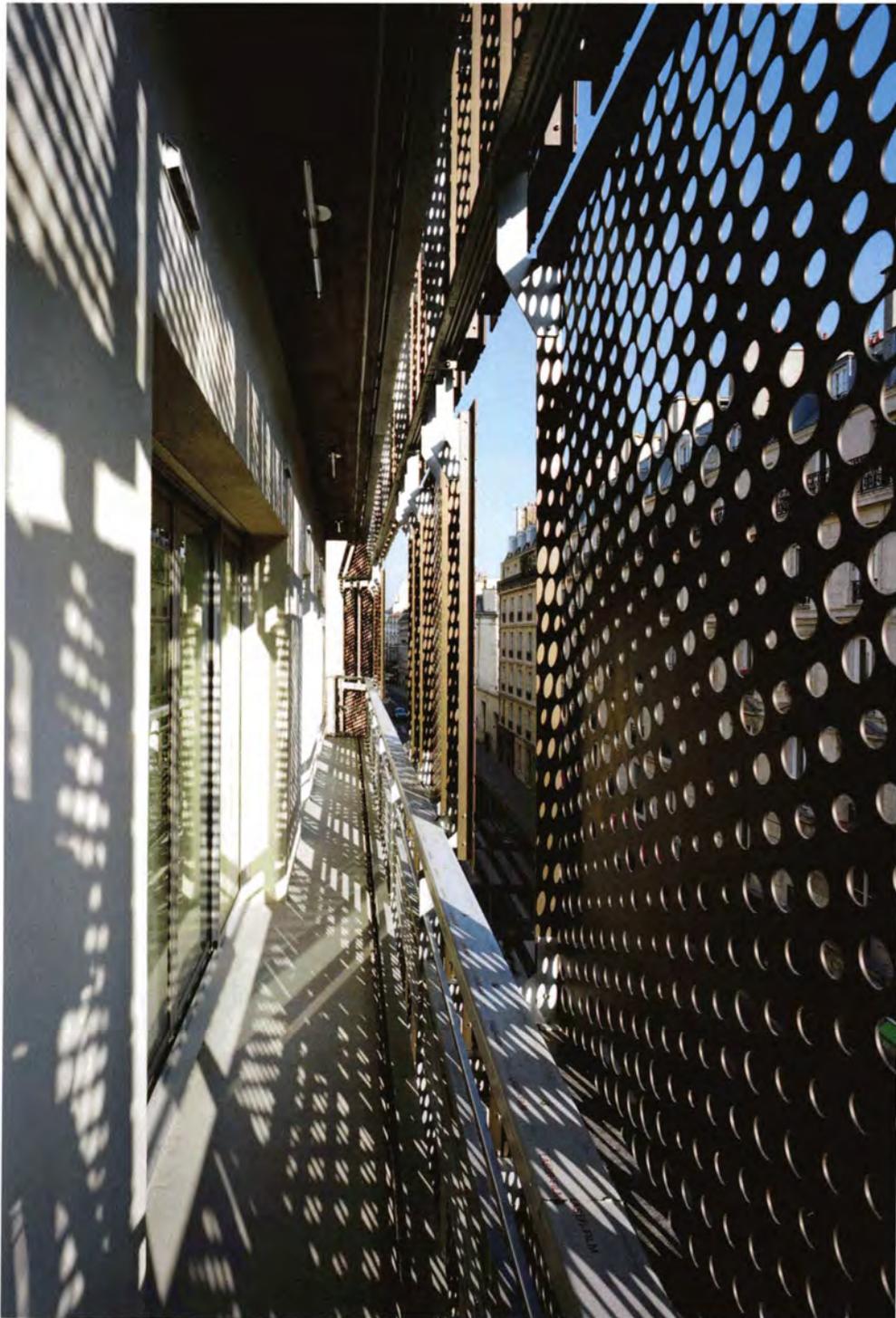
Les logements rue Saint-Antoine à Paris

Cet immeuble est situé dans un quartier à très forte connotation historique : le Marais à Paris. Ce n'est pas ce qui nous a essentiellement guidés dans notre réalisation, même si nous en avons évidemment tenu compte.

À l'origine, nous avons eu à intervenir sur une parcelle très particulière : un triangle de 30 mètres de long, 0 centimètre à la pointe et 2,8 mètres à l'autre. Le mode de circulation original du bâtiment, par l'extérieur, et son inscription dans le site découlent de la difficulté du site existant : des coursives et balcons ont été créés pour exploiter les surfaces disponibles, une peau venant recouvrir et homogénéiser l'ensemble. Cette peau se sert du pignon existant comme support à une mise en scène. L'immeuble semble ainsi être extra-plat, comme du papier à cigarettes. Cette finesse d'apparence nous fait retomber sur nos pieds car, malgré un raisonnement de base plus rationnel qu'émotionnel (ou patrimonial), le résultat final fait référence à beaucoup d'immeubles parisiens, construits aux angles, qui semblent ne pas avoir d'épaisseur.

En outre, nous avons pu travailler l'apparence extérieure du bâtiment de manière très libre : elle fait référence au fer à Paris, par exemple aux balcons en fer forgé pour les motifs floraux ou à la tour Eiffel pour la couleur.

Dès le départ, les architectes du MH ont été associés au choix du projet. Ils ont surtout salué la pertinence du positionnement stratégique de notre projet : son



Vue de l'une des passerelles
des logements sociaux,
74-76, rue Saint-Antoine, Paris
(4^e arrondissement).



PAGE CI-CONTRE
Vue d'un balcon et de
la façade métallique
des logements sociaux,
74-76, rue Saint-Antoine,
Paris (4^e arrondissement).

rationalisme leur a paru pertinent, même sans la référence historique qui est venue se greffer sur le projet plus tard et de notre propre volonté.

Bien que ce soit un de nos projets les plus sensibles quant au milieu dans lequel il se positionne, ce n'est pas particulièrement son rapport au patrimoine qui lui a valu le soutien des ABF : le projet a été accepté et soutenu comme un tout. La pertinence du système de circulation, le rapport fort des logements avec l'extérieur, la mise en scène du pignon existant ont été appréciés, autant sinon plus que l'apparence finale du projet et sa connotation par rapport à l'architecture du métal à Paris.

Il n'y a évidemment aucun sens à opposer patrimoine et créativité. On ne peut pas parler de censure. À l'heure où l'on voit fleurir les architectures démonstratives, type Bilbao, beaucoup d'édiles ont peut-être l'impression que l'architecture est comme un objet de communication, un appel, un signal dont le but est d'attirer le regard sur la ville. C'est complètement faux. Même pour le musée Guggenheim de Bilbao, en y regardant de plus près, on voit bien que c'est son rapport avec la ville, et à l'autoroute notamment, qui a été à l'origine de sa conception.



Les créateurs et le territoire : l'Axe majeur de Cergy-Pontoise

Michel Jaouën
architecte urbaniste

Nous allons changer d'échelle par rapport à la présentation de Thomas Corbasson avec la présentation de Cergy-Pontoise, de l'Axe majeur et du travail de Dani Karavan. Il n'est probablement pas nécessaire de dire beaucoup de choses sur Cergy-Pontoise, cette ville nouvelle étant bien connue de tous. Comme les autres villes nouvelles d'Île-de-France, la décision de son édification est prise en 1965 et inscrite au schéma directeur d'Île-de-France. Ce qui la singularise, dès sa création, c'est le choix de son site caractérisé par la boucle de l'Oise. La rivière forme là un grand méandre avant de se jeter dans la Seine quelques kilomètres plus en aval. Elle a creusé ici un vaste amphithéâtre naturel, un site fermé sur lui-même et ouvert dans une direction, le bassin de Paris. En son centre, des étangs, résultat de l'exploitation du sable et des gravillons, sont déjà présents. Ils seront agrandis progressivement pour former aujourd'hui une base régionale de loisirs. Depuis les plateaux qui dominent la vallée de l'Oise, la vue panoramique permet de distinguer la forêt de Saint-Germain, l'Arche de la Défense et Paris. C'est probablement l'un des plus beaux sites naturels de l'Île-de-France. Son occupation humaine très ancienne a laissé des monuments mégalithiques. À mi-coteau, entre l'Oise et les plateaux, plusieurs villages s'étirent en suivant le parcours de la boucle de la rivière (Cergy, Vauréal, Jouy-le Moutier), ponctués d'églises du ^{XII}^e siècle, de châteaux et de demeures, en particulier celle de Gérard Philipe, qui vécut pendant quelques années à Cergy. Outre ses qualités naturelles, ce site présente donc une grande qualité patrimoniale.

Après cette présentation du site de Cergy-Pontoise, je vous fais faire un détour par Florence. Pendant que les urbanistes de l'Établissement public d'aménagement de Cergy-Pontoise travaillaient à l'élaboration du plan et à la réalisation de la

Les douze colonnes indiquant
la limite entre le plateau
et la vallée.



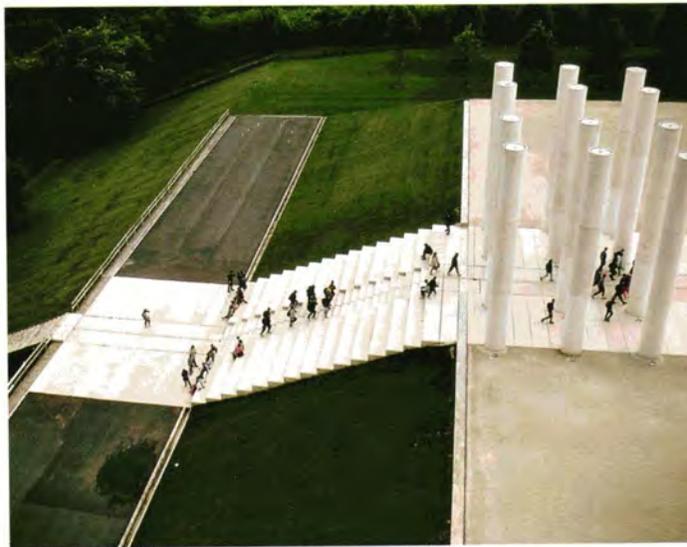
ville nouvelle puis faisaient figurer sur leurs plans un axe virtuel au cœur de la boucle de l'Oise, sans avoir encore une idée précise de ce qu'il pourrait devenir – nous sommes maintenant au cours de l'été 1978 –, un artiste que nous ne connaissions pas réalise une exposition de sculptures dans les jardins du fort du Belvédère à Florence. Par un jeu de volumes simples, de lignes au sol, de cadrages, de sculptures jardins, il révèle la relation entre le site et le panorama ouvert sur Florence et ses émergences, en particulier le dôme de Brunelleschi. La nuit, il relie le belvédère et le dôme par un grand trait de lumière bleue formé par un faisceau laser.

Revenons maintenant à Cergy-Pontoise. Dès leurs premières réflexions, les urbanistes ont cherché à installer des relations entre le dessin de la ville en projet et les qualités du site et de son paysage en fixant un parti d'implantation « en fer à cheval » des quartiers nouveaux sur les plateaux dominant la boucle de l'Oise, en cherchant les traces encore présentes, passages et anciens chemins, leur conservation et leur mise en valeur, et en s'appuyant sur la morphologie du site pour la création de nouvelles traces, de nouveaux points de vue. Ils ont retenu le plaisir visuel qu'offre le site, le lieu ouvert sur des vues lointaines et des panoramas. Pour toutes ces raisons, Cergy-Pontoise a quelquefois été qualifiée de « ville paysage » ou de « ville de la géographie ». À cette volonté d'inscrire la ville dans son site s'ajoute une caractéristique très particulière : un centre géographique vide de constructions et visible de tous les quartiers qui bordent la boucle. Ainsi, l'axe central de la boucle de l'Oise, qui marque une symétrie fictive de l'amphithéâtre naturel, est entré dans cette réflexion globale. Il s'est petit à petit imposé comme principal dans cette volonté d'unir le territoire et d'unir les différents quartiers de la ville par un marquage symbolique. Il a alors pris le nom de « majeur ». L'Axe majeur apparaît sur les plans comme un trait symbolique de l'unification des quartiers.

Les intentions ont alors été précisées : le quartier maintenant nommé « Axe majeur-Horloge » permet la réunion de l'urbain et du site et se présente, à partir de la partie urbanisée de la ville, comme un parcours de découverte du site de l'Oise. La réflexion était encore globale et au stade des intentions quand, à la fin des années 1970, il a fallu entrer dans le processus opérationnel de la réalisation.

S'agissant d'un travail sur le paysage et de la réalisation de jardins, nous nous sommes naturellement d'abord tournés vers des paysagistes : un premier travail de réflexion qui devait permettre de bien appréhender l'échelle de ce site et des

PAGE CI-CONTRE, DE HAUT EN BAS
La place de la tour Hubert-Renaud et l'esplanade de Paris.
Vue latérale de la passerelle.
Vue de la passerelle. Au loin, les jardins des Droits de l'homme Pierre Mendès-France et la terrasse.
Les douze colonnes et l'embranchement descendant jusqu'à la terrasse.





rapports des quartiers nouveaux au paysage a été effectué par l'équipe de paysagistes API composée de Brichet, Jaegli et Violet.

Puis une consultation a été envisagée afin de définir les grandes lignes d'un projet dont la réalisation aurait pu ensuite être confiée à plusieurs paysagistes, comme c'est le cas de l'Établissement public d'aménagement de La Villette, deux ou trois ans plus tard, qui organisera un concours pour la réalisation du parc en définissant une notion de maître d'œuvre général et d'interventions multiples de paysagistes. L'intervention d'artistes n'était alors pas envisagée. Ce qui était en jeu était la recherche d'une œuvre unitaire à l'échelle d'un site dont nous avions le sentiment qu'il ne supporterait pas l'accumulation.

C'est à ce moment-là que Cergy-Pontoise et Florence se rejoignent. Un peu par hasard... Nous sommes en 1980. Une amie peintre me prête le catalogue de l'exposition de Florence en pensant qu'il devrait certainement m'intéresser et me fait ainsi découvrir le travail de Dani Karavan. Après avoir parcouru de nombreuses fois avec plaisir ce catalogue, une évidence apparaît entre la boucle de l'Oise et la manière dont un artiste avait pu mettre en valeur, par une expression plastique épurée, la beauté du site de Florence. J'en parle à Bertrand Warnier, directeur des études de l'Établissement public d'aménagement, artisan et gardien constant du maintien des qualités paysagères de la boucle de l'Oise et auteur du premier trait de définition de l'Axe majeur. Nous partageons alors la conviction que Dani Karavan, que nous ne connaissons qu'à travers ce catalogue, pourrait être l'homme de la réalisation de ce projet.

Ce qui l'a imposé, c'est une intuition qu'une concordance existait entre son œuvre et la vue sur le site qui lentement s'était forgée chez les urbanistes. Il ne pouvait s'agir, sur un tel projet, que de connivence. Nous n'aurions en effet pas pu travailler avec n'importe quel artiste. Nous cherchions un « metteur en œuvre » de la nature. Le travail de Dani Karavan à Florence réunissait les qualités que nous recherchions pour la boucle : l'abstraction, la mesure, la pureté des formes, l'intemporel et l'universel, sa capacité à donner un sens au lieu en dépassant le simple travail de paysage, sa capacité, pressentie, de faire du site un monument. En le rencontrant, nous avons ensuite compris que Dani Karavan est un artiste qui cherche à faire siennes les composantes d'un lieu, sa culture, ses matériaux.

S'il avait pu être présent aujourd'hui, il vous raconterait certainement, avec humour, que lorsque nous avons pris contact avec lui, il ne savait pas que Cergy-Pontoise existait et qu'il ne croyait pas à la possibilité de réaliser un tel projet. Il a néanmoins fini par venir à Cergy-Pontoise... Je l'ai emmené visiter le site, qui l'a séduit. Il a ensuite demandé conseil à Pierre Restany sur l'opportunité de s'engager dans cette réalisation, après quoi il a accepté de réfléchir à un projet. Quelques semaines plus tard nous avons, avec Bertrand Warnier, commencé à lui préciser nos attentes. Très vite, il a réalisé à Florence une esquisse en volume – Dani Karavan travaille toujours ses projets en maquette –, définissant les principales séquences du parcours de l'Axe majeur.

Il est ensuite venu avec sa famille s'installer à Paris où se trouve toujours aujourd'hui son atelier. Nos échanges ont pu être ainsi très fréquents au cours de séances de travail auxquelles participaient Monique Faux, conseiller aux Arts plastiques pour les villes nouvelles, qui a été un soutien constant tout au long de l'élaboration et de la réalisation du projet, Sabine Fachard et Pierre Restany. Ils nous ont permis de nous créer une culture commune sur le territoire de l'Île-de-France. Ensemble, nous avons analysé et visité quelques sites et en particulier le travail de Le Nôtre sur la terrasse de Saint-Germain, le parc de Vaux-le-Vicomte ou encore le parc de Marly.

Le projet a ainsi pu être précisé. Au milieu des années 1980 est venu le temps de la réalisation, long et quelquefois difficile. Les élus de l'agglomération, pour la plupart, ont reçu le projet de manière tout à fait bienveillante. La réalisation a d'ailleurs été poursuivie de manière efficace par la communauté d'agglomération après que l'Établissement public a, en 2002, terminé sa mission. Les réticences ont été plus souvent présentes à l'intérieur même de l'Établissement public : le terrain, par son exceptionnelle situation à quelques centaines de mètres d'une gare du RER, pouvait en effet être convoité pour des projets immobiliers.

Nous avons reçu beaucoup de soutiens de grande qualité à cette époque, dont celui de Claude Mollard, alors directeur des Arts plastiques au ministère de la Culture, qui a constitué un tour de table décisif pour le montage financier de la première réalisation du parcours : la tour-belvédère. Nous avons reçu également un soutien moral au travers d'un comité de parrainage constitué en association et réunissant des personnalités des mondes culturels et économiques. Cette association a contribué à recueillir des fonds de mécénat et a impliqué des entreprises de Cergy-Pontoise dans la réalisation de séquences de l'Axe majeur, dont les douze colonnes. Elle existe toujours, présidée par Alain Teitelbaum, ancien chef d'entreprise. Jean-Claude Rault, secrétaire général de l'association est dans la salle ; il a apporté quelques brochures de présentation de l'Axe majeur, à la disposition de ceux qui le souhaitent.

Voyons maintenant les premières séquences de l'Axe majeur.

Ces réalisations ont imposé une mise en œuvre patiente, puisque cela fait cette année presque trente ans que nous avons eu les premiers contacts avec Dani Karavan. Ce temps long, malgré ses inconvénients, a permis une maturation de l'œuvre par rapport aux idées initiales. L'Axe majeur a ainsi été nourri d'autres interventions de Dani Karavan tout comme sa conception a pu influencer ses autres réalisations.

Une courte présentation de ces œuvres vous permettra d'apprécier comment l'Axe majeur se situe dans le travail de Dani Karavan.

- Tel-Aviv, le Square blanc ;
- le Chemin de lumière, réalisé dans le cadre des jeux Olympiques de Séoul ;
- Nuremberg, vingt-sept colonnes qui toutes contiennent un paragraphe de la Déclaration des droits de l'homme ;





Le Jardin caché à Sapporo,
Japon, 1992-1999.



Vue aérienne du Chemin du
jardin caché, Sapporo, Japon.



PAGE CI-CONTRE
Jardin-sculpture de Murou,
Nara, Japon.

- Saint-Quentin-en-Yvelines, une séquence du parc des Sources de la Bièvre réalisée à la demande de Marta Pan, elle aussi sculpteur, qui avait en charge l'ensemble du projet ;
- le Chemin de la paix, réalisé entre 1996 et 2000 à la frontière israélo-égyptienne (Dani Karavan y a dressé cent colonnes sur lesquelles il a inscrit le mot « paix » dans cent langues des peuples qui ont traversé ces terres. Sur la première et la dernière colonne le mot « paix » est inscrit en arabe et en hébreu.) ;
- le square de la Tolérance dans les jardins de l'Unesco à Paris ;
- au Japon, le Chemin du jardin caché, dans le parc de sculptures de Sapporo ; Murou ;
- le Mémorial du camp de Gurs, camp d'internement situé dans le Sud de la France ;
- Portbou, monument à la mémoire de Walter Benjamin (cf. p. 218).

Retour à Cergy-Pontoise et aux dernières phases de réalisation de l'Axe majeur : les premières séquences que j'ai présentées étaient les séquences urbaines, celles que nous voyons maintenant abordent les coteaux et la traversée de l'Oise. Une longue passerelle, réalisée en maîtrise d'ouvrage par la communauté d'agglomération, assure la relation avec les étangs de Cergy-Neuville, situés au centre de la boucle de l'Oise, et permet aux habitants du quartier « Axe majeur-Horloge », quartier populaire, d'accéder directement aux installations et circuits de promenade de la base de loisirs. Elle surplombe, à la jonction de l'Oise, un grand bassin miroir, un amphithéâtre et une scène en plein air dont les esquisses figuraient déjà dans la première maquette, celle de Florence.

L'Axe majeur n'est pas pour autant terminé. D'autres séquences viendront. Il se trouve, et cela rejoint le thème de ce colloque, que le Centre national de conservation des patrimoines va être implanté à Cergy-Pontoise. Cette décision a été annoncée par le ministre de la





Culture il y a quelques semaines. Ce Centre se situera à l'extrémité sud de l'Axe majeur dans la commune de Neuville-sur-Oise. Il pourra constituer une séquence nouvelle du parcours artistique non prévue dans le projet d'origine.

Aujourd'hui, l'Axe majeur s'impose comme l'un des symboles caractérisant Cergy-Pontoise : c'est un lieu culturel mais aussi un lieu de fête, un lieu de visite. Pour les habitants, c'est aussi un lieu participant au sentiment d'appartenance à une même communauté. Outre son rôle symbolique, l'œuvre artistique a ici un rôle fonctionnel et un rôle social.

Passages en hommage à
Walter Benjamin, Putbou,
1990-1994.

Le Chemin de la Paix, Nitzana,
Israël, 1996-2000.

Vue aérienne de la sculpture-
environnement dans le désert
du Néguev, Israël, 1963-1968.



Sculpture-environnement
dans le désert du Néguev,
Israël, 1963-1968.



DÉBAT *animé par Emmanuel Laurentin*

Emmanuel LAURENTIN

Merci, Michel Jaouën, pour cette présentation de l'œuvre de Dani Karavan. Thomas Corbasson, souhaitez-vous intervenir tout de suite pour réagir à ces questions d'insertion de la création contemporaine à des échelles très différentes ? Mais avant de vous donner la parole, je voulais vous poser une première question : qu'est-ce que vous avez pensé de la présentation que vient de faire Michel Jaouën à propos de Dani Karavan ? Parce qu'on a l'impression que vous ne travaillez pas sur les mêmes échelles, même si la préoccupation est la même. On a l'impression que l'un prend une ville tout entière, c'est le travail de Dani Karavan, et que vous, vous travaillez sur des échelles beaucoup plus réduites. Mais je me trompe peut-être. Qu'est-ce que cela change dans la question de l'approche du créateur, de l'architecte, par rapport à l'insertion de son propre travail dans le patrimoine déjà bâti ?

Thomas CORBASSON

Je pense que cela ne change pas grand-chose, parce qu'en fait je ne travaille pas vraiment sur une échelle particulière. C'est simplement une commande que je livre.

Emmanuel LAURENTIN

Oui, bien sûr. Mais les commandes ne sont pas les mêmes. Cela change-t-il quelque chose à votre approche ?

Thomas CORBASSON

Je ne suis pas vraiment sûr. Lorsque l'on travaille sur des petites échelles, on travaille aussi sur des phénomènes de perception de vue, sur des axes forts, sur ce type de



Dani Karavan devant l'Axe majeur.

choses. Nous aussi, nous nous amusons à cadrer le paysage. Après, c'est une question de personnalité. Dani Karavan a un rapport particulier au paysage, qui est le sien. Il a sa manière de voir les choses et nous avons la nôtre. Mais je ne crois pas que cela ait un rapport particulier avec l'échelle. Dani Karavan fait aussi des choses qui sont à une échelle bien moindre à travers lesquelles on arrive quand même à reconnaître son intelligence et son esprit dans le rapport au site.

Emmanuel LAURENTIN

Michel Jaouën, une autre question. C'est dur de préserver du vide dans un espace urbain comme celui-ci ? Parce que je pense que l'on a parlé de ça tout à l'heure à propos des murs à pêches, de la difficulté de tenter de préserver du vide dans un espace urbain qui a plutôt tendance à le remplir ?

Michel JAOUËN

C'est effectivement assez difficile de préserver du vide. Préserver le vide au centre de la boucle de l'Oise n'a pas été difficile car il y avait un projet. Mais le projet ne suffit pas forcément. Surtout dans un site comme celui de l'Axe majeur. Je n'ai pas présenté beaucoup de photos et je pense qu'on ne peut de toute façon avoir une réelle appréhension de ce site qu'en étant sur place. Il y a une vue absolument extraordinaire sur le bassin de Paris. Et je peux vous dire que c'est une vue qui a été convoitée ! Et une « vue convoitée » à quelques centaines de mètres d'une gare du RER, ce n'est pas facile à préserver. Il a donc fallu se battre énergiquement. Il y a eu un réel combat entre les urbanistes et ceux qui avaient envie de vendre le projet. Et à un moment d'ailleurs, nous avons failli tout arrêter. Parce que le site pouvait être vendu à des fins immobilières.

Emmanuel LAURENTIN

Le projet a-t-il autant de cohérence maintenant qu'il y a dix, quinze, vingt, trente ans lorsqu'il a été lancé ? Ou a-t-il progressivement changé ? Dani Karavan et vous-même, avez-vous pensé de façon différente le site au fur et à mesure du temps et de ses aléas ?

Michel JAOUËN

Dans les grandes lignes, le projet est resté le même. Et cela, je pense grâce à la pugnacité de Dani Karavan. C'est un artiste qui ne lâche pas un projet. Je pense qu'il y a notre part de pugnacité aussi, à Bertrand Warnier et à moi qui étions les urbanistes en charge de ce projet. À l'époque, j'appartenais à l'Établissement d'aménagement de Cergy-Pontoise. Depuis une dizaine d'années maintenant, je n'y ai plus de fonction. Mais le projet a été complètement repris, et d'une façon que je trouve très positive, par les élus de l'agglomération de Cergy-Pontoise, par Dominique Lefèvre en particulier, le président de cette agglomération, qui a compris le sens de ce projet et ce que cela pouvait apporter à Cergy-Pontoise. Et à un moment où il était probablement un peu difficile de relancer une part importante du projet, il a su assurer la continuité. Cela a été certes difficile, mais je pense que nous n'avons perdu ni le sens, ni la qualité du projet que nous avons élaboré en 1980.

Jean-Marie VINCENT

Je voulais d'abord dire tout le plaisir que j'ai eu à découvrir l'Axe majeur. Les vues étaient vraiment splendides et je m'empresserai d'aller voir les dernières réalisations, c'est tout à fait passionnant. Mais je voulais revenir sur le terme « insertion » que vous avez employé. Je voudrais jouer un peu sur le mot d'insertion, dans le paysage, mais aussi dans le contexte culturel du territoire. On a vu au cours de ces deux jours qu'un projet de territoire pouvait être élaboré dès lors que les populations découvraient leur territoire, se le réappropriaient, et qu'à partir de là, on pouvait construire un projet de territoire qui était assumé par tout le monde, même s'il était évolutif. Là, nous sommes face à des constructions nouvelles qui sont indiscutablement le patrimoine de demain. Mais dans quelle mesure les populations ont-elles compris ce qui se passait ? Ont-elles été associées à cette démarche ? Dans quelle mesure adhèrent-elles ? Je suis déjà rassuré en entendant que les élus de Cergy-Pontoise relayent l'opération. Mais on sent clairement qu'elle a été fortement conduite par l'Établissement public. La population en fait-elle maintenant son bien, son patrimoine ?

Michel JAOUËN

Oui, je peux répondre sur ce point. Nous avons toujours eu le souci, dès le début du projet, même quand les réalisations n'étaient pas encore engagées, de le présenter régulièrement au travers d'expositions, en associant énormément les enfants des écoles. Il y a même eu une école dans laquelle une institutrice a fait travailler une classe sur le thème : « J'ai huit ans, j'habite Cergy-Pontoise, on y construit l'Axe majeur ». Elle avait fait faire un livre qui racontait cette histoire-là. Et quand il y a eu les premiers habitants du quartier Cergy-Pontoise-Saint-Christophe, ces derniers ont pris l'initiative de créer une association : « Les amis de l'Axe majeur ». C'étaient des habitants. Ce n'est pas du tout nous qui en étions à l'origine. C'est un choix tout à fait local de gens qui se sont sentis concernés par cette réalisation et qui en étaient très fiers. Et Karavan est quelqu'un qui a su être présent sur le site et ne pas jouer la star internationale de l'art. Il est allé voir les habitants, il est venu aux réunions de l'association de



Ruines de la barbacane
du château de Montagu à
Marcoussis (Essonne).

manière tout à fait modeste, en leur expliquant et en partageant l'idée qu'il avait de ce projet et pourquoi il était en cours de réalisation. Cela a servi à le faire accepter mais aussi à le faire comprendre.

Thomas CORBASSON

Mais je crois que ça parle de choses très simples en fait. Il ne faut pas croire que l'architecture ou les œuvres d'art de Dani Karavan soient des choses élitistes. Je crois que ce sont des choses qui parlent à tout le monde. Et que d'arriver à cadrer des paysages, à exprimer la lumière, l'espace, tout cela, les gens le comprennent très bien.

Michel JAQUÉN

Parce que c'est un travail contextuel qui se rapproche de ce que vous avez présenté tout à l'heure. Vous analysez le contexte et vous travaillez avec. Et quand on pose un objet sur un territoire, qui n'est pas hors contexte, alors je pense que c'est compris.

Arlette AUDUC

Je poserai la même question à Thomas Corbasson à propos de son travail sur Turenne Saint-Antoine. On est là dans un secteur patrimonial reconnu – le Marais – et les associations de défense du patrimoine sont très actives. Alors je voulais savoir comment cela s'était passé avec ces associations. Comment ce projet d'intervention que je trouve magnifique mais qui n'est pas évident dans ce secteur a été reçu ? Comment est-ce que cela s'est passé ? Y a-t-il eu un travail avec la population ? Avec les associations ?

Thomas CORBASSON

Il y a eu un travail de concertation en amont avec les associations. La ville de Paris via le pavillon de l'Arsenal nous a aidés, notamment en organisant des débats avec le voisinage. Il y a toujours eu une implication extrême de Dominique Bertinotti, maire du 4^e arrondissement, qui nous a beaucoup aidés. En ce qui concerne directement les associations, il n'y a pas eu vraiment de remous ou d'opposition. Au début du chantier, il y a eu des alertes dans la presse, mais c'est tout.

Emmanuel LAURENTIN

Cela veut-il dire qu'il y a une sorte d'autocensure des créateurs, des artistes et des architectes, qui souvent, avant même que les projets ne soient lancés, se disent : « De toute façon, on n'y arrivera pas » ? Beaucoup de gens ne vous ont-ils pas dit qu'intervenir dans un quartier hyperprotégé, comme ce centre-ville de métropole avec toutes les lois de protection qui vont avec, serait impossible et qu'il valait mieux ne pas essayer ? Beaucoup de gens sont parfois réticents parce que le projet pourrait être fortement retardé à cause des recours ou parce que les associations de protection du patrimoine empêcheraient la réalisation d'une œuvre très contemporaine dans un contexte patrimonial ?

Thomas CORBASSON

En fait, je pense que les gens sont de plus en plus ouverts à l'architecture ou à l'art contemporain. En tout cas, les gens qui font appel à nous ne sont pas des personnes qui pensent comme vous venez de le dire.

Emmanuel LAURENTIN

Non, je dis simplement qu'il y a aussi une part des architectes et des créateurs qui hésitent à se lancer dans ce genre de défi qui peut, pour une petite agence, durer plus longtemps parce que l'on a l'impression que le soutien est moins ferme et que progressivement, si des associations importantes de protection du patrimoine se rebellent contre le projet, on peut être moins soutenus par les élus ou par les donneurs d'ordres qui vous l'ont commandé.

Thomas CORBASSON

Nous, en tout cas, ça nous a au contraire motivés, parce que c'est un endroit qui est beau et où le jeu en valait la chandelle. Au-delà du fait que ce soit dans le Marais, ce qui est vraiment intéressant avec cet endroit, c'est la complexité de la parcelle et de l'ouvrage à faire. C'est plus cela qui a été compliqué. Plus que le rapport à l'Histoire ou au patrimoine. Et puis, nous avons une démarche et un discours qui marchent bien. Nous n'avons jamais eu aucun souci avec aucun architecte des bâtiments de France. Pour quelque projet que ce soit. Parce que nous essayons justement de trouver ce respect vis-à-vis de l'histoire et du patrimoine... Mais il

n'y a pas d'autocensure de notre part. C'est-à-dire qu'à la limite, le fait de dire « je vais m'inspirer de l'Histoire », cela pourrait peut-être paraître comme une autocensure aux yeux de certains. Mais pour nous, ce n'est pas ça. Nous, c'est pour le plaisir.

Catherine MONNET

sous-directrice du Patrimoine,
conseil général de Seine-et-Marne

Je voudrais intervenir sur plusieurs choses. J'ai le sentiment quand même – et nous avons deux architectes qui pourront peut-être nous répondre – qu'en quarante ans, le travail des architectes en France est très différent, il a beaucoup évolué. J'ai le sentiment qu'un travail un peu plus fin qui prend notamment en compte, non seulement le développement durable, mais aussi l'intégration au paysage, est désormais quelque peu obligatoire. Pour revenir sur Cergy-Pontoise, le hasard de la vie fait que je suis née à Auvers-sur-Oise, à 4 kilomètres de Cergy-Pontoise. Et j'y ai vécu les dix-huit premières années de ma vie. Et par rapport à l'acceptation de ce genre de projet par les populations, je pense pouvoir témoigner. Le problème, c'était vraiment l'opposition entre les rurbains et nous, qui étions des « culs-terreux » même si ma famille n'était pas paysanne. Comme le racontait un intervenant hier : quand j'étais gamine, on pêchait les écrevisses dans l'Oise et tout cela a disparu dans les années 1970. Et en 1971, si ma mémoire est bonne, on a vu cette pyramide inversée de Cergy-Pontoise qui a été le premier élément créé. L'actuelle préfecture avec sa pyramide renversée était vraiment de l'architecture de l'époque posée au milieu des champs de blé, qui existaient encore. Et la ville a crû au fur et à mesure autour de cet élément originel. La ville de départ n'était absolument pas tournée vers l'Oise et la boucle de l'Oise. Et je pense qu'on est là typiquement dans les créations des années 1960, c'est-à-dire que ce ne sont pas des choses auxquelles on faisait attention. L'intérêt c'était : vivement cette ville à 35 kilomètres de Paris dans laquelle on allait aller pouvoir faire venir dormir les gens, mais aussi travailler.

En fait, la réappropriation de la boucle de l'Oise – hormis la base de loisirs qui est là dès l'origine – est beaucoup plus tardive. On a ensuite fait évoluer le projet

autour de la boucle. Mais le premier projet n'était vraiment pas celui-là. Et il était monstrueux ! Enfin, la dalle autour de la préfecture, aujourd'hui on la casserait. Et l'acceptation du projet de la part des personnes d'origine, ceux qui n'étaient pas les rurbains, a été très longue. Il a fallu de la qualité et de la très grande qualité dans le projet de Cergy-Pontoise pour que les gens d'origine acceptent le projet. L'Axe majeur, notamment, est aujourd'hui accepté par les anciens. Il est évidemment accepté par les rurbains. Mais il y a quand même une dichotomie à chaque fois entre les deux populations qui ont eu du mal à se mélanger, qui aujourd'hui encore ne se mélangent pas complètement. Donc, les appréciations sont difficiles et c'est avant tout grâce à de la création de très grande qualité que l'on finit par l'accepter.

Emmanuel LAURENTIN

Et qu'on finit par le respecter, comme disait tout à l'heure Thomas Corbasson. Michel Jaouën, voulez-vous réagir ?

Michel JAOUËN

Effectivement, vous avez raison. Le projet global de Cergy-Pontoise était quand même ce parti du fer à cheval autour de la boucle de l'Oise. Mais ce qui a commencé, c'est le quartier de la préfecture dont l'architecte est aussi l'architecte de la Maison de la radio.

Emmanuel LAURENTIN

Henri Bernard. On était dans une autre époque de l'architecture tout de même. Parce que j'y vis tous les jours et Henri Bernard, c'est assez spécial.

Michel JAOUËN

Oui, sauf qu'au lieu d'être la maison circulaire, à Cergy-Pontoise, c'était la maison en pointe. Dans les tout premiers urbanistes de Cergy-Pontoise – je n'étais pas encore là –, il y avait deux tendances qui se sont affrontées sur la manière de constituer ce quartier de Cergy-Préfecture. Et la tendance qui a gagné était sous l'influence de Paul Delouvrier, le créateur des villes nouvelles. Il pensait qu'il y avait plus de virilité à faire une dalle que de constituer ce premier quartier de la préfecture de manière beaucoup plus traditionnelle. Et c'est donc cette tendance-là qui l'a emporté. Avec des architectes qui ont mené depuis des carrières



fulgurantes et qui ont construit beaucoup de bâtiments en France et en Europe. Et c'est vrai qu'aujourd'hui, quand on parle de Cergy-Pontoise, on a l'Axe majeur en tête. Mais pendant très longtemps, nous avons porté l'image de la dalle ! Alors que c'est 1 % du territoire. Mais cela pourrait évoluer, j'ai fait de nombreuses études sur le sujet : on peut complètement transformer cette dalle, mais ce serait long, très coûteux et il faudrait une multitude de partenaires.

Catherine MONNET

Et pour revenir au patrimoine, le premier projet n'intégrait absolument pas le patrimoine comme la petite église de Cergy-Pontoise. C'est pour cela que je dis, qu'en quarante ans, les mentalités ont vraiment évolué.

Julie FAURE

conservatrice au service Patrimoines et Inventaire

C'était plus une réflexion partagée par rapport à ce que disait Madame sur l'appropriation et la fabrique du patrimoine. Car c'est vrai que nous avons vu plusieurs exemples au cours de ce colloque, qui impliquaient tous une même conception du patrimoine comme un héritage, fruit d'une plus ou moins longue appropriation. Or avec ce type de création, on a l'impression que la fabrique du patrimoine s'inverse : ce n'est plus une fabrique, c'est presque de la proclamation. C'est-à-dire qu'un acte aussi fort fait finalement presque immédiatement patrimoine. En tout cas, c'est l'impression qu'on en a. Et

j'irais même plus loin : je dirais qu'à la fin, on peut se demander si face à de tels gestes qui font immédiatement patrimoine, les populations ne sont pas condamnées à les accepter comme tels, comme patrimoine ? C'est un peu une provocation, mais c'est intéressant ce processus de patrimonialisation où l'on touche à deux conceptions complètement différentes.

Emmanuel LAURENTIN

Patrimonialisation démiurgique et instantanée... Michel Jaouën ?

Michel JAOUËN

Oui. Je ne nie pas que cela ait un caractère démiurgique effectivement de bâtir un axe de 3 kilomètres, de penser que cela puisse être réalisable. Mais c'est un contexte très particulier qui l'a permis. Aujourd'hui, cela ne pourrait pas naître de la tête d'un urbaniste d'une commune, même vaste. Nous étions dans le contexte particulier d'un établissement public d'aménagement d'une ville nouvelle, avec l'idée de réaliser une ville avec toutes ses composantes. Cela n'a pas été facile à faire admettre, mais nous avons réussi. C'est vrai que c'est démiurgique, mais le site lui-même était démiurgique.

Thomas CORBASSON

J'ai l'impression que cela vous pose un problème, mais je ne vois pas où est le problème ; que l'on puisse faire œuvre et que celle-ci puisse immédiatement faire partie

du patrimoine de demain, moi je tends de toutes mes forces vers cela ! J'essaie de faire des choses de qualité, qui puissent appartenir au patrimoine, oui effectivement. C'est peut-être une question de définition du patrimoine, c'est-à-dire qu'il est clair qu'une œuvre a sa vie. Et que le fait de dire « on la désigne comme un patrimoine » peut empêcher d'y vivre ou limiter son usage.

Emmanuel LAURENTIN

C'est le cas pour certains ouvrages d'architectes contemporains qui ont pu construire des bâtiments qui étaient des « machines » assez complexes à habiter. Et je ne fais pas référence au Corbusier, mais à d'autres architectes plus contemporains.

Ariette AUDUC

À propos d'acte « démiurgique », je rappelle que dans le projet Grumbach du Grand Paris, Dani Karavan se propose d'avoir ce même type d'intervention sur le territoire, mais cette fois à une échelle encore plus grande, sur 200 kilomètres !

Christine BRU

associations « Aimer l'architecture » et FNASSEM

Christine Brun, de deux associations apparemment contradictoires « Aimer l'architecture » et FNASSEM, pour la conservation du patrimoine. Je crois qu'il faut absolument qu'on arrive à réconcilier les anciens et les modernes. Nous œuvrons beaucoup dans ce sens. Souvent les jeunes architectes n'ont pas cette démarche du long terme, de justement travailler avec les riverains, avec la population locale. J'habite le 4^e arrondissement et je peux vous dire, Monsieur Corbasson, que nous avons été un peu surpris ! Je pense qu'il y a toute une campagne de sensibilisation à faire. Et je crois que ce sera sûrement un patrimoine pour demain.

Jean-Paul LECLERQ

conservateur de l'Inventaire général du patrimoine culturel, Région Guyane

C'est une question à Monsieur Corbasson à propos des effets visuels générés par la façade de la rue de Turenne. Vous avez évoqué le diamètre apparent du soleil. Pouvez-vous en dire un peu plus ?

Thomas CORBASSON

Comment expliquer cela ? Si vous regardez le soleil, vous avez un cercle qui est à peu près de cette dimension-là [son pouce et son majeur forment un cercle] et en fait si je crée des cercles de cette dimension-là... En fait, j'ai travaillé avec un concepteur de façades et nous avons fait le calcul pour que l'ombre projetée sur le sol soit la plus marquée possible. Ce n'est pas une invention personnelle. C'est quelque chose qui a été fait également par Peter Rice pour les verrières du Louvre, pour lesquelles il a fait le calcul inverse. C'est-à-dire qu'il a dimensionné ses profils de manière à ce qu'il y ait le moins d'ombre marquée possible. Puisqu'il s'agissait d'avoir une lumière homogène sous la verrière pour la qualité des œuvres exposées.

Jean-Paul LE CLERQ

Parce que lorsque l'on a affaire à des perforations, on se retrouve avec des cas très particuliers : l'ombre est nette grâce à un phénomène lié à la distance et pour le reste, quand les trous sont suffisamment fins, on obtient des effets de sténopé. C'est ce que nous faisons en Guyane. Mais on se retrouve là avec des effets qui sont tout à fait différents. Vous obtenez des tâches de lumière rondes, qui sont l'image du soleil. Donc vous avez recherché des effets de sténopé, finalement.

Thomas CORBASSON

Je ne connaissais pas le terme, mais on a cherché à avoir des effets d'ombre marquée en tout cas.

Jean-Paul LECLERQ

Parce que le sténopé, c'est un principe photographique très ancien, du XIX^e siècle. Vous prenez une feuille de métal très fine, vous faites un trou avec une épingle et vous pouvez obtenir à ce moment-là une image de ce qui est en face, et avec la particularité d'obtenir une profondeur de champ infinie.

Jean-Marie VINCENT

Je voulais simplement revenir sur le débat qui a eu lieu sur la notion de patrimoine, car elle me paraît essentielle. Le patrimoine, ce n'est pas un problème de datation. Ce n'est pas un problème d'ancienneté, de modernité ou de contemporanéité. Pour moi, cela a toujours été une

question de société et de conception, pour une population, que véritablement ces éléments appartiennent à leurs références culturelles, soit parce qu'ils appartiennent au passé, soit parce qu'ils incarnent dans le présent quelque chose de vivant, de dynamique.

Alors quand on dit « c'est du patrimoine », cela peut vouloir dire qu'on le conserve absolument parce que ce sont des choses qu'il faut garder comme témoin précieux. Cela peut être aussi quelque chose que l'on accompagne et qui se prolonge. L'axe n'est pas encore terminé, si j'ai bien compris. Il y a des choses que l'on construit aujourd'hui qui peuvent être considérées d'une certaine manière comme des choses qui appartiennent à notre patrimoine, tout en sachant qu'on n'aura peut-être pas la capacité de les conserver. L'architecture contemporaine pose un gros problème. J'ai travaillé aux Monuments historiques et je me suis occupé de la protection. Nous étions fort embarrassés par rapport à des éléments que l'on nous désignait comme patrimoniaux, parce que les classer Monuments historiques voulait dire qu'on voulait les garder à tout jamais, alors que nous n'étions pas sûrs d'avoir la capacité matérielle de les conserver. Donc je crois qu'il faut dissocier un peu cette double notion et insister sur ce qui fait sens et qui fait référence culturelle, qui donc appartient au patrimoine et qu'il faut, soit conserver quand c'est possible, soit accompagner dans son évolution. Mais le plus important, c'est la symbolique qu'on lui attribue et c'est ce qui fonde véritablement cette notion patrimoniale.

Emmanuel LAURENTIN

Là-dessus, Thomas Corbasson, vous êtes d'accord ?

Thomas CORBASSON

Oui, je pense. Moi, ce qui me pose un peu problème – c'est ce que je disais tout à l'heure –, c'est qu'à un moment on se demande qui va être apte à juger de la patrimonialisation des choses.

Jean-Marie VINCENT

Je ne répondrai pas, mais je constate simplement que les choses évoluent considérablement. Quand j'ai

commencé à travailler à l'Inventaire il y a trente-cinq ans, les constructions des années 1930, on ne les voyait pas par exemple. Le XIX^e, n'en parlons pas. Et puis petit à petit, on s'est acculturés, le regard s'est formé, et il y a des choses que nous avons trouvées intéressantes et que les gens qui en étaient les héritiers ont eux aussi trouvées intéressantes. Donc, au fond, je crois qu'il faut laisser aussi faire le temps. Ou alors, des phénomènes interviennent. On citait hier le Stade de France qui brusquement avait été chargé d'une charge pratiquement patrimoniale, tout simplement parce qu'il avait été le théâtre des exploits que vous savez. Il y a donc parfois des éléments événementiels qui viennent ponctuer cette découverte patrimoniale.

Arlette AUDUC

Je travaille sur ces questions-là depuis très longtemps et j'ai étudié la question de la patrimonialisation continue depuis le milieu du XIX^e siècle. Il est évident que ce sont les gens, la population, qui décident de ce qui fait patrimoine ou pas, qui décident que cela fait partie de notre héritage et qu'il faut le conserver, qui s'y reconnaissent et qui le réinvestissent. Il y a bien sûr aussi les professionnels du patrimoine. Mais ils se sont tellement trompés dans l'Histoire ! Il faut être très modeste dans ce domaine. Prosper Mérimée, notre ancêtre à tous, disait en traversant Montpellier : « Cette ville est terriblement laide, il n'y a rien à garder. » Parce que le XVII^e et le XVIII^e siècle, au milieu du XIX^e siècle, on ne le voit pas. Et nous n'allons pas remettre en cause « l'œil » de Mérimée dans ce domaine. Nous sommes tous prisonniers des connaissances et des goûts du moment. Nous sommes les enfants de la culture de notre époque. Donc il y a plein de choses qu'aujourd'hui nous ne « voyons » pas, mais que nos descendants verront. Il nous faut être à la fois modestes et prudents dans nos jugements sur ce qui fait ou ne fait pas patrimoine, dans ce que nous décidons qu'il convient de transmettre ou pas.

Emmanuel LAURENTIN

Merci. C'est presque une conclusion, avant de laisser la conclusion générale à Patrick Aracil et à Francis Parny.



Clôture du colloque

Patrick Aracil

*vice-président du Conseil économique et social
de la Région Île-de-France*

Monsieur le vice-président, Mesdames et Messieurs les conseillers régionaux, généraux, économiques et sociaux, Madame la chef du service Patrimoines et Inventaire, Mesdames et Messieurs, chers amis...

Nous voici donc arrivés au terme de ces deux journées du colloque « Patrimoines et développement des territoires », colloque que nous pouvons dès à présent qualifier de réussi et d'exceptionnel par la qualité des débats. Pour sa deuxième édition, le nombre des participants semble avoir dépassé toutes les prévisions, signe de l'intérêt de la thématique retenue.

Le succès de ces journées valide également l'importance de cette rencontre régionale sur les questions des patrimoines culturels, rendez-vous régulier que nous, CESR, au sein de notre commission Culture, appelions de nos vœux dès 2005, que nous avions exprimés dans l'avis accompagnant notre auto-saisine sur la protection et la valorisation du patrimoine d'Île-de-France dont j'ai eu l'honneur d'être le rapporteur.

Merci donc Monsieur le vice-président chargé de la Culture, Monsieur Francis Parny, d'avoir renouvelé votre confiance dans cette collaboration originale entre le CESR et le conseil régional. Je vais essayer de ne pas être trop long à cette heure de la journée, je voudrais simplement, puisqu'il me revient l'honneur de conclure ce colloque avec vous, Monsieur le vice-président, dire quelques mots sur les moments essentiels qui l'ont traversé, c'est-à-dire revenir sur la place du patrimoine dans l'aménagement du territoire, son articulation avec l'économie d'une manière générale et évoquer les questions de gouvernance.

La question de l'articulation des patrimoines culturels avec l'aménagement du territoire, c'est le thème principal de ce colloque, la colonne vertébrale de nos débats. Nous le savons tous, la gestion du patrimoine culturel, dans une acception élargie, s'est décentrée de sa finalité quasi exclusive de protection pour s'ouvrir vers des problématiques plus globales d'aménagement du territoire et de valorisation.

Même s'il reste beaucoup à faire pour la reconnaître à sa juste place, on mesure le chemin parcouru depuis la création du service des Monuments historiques au XIX^e siècle, « quand les monuments construisaient la nation », et je reprends là le titre d'un travail de fond réalisé par Arlette Auduc dans une publication récente sur l'histoire institutionnelle des monuments historiques de 1830 à 1940. La suite, Arlette, le tome 2, de 1940 à nos jours, reste à écrire, il pourrait s'intituler *Quand le patrimoine concourt à l'aménagement et au développement des territoires...*

Nous avons longuement évoqué l'histoire administrative et géopolitique du Grand Paris, celle des relations difficiles entre Paris et sa banlieue, du morcellement du pouvoir local. Le temps est venu sans doute de la réconciliation, d'une gouvernance renouvelée au cœur de laquelle devront compter d'abord et avant tout l'intérêt des citoyens, la démocratie locale et les solidarités métropolitaines. C'est le seul enjeu recevable de la réforme des collectivités territoriales. Gageons qu'il s'agisse bien des objectifs poursuivis par nos gouvernants.

Le CESR s'est d'ailleurs emparé en septembre de cette actualité et a émis un avis dont je vous invite à prendre connaissance sur notre site.

L'action culturelle territoriale et la gestion du patrimoine en particulier ne doivent pas en être absentes. Il ne serait pas imaginable en effet que la compétence « culture » des régions soit affaiblie (voire retirée ?) à l'issue des débats qui vont s'engager sur la répartition des compétences des collectivités territoriales. À notre sens, le volet culturel au niveau régional devrait même être conforté.

Il reste tant à faire sur la voie de la territorialisation de l'action culturelle, je pense en particulier aux intercommunalités qui doivent prendre aussi leur part dans les projets de développement culturel, être le relais des actions des régions et des départements. Dans le domaine de la protection du patrimoine, les intercommunalités (dont la carte devra être achevée au niveau de l'Île-de-France) disposent d'outils majeurs, comme celui des secteurs sauvegardés ou des ZPPAUP [zones de protection du patrimoine architectural urbain et paysager].

La décentralisation doit permettre de mieux mobiliser les citoyens sur les sujets qui concernent leur vie quotidienne. Grâce à l'émergence de nouveaux acteurs, elle autorise dans le domaine culturel comme dans d'autres domaines de nouvelles impulsions. Elle accompagne le caractère universaliste des politiques d'État, enrichit les initiatives de création et d'innovation grâce à de nouveaux partenariats. Cette appropriation en cours ne doit pas être freinée. Nous observons du reste des évolutions similaires dans de nombreux pays de la Communauté européenne sur la voie de la régionalisation.

Il ne s'agit pas pour autant de minorer l'indispensable rôle de l'État, garant des normes scientifiques et techniques, ni celui d'autres collectivités, tant au niveau infra qu'interrégional.

La décentralisation du service de l'Inventaire est un exemple réussi, je crois que nous pouvons le dire. Nul n'imaginerait que l'on puisse revenir en arrière. Les recommandations du CESR contenues dans le rapport relatif à la valorisation et la protection du patrimoine d'Île-de-France insistaient sur la pertinence de l'échelon régional des travaux de l'Inventaire général au niveau fonctionnel.

L'actualité a naturellement conduit à évoquer la question du « Grand Paris », pas celle de la loi qui la restreint autour des questions de transport et qui est contestée par ailleurs dans ses choix. Nous parlions du « Grand Paris » qui a donné lieu à la consultation publique internationale et qui traite véritablement de l'aménagement de la métropole des trente prochaines années, avec ses problématiques de transport, certes, mais aussi de logements et d'urbanisme au sein desquelles les questions des friches industrielles à requalifier, de la densification, de l'environnement, des identités, bref de l'amélioration véritable de la vie des Franciliens sont posées.

D'ailleurs, le SDRIF dont nous avons parlé plusieurs fois, en attente de validation par l'État, a pour sa part largement pris déjà en compte ces impératifs.

Étienne Achille nous a brillamment présenté les dix projets des équipes qui proposent une vision de l'Île-de-France à l'horizon 2050. Ces projets dessinent une nouvelle métropole qui dépasse les antagonismes Paris-banlieue, avec une forte prise en compte environnementale.

Si les questions patrimoniales à proprement parler ne sont pas traitées en tant que telles, elles figurent en filigrane dans tous les projets.

Ils envisagent tous peu ou prou de densifier, d'augmenter les capacités de logement de la zone agglomérée à partir d'un existant, préservant ainsi la ressource patrimoniale appréhendée moins en termes de conservation à l'identique qu'en termes d'évolution, de transformation, et non plus en faisant table rase du passé comme a pu par exemple le faire Haussmann en son temps.

Deux brèves illustrations :

L'équipe Castro Denissof-Casi propose de préserver les grands ensembles, cela a été évoqué, où, je cite, « l'architecture des tours et des barres doit être dédramatisée et remodelée pour donner une nouvelle vie à un patrimoine accablé ».

Encore plus explicite, l'équipe hollandaise MVDRV propose de « prolonger le tissu haussmannien du centre de la ville à toute la banlieue » pour faire une ville plus compacte de 30 kilomètres sur 30. Elle imagine aussi de surélever d'un étage tous les immeubles parisiens.

Bien entendu, si les projets des architectes préservent une part d'utopie, préalable indispensable à toute mise en mouvement, aux initiatives, on y sent aussi une préoccupation patrimoniale indéniable dans la prise en compte du tissu urbain actuel.

Bref, je ne m'étends pas plus sur l'ensemble des projets, mais je voudrais quand même rappeler que quels que soient les tracés retenus des transports franciliens, quels que soient les projets de construction aussi beaux soient-ils (je

pense à la merveilleuse création de Thomas Corbasson au service du logement social) et puisqu'il s'agit de reconstruire la ville sur la ville, ils seront forcément destructeurs d'un patrimoine architectural ancien. Une veille sera plus que jamais nécessaire pour préserver des entités remarquables, pour qu'il n'y ait pas d'atteinte à l'attractivité indéniable de certains territoires et de certains quartiers, pour une intelligence des choix qui seront opérés dans l'intérêt général. Il y a à mon sens urgence à mobiliser tous les outils juridiques dont nous disposons, tous les acteurs publics ou privés en responsabilité de la préservation du patrimoine, collectivités, associations, voire même entreprises. Dans ce combat, le rôle des associations a été illustré tout au long de nos débats, par Antoine Monnet notamment. Il y a urgence à stimuler la vigilance citoyenne, la sensibilisation aux questions patrimoniales, et le rôle de la Région ne saurait être des moindres.

D'autres questions sont liées à l'économie :

Le patrimoine est devenu un enjeu économique important pour le pays, les régions, et l'importance du tourisme qui lui est associé est là pour le rappeler.

C'est cet enjeu qu'ont illustré Emmanuel Blum et Éric Cochard, l'un pour le tourisme fluvial, l'autre pour les parcs et jardins de l'Essonne, mais aussi Véronique Lathière ou Catherine Pilon qui nous ont décrit des réalisations ou des projets de réalisations au service des populations locales.

Le patrimoine constitue donc en soi une activité liée à la sphère des industries culturelles et créatives. Il participe à l'économie du divertissement et des loisirs.

Mais cela requiert au préalable des investissements importants, et ces fonds restent pour l'heure majoritairement d'origine publique.

À la différence d'un secteur économique classique, où les recettes sont censées couvrir les coûts, l'activité économique liée au patrimoine, sous l'angle de ce ratio, ne peut être à l'évidence rentable.

Mais les activités lucratives liées aux visites des monuments, des musées, aux activités annexes comme le tourisme, l'hôtellerie ou la restauration sont loin d'être négligeables en termes de chiffre d'affaires.

Elles définissent en quelque sorte les contours de ce qu'on peut appeler selon une terminologie d'économiste une « filière patrimoine » : un indicateur intéressant est celui de l'emploi. Hervé Passamar s'y est attardé. Nous-mêmes au CESR, en élaborant notre rapport de 2004, nous avons tenté d'évaluer d'une manière empirique les retombées économiques du patrimoine en termes d'emplois en nous inspirant des mêmes travaux de Xavier Greffe.

Certes les emplois liés au patrimoine sont difficiles à recenser – et je ne vais par me livrer à cet exercice ici –, tant les secteurs sont multiples et disparates.

Ils atteindraient le nombre de 525 000 unités au niveau national (Hervé Passamar parlait de 500 000 hier matin), soit plus de 2 % de la population active. La Commission européenne, dans un rapport sur l'emploi et à partir d'une définition plus large de la filière patrimoine, aboutit au chiffre de 5 %.

C'est certes un secteur modeste par rapport aux autres filières professionnelles en général, mais dans un contexte où l'emploi est rare partout, aucun gisement n'est à négliger.

En Île-de-France, ce pourcentage est sans aucun doute plus élevé puisque la Région concentre à elle seule près de la moitié des emplois culturels. Je vous laisse faire le calcul...

Nous manquons cruellement de données régionales pour évaluer avec précision les retombées économiques du patrimoine sur une région telle que l'Île-de-France. C'est cela qui nous a conduits, au CESR, à formuler des propositions de création au sein des services régionaux d'une mission Métiers d'art, et plus largement d'un Centre régional du patrimoine pour, entre autres, étudier ces questions. Il pourrait s'inspirer du modèle d'agence que certaines régions ont créé, comme la Région PACA, afin d'améliorer l'administration et la gestion de ce secteur, d'optimiser les ressources patrimoniales et mieux rendre lisible l'action du conseil régional en la matière.

Concernant le patrimoine et l'histoire des populations, le patrimoine immatériel et mémoriel, rejoignant ce que François Barré appelait hier matin « l'histoire des histoires, des récits, des événements qui s'inscrit dans le local », il a été évoqué par beaucoup d'intervenants. Je pense en particulier à l'étude de Nassima Dris sur les habitants et le patrimoine de Melun. Ces travaux étaient soutenus par les DRAC dans le cadre de leur mission sur l'ethnologie. Ces études sociologiques sont importantes, elles mériteraient d'être mieux exploitées et diffusées au sein d'un centre ressource de documentation régional.

Un mot sur la question de l'identité – la question de l'identité francilienne a été évoquée hier matin et un débat, certes d'une autre nature, est ouvert au niveau national... Nous ne pouvons pas aller très loin sur ces questions-là, qui n'étaient pas l'objet principal de ce colloque.

Les patrimoines d'évidence contribuent à la construction de valeurs partagées (même si parfois ils ont pu être convoqués pour le pire dans l'histoire, je pense aux nationalismes). La connaissance de l'héritage culturel d'un pays, d'une région, d'un groupe social est facteur de développement personnel, d'ouverture d'esprit. En permettant la compréhension des sociétés, et du monde, le patrimoine participe à la construction d'une identité culturelle commune. Il est donc facteur de cohésion sociale, il facilite le « vivre ensemble ». C'est pourquoi la sensibilisation à l'art, à l'histoire de l'art et du patrimoine en particulier est nécessaire à la construction de l'homme. Il s'agit à mon sens d'un volet éducatif prioritaire, et sur ce terrain-là, il y a beaucoup de choses à dire. Le sujet a été effleuré par des intervenants, notamment un enseignant hier. C'est tout le problème de la revalorisation des enseignements artistiques à l'école qui était posé derrière sa question. Grandeur des intentions ministérielles, mais hélas décadence des moyens !

Dans ce domaine, la Région dispose de marges de manœuvre restreintes, mais compte tenu de ses nouvelles compétences dans le champ de la formation professionnelle, une porte s'ouvre néanmoins sur l'avenir.

Beaucoup d'autres notions touchant aux problématiques du patrimoine ont été évoquées. Elles ne pouvaient pas être traitées à fond dans ce colloque.

Pour conclure définitivement, je voudrais remercier tous les acteurs qui ont permis que ce colloque se tienne dans les conditions idéales, Francis Parny, vice-président de la Région en charge de la Culture et des Nouvelles Technologies, Étienne Achille, directeur général adjoint des services chargés de l'unité Société, Françoise Patrigeon, directrice de la Culture, du Tourisme, des Sports et des Loisirs de la Région Île-de-France.

Je voudrais remercier particulièrement Arlette Auduc et son équipe, maîtres d'œuvre de ces journées, tous les intervenants, leurs apports dans ce colloque ont été riches et fructueux.

Je forme le vœu pour que nous soyons tous à nouveau réunis dans deux ans afin que d'autres journées patrimoine soient organisées et que nous actualisions nos réflexions.

Rendez-vous donc dans deux ans.

Je vous remercie.



Les bords de la Seine
à Athis-Mons (Essonne).

Francis Parny

vice-président du conseil régional d'Île-de-France chargé de la Culture, des Nouvelles Technologies, de l'Information et de la Communication

Mesdames, Messieurs, bonsoir. Je veux m'associer aux remerciements de Patrick Aracil à tous ceux qui ont contribué au succès de ces journées. Je remercie Étienne Achille, directeur général adjoint des services dont l'intervention a été remarquée. Je salue la présence de Rachel Khan, conseillère du président Huchon, et Bernard Legendre, mon collaborateur. Je remercie bien sûr Arlette Auduc ainsi que l'ensemble du service Patrimoines et Inventaire, et leur souhaite un bon anniversaire puisque, comme l'a fait remarquer le président Boucherat, on est aujourd'hui en décembre dans le troisième anniversaire de l'existence de ce service en Région. Donc, très bon anniversaire. Nous n'avons qu'à nous féliciter du travail qui est assuré par vos services. Je remercie évidemment le CESR, Patrick Aracil, mais aussi le président Boucherat. Le CESR est toujours un partenaire précieux et très professionnel. Il est, comme le dit le président Huchon, la deuxième assemblée de la Région, et ses avis nous sont nécessaires en particulier sur le patrimoine.

J'ai lu attentivement le discours du président Boucherat. Je partage l'idée qu'à l'égard du patrimoine, il y a une responsabilité publique, et que cette responsabilité publique, nous avons à débattre de qui l'assume. Nous sommes dans une période où la réforme des collectivités territoriales met en cause, d'une certaine manière, la clause de compétence générale des collectivités territoriales. Je pense pour ma part qu'il n'y a pas de danger pour la compétence culture. Nous sommes dans un secteur où les crédits sont excessivement croisés, et si l'État a l'habitude de décentraliser des compétences et de donner au mieux l'argent qui correspond, on voit mal comment des conseils généraux, des villes, des intercommunalités transmettraient des crédits pour une compétence globale, par exemple la culture, confiée aux Régions. Par contre, il peut y avoir le danger de décentraliser des parties de compétences dans le domaine culturel, et notamment sur le

patrimoine, ce danger peut exister. Nous sommes dans une Région où le président Huchon, son exécutif, moi-même, nous n'avons pas voulu aller dans ce sens. Il y a eu dans le passé des expérimentations dans certaines Régions, mais nous avons considéré qu'il y avait là une compétence sans nul doute nationale pour préserver le patrimoine. Le président Boucherat a cité le ministre Frédéric Mitterrand : « Tout ce qui s'est créé, se crée, est patrimoine. Il doit être préservé, restauré, vu et assimilé. » Et cela, c'est effectivement la responsabilité de l'État. Si cette compétence est décentralisée, nous serons dans une situation de mise en concurrence des territoires qui, selon leur budget, assureront ou pas cette tâche. Donc, encore une fois, le président de cette Région et celui qui vous parle ont vraiment refusé de mettre le doigt dans cet engrenage. Ils ont en revanche considéré, et nous nous en félicitons, qu'on pouvait accepter le transfert de compétences concernant l'Inventaire – parce que, comme l'a dit encore une fois le président Boucherat, il y a nécessité d'un partenariat territorial. Et c'est ce qui est assuré par notre service, en liaison avec les conseils généraux, avec celles et ceux qui d'ailleurs ici les représentent, et les associations que je salue bien sûr au passage. Et il y a là donc un travail qui peut être l'objet d'une décentralisation car l'étude et la valorisation du patrimoine doivent se rapprocher le plus possible de nos concitoyens et des organismes qui les représentent. Et le travail fait depuis trois ans, salué par tous, montre que nous pouvons continuer d'aller dans ce sens. Voilà la première chose que je voulais dire.

La deuxième, c'est qu'évidemment le titre du colloque a amené les intervenants, avant moi, à débattre, discuter, réfléchir sur la cohabitation des termes patrimoine et développement. Parfois, développement durable. Il y a plusieurs façons de poser cette question. Et notamment de la poser en termes de retombées économiques. Vous n'y avez pas manqué, évoquant en particulier les questions du tourisme et les répercussions sur l'emploi. Mais je crois qu'il faut, quand on parle de développement, ne pas oublier le développement humain. Il y a des moments de rencontre avec des patrimoines, qui évidemment peuvent nous changer. Je suis allé récemment à Beyrouth qui a été désignée « capitale du livre » et j'ai tenu à aller à Baalbek, qui est un patrimoine qui nous concerne tous et qui en plus se trouve dans une plaine de la Bekaa, tellement chargée d'histoire. Et quand on est dans un tel site, cela nous amène à nous repenser nous-mêmes. Le patrimoine est alors source d'enrichissement et de transformations personnelles.

Donc je crois qu'il est nécessaire, lorsqu'on parle de développement, de ne pas rester dans une logique uniquement économique. Je crois qu'il en est de même lorsqu'on parle de l'urbain. À ce propos, des intervenants ont rappelé hier que mémoire et projet doivent s'allier, dialoguer et permettre ainsi de nourrir l'évolution. Je crois que c'est vrai en particulier concernant l'urbain, parce que dès qu'on parle de l'urbain, on parle en fait de projets de vie. Bien sûr, les principes de fonctionnalisation qui ont présidé aux évolutions de la Région Île-de-France ont été destructeurs de vie, et de vie en commun, notamment dans le rapport entre le

centre de l'agglomération et la périphérie, qui s'organisait de telle façon que de grandes parties de la population étaient discriminées par cet aménagement urbain. C'est pour cela que le SDRIF, qui a été piloté par Mireille Ferry et qui fait l'objet d'un travail collectif de l'exécutif, a essayé au contraire de définir une cohérence de la Région où l'on envisage le rapport du centre à la périphérie en termes de densité urbaine à développer, prend en compte la globalité du territoire et, à l'intérieur de ce territoire, essaie de combattre les inégalités spatiales et sociales par de l'aménagement. Et là aussi, je crois que notre souci est simplement de parler de notre vie commune dans cet espace urbain en y valorisant le patrimoine monumental et en y développant des rencontres multiples avec le sensible par la multiplication des interventions artistiques. Dans ce cadre, on ne peut se situer uniquement dans l'économique.

Il a été fait allusion à un débat truqué sur le Grand Paris, résumé à la seule problématique des transports. Bien sûr, nous devons aller au-delà. Encore que, quand on construit des moyens de transport pour desservir sept, huit ou douze pôles d'excellence qui concentrent les savoir-faire et le travail, souvent au détriment d'autres territoires, et qu'on organise les services et les transports publics aux seules fins de desservir ces pôles, ce n'est pas la même chose que quand on conçoit un réseau de transports pour permettre la relation du domicile au travail, la relation aux loisirs, ce qui est le cas du SDRIF et des projets régionaux.

Je trouve que ce fut une excellente idée de solliciter dix grandes équipes, notamment d'architectes urbanistes, pour penser la question du Grand Paris. La question maintenant est de savoir si ces travaux collectifs vont être utilisés ou pas. Et dans ces travaux, ce qui me frappe, c'est que pour repenser ce territoire, ces urbanistes ont en fait renoué avec un jeu qui est souvent soumis aux enfants pour voir la pertinence de leur réflexion : vous savez, ces neuf croix que l'on met trois par trois et qui forment un carré, puis on demande à l'enfant de les relier par un trait sans jamais relever la main. Et bien sûr, ce n'est possible qu'en sortant du cadre, qu'en allant à l'extérieur de ce carré qu'on leur propose. Les urbanistes sollicités ont pensé comme cela la vie dans cette Région. Le projet le plus évident de ce point de vue nous porte jusqu'à la mer et jusqu'au Havre. D'une manière générale, c'est cela qui a été repensé à partir d'éléments de notre patrimoine quotidien. D'autres projets insistent aussi sur l'eau comme principe de vie et mettent en avant tous les patrimoines qui lui sont liés (monuments, nature, mais aussi populations et leur mode de vie) en même temps qu'ils nous projettent dans l'avenir. Donc, je trouve que c'était vraiment une expérience formidable. Parce que s'il s'agit de construire, comme l'avait indiqué le président de la République, la ville de l'après-Kyoto, alors ce qui nous interroge, ce n'est pas seulement le type de construction, le type d'aménagement que nous voulons faire, mais encore une fois le type de mode de vie que nous pensons développer, et c'est en fonction de ce projet de vie que les espaces devront être organisés. C'est un enjeu essentiel. Il est évident que dans l'aménagement du territoire, les acteurs passés ont

accompagné un mode de vie qui allait de pair avec le capitalisme triomphant et le consumérisme qui l'accompagnait. Tout le monde voit bien que la disparition des petits commerces ou la construction de supermarchés n'est pas seulement liée à la baisse du pouvoir d'achat mais aussi à une certaine conception de la consommation. Or la crise que nous traversons pose le problème de l'évolution de ces modes de vie et de la place à accorder à la volonté citoyenne de contribution à la construction de la cité. Et je crois que c'est aussi cela que les urbanistes, dans les propositions qu'ils ont faites, ont essayé de sentir, de percevoir, en hommes d'art qu'ils sont.

Ces évolutions se ressentent aussi du point de vue des retombées économiques pour le tourisme. Là aussi, je suis frappé de l'évolution des comportements. J'ai eu l'occasion de visiter Belleville avec une association qui suivait un parcours dans le quartier tout à fait étonnant, consacré aux échoppes, aux activités traditionnelles, c'est-à-dire qu'il permettait de découvrir des modes de vie, des modes de travail complètement différents. Et ne s'attachait pas particulièrement au patrimoine monumental... De même, à Berlin avec une association alternative, on se promenait en repérant sur le sol, à certains endroits, des petites étoiles qui symbolisaient évidemment les lieux où il y avait eu des rafles menant à la déportation. Et c'était des éléments de la vie quotidienne des Berlinoises. Donc le rapport à la mémoire et au projet était évidemment autre. Ce ne sont là que deux exemples d'un tourisme qui se renouvelle en liaison avec un patrimoine, des patrimoines nouveaux.

Je voudrais terminer en interrogeant à mon tour les relations entre patrimoine et développement durable. Il y a une ambiguïté sur ce mot de développement durable. Il est communément utilisé, il peut l'être avec des intentions formidables – la préservation des ressources de la planète, la constitution d'autres modes de vie... –, mais il peut aussi l'être d'une manière plus suspecte. Parce qu'il reste marqué par une conception où le développement scientifique et technique est considéré comme nous permettant de dépasser les limites de ressources disponibles sur notre planète. Soyons donc attentifs à l'utilisation de cette notion, y compris dans notre gestion du patrimoine et dans la façon dont nous voulons le faire vivre au présent.

Parce qu'en définitive, ce qui compte pour moi, c'est ce mode de vie, c'est cette vie en relation avec l'autre. C'est l'échange qui compte, et il me semble que la valorisation dans le présent du patrimoine doit permettre cet échange. Le patrimoine, ce sont avant tout des individus, des personnes humaines. Je terminerai par cela. J'ai toujours sur mon bureau une carte postale extraordinaire qui représente la place Djemaa el-Fna, à Marrakech, classée, vous le savez, patrimoine mondial par l'Unesco. Et sur cette carte postale, il n'y a pas un seul monument, il n'y a que des êtres humains qui se rencontrent, se croisent, porteurs de leur histoire, de leur richesse propre, et qui l'échangent sur cette place. C'est la conception que je veux avoir du patrimoine et de sa vie.

Liste des intervenants

- Étienne ACHILLE, directeur général adjoint des services de la Région Île-de-France,
chargé de l'unité Société
- Arlette AUDUC, chef du service Patrimoines et Inventaire, Région Île-de-France
- Anne BARBARA-LACROIX, animatrice du Patrimoine, ville de Noisiel (Seine-et-Marne)
- François BARRÉ, président d'Arc-en-Rêve, président du Frac Île-de-France, ancien directeur
de l'Architecture et du Patrimoine (ministère de la Culture et de la Communication)
- Emmanuel BLUM, chargé de mission Équipements et Tourisme,
Institut d'aménagement et d'urbanisme d'Île-de-France
- Jean-Claude BOUCHERAT, président du Conseil économique et social de la Région Île-de-
France
- Alain BOULARD, vice-président du Conseil économique et social de la Région Île-de-France
- Philippe CAMO, conseiller régional, membre de la commission Culture
- Éric COCHARD, directeur du Comité départemental du tourisme de l'Essonne
- Thomas CORBASSON, architecte, agence Chartier-Corbasson
- François-Régis CYPRIANI, directeur de l'Aménagement Plaine Commune (Seine-Saint-Denis)
- Nassima DRIS, maître de conférences, groupe de recherche Innovations et Sociétés,
université de Rouen
- Michel JAOUËN, architecte urbaniste
- Véronique LATHIÈRE, paysagiste à la direction des Espaces verts et du Paysage,
conseil général du Val-de-Marne
- Antoine MONNET, président de l'association La Fabrique, Meudon (Hauts-de-Seine)
- Hervé PASSAMAR, directeur de l'Agence régionale du patrimoine,
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Françoise PATRIGEON, directrice de la Culture, du Tourisme, du Sport et des Loisirs,
conseil régional d'Île-de-France
- Catherine PILON, maire adjointe chargée du Développement économique et de l'Emploi,
mairie de Montreuil (Seine-Saint-Denis)

Crédits photographiques

2006 – Onyx Films - Millimages - Luxanimation - Timefirm Ltd. - France 2 Cinéma : p. 80
Stéphane Asseline : p. 6, 36, 49, 55, 109, 112, 114, 115, 116, 117, 118-119, 122, 124, 125, 127, 129, 130, 132, 135
Agence AUC : p. 77
Association La Fabrique : p. 140, 143, 145, 151
Atelier Castro : p. 71, 73, 81
Philippe Ayrault : p. 25, 33, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 51, 54, 107, 108, 152, 153, 228
Jaume Blassi : p. 218
E. Blum – IAU ÎDF : p. 96, 101
CAUE 47deDion-Bouton : p. 146
CDT 91 : p. 104
Dominique Chauvin : p. 211
Cyril Cohen : couverture
Corbasson : p. 198, 200, 201, 202, 203, 204, 205, 206, 207
Christian Décamps : p. 23, 34, 48
Fond photographique de l'usine Decauville : p. 30
Philippe Fortin : p. 186, 189, 190, 191
Groupe Descarte : p. 76, 78, 79 (haut)
M. Hébert – IAU ÎDF : p. 99
IAURIF : p. 97
IGN, Antoine Grumbach et Associés : p. 83
J.G. Jules – AERIAL / IAU-îdF : p. 95
Daní Karavan : p. 219, 218, 216
Laurent Kruszyk : p. 24, 29, 81
Mark Moldaver : p. 211
Musée de l'histoire vivante, Montreuil : p. 184
MVRDV : p. 68
Niitsu Photo Co., Ltd : p. 216
Serge Ollivier : p. 106
Orthophoto 2005 : p. 157
Lionel Pagès : p. 211, 215
Gil Percal : p. 217
Projet Castro : p. 75
RSHP : p. 79 (bas)
David Rubinger : 219
Schmidt & Pflaumer : p. 212
Studio 09 : p. 72
Jean-Bernard Vialles : p. 26, 32, 46, 52, 94, 154, 163, 169, 173, 180, 181, 182, 183, 208, 212

Ouvrage réalisé sous la direction de Somogy éditions d'art

Conception graphique : Dominique Grosmanjin, Décalage

Contribution éditoriale : Carine Merlin

Fabrication : Michel Brousset, Béatrice Bourgerie et Mathias Prudent

Suivi éditorial : Julia Bouyeure, assistée de Gabrielle Jeanselme

La photogravure et l'impression ont été réalisées par Quat'Coul.
Cet ouvrage a été achevé d'imprimer sur les presses
de Grafiche Marini Villorba (Italie) en juin 2010.

Patrimoine et développement durable, qui aujourd'hui font consensus, semblent participer de la même logique : il s'agit de mieux articuler le temps présent des sociétés, à leur passé et leur avenir.

Ressource symbolique, le patrimoine n'en est pas moins aussi une ressource économique. De plus, la mise en avant d'un passé valorisant, le soin apporté à le faire revivre, la mise en valeur du cadre de vie sont autant d'aménités recherchées par les entreprises, notamment de services, qu'élus et aménageurs cherchent à attirer. En Île-de-France, le SDRIF, comme le Grand Paris, soulignent la nécessité de densifier la ville et de la rendre « vivable » à tous, et nous invitent à regarder dans nos bourgs anciens ce qui « fait une ville ».

Dès lors, il nous appartient de nous inscrire de manière privilégiée dans un registre qualitatif pour préserver les traces d'un patrimoine de plus en plus large, sans empêcher le territoire et la ville de « fonctionner », pour ne pas « muséifier » les centres-villes et rejeter les populations les plus modestes à la périphérie.

Cet ouvrage, écho du colloque régional « Patrimoines et développement des territoires », nous offre d'intéressantes réflexions sur la question, et nous présente quelques exemples de requalification urbaine qui articulent avec succès les exigences du temps présent avec les legs du passé et dans lesquels le patrimoine a toute sa place, sans préjudice de la création et du réaménagement.

